



ŒUVRES DIVERSES.

ÉCONOMIE POLITIQUE,

INSTRUCTION PUBLIQUE,

HARAS ET REMONTES;

PAR

C.-J.-A. MATHIEU DE DOMBASLE.

PARIS.

Vᵉ BOUCHARD-HUZARD,
rue de l'Éperon, 7.

AUDOT, LIBRAIRE,
rue du Paon, 8.

1843.

OEUVRES DIVERSES.

ÉCONOMIE POLITIQUE,

INSTRUCTION PUBLIQUE,

HARAS ET REMONTES.

Tous les exemplaires sont signés par M. HARMAND, fondé de pouvoir de l'auteur.

Harmand

NANCY, IMPRIMERIE DE A. PAULLET.

OEUVRES DIVERSES.

417281

ÉCONOMIE POLITIQUE,

INSTRUCTION PUBLIQUE,

HARAS ET REMONTES;

PAR

C.-J.-A. MATHIEU DE DOMBASLE.



PARIS.

Vᵉ BOUCHARD-HUZARD, rue de l'Éperon, 7. || AUDOT, LIBRAIRE, rue du Paon, 8.

1843.

ÉTUDES

SUR

LE COMMERCE INTERNATIONAL

DANS SES RAPPORTS AVEC LA RICHESSE DES PEUPLES.

ÉTUDES

SUR

LE COMMERCE INTERNATIONAL

DANS SES RAPPORTS AVEC LA RICHESSE DES PEUPLES.

AVANT-PROPOS.

C'est seulement à dater du milieu du siècle dernier, que quelques penseurs se sont occupés de réunir en corps de doctrine les recherches sur les sources de la richesse des nations. La période qui nous sépare de cette époque est bien courte, pour une branche de connaissances dont les voies sont hérissées de tant de difficultés. Une science dans son début marche toujours par soubresauts dont chacun est suivi de sa réaction, parce qu'on marche encore dans l'inconnu. Parmi les hommes qui ont répandu le plus de lumières sur ce sujet, il faut certainement placer en première ligne *Adam Smith*, qui a publié en Angleterre, en 1776, ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, ouvrage connu en France depuis 1780 par plusieurs traductions, et qui a ob-

tenu dans toute l'Europe une célébrité bien méritée. Les doctrines de *Smith,* qui excitèrent tant d'enthousiasme, culbutaient la doctrine du produit net, qui avait été reçue avec un entraînement semblable, lorsque les économistes français étaient venus, quelque temps auparavant, la substituer aux idées généralement admises avant eux. *J.-B. Say* a greffé de nouvelles doctrines sur celles de *Smith;* et la vogue qu'ont obtenue ces deux écrivains est à peine refroidie. La science, dans toutes ces discussions, a fait sans doute des pas vers la découverte de la vérité. On peut aujourd'hui, d'après l'ensemble des connaissances acquises sur la matière, se former des idées assez nettes sur l'influence relative du sol, du travail, de l'intelligence et des capitaux, dans la formation des produits industriels. Mais lorsqu'on veut scruter un peu plus profondément ces matières, ou lorsqu'on veut se livrer à des déductions des principes, que d'incertitudes, que de mystères n'y rencontre-t-on pas encore! *Malthus*, un des plus profonds économistes anglais, et qui appartenait sous beaucoup de rapports à l'école d'*Adam Smith,* avoue que malgré trente années de recherches et cinquante volumes de découvertes, on n'a pu s'entendre jusqu'à présent sur ce qui constitue la richesse.

Smith avait été amené par une doctrine différente à la maxime que professaient, à la même époque, les économistes français *Quesnay, Turgot,* etc. : *laissez*

faire et laissez passer. *J.-B. Say*, organe de *Smith*, et en s'appuyant aussi sur une doctrine qui lui est particulière, a propagé cette maxime avec le charme d'un rare talent d'exposition, d'abord dans la presse française, ensuite dans la chaire que l'administration lui avait confiée; et sa voix a eu en France un grand retentissement, favorisée comme elle l'était par la tendance des esprits vers tout ce qui porte le nom de liberté, et par l'espèce de désintéressement chevaleresque qui caractérise trop souvent la nation française, dans ses rapports avec les autres peuples.

D'après cette doctrine, toute restriction apportée au commerce extérieur tourne au préjudice de la nation qui l'adopte; le système producteur nuit à l'industrie de chaque peuple, au lieu de la protéger; et ce qu'on nomme la *balance du commerce* est un vain mot. Lorsqu'une doctrine est aussi évidemment que celle-ci en opposition avec les faits et l'expérience, les hommes de pratique sont bientôt ramenés à la vérité par la force des choses et par la nécessité manifeste des intérêts. Cette nouvelle direction des esprits se révèle avec évidence chez nous, depuis un petit nombre d'années. Cependant ce n'est pas tout; et si une doctrine est fausse, il importerait beaucoup de connaître par quel vice de raisonnement des hommes d'un esprit aussi distingué que ceux qui ont dirigé jusqu'ici leurs études vers les matières d'économie politique, ont pu s'y laisser entraîner.

Je l'avouerai avec franchise : pendant longtemps je n'ai pu reconnaître nettement où gît le vice de l'argumentation sur laquelle repose cette doctrine ; et cependant l'observation des faits m'avait convaincu de sa fausseté. J'ai publié en 1834, sous le titre de l'*Avenir industriel de la France,* une brochure qui a eu plusieurs éditions, et dans laquelle je m'efforçai de démontrer la fausseté de la doctrine des économistes sur ce point. Plusieurs fragments de cet opuscule trouveront place dans l'écrit qu'on va lire. Mais aujourd'hui, je crois pouvoir faire un pas de plus, et indiquer l'erreur fondamentale sur laquelle *Smith* et ses disciples ont fondé cette doctrine. Je pense que ce vice réside dans une idée erronée de la *valeur* réelle des choses qui composent la richesse, ce qui a conduit à une fausse appréciation du rôle qu'y joue le numéraire. Je n'ai pas la prétention d'écrire un traité d'économie politique, et je ne crois pas avoir fouillé bien profondément dans cette mine encore si peu explorée ; mais un coup de pioche suffit souvent pour faire découvrir un nouveau filon ; et c'est là ce qui me détermine à publier les réflexions auxquelles j'ai été amené par l'étude de cette matière. Je désire qu'on ne voie dans les chapitres qui suivent, qu'une causerie dans laquelle j'ai exposé, souvent avec peu d'ordre méthodique, les motifs de ma conviction, ainsi que quelques vérités qui doivent, je crois, servir de base à cette partie de l'économie politique,

ou qui sont les conséquences des principes que j'y établis.

Je serai forcé de consacrer le premier chapitre de cet écrit, à exposer mes idées sur la doctrine d'après laquelle on doit établir la valeur des choses. Je ne pourrai éviter d'entrer à cet égard dans une discussion dans laquelle je m'efforcerai d'éviter l'obscurité, mais qui sera toujours fort abstraite et fort aride. Je demande pardon à mes lecteurs de les introduire par un vestibule qui offre si peu d'attrait; et cependant je les prie d'accorder quelques instants d'attention à cette exposition d'une doctrine d'économie politique qui heurte beaucoup d'idées généralement admises. Si je ne porte pas la conviction dans tous les esprits, je pense fermement que c'est parce que je n'aurai pas su exprimer assez clairement ma pensée.

CHAPITRE Ier.

De la valeur échangeable et de la valeur virtuelle des choses. Des propriétés du numéraire.

D'après les doctrines admises jusqu'à ce jour par les économistes, les choses qui composent la richesse contribuent à cette richesse pour les nations comme pour les individus, dans une proportion dont la mesure est donnée par leur *valeur échangeable*, c'est-à-dire par le rapport selon lequel elles sont données et reçues dans les échanges entre les particuliers. Il est bien certain néanmoins que ces choses contribuent à la richesse par quelque autre propriété que la valeur échangeable. Un exemple trivial ne laissera pas de doute à cet égard : supposons que l'on produit chaque jour en France des *petits pâtés* pour une valeur de cent mille francs. Croit-on que cette production contribue autant à la richesse du pays que celle d'un produit journalier d'une valeur égale, en construction de maisons, par exemple ? Dans l'intérêt des producteurs, la durée des produits importe ici fort peu : les petits pâtés seront échangés contre du numéraire, pour une va-

leur de cent mille francs, et je suppose qu'il en sera de même des maisons ; voilà les producteurs aussi riches dans un cas que dans l'autre. Mais en sera-t-il de même relativement à la richesse nationale ? Celle-ci se compose à chaque instant donné, de tous les objets qui jouissent d'une utilité quelconque, et qui se trouvent en la possession de tous les individus qui composent la nation. Or, quelques heures après la production des petits pâtés, ceux-ci seront consommés, et il ne restera dans la richesse du pays que l'un des deux objets échangés. Pour les maisons, au contraire, les deux objets de l'échange continuent de faire partie de la richesse publique : aux maisons qui sont construites chaque jour, viennent s'ajouter celles qui ont été construites les jours précédents et celles qui seront construites les jours suivants ; en sorte que ce produit s'accumule pendant un siècle, si l'on suppose que c'est la durée moyenne des maisons.

Ainsi, si l'on construit annuellement chez une nation des bâtiments pour une valeur de 100 millions, la richesse nationale est accrue d'une manière constante, par cette production, d'une valeur de 10 milliards, puisque des maisons possédant une valeur échangeable égale à cette somme, figurent sans cesse dans l'inventaire des richesses de la nation. Si l'on y produit chaque année pour la même valeur de 100 millions, des étoffes de laine qui doivent être consommées dans le pays et dans le courant

de deux ans, cette production n'ajoute que 200 millions à la richesse nationale, puisqu'il n'existe constamment dans cette richesse que le produit de deux années de fabrication. Évidemment, il y a entre ces divers genres de production une grande différence sous le rapport de la richesse générale du pays, quoiqu'il soit créé dans tous les cas, des produits pour la même valeur échangeable.

Cela est vrai sous certains rapports pour les individus comme pour les nations : à l'instant où un homme veut procéder à l'inventaire de son avoir, il estime tous les objets qui le composent à la valeur qu'il pourrait en trouver en les vendant. Ainsi, les provisions de ménage qui doivent être consommées dans l'année ou même dans la semaine, sont estimées à leur valeur échangeable, de même que le mobilier, les marchandises de son commerce, les maisons, etc. Si une partie des objets mobiliers est destinée à être vendue, évidemment le propriétaire ne doit considérer en eux que la valeur échangeable; et même pour les objets qu'il doit consommer, il est exact pour le moment qu'il les estime de même. Cependant, ces derniers objets ne contribuent pas de la même manière à la richesse future de ce particulier. Or, les hommes imprévoyants et les dissipateurs sont les seuls qui ne songent qu'au moment présent.

De tout ceci, il ne faudrait pas conclure que l'on

doit blâmer la production des objets peu durables : il faut aux hommes des aliments, des vêtements, aussi bien que des terres et des édifices. Il leur faut encore des petits pâtés, et même de ces produits que l'on a nommés immatériels, qui n'ont de durée que celle de leur production, comme des représentations théâtrales, etc. Toutes ces choses, dans de certaines limites, contribuent au bien-être de la population; et en définitive le but de la richesse c'est le bien-être. Mais que l'on remarque bien que les mots *richesse* et *bien-être* ne sont cependant pas synonymes : le mot richesse s'applique aux choses qui doivent procurer le bien-être dans un avenir plus ou moins éloigné, mais jamais au bien-être lui-même. L'avenir doit donc être considéré dans les recherches de cette nature; et l'économie politique serait une source de déceptions pour les peuples, si elle ne s'occupait pas de rechercher les rapports qui existent entre la richesse présente et la richesse à venir des nations comme des individus.

La durée des objets influe sur la richesse de chaque individu pendant le temps où ces objets sont en sa possession, et sur celle d'un peuple, aussi longtemps que ces objets appartiennent à un individu de la nation. Pour les particuliers, ils peuvent changer à tout instant, par des ventes ou des achats, la nature de tout ce qu'ils possèdent; et c'est pour cela qu'il peut être vrai de dire que tous les objets qui forment

leurs richesses, ont pour eux à chaque instant une valeur égale à leur valeur échangeable, quoique chaque objet, selon sa durée, contribue d'une manière différente à la richesse future de celui qui le possède, s'il n'est pas pour lui l'objet d'un échange. Mais il n'en est pas de même lorsqu'on considère les choses relativement à la masse générale des richesses d'une grande nation ; le montant de son commerce avec les autres peuples ne peut jamais comprendre qu'une partie infiniment petite des choses qui composent sa richesse. Les objets qui sont chez elle doivent presque tous y rester pour y accomplir leur destination, après avoir été soumis à des échanges plus ou moins nombreux entre les individus ; et ils seront consommés dans un espace de temps plus ou moins long, selon la nature de chacun d'eux ; ou bien ils y resteront à perpétuité, comme c'est le cas pour le sol du pays. C'est pour cela que c'est aux nations surtout qu'il faut appliquer cette vérité, que les choses contribuent à la richesse d'autant plus qu'elles ont une plus longue durée.

On a cru que la durée des objets qui composent la richesse, ne doit pas être considérée à part, attendu qu'elle forme un des éléments de la valeur échangeable. Mais c'est une erreur : la durée n'exerce d'influence que dans quelques cas sur la valeur échangeable des choses, tandis qu'elle est dans tous les cas un élément important de l'influence que les choses exercent sur la richesse. La durée d'un objet n'exerce une in-

fluence sur sa valeur échangeable que dans quelques cas et dans certaines limites : les choses qui se consomment lentement par l'usage, comme les vêtements, les meubles, les bâtiments, s'achètent à un prix d'autant plus élevé qu'ils sont plus durables, parce qu'ici la durée en accroît l'utilité pour le consommateur. Mais pour les objets qui se consomment en une fois dans un temps très-court, la durée exerce généralement peu d'influence sur la valeur échangeable, parce qu'il n'importe pas à celui qui achète ces objets, que l'instant où il doit les consommer soit retardé ; et, en conséquence , la durée n'ajoute rien, dans la plupart des cas, à l'utilité de la chose. Il en est ainsi de tous les objets que l'on emploie en qualité de comestibles, de combustibles, etc. Il est même des cas où la valeur échangeable semble s'accroître à mesure que la durée de l'objet diminue : ainsi, du vin de Médoc de dix ans se paiera plus cher que du vin de la dernière récolte, parce qu'il faut attendre moins longtemps pour jouir de son utilité, c'est-à-dire pour le consommer avec toutes les qualités qu'on désire. Ce n'est donc pas la durée de la chose qui accroît sa valeur échangeable : c'est la durée du service qu'on en tire, ou des jouissances qu'elle procure. Mais la durée de la chose exerce par elle-même une grande influence sur la richesse, comme je l'ai déjà fait voir et comme je vais le montrer encore.

La durée des métaux précieux dans les emplois

qu'ils reçoivent pour la fabrication de meubles et de bijoux, a été certainement dans l'origine un des principaux éléments de leur valeur. Leur emploi comme monnaie a beaucoup accru cette valeur, parce qu'il a absorbé une masse considérable de ces métaux ; mais la valeur qu'ils ont acquise comme numéraire ou comme objets destinés spécialement aux échanges, n'est plus influencée en aucune façon par la durée des métaux eux-mêmes, parce que leur utilité est épuisée en un instaut pour chaque individu, au moment où il en fait usage. Mais lorsque cette utilité est épuisée pour celui qui donne de l'argent en échange d'une marchandise ou pour toute autre cause, elle n'est pas épuisée pour la nation, chez qui le numéraire passe de main en main ; et cette utilité subsistera pour le pays aussi longtemps que le numéraire appartiendra à un de ses habitants.

Sous ce rapport, la monnaie se comporte de même que tous les autres objets qui sont dans le commerce : toutes ces valeurs sont comprises dans l'inventaire général des richesses de la nation, pendant tout le temps qu'elles y existent ; de même qu'elles composent l'inventaire des richesses de chaque particulier, jusqu'au moment où elles sont sorties de ses mains, soit par la consommation, soit par des ventes ou des achats. Mais les objets de tout genre qui composent la richesse, feront d'autant plus longtemps partie de cet inventaire, qu'ils sont plus durables. La durée

des objets exerce donc, indépendamment de leur valeur échangeable, une influence sur la richesse des individus, et bien plus encore sur la richesse des nations, par le motif que j'ai indiqué. L'expression de cette influence est donc la *valeur échangeable multipliée par la durée :* c'est ce que j'appellerai la *valeur virtuelle* des choses.

De tous les objets qui sont dans le commerce, il n'en est aucun, à l'exception du sol, dont la valeur soit aussi durable que celle des métaux précieux ; et quoique la masse des monnaies qui sont en circulation dans un pays ne forme qu'une très-petite partie de la valeur des objets qui composent la richesse nationale, elle forme toutefois un capital fort important, si l'on a égard aux considérations qui précèdent.

Lorsqu'on parle du commerce des nations entre elles, c'est une fiction qui exprime seulement les opérations commerciales que des individus d'une nation font avec ceux de l'autre. Dans ce cas, l'individu qui reçoit en échange, soit des marchandises, soit du numéraire, se trouve, relativement à la richesse publique du pays qu'il habite, dans une position entièrement semblable à celle que j'ai indiquée en parlant des producteurs d'objets plus ou moins durables. En effet, lorsqu'un objet est introduit dans le pays, il exerce sur sa richesse entièrement la même influence que s'il y avait été produit. L'importateur ne

doit considérer dans son intérêt que la valeur échangeable, de même que je l'ai fait voir pour le producteur d'un objet destiné à être vendu. Ainsi, en faisant une spéculation lucrative pour lui-même, il peut contribuer à enrichir ou appauvrir sa nation, selon que les objets qu'il reçoit sont plus ou moins durables que ceux qu'il donne. Lorsqu'un million sort ainsi du pays en numéraire pour l'achat d'objets de consommation dont la durée moyenne peut être évaluée à un an, le pays reçoit une valeur virtuelle d'un million, et donne en échange une valeur virtuelle beaucoup plus considérable et dont je ne veux pas même chercher à déterminer le chiffre, parce qu'il serait fort difficile d'évaluer la durée moyenne des métaux précieux. Et il n'est pas nécessaire pour cela que le numéraire sorte matériellement du pays; car l'obligation par laquelle on doit recevoir une somme en argent, possède la même valeur virtuelle que le numéraire lui-même, puisque le numéraire, dans quelque pays qu'il se trouve, appartient à celui qui est porteur de l'obligation.

Une propriété qui distingue particulièrement en effet le numéraire de tous les autres objets d'échange, c'est que sa valeur peut se transporter rapidement à de grandes distances, et rester longtemps en d'autres mains que celles qui possèdent matériellement les espèces. C'est ainsi que par l'effet des relations de commerce et des opérations de banque, une nation peut

rester pendant fort longtemps débitrice envers une autre de sommes très-considérables ; et c'est une circonstance qui se réalise effectivement presque toujours entre les nations qui entretiennent entre elles des relations commerciales. C'est aussi à cause de cette mobilité, que le numéraire prend facilement son niveau entre tous les pays où le besoin s'en fait sentir comme moyen de circulation ; et il résulte de cette propriété qu'une nation peut posséder des sommes en numéraire beaucoup plus ou beaucoup moins considérables que celles qui circulent dans son sein sous forme de monnaie ; et ces sommes forment des capitaux qu'on lui doit ou qu'elle doit à d'autres. Elle peut donc augmenter ou diminuer ses capitaux, c'est-à-dire s'enrichir ou s'appauvrir par son commerce avec l'étranger, sans que la masse du numéraire qui circule chez elle varie sensiblement. Dans l'un ou l'autre de ces cas, elle gagne ou elle perd bien toute la valeur virtuelle de la monnaie dont les étrangers restent débiteurs envers elle, ou dont elle reste débitrice envers eux par l'effet de ces opérations.

Pour faire considérer le numéraire comme un objet de très-peu d'importance pour la richesse des nations, on a cité souvent la pauvreté de l'Espagne et du Portugal, malgré l'énorme quantité de métaux précieux que ces nations ont produite. Mais si elles sont pauvres, c'est parce qu'elles ont considéré le numéraire précisément de même que le font les écono-

mistes, c'est-à-dire comme un objet qui ne possède pas d'autre valeur que sa valeur échangeable : en conséquence, elles ont cru qu'elles ne s'appauvrissaient pas en l'échangeant avec les autres nations contre les produits qu'elles consommaient.

A cette époque, cependant, de même que dans tous les temps antérieurs, on était disposé à considérer le numéraire non pas comme l'unique richesse, mais comme la richesse par excellence. C'était là, pour toutes les populations, une opinion d'intuition et non de raisonnement. Tous les objets qui composent la richesse sont destinés à satisfaire quelque besoin ou à procurer quelque jouissance; mais on voyait que le numéraire présente aux hommes le moyen de se procurer presque tous les objets qui peuvent satisfaire à leurs besoins ou à leurs désirs, à cause de la facilité avec laquelle on trouve à l'échanger contre tous les autres produits. Cette circonstance seule place le numéraire dans une situation à part, parmi tous les genres de richesses. Mais c'était seulement sur cette circonstance qu'était fondée l'opinion que l'on s'était formée de la prééminence des métaux précieux sur tous les autres objets d'échange. Quant à la cause réelle de cette prééminence, on la méconnaissait entièrement. Or, il résultait de ce point de vue que si le numéraire peut servir à nous procurer toutes les espèces de jouissances, il n'est bon en définitive qu'à cela, c'est-à-dire à être échangé

contre les objets qui peuvent nous les procurer ; et en conséquence les métaux précieux s'écoulaient rapidement en échange des produits que l'on tirait de l'étranger, et en dépit des illusoires prohibitions d'exportation ordonnées par des gouvernements qui ne comprenaient pas la question.

L'Espagne eût agi tout autrement si elle eût connu la valeur virtuelle de l'or et de l'argent, ainsi que les conséquences qui en découlent; car il est impossible qu'elle n'eût pas compris alors combien il lui importait de conserver ses métaux précieux, en produisant elle-même du moins le plus grand nombre des objets pour lesquels elle les prodiguait dans ses importations d'objets à consommer. L'excédant de ce qu'elle en possédait sur les besoins d'une circulation animée par une industrie active, aurait encore passé chez les autres nations qui éprouvaient le besoin de numéraire ; mais c'eût été alors par des opérations de banque qui lui eussent assuré une autre source de richesse. Si la péninsule hispanique n'avait pas commis cette faute en économie politique, les mines du Nouveau-Monde eussent fait de ces nations les peuples les plus riches de la terre.

En considérant les choses qui composent la richesse, seulement sous le point de vue d'une seule de leurs propriétés, la valeur échangeable, *Smith* a réduit la science de l'économie politique à une simplicité qui séduit au premier aperçu. En effet, on sim-

plifie beaucoup une question en n'examinant qu'une de ses faces ; mais cette simplicité c'est l'erreur ; et il faut bien dire que de toutes les erreurs que l'on pût introduire dans la science de l'économie politique, aucune ne pouvait entraîner des conséquences plus funestes que celle-ci, pour la richesse de la nation qui voudrait en faire l'application dans ses rapports commerciaux avec les autres peuples.

CHAPITRE II.

De la balance du commerce ; de l'axiome des économistes : on ne paie des produits qu'avec des produits. Des expressions : échanges, ventes et achats.

L'opinion que professent, relativement à la *balance du commerce*, les économistes de l'école dont j'ai parlé, est une conséquence naturelle de l'erreur que j'ai signalée dans le chapitre précédent. En effet, si les divers objets qui composent la richesse d'une nation, n'exerçaient d'influence sur cette richesse que dans la proportion de leur valeur échangeable, il serait indifférent pour chacune d'elles, qu'elle achetât ou vendît aux autres beaucoup de produits industriels, c'est-à-dire qu'elle en reçût ou qu'elle leur payât une grande quantité de numéraire. Mais il en est des nations entièrement de même que des individus : Un homme a dissipé ses capitaux par des dépenses excessives ; cependant il n'a fait que vendre et acheter, c'est-à-dire, dans le langage des économistes, échanger des produits contre des produits. Mais les capitaux ne sont que des produits accumulés ; et en consommant les objets qu'il a reçus en échange

des siens, il se ruine, de même que le fait une nation. Dans tout ceci, le numéraire est la forme que revêtent les capitaux pour s'anéantir ou pour s'expatrier, de même que c'est la forme sous laquelle ils se créent par la voie de l'accumulation, ou sous laquelle ils rentrent dans le pays.

Pour rendre ceci plus clair, choisissons un exemple dans les circonstances les moins complexes; réduisons à leur simple expression la nation qui importe et celle qui exporte, la nation qui se ruine et celle qui s'enrichit.... Une ville est constituée en république indépendante, limitée à l'enceinte de ses murailles; cette ville renferme des artisans et des fabricants qui suffisent aux besoins de sa consommation. Mais il lui faut des matières premières, des grains, du vin, des bestiaux, des légumes, du bois, etc. Ces objets lui sont fournis par la campagne, dans une couple de lieues de rayon autour d'elle, et cette campagne est aussi constituée en une autre république indépendante. C'est, si vous voulez, *Bâle ville* et *Bâle campagne.* Ces deux républiques commercent donc entre elles; mais je suppose qu'elles n'entretiennent de relations avec aucun autre peuple du monde. Supposons maintenant, pour un moment, que la campagne a aussi ses fabricants et ses artisans qui suffisent à ses besoins, en sorte que la ville ne peut payer qu'en numéraire les produits agricoles qu'elle en tire. Si la ville n'a pas de mines dans son

enceinte, il est clair que l'argent qui en sort sans cesse, s'y épuisera bientôt. Cependant, on y verra toujours des écus en circulation, car, comme nous le disent les économistes, le numéraire tend sans cesse à se porter vers les lieux où le besoin s'en fait sentir. Mais comment rentrera-t-il dans la ville? Dans les circonstances données, il ne peut le faire que d'une manière. Les habitants de la campagne prêteront des écus aux bourgeois; ceux-ci consentiront à en payer de forts intérêts, car ils en ont besoin, et les campagnards prêteront sans crainte, car les maisons sont là pour répondre de la dette. L'argent emprunté sera employé à de nouveaux achats de produits agricoles, pour être prêté de nouveau. Les campagnards accumuleront des capitaux; les bourgeois, endettés chaque jour davantage, diminueront leurs consommations; leurs industriels resteront sans travail, et la ville s'appauvrira de jour en jour, jusqu'à ce qu'à la première mésintelligence entre les deux républiques, la campagne riche et forte envahisse sa voisine affaiblie et ruinée. A défaut d'un tel événement, tous les immeubles de la ville finiront par appartenir aux campagnards auxquels ils sont hypothéqués; et il ne leur faudra plus qu'envoyer les bourgeois tenir les manches de leurs charrues en qualité de valets. Aucun économiste ne contestera que ces résultats sont inévitables dans les circonstances que j'ai supposées.

Admettons maintenant que les campagnards achè-

tent à la ville des produits fabriqués pour une portion seulement du prix des denrées qu'ils y vendent, le reste des retours se faisant en écus. Dans ce cas, le même résultat aura encore lieu, c'est-à-dire la ruine complète de la ville; seulement il exigera un espace de temps plus long, et proportionné à la différence entre la valeur des objets vendus et achetés par la ville. Quelques bourgeois soupçonnent que la ville importe plus de denrées qu'elle n'en exporte, et comme le résultat en est facile à prévoir, ils proposent au conseil d'établir aux portes de la ville, des bureaux où l'on constatera la quantité et la valeur des objets importés et exportés. D'après les connaissances que l'on acquerra ainsi, disent-ils, nous verrons s'il ne convient pas de prendre quelques mesures pour rétablir l'équilibre. Une des fortes têtes de la ville, homme qui sait par cœur son économie politique, se lève dans le conseil et dit : « La mesure que l'on » propose est entièrement superflue; et il est absurde » de supposer que nous importons plus que nous » n'exportons, car on ne peut acheter des produits » qu'avec des produits; et à moins que quelque acheteur en dehors ou en dedans de la ville ne consente » à donner ses denrées pour rien, il est bien évident » qu'il sort de la ville des produits pour une valeur » précisément égale à celle des produits qui entrent. » Sans doute une portion des produits qui se donnent » en échange peut être du numéraire; mais cela est

» entièrement indifférent. Est-ce que l'argent n'est » pas un produit, une marchandise comme une au- » tre? Est-ce que vingt écus ont plus de valeur que la » quantité de sacs de blé qui se donnent en échange? » Si les habitants de la ville donnent des écus pour » du blé, c'est qu'ils y trouvent leur compte sans » doute; comment serait-il possible que la société n'y » trouvât pas également le sien?

» Tout cela a été démontré par un célèbre écono- » miste français, *J.-B. Say,* à peu près dans les mêmes » termes que je viens de vous exposer; et voici les » propres expressions qui se trouvent dans un écrit » qu'il adressait à la nation française : *Comme nous » n'avons point de mines d'argent, il faut toujours que » nous fassions, avec des produits de notre sol et de notre » industrie, l'acquisition de l'argent que nous payons à » l'étranger. De toutes les manières, en dernier résultat, » nous ne payons les produits étrangers qu'avec nos pro- » duits.* Les idées contraires tiennent à d'anciennes » erreurs populaires; mais *J.-B. Say* a prouvé de- » puis longtemps que la balance du commerce qu'on » nous propose d'établir, est une pure chimère. »

Un bourgeois, homme de bon sens, prend la parole et s'exprime ainsi : « On se trompe certainement sur » le rôle que joue le numéraire dans tout ceci : les » écus durent longtemps; et pendant que le blé que » nous recevons en échange se consomme chaque » jour, l'argent va former des capitaux entre les

» mains des campagnards. C'est sous forme d'écus
» que les capitaux se dissipent ou se perdent, même
» les capitaux fonciers ; car en dépensant nos écus,
» ce sont nos maisons que nous aliénons; et il faudra
» bien qu'elles deviennent la propriété de ceux à qui
» nous les engageons pour nous procurer de l'argent.
» C'est aussi sous forme d'écus que les capitaux se
» transportent d'une nation chez l'autre : c'est la par-
» tie circulante et mobile des capitaux des peuples.
» Notre sol, nos maisons, c'est la charpente osseuse et
» la chair de notre richesse ; le numéraire c'en est le
» sang, dont la circulation anime le corps tout entier.

» Le numéraire n'appartient pas toujours à celui
» qui possède matériellement les écus. Lorsqu'un
» habitant de notre ville a acheté d'un campagnard,
» du blé pour une valeur de mille francs, s'il a payé
» en son obligation à terme, il n'y a pas encore eu
» de mouvement d'écus ; mais la valeur n'en est pas
» moins déjà sortie, car elle appartient à un étranger.
» Si une somme prêtée par un habitant de la cam-
» pagne à un bourgeois, entre dans la ville en numé-
» raire, le capital n'y entre pas ; et dans les deux cas,
» il faudra bien que les écus en sortent un peu plus
» tôt ou un peu plus tard, car ils sont aux ordres
» de celui qui est porteur de l'obligation ; et c'est à
» lui qu'appartient le capital. C'est pour cela qu'il
» serait insignifiant de constater à nos portes l'entrée
» ou la sortie du numéraire ; mais lorsque nous con-

» naîtrons le montant de nos importations et de nos
» exportations en marchandises autres que des écus,
» nous serons assurés que la différence donne avec
» exactitude le montant de la somme en numéraire
» dont la propriété a changé de mains, d'une nation
» à l'autre, et par conséquent du capital qui est en-
» tré dans la ville ou qui en est sorti, par suite de ces
» opérations commerciales. Voilà bien ce que c'est
» que la balance du commerce : elle n'a rien de chi-
» mérique, et elle indique au contraire la chose
» du monde la plus positive. »

Il en est entièrement de même pour tous les états grands ét petits, quelles que soient les complications qu'apporte, relativement à chaque peuple, la diversité de ses rapports avec tous les autres : de quelque manière que l'on puisse supposer que s'opère le solde des importations sur les exportations, par des effets de commerce ou par quelque opération de banque que ce soit, le résultat est toujours que ce solde se paie en capitaux ; car il faudra bien que les lettres de change et les opérations de banque se liquident ; et en définitive ce sera toujours en numéraire, si les exportations en marchandises ne sont pas suffisantes pour balancer les importations.

Dans tout ceci, je n'ai considéré, relativement à la formation et à la circulation des capitaux, que les effets qui résultent du commerce entre plusieurs nations. Qu'on ne croie pas que j'ai voulu donner à

penser que cette circonstance est la seule cause de richesse ou d'appauvrissement pour les nations; les capitaux se forment et se dissipent aussi d'après le jeu combiné de la production et de la consommation intérieure; c'est-à-dire qu'il y a accroissement de capitaux, toutes les fois que la production excède la consommation; tandis que si c'est la consommation qui dépasse la production, les capitaux déjà formés se dissipent. Ces causes entièrement intérieures, peuvent donc, ou contrebalancer les effets qui résultent du commerce extérieur, ou au contraire accroître ces effets, si toutes agissent dans le même sens. Mais qu'on remarque bien que tandis que l'importation des produits industriels étrangers en excédant de nos exportations, fait écouler au dehors une partie du capital de la nation sous forme d'écus, elle prive aussi le pays de la production des objets importés, ainsi que de la production des objets nécessaires à la consommation des travailleurs qui auraient été employés à les produire, en sorte qu'elle y empêche la formation des capitaux, dont la production intérieure est la principale source. Ces deux ordres de faits, quoique différents, ont donc entre eux la plus intime liaison.

On nous dit qu'une nation ne peut payer les produits qu'elle importe qu'avec ses propres produits; et que lorsqu'elle les paie en numéraire, ce numéraire est le prix d'autres produits qu'elle a exportés. Mais elle ne peut acquérir ainsi du numéraire qu'au-

tant que la valeur de ses exportations de marchandises dépasse celle de ses importations : que l'on nous dise donc comment le numéraire avec lequel elle paie l'excédant de ses importations, lui serait fourni en échange des marchandises qu'elle exporte?

S'il était vrai que l'on ne peut acheter des produits qu'avec des produits, dans le sens que l'on attache trop souvent à ces paroles, il faudrait qu'une nation exportât des produits en plus grande abondance, et par conséquent *produisît davantage*, lorsqu'il arrive qu'elle augmente ses importations par une circonstance quelconque. Mais que l'on voie si les choses se passent ainsi en Angleterre, par exemple, dans les années où elle est forcée d'importer d'énormes quantités de froment pour la subsistance de ses habitants. Ses manufactures prennent-elles plus d'activité? Les autres nations lui font-elles plus de demandes? En un mot, exporte-t-elle alors plus de produits? En aucune façon. En France, lorsque par l'effet de méticuleuses complaisances envers l'Angleterre, les importations de fils et de tissus de lin se sont accrues dans une énorme proportion, que l'on voie si les exportations françaises pour l'Angleterre ont pris un accroissement proportionné? Mais que l'on dise par quel mécanisme un tel effet eût dû être le résultat de l'importation des fils d'Angleterre...... Quelques centaines de millions de capitaux français ont franchi le détroit, et voilà tout.

Depuis que les peuples font usage de la monnaie, on a donné le nom de *ventes* et d'*achats*, aux échanges qui se font entre le numéraire et un autre objet; et quoique entre deux nations liées par des opérations de commerce, l'une fournisse généralement à l'autre des marchandises pour une proportion plus ou moins considérable de la valeur de celles qu'elle en reçoit, les opérations ne se font pas par voie d'échanges, mais par des ventes et des achats. En s'efforçant de supprimer ces expressions, pour les remplacer par le mot unique *échange*, les économistes ont singulièrement obscurci cette question; et c'est au moyen de la confusion que l'on a ainsi répandue sur les choses à l'aide des mots, que *J.-B. Say* est arrivé jusqu'à dire (1): *une nation gagne d'autant plus que la somme des produits qu'elle importe surpasse la somme des produits qu'elle exporte;* et il appuie cette opinion en disant que les négociants de cette nation *gagnent d'autant plus que la valeur des retours qu'ils reçoivent surpasse davantage la valeur des marchandises qu'ils ont expédiées au dehors.*

Évidemment, cette assertion suppose que les marchandises ont été échangées troc pour troc, et sans l'intervention du numéraire. Mais les choses ne se

(1) *J.-B. Say* a reproduit cette assertion dans tous ses ouvrages. Je cite ici les termes dans lesquels il s'exprime dans le *Catéchisme d'économie politique*, 4e édition, page 154.

passent pas ainsi : les marchandises ne sont pas échangées, mais achetées et vendues de part et d'autre ; et le prix se paie en numéraire, le plus souvent en traites qui donneront lieu à des opérations de banque qui ne seront peut-être liquidées qu'après un long espace de temps. Si le numéraire et les lettres de change pouvaient être compris dans la somme des importations et des exportations, l'assertion devient vraie, et il était inutile de le dire ; car personne ne songerait à le nier. Mais comme on ne comprend dans ce qu'on nomme importations et exportations, que les marchandises autres que le numéraire ou les billets, l'erreur est manifeste. Et cependant quel retentissement n'a pas eu cette assertion, lorsqu'elle a été produite dans les cours de *J.-B. Say;* et par combien de disciples de cette école n'a-t-elle pas été répétée sur la foi du maître?..... Du jour où l'on aura réintégré dans la langue économique les mots de ventes et d'achats, qui sont l'expression de la réalité dans les opérations commerciales, on verra disparaître de même une foule d'illusions qui, dans les doctrines de cette école, sont fondées sur une simple confusion de mots.

CHAPITRE III.

Du régime de protection de l'industrie intérieure par les tarifs de douanes; forme-t-il un monopole en faveur des producteurs?

Le régime de protection de l'industrie nationale par le moyen des restrictions apportées à l'entrée des produits étrangers, a pour but, bien moins d'accroitre la masse du numéraire à l'intérieur, comme on l'a dit souvent, que d'y favoriser la formation des capitaux, en multipliant les moyens de travail sur la surface du territoire, et de conserver aux habitants du pays la propriété de ces capitaux par le mécanisme dont je viens de donner l'explication.

Les mesures de protection ne sont pas une invention de nos jours; et en remontant à une époque fort reculée, on trouve des exemples de restrictions de ce genre, imposées par les gouvernements dans l'intention de favoriser telle industrie spéciale. Le simple bon sens a fait sentir de bonne heure aux nations qu'il vaut mieux pour elles produire un objet qu'elles consomment, que l'acheter de l'étranger. Déjà sous Charles-Quint, on avait voulu établir par des règle-

ments, en Espagne et chez d'autres nations, une espèce de système protecteur de l'industrie intérieure. Mais par suite de l'ignorance où l'on était alors sur les matières d'économie politique, les mesures furent entièrement mal calculées. C'est seulement en Angleterre, et dans le cours du dix-septième siècle, que ces mesures ont été coordonnées en un système complet et combiné de manière à atteindre le but; et c'est ce qu'on désigne communément sous le nom de *régime de protection*. A l'abri de ce régime, toutes les industries ont reçu dans le Royaume-Uni, un développement sans exemple dans l'histoire du monde.

Adam Smith et les disciples de son école ont toutefois attaqué ce système; et l'on a cherché à prouver qu'au lieu d'être utile aux nations qui l'adoptent, il tend au contraire à arrêter le développement de leur industrie. Il a bien fallu prétendre aussi que l'Angleterre était parvenue au degré de richesse et de prospérité qu'elle a atteint, malgré le régime de protection qui forme la base de ses institutions commerciales, et non à cause de ce régime. Et on l'a dit; car lorsqu'il est question d'appuyer une opinion préconçue par suite d'un entraînement systématique, les faits ne sont rien; on les dénie ou on les récuse lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec les conséquences déduites jusqu'aux limites extrêmes, des principes qu'on a posés. Quelque jour on voudra nous démontrer peut-être aussi qu'après une forte averse,

c'est malgré la pluie que la terre est trempée, et non à cause de la pluie ; et l'évidence est certes la même dans ces deux cas.

Lorsqu'on demande aux mêmes hommes quelle est donc la source de l'immense prospérité commerciale acquise par la Grande-Bretagne, ils disent que la principale cause se trouve dans les institutions représentatives dont jouit depuis longtemps ce pays, parce que ces institutions forcent le gouvernement à marcher constamment dans la ligne des intérêts nationaux. Ainsi, l'Angleterre se serait enrichie parce que l'opinion publique y a forcé constamment le gouvernement à l'adoption des institutions commerciales que l'on proclame les plus mauvaises pour la prospérité d'un peuple.... L'opinion publique a toujours été fort attachée en Angleterre au système de protection ; et il n'est pas un homme d'État dans ce pays, qui ait jamais douté que la source de la richesse britannique ne se trouvât dans le fameux acte de navigation de 1651, qui a fondé ce système dans la Grande-Bretagne. *Smith* lui-même, malgré sa prédilection pour la liberté du commerce, n'a pas cru pouvoir heurter cette opinion nationale ; mais il motive fort singulièrement son apologie : « Comme la sûreté de » l'État est d'une plus grande importance que sa » richesse, dit-il, l'acte de navigation est peut-être » le plus sage de tous les règlements du commerce » de l'Angleterre. » Mais qu'est-ce à dire ? N'est-ce

donc pas sur sa richesse que l'Angleterre a fondé sa puissance, base de sa sûreté? N'est-ce pas une puissance maritime que la Grande-Bretagne a créée ; et le développement de son commerce et de son industrie n'est-il pas la base de l'immense extension de sa marine? Aussi les doctrines de liberté commerciale professées par *Smith* n'ont jamais trouvé de disciples sérieux dans ce pays, si ce n'est parmi une classe très-peu nombreuse d'hommes appartenant à l'opinion radicale.

Mais plusieurs hommes d'État de cette nation, surtout dans ces derniers temps, ont jugé convenable à leur politique de faire croire qu'ils étaient disposés à adopter les principes de liberté commerciale. M. *Huskisson* a déclaré avec beaucoup de raison, dans une séance de la chambre des communes, que le système de protection était désormais pour la Grande-Bretagne un *brevet d'invention expiré*. Et en effet, ce peuple, à l'aide du système de protection, a pu acquérir dans plusieurs industries une supériorité qui lui permettrait de lutter avantageusement avec toutes les nations, sous le système de liberté illimitée du commerce ; mais après l'expiration du brevet anglais, l'invention est passée dans le domaine public ; et toutes les autres nations ont trouvé là une arme défensive au moyen de laquelle elles ont placé l'Angleterre dans une position fort critique ; et elle ne serait pas fâchée aujourd'hui de persuader aux autres nations que le système

de protection est une chose détestable pour les nations qui l'adoptent.

Les hommes d'État de l'Angleterre marchent dans cette route avec embarras, mais aussi avec une rare habileté. Beaucoup de démonstrations libérales et fort peu de concessions de quelque importance : tel est le plan sur lequel ils travaillent ; et dans le monde entier, personne n'est dupe de cette politique, si ce n'est en France, où les disciples de l'école de *Smith* s'autorisent des démonstrations et surtout des discours de quelques ministres anglais, pour faire croire que dans ce pays même, berceau du système de protection, on a reconnu qu'il était plus nuisible qu'utile aux intérêts des nations qui l'adoptent.

On peut donner le nom d'*école cosmopolite* d'économie politique, à celle qui s'est chargée de propager en France les doctrines de *Smith*. C'est en exagérant les avantages du commerce extérieur, qu'elle demande l'abolition de toutes les restrictions qui gênent les relations commerciales entre tous les peuples. On ne dit pas nettement que le commerce extérieur est la principale source de la richesse des nations ; mais on raisonne comme si c'était là une vérité admise. A cet égard, quelques disciples ont beaucoup dépassé les doctrines des maîtres, car ces derniers expliquent avec beaucoup de justesse le mécanisme à l'aide duquel le travail et la consommation intérieure contribuent à la richesse de chaque nation : et c'est là certai

nement le plus beau côté des doctrines de cette école. Mais dès qu'elle eut ouvert la porte aux idées de liberté illimitée du commerce entre les nations, ses disciples les plus nombreux, ceux qui s'occupent moins d'approfondir les choses que de les considérer sous un point de vue qui présente de l'éclat ou qui flatte certaines préoccupations du moment, n'ont plus vu dans l'économie politique que le moyen d'affranchir le monde des restrictions commerciales. Les doctrines de *Smith* et de *Say* sur la puissance du travail pour créer les capitaux, peu de gens les connaissent ou s'en soucient. C'est du côté du commerce extérieur que l'on porte ses vues; et c'est de là qu'on attend richesse et prospérité pour les nations.

L'histoire nous apprend que sous le régime de la liberté commerciale, le commerce de toutes les nations tend sans cesse à devenir le monopole de celles que favorisent le plus le génie maritime de leurs habitants, ou certaines circonstances locales. C'est ainsi que dans l'antiquité, deux peuples très-circonscrits par les limites de leur territoire, les Phéniciens et les Carthaginois, sont devenus maîtres du commerce du monde connu alors. Dans le moyen-âge, ce monopole est tombé aux mains des Républiques italiennes, puis de la Ligue anséatique, et ensuite de la Hollande. L'Angleterre parvint facilement à l'enlever à cette dernière, par la combinaison hardie du régime restrictif qu'elle fonda par *l'acte de navigation*, et au

moyen duquel elle protégeait à la fois sa production intérieure et son commerce maritime; et elle est parvenue par ce moyen à un degré de puissance industrielle et de richesse sans exemple dans l'histoire du monde.

Mais enfin les autres nations ont compris toute la puissance de ce levier; et en l'appliquant à leur propre usage, non-seulement elles en ont fait une arme qui les protége contre le monopole du commerce anglais, mais elles ont aussi rendu désormais impossible toute tentative d'une nation quelconque pour envahir le monopole de la production industrielle et du commerce. Le régime restrictif tel qu'il est organisé aujourd'hui chez presque toutes les nations civilisées, ne présente rien d'hostile ou d'offensif contre les autres nations, comme le prétend l'école cosmopolite : c'est simplement un ensemble de mesures défensives dans lesquelles chaque nation est forte, parce qu'elle agit dans le cercle de sa puissance, c'est-à-dire sur son territoire. Si l'on consulte l'exemple des faits historiques antérieurs, on jugera sans doute que c'était là le seul moyen que la politique pût offrir aux nations, pour établir entre elles un certain niveau dans la répartition des forces productives et commerciales; et si l'on observe les résultats de l'adoption de ce régime par toutes les nations de l'Europe, on trouve qu'avec l'adoption de ce régime, a commencé pour elles une ère de prospérité indus-

trielle, d'accroissement de population et d'aisance, inconnue jusqu'à ce jour, si ce n'est chez les nations en si petit nombre, qui s'étaient approprié le monopole du commerce du monde.

Il faut bien dire que les doctrines de l'école cosmopolite ont trouvé des partisans en France, beaucoup plus que chez toutes les autres nations du monde; et pendant que chez presque toutes les nations de l'Europe, le régime de protection s'organisait et se consolidait aux applaudissements de tous les hommes des classes éclairées, une école nombreuse et active tendait à propager chez nous les doctrines de la liberté du commerce. Plus loin j'examinerai les causes de ce fait; je me contenterai de dire ici que l'état de l'opinion publique en France vers la fin du siècle dernier, se serait vraisemblablement opposé encore pendant longtemps à l'établissement d'un régime de protection fortement organisé, s'il n'avait été introduit en quelque sorte violemment, par une de ces circonstances qui ne peuvent entrer dans aucune prévision, mais qui exercent une puissante influence sur les destinées des nations.

L'isolement dans lequel a été placée la France à l'égard de toutes les nations du monde pendant les guerres de la Révolution, et ensuite à l'égard des nations maritimes par l'effet du blocus continental, a coïncidé dans notre histoire avec une lutte opiniâtre de vingt-cinq années, qui semblait devoir tarir les

sources de la richesse publique. Cependant, les effets de ce régime de protection porté jusqu'aux dernières limites de l'exagération, n'ont pu échapper aux esprits exempts de prévention; et il est résulté de l'observation de ces effets, une espèce d'instinct qui imprimait à l'opinion des masses une direction opposée à celle que leur offraient les théories cosmopolites. On a vu en effet, pendant la durée de cet isolement, nos ports de mer et quelques villes manufacturières souffrir essentiellement dans leurs intérêts; mais sur tout le reste de la surface du territoire, un tel surcroît d'activité industrielle, un tel accroissement de population et d'aisance se firent remarquer, qu'il fut impossible d'en méconnaître la cause; et lorsque cette cause disparut par le retour de la paix, la stagnation générale qui en fut la suite, vint encore mieux démontrer son influence. En vain le gouvernement voulut alors établir la liberté commerciale sur des bases un peu larges : on comprend bien que, dans la position où se trouvait la France en 1815, le gouvernement n'était pas en mesure de s'opposer aux exigences de l'étranger; et lorsqu'on se rappelle le rôle qu'avait joué l'Angleterre dans la lutte qui venait de se terminer, on sent bien qu'elle croyait pouvoir exiger que la France sacrifiât ses intérêts aux siens. Cependant une masse immense d'intérêts s'était créée au sein de la nation, par l'effet même d'un développement jusque-là sans exemple,

de l'industrie, de la richesse et de la prospérité du pays ; et la résistance qu'éprouva le gouvernement français dans cette tentative, le contraignit de revenir au régime de protection tel qu'il a été établi en France depuis cette époque, et sous l'empire duquel la nation a continué de marcher à grands pas dans la route de la prospérité et de la richesse.

Cependant, en opposition aux divers intérêts du pays qui réclamaient le maintien des tarifs, se trouvait le commerce maritime dont l'intérêt était tout différent. Depuis cette époque il n'a cessé de faire entendre les réclamations les plus vives ; et les adresses dont les villes de Bordeaux et du Hâvre font encore souvent retentir la presse et la tribune, ne sont que la centième répétition de ces plaintes, fondées ici comme elles l'ont toujours été, sur quelques lieux communs mis en vogue dans une portion de la société, par les doctrines de l'école cosmopolite : par exemple, on crie anathème contre le *privilége* et le *monopole* créés en faveur de quelques classes industrielles, au préjudice du reste de la population..... Mais en vérité, qu'est-ce donc qu'un privilége établi en faveur de tous ceux auxquels il plaira d'y prendre part? Dans un pays où l'industrie est libre, les professions tendent sans cesse à se niveler sous le rapport des profits ; et si une profession se trouve favorisée par quelque cause que ce soit, les capitaux et le travail s'y précipitent de manière à rétablir bientôt l'é-

quilibre, c'est-à-dire jusqu'à ce que la concurrence ait ramené les bénéfices et le produit du travail, au même taux que dans les autres industries qui peuvent aussi appeler le travail et les capitaux.

Dans une ville, le nombre des marchands et des artisans qui s'adonnent à la même profession, se trouve assez restreint ; cependant, personne ne songe à croire qu'ils exercent un monopole à l'égard des consommateurs ; c'est que le nombre des industriels étant illimité, tout monopole devient réellement impossible, parce que mille personnes accourraient pour y prendre part, s'il pouvait exister en faveur d'une branche spéciale d'industrie. Et l'on croirait qu'au sein d'une nation de trente-quatre millions d'habitants actifs et industrieux, on pourrait, par un moyen quelconque, et sous le régime de liberté industrielle, établir un monopole en faveur d'une classe spéciale de producteurs?..... Si par l'effet de la prohibition ou de droits très-élevés à l'entrée, le prix d'une denrée s'élève à l'intérieur, mille industriels s'efforceront de la produire ; et la concurrence ne cessera de tendre à en abaisser le prix, qu'au moment où ce dernier sera descendu à un taux correspondant à celui de tous les autres produits industriels. Et si ce prix reste encore plus élevé que celui auquel quelques nations étrangères pourraient fournir le même produit, c'est que les circonstances de la production ne sont pas les mêmes

dans les deux pays, du moins pour le moment; mais les industriels qui créent ce produit à l'intérieur, se trouvent, sous le rapport des bénéfices et de la concurrence, dans la même situation que tous les autres producteurs nationaux.

On pourrait cependant trouver une exception à ce principe dans un ou deux genres d'industrie dans lesquels un très-petit nombre d'établissements suffit à la consommation du pays. Dans ce cas, ils peuvent bien créer en leur faveur, à l'aide des prohibitions, quelque chose qui ressemble beaucoup au monopole, parce que deux ou trois producteurs peuvent former entre eux des conventions pour soutenir les prix à un taux déterminé. Mais à ces cas très-rares, le remède est bien facile à appliquer; et pour tous les autres genres d'industrie, les conventions de cette espèce deviennent impossibles; et il serait plus impossible encore de tenir la main à leur exécution, si l'on eût tenté d'en conclure. Aussi, si l'on consulte les faits, on trouvera qu'ils attestent avec la dernière évidence, qu'il s'établit entre les producteurs du pays une concurrence réelle et efficace, qui place les producteurs des industries protégées, dans les mêmes conditions que les autres industries nationales.

Ce n'est donc qu'en dénaturant la signification des mots et les idées du bon sens, qu'on peut appliquer les dénominations de privilége et de monopole en faveur d'une classe particulière de producteurs, aux

restrictions imposées à l'entrée des produits étrangers. Ces restrictions créent cependant un véritable privilége, mais c'est au préjudice de l'industrie étrangère et au profit de l'industrie du pays, qui y prend part tout entière, soit directement, soit indirectement, par les rapports qui lient si étroitement toutes les industries les unes aux autres, pour le développement de leur mutuelle prospérité.

CHAPITRE IV.

Le régime de protection blesse-t-il les intérêts des consommateurs?

L'intérêt des consommateurs est aussi un des textes favoris des hommes qui proclament l'utilité de la liberté illimitée du commerce. Mais qu'entend-on donc par ce mot de consommateurs? Croirait-on que l'augmentation de prix qui résulte de la protection pour une denrée en particulier, est supportée exclusivement par les hommes qui consomment cette denrée? Ce serait là l'idée la plus fausse en économie sociale. Si cette denrée est une matière première, comme le fer, les industriels de tous les genres qui la consommeront, retrouveront l'excédant de prix qu'ils auront payé, sur celui des produits de leur fabrication; en sorte que c'est tout le monde qui paie l'excédant du prix qui résulte du droit d'entrée sur les fers. Il en est entièrement de même des matières destinées immédiatement à la consommation : pour les consommateurs de chacune de ces denrées, pour ceux du moins qui appartiennent à la classe ouvrière, l'excédant du prix augmente les dépenses de la vie,

4

et par conséquent le prix du travail ; et chacun retrouve dans l'excédant du salaire qu'il reçoit, ou du prix des produits qu'il crée, l'excédant du montant de ses dépenses. Ainsi, si c'est tout le monde qui paie ici comme consommateurs, c'est aussi tout le monde qui reçoit comme producteurs ; car tout le monde est là pour recevoir, par la production à laquelle il concourt, à l'aide de son travail, de son industrie, de ses capitaux ou de ses terres.

Cette doctrine, au reste, ne m'est pas personnelle : elle a été développée par les principaux économistes modernes ; et on la trouve exprimée par M. *Blanqui*, dans cette phrase si concise (1) : « Dans une société » organisée, tout le monde est producteur en même » temps et presque dans les mêmes proportions que » consommateur. » Et cependant la même école a fréquemment reproduit l'erreur la plus étrange qu'il soit possible d'imaginer : on a dit que le pays s'appauvrit de tout l'excédant du prix qu'il paie pour les produits créés à l'intérieur, relativement au prix auquel il aurait pu les obtenir en les achetant de l'étranger. On a cité les fers ; et l'on a dit : La France pourrait dépenser quarante millions de moins pour son approvisionnement en fer, si elle l'achetait de l'Angleterre au lieu de le produire chez elle ; elle s'ap-

---

(1) *Histoire de l'économie politique*, etc., tome I, 2e édition, page 414.

pauvrit donc volontairement de quarante millions... Admettons ce chiffre, malgré son exagération : mais la France les a-t-elle dépensés, ces quarante millions? Est-ce que ce ne sont pas des Français qui les ont reçus? Vous passez dans votre main gauche une pièce de cinq francs que vous tenez de la main droite....; en êtes-vous plus pauvre pour cela?

On range tous les Français en deux grandes catégories : d'un côté les monopoleurs avides et égoïstes qui s'enrichissent à l'aide du régime de protection, et de l'autre les consommateurs victimes de ce système. Essayons de trier la population, afin de chercher quels sont les individus qui appartiennent à l'une ou à l'autre de ces deux classes..... Les consommateurs : mais si je ne me trompe pas, c'est vous, c'est moi; c'est lui, c'est elle...., c'est tout le pays, sans en excepter les monopoleurs, qui sont même, nous dit-on, de gros consommateurs..... Pour les monopoleurs, qui sont-ils? D'abord les industriels, les fabricants, les manufacturiers, comme vous voudrez les appeler; c'est-à-dire ceux qui font du fer, de la toile, du drap, du fil, etc., etc. Et dans cette classe, il faut bien se garder de ne voir que l'aristocratie de l'industrie : les grands fabricants sont placés dans une position où ils doivent se charger de défendre près du gouvernement, les intérêts de l'industrie tout entière; mais le tisserand qui n'a chez lui qu'un métier, le cloutier qui emploie

son chien à faire tourner la roue qui fait mouvoir son soufflet, profitent de la prohibition ou des tarifs, de même que les grandes fabriques : ils sont donc tous des monopoleurs; voilà qui est clair. Vient ensuite la classe des hommes occupés par les industriels sous la forme de commis, de contre-maîtres et d'ouvriers de toute espèce. Pour ceux-ci, ils profitent du monopole encore plus que les fabricants eux-mêmes, car pour ces derniers il n'est question que de profits à faire ou à ne pas faire, de la vie active ou du repos : pour les ouvriers, il est question de vivre et d'élever sa famille, ou de périr de misère si l'introduction des produits étrangers vient forcer le fabricant à suspendre ses travaux..... Monopoleurs!

Voilà déjà, je crois, une masse de monopoleurs qui occupent une certaine place dans la société ; mais attendez....Nous ne pourrons, certes, refuser de ranger encore dans cette classe tous les cultivateurs qui font du froment, de la laine, des bestiaux, car les tarifs leur accordent une protection dont on a fréquemment gémi ; et celui qui amène au marché les dix hectolitres de froment ou la paire de génisses qui forment tout son revenu d'une année, est monopoleur tout aussi bien que le fermier de la Beauce qui entasse sur ses greniers des milliers d'hectolitres de grains.... Et les propriétaires de terres qui profitent de l'accroissement de valeur de tous les produits agricoles!.... Oh! pour ceux-là, s'ils ne sont pas mono-

poleurs, où en trouverons-nous? Ainsi voilà pour les dix millions de propriétaires grands et petits, qui couvrent la surface de la France. Les capitalistes sont aussi fort suspects de monopole, car s'ils ne font pas valoir eux-mêmes leurs capitaux dans des entreprises industrielles, ils les prêtent à ceux qui en font usage; et certainement ils trouvent leur profit dans ceux que font les fabricants. Les artistes, les hommes de lettres, ceux-là même qui font si souvent entendre des plaintes amères contre le monopole industriel, ne semblent pas se douter qu'il leur est aussi utile à eux: et cependant, quelle classe de producteurs est plus intéressée qu'eux à l'accroissement de revenus qui est, pour toutes les autres classes que je viens de nommer, le résultat du développement de l'industrie intérieure? N'est-ce pas d'après le taux de leurs revenus, que les hommes de toutes les classes règlent les dépenses qu'ils font en achats de livres, de tableaux, en abonnements aux journaux, en places dans les spectacles, etc.? Une seule classe de consommateurs semble ne tirer aucun profit de cet accroissement de richesses dans toutes les classes: ce sont les porteurs d'inscriptions de rentes sur l'État. Cela est vrai si l'on ne considère que leurs revenus comme rentiers; mais par l'accroissement de la richesse publique, leur capital est beaucoup augmenté lorsqu'ils veulent vendre leurs rentes, car la principale source de hausse des fonds publics, c'est la multiplication des capitaux

qui est le produit de l'aisance générale. Lorsque vous aurez distrait de la classe des consommateurs, tous les hommes qui profitent ainsi directement ou indirectement du prétendu monopole, dites-moi je vous prie ce qui restera?

Il est toutefois des hommes qui consomment plus qu'ils ne produisent : ce sont les dissipateurs qui dévorent leurs capitaux. Ceux-là ont intérêt au bas prix de tous les produits, de quelque manière que vienne ce bas prix. Mais chez les nations qui sont en voie de prospérité, le plus grand nombre des individus produisent plus qu'ils ne consomment, car ce n'est qu'ainsi que les capitaux peuvent se former par l'accumulation. Chez ces nations ce sont les intérêts producteurs qui dominent. Le régime qui protége la production intérieure est donc là conforme à l'intérêt général de la masse; et ce régime tend directement et efficacement à favoriser la prédominance des intérêts producteurs, et par suite l'accroissement des capitaux et de la richesse publique.

Que conclure de tout ceci? C'est que dans l'état industriel des sociétés modernes, tout le monde est à la fois producteur et consommateur, monopoleur et victime, si vous voulez, sous le régime du système de protection. On a dit souvent : Voyez... nos chambres législatives sont composées d'hommes intéressés au monopole; comment pourrait-on espérer une réforme dans la législation qui favorise les monopo-

leurs ? Mais qu'on nous dise donc dans quelle classe de la société il faudrait aller prendre les députés et les pairs, pour trouver des hommes purs du monopole, dans le sens qu'attache à ce mot le langage des réformateurs.

Mais, dira-t-on, pourquoi prendre à tout le monde comme consommateurs, par l'effet du régime de protection, ce qui est rendu à tout le monde comme producteurs?.... Pourquoi ? Le voici : c'est que personne ne se soucie de jouer seulement le rôle de consommateur : chacun veut produire, soit directement par son travail et son industrie, soit indirectement au moyen de ses terres ou de ses capitaux ; car consommer sans produire, c'est se ruiner. Mais comme chacun ne peut produire que ce que les autres consomment, chacun désire trouver autour de soi des consommateurs que ne lui offriraient vraisemblablement pas les autres pays dont il consommerait les produits. Il faut donc que tous les producteurs soient entourés de producteurs d'autres genres, car ceux-là seuls consomment, qui produisent. Tout homme éclairé doit donc vouloir, pour lui comme pour les autres, que la production du pays soit protégée contre la concurrence étrangère. Et comme consommer sans produire, ou consommer plus qu'on ne produit, c'est se ruiner, pour les nations comme pour les individus, tous les gouvernements ont compris qu'il convient de favoriser dans de certaines limites la

production intérieure, en lui réservant le marché du pays. Tous les producteurs y trouvent leur profit, c'est-à-dire le pays tout entier ; et si chacun, comme consommateur, est forcé de payer un peu plus cher certains produits, il en est indemnisé au décuple par les avantages qu'il trouve pour le débouché de ses propres produits, dans cette activité imprimée à la production, et qui crée autour de lui et à son profit une multitude de consommateurs. Pour l'ouvrier, son produit c'est le travail ; et il faut qu'il trouve un consommateur pour ce produit. Qu'importerait à la classe ouvrière d'obtenir pour quinze sous l'aune de calicot anglais, que les fabriques françaises lui fournissent aujourd'hui pour dix-huit sous, si la chute des manufactures qui emploient son travail lui ôte les moyens de donner même du pain à ses enfants?

Et les ouvriers des manufactures de calicot n'auraient pas seuls à en souffrir ; car si les fabriques de tissus de coton se fermaient par suite de la cessation de la protection, les ouvriers de toutes les autres industries en recevraient le contre-coup par la diminution de consommation des produits de tous genres qui sont consommés aujourd'hui par les industriels et les ouvriers qui produisent les tissus de coton. Et si l'on disait que les ouvriers en calicot trouveront de l'occupation dans d'autres industries, les ouvriers qui trouvent aujourd'hui du travail dans ces dernières, éprouveraient également le contre-coup de

la chute des manufactures de coton, par la diminution de salaire qui serait la suite inévitable de l'offre surabondante de travail qu'occasionnerait le reflux de toute cette population ouvrière. C'est ainsi que toutes les branches d'industrie d'un pays sont liées entre elles par des rapports si intimes, que l'une ne peut souffrir sans que toutes les autres en souffrent également.

CHAPITRE V.

Réponse à diverses objections.

On comprend bien que dans l'état actuel des choses, à côté de l'intérêt général qui lie tous les producteurs au système de protection, vient souvent se montrer le désir, pour chaque classe de producteurs, d'obtenir une part plus large dans cette protection, ou de diminuer à son profit la part qui a été faite aux autres. Les réclamations de ce genre ont fréquemment donné lieu au plus singulier raisonnement de la part des adversaires du système de protection..... Quoi! ont-ils dit, vous ne pouvez vous entendre entre vous; vous voulez pour vous la protection que vous ne voulez pas pour les autres? Il est donc clair que la protection ne vaut rien pour personne..... Mais il faut bien que la législation, dans l'intérêt commun du pays, fasse à chaque industrie sa part dans les mesures de protection; et il serait en vérité miraculeux que les intéressés trouvassent toujours que les parts ont été faites équitablement. Que l'on remarque bien d'ailleurs que les plaintes de ce genre ne s'élèvent, ou du moins ne prennent

quelque gravité, que dans les circontances où les intérêts de tous semblent remis en question par des attaques qui menacent le système de protection d'une réforme générale. Alors chacun regarde autour de soi pour chercher s'il ne trouvera pas quelqu'un sur qui il puisse rejeter le trait de la réforme. Mais, je le demande, si quelques industriels à vues rétrécies désirent que la protection soit pour eux et non pour les autres, quelle serait la logique qui pourrait en tirer la conséquence qu'elle n'est bonne pour personne?

On dit aussi : Mais n'est-ce pas une chose utile que l'abaissement du prix des produits?..... Sans doute; mais seulement lorsque cet abaissement est le résultat des perfectionnements apportés dans les procédés des fabriques, lorsqu'il arrive par la force même des progrès de l'industrie du pays. Voyez quelle diminution ont éprouvée chez nous, depuis vingt ans, les prix des tissus de coton de toute espèce, sous le régime de la prohibition absolue à l'entrée. C'est là une chose bonne et utile pour tout le monde. Mais si ce même abaissement eût été produit par l'introduction de tissus étrangers, c'était un bon marché ruineux pour le pays, car il l'eût privé d'une industrie qui crée d'immenses produits, et qui fournit des moyens d'existence à une multitude d'individus.

Il est certain que le résultat des droits d'entrée sur certains produits est d'accroître le prix des denrées de toute espèce, et de rendre la vie plus coûteuse.

L'Angleterre nous fournit depuis longtemps l'exemple de cette combinaison artificielle, dans laquelle tous les objets nécessaires à la vie sont rendus plus chers, mais où tout le monde est rendu plus riche, dans la même proportion que tout est plus cher. Un tel système ne présente-t-il pas de graves inconvénients, dira-t-on?..... L'examen de cette question serait complétement oiseux, car les nations sont dominées ici par une nécessité que l'on ne peut méconnaître. D'abord, remarquons que les impôts de consommation sur certains produits créés à l'intérieur, produisent un effet entièrement semblable à celui que je viens d'exposer en parlant des droits d'entrée, c'est-à-dire qu'ils tendent à faire élever les prix des produits de tout genre : l'impôt sur le sel, sur le vin, etc., n'est pas supporté en définitive par ceux qui consomment ces denrées, mais par la masse entière des consommateurs, et dans la proportion de leur consommation, c'est-à-dire de leurs dépenses de tout genre. En effet, ces impôts, en rendant la vie plus chère, augmentent nécessairement le prix du travail, et par conséquent celui des produits de toute espèce. Mais lorsqu'une nation a été forcée d'élever ainsi artificiellement, par l'effet des impôts qui sont nécessaires aux dépenses sociales, le prix de tous les produits de son industrie, permettra-t-elle que les nations étrangères profitent de cette élévation de prix pour venir offrir sur son propre marché, des objets

qu'elles ont pu produire dans des circonstances plus favorables? Agir ainsi, ce serait anéantir la production sur toute la surface du pays.

Il est donc évident que le système de protection avec tous ses résultats, est une conséquence inévitable du système des impôts indirects. D'ailleurs, il faut bien reconnaître que nous sommes entourés de nations chez lesquelles le système de protection va tous les jours s'organisant et se consolidant. Ne voir dans les mesures que prennent successivement tous les gouvernements dans l'intérêt de l'industrie de leur pays, que des représailles contre les mesures adoptées chez nous, c'est là une puérilité trop souvent répétée par des hommes sérieux : chacun se dirige dans cette route d'après ses propres intérêts. L'Angleterre a rendu nécessaire cet état de choses, par le monopole qu'elle avait créé en sa faveur, à l'aide de son système de protection si fortement organisé. Le blocus continental a été la réaction de ce système ; mais aujourd'hui il tend à prendre son équilibre dans le monde entier ; et ce serait fermer les yeux à l'évidence, que de ne pas reconnaître que le régime de protection est désormais la base du droit public commercial entre les nations civilisées.

Une seule nation en Europe est restée jusqu'ici en dehors du système de protection généralement adopté : c'est la Suisse, vraisemblablement parce que ces petites républiques ne pourraient s'entendre sur

les bases d'un tarif et sur les moyens d'exécution. Mais aussi la Suisse est un pays qui marche progressivement vers sa ruine, au milieu des progrès industriels et des accroissements de richesse de tous les peuples qui l'entourent. On trouve des détails fort curieux sur ce sujet, dans un très-bon travail de M. *Moll,* sous forme de rapport, fait en 1842 à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, qui l'avait chargé de visiter ce pays ainsi que plusieurs parties de l'Allemagne, afin de constater la situation dans laquelle s'y trouvait la production du bétail et les conditions dans lesquelles ces contrées peuvent fournir aux importations en France. M. *Moll* a reconnu que le nombre du gros bétail, principale source de la richesse de la Suisse, a considérablement diminué depuis un demi-siècle dans presque tous les cantons; que la progression décroissante continue, et que ce fait est accompagné d'un appauvrissement remarquable des populations de ce pays, appauvrissement manifeste d'après les faits qu'il énonce.

M. *Moll*, recherchant les causes de cet appauvrissement et de cette diminution dans le nombre des bestiaux, en indique plusieurs, mais dont quelques-unes ne sont que locales; et il fait remarquer qu'il doit y avoir ici une cause générale, puisque l'appauvrissement s'étend à tous les cantons; et il ne se trompe certainement pas en attribuant ces effets à l'absence de moyens protecteurs de l'industrie du

pays. L'exportation du bétail à cornes et des fromages, a fait de tout temps le principal objet du commerce extérieur de la Suisse; et c'est là ce qui lui donnait le moyen d'acheter des peuples voisins, les objets de consommation qui lui manquent. Or, il est arrivé que les espèces de fromages que la Suisse fabriquait autrefois exclusivement, ont été imitées dans plusieurs de nos départements, ainsi que dans quelques parties de l'Allemagne; et les gouvernements de ces pays, afin de favoriser chez eux cette industrie, ont établi des droits à l'entrée sur les fromages de la Suisse.

Il en est de même pour les bestiaux, dont les exportations ont beaucoup diminué en Suisse; et aujourd'hui les vaches du pays de Bade traversent en grand nombre le territoire de la Suisse lui-même, pour aller fournir à l'Italie les vaches laitières que ce pays ne peut élever, et qu'elle faisait venir de la Suisse de temps immémorial. Quelques cantons suisses ont voulu se livrer à divers genres d'industrie, particulièrement à la fabrication des tissus de coton et de soie; mais ces produits ont été repoussés par les tarifs des pays voisins, tandis que les cantons suisses restent désarmés contre l'invasion des produits de tous genres qui leur sont envoyés par ces mêmes pays. Dans une telle situation, un peuple ne peut que voir diminuer chaque jour ses capitaux et ses productions industrielles; et ce sont bien là les

résultats qui se manifestent, quoiqu'à divers degrés, dans tous les cantons de la confédération helvétique.

La contrebande fournit encore à l'école cosmopolite un argument contre les lignes de douanes, et elle ne désespère pas d'y trouver un moyen d'annuler les mesures que prennent les nations pour protéger leur industrie : elle triomphe des succès de cette alliée, et elle s'efforce d'exagérer sa puissance. On fraude les droits de douanes, donc il faut supprimer les douanes.... Mais que l'on condamne donc aussi le droit de propriété parce qu'il enfante le vol et l'escroquerie; que l'on condamne le droit de chasse, parce qu'il engendre le braconnage. Où nous conduirait-on en flétrissant ainsi toutes les institutions sociales, parce que la cupidité trouve le moyen de les éluder? « Il suffirait, dit M. *Blanqui*, d'un perfec-
» tionnement notable dans la fraude pour boule-
» verser tous les tarifs du monde et pour obliger
» chaque nation à se maintenir dans le genre de
» production spéciale à son sol ou au génie de ses
» habitants. » Ne faudrait-il pas plutôt dire : pour mettre toutes les nations à la merci de celle qui est entrée la première dans la carrière de l'industrie ou qui y a acquis le plus de supériorité? Au surplus, que l'on ne compte pas plus qu'il ne convient sur cet auxiliaire : en réduisant les faits de contrebande à leur véritable valeur, l'expérience montre qu'ils

n'altèrent pas en général l'efficacité des mesures de protection; et si la fraude se perfectionne, il est bien permis d'espérer que les procédés de répression se perfectionneront aussi. La fraude est un mal qu'il faut s'efforcer de réduire à ses limites les plus étroites, mais avec lequel il faut bien en définitive s'accoutumer à vivre, comme avec les inconvénients qui s'attachent à toutes les institutions humaines.

Mais, dit-on aussi, les nations vont donc être isolées entre elles..... Tous les liens de sympathie qui les unissent vont disparaître.... On soutient qu'une alliance entre deux peuples ne peut être durable, si l'on n'élargit pas les voies commerciales entre eux. Pourquoi donc les nations ne pourraient-elles vivre en bonne intelligence entre elles, sans ouvrir la porte à toutes les voies du commerce? Est-ce que toutes les relations des hommes civilisés entre eux se bornent à des opérations mercantiles? Dans la vie privée, nous avons des amis, des frères, sans mettre en commun nos intérêts avec les leurs; il peut en être et il en est réellement de même entre les nations. Vous avez un voisin qui récolte du vin; est-il donc impossible que vous conserviez avec lui de bonnes relations, si vous faites ailleurs que chez lui votre approvisionnement de boissons? Et quel droit aurait une nation de se plaindre que nous refusions de prendre ses fers ou ses tissus, parce que nous préférons consommer ceux que nous produisons nous-mêmes?

On peut même affirmer que le système de protection sera infiniment plus favorable à la conservation de la paix entre tous les peuples, que celui de la liberté illimitée du commerce. En effet, le commerce extérieur ne peut former à l'égard d'un peuple un intérêt assez puissant pour qu'il en naisse des causes de guerre, que lorsqu'il devient le monopole d'une nation au préjudice de plusieurs autres. On conçoit bien que, dans ce cas, si ce monopole lui est disputé, ou si elle éprouve des obstacles pour l'établir sur un point, elle pourra s'exposer à toutes les chances de la guerre pour la défense d'un intérêt qui devient immense pour elle. Mais toutes les fois que le commerce extérieur se borne à un échange mutuel du superflu des produits de chaque nation, c'est-à-dire lorsqu'il se fait dans l'intérêt réciproque de toutes, les débats que peuvent soulever les questions commerciales présentent à chaque nation un intérêt fort restreint pour le développement de son industrie intérieure; et il n'est pas à craindre qu'on y trouve jamais un motif suffisant pour s'engager dans une lutte sanglante et ruineuse pour les peuples. Aussi, que l'on remarque bien que toutes les guerres qui ont eu le commerce pour but, ont été suscitées par les nations qui aspiraient au monopole commercial. L'établissement général du système de protection forme précisément un obstacle insurmontable à tout monopole commercial au profit d'une nation. Il est

donc facile de prévoir que les questions commerciales cesseront de figurer à l'avenir au nombre des causes de ces luttes qui désolent le monde. Déjà nous voyons s'établir partout dans les relations internationales, ce principe que chacun est maître chez soi, et qu'en conséquence chaque nation est libre d'admettre ou de repousser les produits étrangers, selon ses intérêts. Tout caractère d'hostilité disparaît donc dans les mesures que chaque nation croit devoir prendre pour favoriser la production sur son territoire. Désormais lorsqu'on voudra obtenir des concessions, c'est par voie de négociations qu'on procédera; et l'on finira par s'entendre, et par céder de part et d'autre tout ce qui peut concourir à établir des relations commerciales mutuellement profitables.

C'est dans l'habileté et le savoir-faire avec lesquels chaque nation saura débattre ses intérêts commerciaux avec les autres, que se trouvera désormais pour chacune d'elles, la principale source des avantages qu'elle pourra tirer de ses relations commerciales; et il faut bien avouer en toute humilité que la France est placée à peu près au dernier rang sous le rapport de cette espèce de savoir-faire : soit qu'elle ait plus de dispositions que les autres peuples à se laisser aller à des entraînements libéraux ou chevaleresques, soit pour toute autre cause, il est certain que depuis le trop fameux traité de 1786 avec l'Angleterre, la France a joué constamment le rôle de dupe dans

presque toutes les transactions de ce genre avec les autres peuples ; et sous le titre spécieux de concessions réciproques, on a toujours su mettre du côté de la France l'éventualité des avantages et la certitude des pertes.

Un des arguments sur lesquels s'appuient le plus volontiers les hommes de la science économique, est tiré d'une très-fausse application du principe si important et si vrai d'ailleurs, de la *division du travail*. On nous dit : Que penserait-on d'un individu qui voudrait lui-même cultiver son champ, moudre son blé, faire son pain, fabriquer lui-même ses souliers, ses habits, etc.? S'il est tisserand, ne vaut-il pas bien mieux qu'il se contente de faire de la toile, et qu'il ait recours aux industriels des autres genres pour les divers objets de sa consommation? Tout le monde ne trouve-t-il pas ainsi économie de temps et plus de perfection dans les produits? Pourquoi n'en serait-il pas de même des nations? Et si l'une d'elles produit un objet à plus bas prix et mieux que nous, pourquoi ne le lui demanderions-nous pas plutôt que de nous efforcer de le produire nous-mêmes?... Un examen attentif fera comprendre bien vite combien est erronée une telle analogie : un individu trouve bien plus de profit à se livrer à une seule branche d'industrie, parce qu'en faisant toujours la même chose, chacun parvient à la faire mieux et en moins de temps ; et aussi parce que pour travailler

avec économie et perfection dans chaque genre d'industrie, il faut posséder des machines, ou du moins des outils plus ou moins nombreux et compliqués, que l'on ne peut se procurer économiquement que lorsqu'ils doivent être constamment employés, c'est-à-dire lorsqu'on a une grande masse de travaux du même genre à exécuter. Telles sont les causes qui font du principe de la division du travail, la base fondamentale de la production dans les sociétés civilisées.

Mais qu'y a-t-il de semblable à ceci, lorsqu'il est question des relations des peuples entre eux? Aucun inconvénient ne s'oppose à ce que des branches d'industrie fort diverses soient menées de front chez une nation comme chez une autre, parce que dans chacune d'elles ce sont des individus différents qui s'adonnent à chaque genre de fabrication ou d'industrie. Chez une nation comme chez l'autre, chaque individu pourra acquérir l'habileté qui résulte de l'exécution constante du même genre de travail; et chez toutes les deux, le matériel de machines ou d'outils nécessaires à chaque profession, pourra être continuellement employé à l'usage auquel il est destiné. Il n'y a donc aucune analogie dans l'application du principe de la division du travail aux individus ou aux nations.

Sans doute des causes naturelles, surtout celles qui tiennent à la diversité des climats, rendent souvent

une nation beaucoup plus propre qu'une autre à la création de tel ou tel produit; et à cet égard il serait souvent fort déplacé de vouloir forcer la nature. Mais pour les objets qui peuvent se créer indifféremment partout, il est tout à fait déraisonnable d'invoquer le principe de la division du travail pour engager une nation à les prendre chez ses voisins, plutôt qu'à les produire chez elle.

CHAPITRE VI.

Des prohibitions absolues à l'entrée.

Les prohibitions sont depuis quelques années pour l'école cosmopolite, le point de mire de ses attaques contre le système de protection. On voudrait persuader que prohibition et monstruosité sont deux mots à peu près synonymes. Cependant, si une nation a le droit de dire à une autre : Je ne veux admettre tel de vos produits que sous telle condition, ou avec tel droit à l'entrée, pourquoi ne pourrait-elle pas lui dire également : Je ne veux pas admettre du tout tel autre produit? Ces droits dérivent du même principe, savoir que chaque peuple est maître chez lui; et il serait impossible de se fonder sur aucun motif raisonnable pour contester un de ces droits plutôt que l'autre; aussi, de tout temps les nations ont établi des prohibitions lorsqu'elles l'ont jugé convenable. Doit-on préférer la prohibition à l'admission à l'entrée avec des droits? Cela peut se débattre pour tel article, pour tel genre de marchandises; et la solution dépend d'une multitude de considérations; mais il est impossible de trouver même des éléments de

discussion sur la convenance ou l'inconvenance, lorsqu'on parlera des prohibitions en général. Vouloir proscrire les prohibitions en masse, parce qu'elles sont prohibitions, c'est là esprit de système, et non connaissance des affaires.

Prenons un exemple : la fabrication des draps a reçu d'immenses améliorations en France depuis trente ans; à qualités égales, les prix ont baissé de près de moitié. Pour savoir cela, il ne faut que porter des habits. Cette baisse a eu lieu sous l'influence de ce droit d'entrée sur les laines qui vous semblait si exorbitant, et non-seulement sous l'empire du régime de protection qui tue, dites-vous, les industries qu'il semble protéger, mais même sous l'empire de la prohibition absolue, la plus sévère de toutes les protections.... Voilà les faits. Maintenant vous voulez supprimer la prohibition des draps à l'entrée; exposez vos motifs : ils sont graves et puissants sans doute, car on n'abandonne pas sans la certitude de grands avantages, un état de choses dont on s'est si bien trouvé jusqu'ici; on discutera ces avantages, et il y aura peut-être là de grandes questions d'intérêts positifs à débattre. Mais si aux chances possibles d'une semblable mesure vous opposez un principe, celui qui réclame la suppression de toutes les prohibitions, alors un homme raisonnable ne discutera pas avec vous, il ne vous comprend pas.

C'est aussi sous le régime de la prohibition absolue

que la France a conquis l'industrie de la filature et du tissage du coton. Aujourd'hui, c'est à l'aide de tarifs diversement combinés, que l'on veut conquérir la filature du lin et du chanvre, industrie bien autrement importante pour la France que celle qui s'applique au coton, puisqu'elle s'exerce sur des matières indigènes. Je ne prétends pas qu'on ait tort d'agir ainsi; mais enfin si l'expérience venait à démontrer que ces moyens sont insuffisants, et que sans la prohibition on ne pourra naturaliser en France cette industrie, verra-t-on les ennemis des prohibitions parodier un mot célèbre, en disant : Périsse l'industrie linière plutôt qu'un principe?

Un des arguments les plus graves que l'on ait présentés en faveur de la prohibition appliquée à certains produits, est celui-ci : Aux époques de crises commerciales qui reviennent si fréquemment en Angleterre, on sait que les fabricants de ce pays, possesseurs d'immenses capitaux, n'hésitent pas à faire le sacrifice de 25 ou 30 pour cent sur le prix de production, afin de trouver dans la consommation des peuples étrangers, un débouché aux produits qui encombrent leurs magasins. Dans un cas semblable, aucun droit protecteur ne pourra s'opposer à l'irruption d'une énorme quantité de produits qui se vendront à vil prix; tout travail cessera dans nos manufactures, et la plupart de nos fabricants seront ruinés.

Mais d'où vient donc cette direction particulière que donnent aujourd'hui à leurs attaques, les organes de l'école cosmopolite? C'est uniquement parce que les prohibitions sont la vedette avancée qu'il faut égorger avant d'arriver jusqu'au gros du corps d'armée que l'on veut détruire. En demandant la conversion des prohibitions en droits à l'entrée, on ne dissimule guère que c'est pour demander plus facilement ensuite l'abaissement graduel de ces droits, jusqu'à ce qu'on arrive à l'affranchissement complet. En effet, il est dans l'école cosmopolite des hommes modérés qui ne demandent pas de brusques secousses. Ils savent ce qu'on doit aux positions faites et aux droits acquis : on ne voudrait pas anéantir subitement d'énormes capitaux engagés dans des entreprises industrielles. C'est graduellement qu'on veut arriver à la liberté illimitée du commerce.... On ne serait pas éloigné d'accorder une période d'une vingtaine d'années à la France, pour descendre par une pente douce à ce terme où elle rencontrerait l'anéantissement complet de la prospérité du pays..... En vérité il faudrait être ennemi bien obstiné du progrès, pour ne pas bénir la main qui nous octroie une aussi précieuse concession.

CHAPITRE VII.

Réaction de la production intérieure sur elle-même.

Pour tous les produits importés ou exportés, chaque nation n'accomplit que la moitié de son rôle dans la production et la consommation, tandis qu'elle l'accomplit en entier pour les objets qu'elle produit et consomme. De là le rôle immense que jouent les productions et les consommations intérieures, dans le développement de la richesse de chaque nation.

On comprendra facilement l'importance de l'industrie intérieure, si l'on se représente le mécanisme à l'aide duquel les richesses provenant de la production industrielle se distribuent entre les diverses classes de producteurs : un établissement de forges produit, par exemple, chaque année, du fer pour une valeur de 500 mille francs. Le prix de vente de ce produit se distribue en salaires d'ouvriers, forgerons et mineurs, de commis et de contre-maîtres, en intérêts de capitaux et en profits pour le maître de forges. Tous les ouvriers, outre le pain et le vin qu'ils consomment, ont besoin d'habits, de chaussures, de chapeaux, etc. Le maître de for-

ges a aussi des besoins analogues, qu'il satisfait de même que les ouvriers, à l'aide des produits de la vente du fer. Ce produit passe donc entre les mains des cultivateurs, des fabricants de drap, de chapeaux, de souliers, de meubles, d'équipages, etc. Mais le fabricant de drap qui reçoit une partie de ce prix, a aussi besoin lui-même de comestibles, de chapeaux, de meubles et de beaucoup d'autres choses; et il en est de même de tous ceux qui ont eu part en seconde main à la distribution du prix de la vente du fer. Tous ces besoins donnent donc lieu à une nouvelle distribution en troisième main, à des individus qui auront eux-mêmes des besoins qu'ils pourront satisfaire à l'aide de leur part du produit. Et les industriels de tous les genres qui satisfont à tous ces besoins, ne peuvent le faire sans accroître leur matériel en outils et machines, ce qui donnera un nouveau débouché aux fers produits par cette forge; en sorte que la production réagit toujours sur elle-même par une circulation à l'infini, en donnant naissance à la consommation qui doit lui ouvrir de nouveaux débouchés; et une production de la valeur de plusieurs millions en objets de tout genre, sera en réalité le résultat de cette production de fer dans une seule forge. Toute production de quelque genre qu'elle soit, donne lieu à un effet analogue à celui que je viens de considérer en parlant de la production du fer; et par ces accrois-

sements de production, non-seulement la population peut satisfaire à de nouveaux besoins, mais elle tend sans cesse à s'accroître, attendu que le chiffre de la population ne reconnaît d'autre limite que les moyens de travail, dans un état donné d'une civilisation déjà avancée.

Il faudrait que nous pussions rapprocher des exemples qui nous sont fournis par les peuples commerçants qui nous entourent, celui d'une nation qui se fût élevée à un haut degré de richesse par le seul développement de l'industrie intérieure; d'une nation qui eût mis des siècles à grandir, mais qui eût conservé aussi pendant des siècles, par l'effet du seul équilibre industriel qui s'établit au sein d'un peuple, le haut degré de prospérité et de richesse qu'elle aurait atteint; qui n'eût pas retrogradé dans sa civilisation malgré les secousses politiques, parce que l'industrie, source de la civilisation, y reposait sur la base la plus solide de toutes, la consommation des produits du pays par le pays lui-même..... Mais vraiment, cette nation, il n'est pas nécessaire que l'imagination vienne la créer; elle existe précisément avec les circonstances que je viens d'indiquer....; c'est le peuple le plus nombreux et le plus riche de la terre....; c'est la *Chine*, dont l'organisation sociale est la plus ancienne que nous connaissions; qui a prospéré et grandi en posant pour base essentielle de son économie sociale, son isolement complet de toutes

les autres nations du monde. Il serait difficile de contester le titre de nation la plus riche de la terre à celle qui, sur son vaste territoire, fournit du travail et des subsistances à la population la plus pressée dont le monde ait jamais offert l'exemple.

Si tous les peuples se fussent dirigés d'après les principes d'économie sociale qui dominent sans doute chez les *Ricardo* et les *Sismondi* de l'empire de la Chine, que les philanthropes cosmopolites nous disent si le genre humain aurait eu beaucoup à y perdre. Il en serait résulté sans doute une civilisation fort différente de la nôtre : eût-elle été meilleure? Nous répondrons sans hésiter, non; les Chinois répondraient sans doute, oui; et ils nous opposeraient divers points de civilisation et d'industrie sur lesquels la Chine nous a dépassés, et surtout dès longtemps devancés. Mais la question n'est pas là, car nul homme ne serait assez insensé pour proposer aux nations modernes de se condamner à l'isolement chinois. Toutefois, si l'on ne peut trouver chez cette nation un exemple à imiter, on peut certainement y puiser de hautes leçons, et le plus intéressant sujet d'études sur les effets que l'on peut attendre pour la richesse des peuples, du seul développement de l'industrie intérieure, de cette combinaison à l'aide de laquelle la production croît sans cesse jusqu'aux limites les plus reculées, parce que la consommation s'accroît dans les mêmes proportions, par

l'effet même de la multiplication des producteurs.

Il est donc certain que chez un peuple qui occupe l'autre extrémité du continent que nous habitons, chez un peuple dont nous méprisons la civilisation autant qu'il dédaigne la nôtre, nous pouvons trouver une leçon de pratique et d'expérience éminemment instructive, sur un des points les plus importants du mécanisme de l'économie sociale ; et il est fort remarquable que ce même peuple a parfaitement compris aussi le rôle immense que joue, dans la richesse intérieure d'un pays, la branche d'industrie la plus importante de toutes, celle qui entraîne irrésistiblement toutes les autres dans ses progrès : l'industrie qui s'applique à la culture du sol. Et nulle part ailleurs dans le monde, l'agriculture n'est plus honorée, ni plus favorisée que dans le pays le plus riche et le plus peuplé de la terre.

Mais quand il serait vrai que l'isolement complet est pour un peuple le moyen le plus efficace d'accroître sa population et sa richesse, des événements récents ont suffisamment démontré que ces éléments fondamentaux de la puissance d'une nation, laissent cependant dépourvu de toute puissance à l'égard des peuples étrangers, celui qui, s'isolant de tous les autres, n'a pas plus appris l'art de se battre que l'art de commercer. Tous les éléments de la puissance extérieure sont là ; mais on ne sait pas les employer, parce que les occasions ont manqué pour apprendre à le faire ; et parmi les nations comme parmi les in-

dividus, il faut savoir se défendre. C'est là l'inconvénient des extrêmes en toute chose. Aussi, pour nous autres peuples de l'Occident, pour qui notre position nous fait une nécessité d'être forts au dehors autant que riches au dedans, de quoi s'agit-il aujourd'hui, lorsque notre attention se porte sur le spectacle que nous offrent nos frères de la Chine? D'appliquer, dans les limites de nos propres convenances, les résultats de ces faits. Ces résultats ne sont-ils pas, d'ailleurs, d'accord avec les doctrines bien comprises des plus sages et des plus profonds publicistes de nos contrées; et ces doctrines sont-elles autre chose que l'idée fondamentale qui a dirigé *Sully* dans la route par laquelle il a fait faire à la France, dans un si court espace de temps, des pas si immenses vers sa prospérité intérieure? Il est question pour tous nos peuples civilisés, de trouver une combinaison qui favorise l'industrie de toutes les nations, en prévenant tout monopole exercé par une d'entre elles au préjudice des autres, sans sacrifier les relations commerciales qui sont devenues un besoin pour tous les peuples. C'est là le but qu'il est possible d'atteindre par le système de protection, en restreignant dans de certaines limites, et selon l'intérêt public de chaque nation, les relations commerciales des individus avec ceux des autres peuples; et l'on atteindra certainement ce but, partout où cette combinaison d'économie sociale sera dirigée avec intelligence et sagesse.

CHAPITRE VIII.

Du degré d'importance du commerce extérieur pour les nations civilisées.

L'erreur qui a donné tant de vogue aux doctrines de l'école cosmopolite, la voici : on a été ébloui par l'éclat qu'ont répandu, à diverses époques de l'histoire, les peuples qui se sont livrés à un commerce extérieur étendu ; on a cru que cette source de prospérité était également ouverte à tous les peuples. On n'a pas vu que si elle n'a jamais été exploitée avec de grands succès, que par un petit nombre de nations qui se sont succédé dans la période des temps historiques, c'est qu'il n'y a vraiment là de la matière pour des bénéfices d'une haute importance, que lorsque le commerce devient le monopole d'un peuple au préjudice d'un grand nombre d'autres ; et toutes les fois que le commerce extérieur se trouve distribué avec une certaine égalité entre les diverses nations, c'est-à-dire lorsque chaque nation ne fait dans ce commerce que ses propres affaires, il n'y a plus pour chacune d'elles, du moins dans les circonstances ordinaires, que la matière d'une industrie

très-secondaire par son importance, parce que, si l'on en excepte quelques cas spéciaux, la quantité de produits dont une nation pourvue d'une population nombreuse peut espérer trouver le débouché au dehors, ne forme jamais qu'une fraction infiniment petite de la masse des produits qui sont consommés par ses habitants.

On nous dit, il est vrai, que les échanges entre les peuples vont se multiplier dans une proportion incroyable, à mesure que l'industrie et la civilisation feront de nouveaux progrès; et le commerce de Bordeaux affirme avec assurance que *le commerce extérieur est le grand pivot des richesses publiques, lorsque la civilisation est fortement avancée.* Je ne sais pas trop sur quoi il serait possible d'appuyer une semblable assertion; mais ce qui est bien certain, c'est qu'à mesure que les peuples s'avancent dans la carrière industrielle, leurs efforts se dirigent vers le moyen de réduire autant qu'ils le peuvent, la masse des produits qui leur sont fournis par d'autres nations; et à moins qu'on ne trouve un expédient pour faire en sorte que les exportations de tous les peuples s'accroissent pendant que les importations diminueront chez toutes les nations, on doit craindre qu'il n'y ait beaucoup à rabattre sur les illusions dont on se berce à cet égard dans les ports de mer.

Que l'on consulte sur ce point l'expérience que nous offrent les faits historiques : sans remonter aux

temps de l'antiquité, on voit s'élever au moyen âge au midi de l'Europe, les républiques italiennes, et au nord la Ligue anséatique, pour lesquelles le commerce international du monde connu alors a été la source de richesses immenses, relativement à l'étendue de ces petits états. La Hollande ensuite, et enfin l'Angleterre, ont trouvé de même pendant longtemps de grands profits, dans le monopole du commerce de toutes les nations. Depuis le moyen âge, le monde s'est agrandi par la découverte d'un continent nouveau dont la population s'accroît sans cesse; et toutes les nations de l'Europe sont devenues en même temps plus riches et plus populeuses. Cependant, que l'on remarque bien qu'à l'époque actuelle il n'y a plus de quoi vivre dans le commerce international du monde entier, pour l'Angleterre ellemême, quoiqu'elle absorbe à peu près seule toute la portion de ce commerce qui n'est pas entre les mains des diverses nations qui se chargent ellesmêmes de l'exportation de leurs produits, et autant qu'elles le peuvent, de l'importation des objets qu'elles consomment.

C'est que tout le monde n'a pas la même horreur que les négociants de Bordeaux, pour ce qu'ils appellent les *prétendues conquêtes industrielles*. Chez toutes les nations civilisées, la tendance de l'industrie les porte à s'efforcer de créer dans chaque pays les produits que l'on était forcé de tirer auparavant de

l'étranger, lorsqu'on peut le faire avec avantage. C'est ce qu'on nomme des *conquêtes industrielles ;* et ces conquêtes sont très-précieuses : en créant au sein du pays un nouveau travail, on y crée de nouveaux travailleurs ,. car le chiffre de la population se règle toujours sur la masse du travail qui lui est offert; et ces travailleurs deviennent eux-mêmes des consommateurs de tous les autres produits de l'industrie du pays. Dans l'industrie de tous les peuples, presque tout est une conquête qui remonte à une époque plus ou moins reculée; et l'industrie vinicole elle-même a été autrefois une conquête pour le midi de la France. Les autres nations font chaque jour des conquêtes sur notre industrie : c'est ainsi que l'Angleterre, la Suisse et l'Allemagne se sont approprié récemment la fabrication des soieries. C'est ainsi encore que la France vient de perdre une grande partie de son débouché de vins mousseux en Allemagne, parce qu'on a appris à les fabriquer dans ce pays, de même qu'on les fabrique aujourd'hui en Bourgogne et dans beaucoup d'autres localités en France.

Combien d'autres débouchés à l'extérieur n'avons-nous pas déjà perdus de même, et combien d'autres ne sommes-nous pas appelés à perdre encore ! Si la France n'y prend garde, l'Angleterre ou la Belgique peut-être, sont à la veille de faire sur elle une immense conquête industrielle au moyen de la filature du lin par machines; et notre pays perdra ainsi une

de ses industries les plus importantes. Pendant que la France est ainsi entourée de nations qui chaque jour la pressent par de nouvelles conquêtes industrielles, des hommes qui croient être amis de leur pays, prétendent exiger d'elle deux choses : la première, c'est qu'elle s'abstienne de toute conquête industrielle à son profit, de peur de diminuer la masse de son commerce extérieur ; et la seconde, c'est qu'elle se prive de tout moyen de défense contre les conquêtes industrielles des autres, en renonçant à protéger l'industrie nationale.

La différence des climats et d'autres circonstances spéciales seront sans doute un obstacle insurmontable à ce que chaque nation puisse produire chez elle tous les objets dont elle a besoin. Mais on prétendrait tirer aujourd'hui la ligne de démarcation : afin de favoriser le commerce international, on élèverait la barrière qui s'opposerait chez tous les peuples, à toute conquête ultérieure?..... On flétrirait, comme le fait *J.-B. Say,* du nom *d'industrie factice,* toute industrie naissante que l'on veut conquérir au profit du pays?..... Parce qu'on a jusqu'ici tiré du sucre de l'Inde ou de l'Amérique, vous diriez à l'Europe : Vous ne fabriquerez pas de sucre.... Quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, les progrès de l'industrie tendront toujours à de nouvelles conquêtes, c'est-à-dire à diminuer la masse des importations chez tous les peuples, parce qu'en mettant même à part les intérêts

des nations, la spéculation industrielle tend sans cesse à rapprocher la production de la consommation. C'est par des communications intellectuelles, c'est dans la carrière des sciences, des arts, de la littérature, dans les branches de connaissances qui se rapportent à l'industrie, que les peuples multiplieront leurs relations, à mesure qu'ils seront plus civilisés; mais pour le commerce d'échange entre les nations, tout doit nous faire prévoir qu'il sera bien loin de s'accroître dans le même rapport que la population et la richesse des diverses nations du monde : et tout nous montre qu'un grand développement du commerce international sur la surface du globe, tient à une cause qui tend sans cesse à s'effacer; savoir, une grande inégalité dans la répartition des forces industrielles chez les diverses nations.

Si nous considérons dans cette question les intérêts spéciaux des villes maritimes, est-il bien vrai que ces intérêts se lient tellement par la nature des choses au commerce d'importation et d'exportation, qu'elles doivent prospérer ou déchoir, en raison de l'accroissement ou de la diminution des relations du pays avec les peuples étrangers? Qu'on nous dise pourquoi le Hâvre et Bordeaux ne pourraient pas être des villes industrieuses et commerçantes à la manière de Lille, de Strasbourg, de Mulhausen ou de Saint-Quentin? Il n'y a en vérité qu'un seul obstacle qui s'y oppose, c'est que les populations de ces villes ne

savent tourner leurs regards que d'un seul côté de leur horizon. Lorsqu'on parle aux habitants de Bordeaux de prospérité intérieure, de communications entre les diverses parties du pays, ils répondent avec humeur dans leur trop célèbre adresse : *Nos routes à nous, nos canaux, nos chemins de fer, c'est la mer et nos navires.* Qui ne voit cependant quels immenses avantages trouveraient, dans leur position même, les villes maritimes qui voudraient se livrer à des industries analogues à celles qui font la prospérité de nos villes intérieures? Quelle facilité n'y trouveraient-elles pas pour le transport écomique de leurs produits, non-seulement à l'étranger, mais aussi dans de vastes portions du territoire français? L'exemple de Rouen, presque aussi maritime que Bordeaux, serait là pour nous attester cette vérité, si son évidence ne la mettait à l'abri de toute contestation. Il est bien permis de penser que nos populations maritimes s'apercevront qu'elles peuvent trouver là une riche source de prospérité; et alors elles se créeront des intérêts communs avec ceux de la grande famille. Mais jusque-là, et tant qu'on s'obstinera à dire : nous ne voulons pas être autre chose que marins; tant qu'on voudra unir ses intérêts à ceux des peuples étrangers, il faut bien que les villes maritimes se résignent aux conséquences de l'opposition d'intérêts qu'elles établissent volontairement entre elles et le reste du pays.

On nous dit aussi qu'il est de l'intérêt de chaque nation de favoriser l'industrie chez les autres peuples en leur achetant leurs produits, afin de pouvoir leur vendre les siens. Mais que l'on voie si l'Angleterre, qui certes s'y connaît bien, s'efforce de favoriser les progrès de l'industrie chez les nations avec lesquelles elle veut établir des relations commérciales étendues; par exemple dans ses relations avec le Portugal? Elle les aime encore mieux pauvres et routinières, parce qu'elle sait bien que chaque progrès de ces nations dans l'industrie, serait au préjudice de son commerce avec elles. Pour trouver des peuples importateurs, ces nations vers lesquelles se dirigent l'attention et les spéculations des peuples qui ont quelque chose à vendre, il faut aller chercher les sociétés écloses d'hier, dans le Nouveau-Monde, et qui n'ont pas encore eu le temps de s'arranger de manière à se passer des autres. C'est là que trouvent leurs principaux débouchés, les nations vieilles en industrie, et qui repoussent mutuellement leurs produits autant qu'elles le peuvent. Et c'est en présence de ces faits que les économistes cosmopolites prétendent que le commerce entre les peuples s'accroîtra dans la même proportion que leur industrie intérieure..... .

On nous dit, je le sais, que les nations ont grand tort d'agir ainsi; et l'on s'efforce de leur persuader qu'il vaudrait beaucoup mieux pour chaque peuple, produire les objets dont il n'a pas besoin, sauf

à aller frapper vainement à toutes les portes afin d'en trouver le débouché. A la bonne heure : on a soutenu tant de choses, qu'on peut bien encore soutenir celle-là ; et c'est un sujet de controverse comme un autre. Mais attendons un moment : il ne suffit pas que tout cela repose comme doctrine dans vos écrits ; il faut que ces doctrines deviennent la règle de conduite des autres nations. Ainsi prêchez, écrivez : lorsque vous aurez porté la persuasion chez les peuples, lorsque vous les aurez déterminés à prendre dans la carrière industrielle une route diamétralement opposée à celle qu'ils ont suivie depuis qu'il existe des sociétés, alors nous verrons. Mais jusque-là, et parmi les nations comme elles sont, malheur et ruine à celle d'entre elles qui sacrifierait son industrie intérieure, en ouvrant inconsidérément ses portes aux produits étrangers, avec la décevante perspective des débouchés extérieurs qui vont s'ouvrir devant elle.

D'un autre côté, si l'on considère les exportations que peut favoriser un grand développement de l'industrie manufacturière, on sait assez de nos jours que tout n'est pas riant pour la cause de l'humanité, dans les résultats qu'entraîne nécessairement la réunion d'un grand nombre d'ouvriers sur un même point, par exemple à *Birmingham*, à *Manchester* ou à *Lyon*, afin d'établir avec les peuples étrangers ces relations de fraternité que l'on nous peint sous des

couleurs si séduisantes. Et que l'on remarque bien que les déplorables inconvénients que je signale ici, ne sont pas dus précisément à l'agglomération d'un grand nombre d'hommes sur une petite étendue de territoire, mais que leur cause réside dans cette circonstance, que les produits créés par cette population sont destinés à des exportations lointaines. Toutes les fois que le pays qui produit est son propre consommateur, son industrie prend un caractère très-remarquable de stabilité, parce qu'elle se développe graduellement dans toutes ses branches, en conservant entre elles un équilibre constant, ou qui du moins n'a pas à redouter de violentes secousses : ce n'est en effet que le développement simultané de plusieurs parties corrélatives qui sont soumises à un mouvement régi par une même direction, celle des lois et des mœurs du pays. Mais tout est précaire, au contraire, dans la situation des producteurs qui ont à redouter à chaque instant les perturbations qui résultent de mille circonstances industrielles ou politiques dans les relations des peuples entre eux. C'est pour cela que les catastrophes qui résultent de l'agglomération d'un grand nombre d'ouvriers sur un même point, ont frappé plusieurs fois chez nous précisément sur cette branche d'industrie qui se place en première ligne dans nos exportations, sur les fabriques de soieries, qui font l'orgueil de la France aux yeux des partisans du commerce exté-

rieur. Il en est ici pour la richesse des nations entièrement de même que pour les fortunes privées : un négociant efface souvent par l'éclat de sa fortune, le propriétaire aussi riche que lui, mais qui possède des biens-fonds. Cependant, que de chances de ruine pour l'un, et quelle sécurité pour la fortune de l'autre. Pour les nations qui possèdent un territoire étendu et fertile, la source la plus solide de leurs richesses est donc celle qu'elles trouvent dans le développement intérieur de toutes les branches d'industrie, qui est le résultat certain des améliorations de la culture du sol.

CHAPITRE IX.

Applications spéciales à la France.

J'ai montré que sous l'empire du régime de protection adopté désormais par tous les peuples, et dans un état très-avancé de la civilisation et de l'industrie chez toutes les nations du globe, le commerce extérieur ne présenterait plus aux nations qu'un intérêt fort limité. Pour la France en particulier, on se convaincra bientôt, si l'on veut examiner attentivement cette question, que le commerce avec les peuples étrangers n'offre en réalité qu'un très-faible intérêt, si on le compare aux sources de richesse que le pays trouve dans le développement de son industrie intérieure. Le commerce extérieur a son prestige : les centaines de millions qui figurent sur les registres des douanes, et le vif éclat dont brille un port de mer ou une ville manufacturière, tout cela forme un spectacle qui séduit et impose. Mais combien tout cet éclat s'affaiblit, lorsqu'on vient à comparer nos plus brillantes exportations, aux produits qui se créent et se consomment à l'intérieur : ceux-ci ne peuvent se constater par francs et centimes, comme les objets

qui sont enregistrés aux bureaux des frontières. Nous avons cependant des moyens d'en apprécier l'importance ; et lorsqu'on les soumet au calcul, on reconnaît de quel poids immense sont, dans la richesse générale, la production et la consommation qui s'opèrent sur place tous les jours, sans bruit et sans éclat, sur tous les points de la surface d'un vaste pays, et qui roulent sur cette immense multitude de produits qui forment l'objet des ventes et des achats, au sein d'une nation de trente-quatre millions d'individus. Nos soieries offrent certes pour nous un bel objet d'exportation, puisqu'elles y figurent pour environ cent millions. Mais la plus modeste de nos industries, celle du cordonnier, crée des valeurs pour une somme beaucoup plus élevée, qui se produit et se consomme à l'intérieur. En effet, on ne peut pas évaluer à moins de dix francs, par individu de tout sexe et de tout âge, la consommation moyenne et annuelle en chaussures de cuir ; et sur une population de 34 millions d'habitants, voilà une création annuelle de 340 millions de produits qui trouvent sur place leurs débouchés. Les fabriques françaises de drap, que beaucoup de personnes croiraient anéanties si elles étaient privées de leurs exportations, trouvent cependant dans la consommation du pays, le débouché des neuf dixièmes au moins de leurs produits.

D'après la statistique agricole publiée récemment

par le gouvernement, les produits de l'agriculture s'élèvent annuellement à plus de six milliards. Pour quiconque a vu de près comment se forment les éléments de cette statistique, par les déclarations toujours affaiblies des autorités locales, il demeure certain que les chiffres sont ici beaucoup au-dessous de la réalité ; et M. le Ministre, dans son rapport au Roi, indique plusieurs autres motifs d'après lesquels les chiffres sont trop faibles ; mais prenons-les comme ils sont. Les autres branches d'industrie, depuis celles des simples artisans jusqu'aux manufactures de tous les genres, créent des produits pour une valeur au moins égale. Voilà donc une masse de douze milliards de produits industriels créés chaque année sur la surface du pays, et qui y trouvent presque en totalité leurs débouchés. Cette masse s'est accrue depuis le commencement de ce siècle, par le seul effet de la consommation intérieure, dans une proportion qu'il est facile d'apprécier : la population a augmenté de plus d'un tiers, c'est-à-dire dans la proportion de 25 à 34 millions ; mais comme l'aisance est beaucoup plus grande dans toutes les classes, les consommations se sont accrues dans une beaucoup plus grande proportion encore ; en sorte que c'est rester beaucoup au-dessous de la réalité que d'évaluer à quatre milliards en produits annuels, l'accroissement de la production générale du pays depuis cette époque. Maintenant, que sont les accroissements qu'ont reçus

nos exportations pendant cette période de temps, comparées à cette masse de production; et que peut-on raisonnablement espérer qu'ils deviennent, sous l'empire de quelque législation que ce soit? Dans les trois années qui ont précédé notre première révolution, c'est-à-dire de 1787 à 1789, les exportations de la France se sont élevées, d'après *Chaptal* (1), à une moyenne d'environ 450 millions. Si l'on prend la moyenne des six années de 1835 à 1840, on trouve que le chiffre atteint environ 625 millions. C'est donc à moins de 200 millions, que l'on peut évaluer l'accroissement dans les exportations de la France, depuis un demi-siècle. Que l'on se demande s'il eût été possible à la France de trouver dans un accroissement quelconque de ce commerce, l'équivalent du débouché de quatre milliards qu'elle doit à l'augmentation de sa population et de l'aisance du pays, qui n'ont jamais cessé de s'accroître, même aux époques de son isolement commercial complet.

Il y a peu d'années, la seconde ville du royaume a été en proie à de sanglantes perturbations qui font gémir tout homme qui porte un cœur français, et qui menaçaient de frapper de stérilité une des plus belles branches de l'industrie nationale. Sous les rapports moraux, le mal est incommensurable; mais sous le rapport économique, on peut soumettre au calcul

(1) *De l'Industrie française.*

les chances les plus funestes de cet événement, relativement à notre commerce extérieur. Nos exportations en tissus de soie s'élèvent à environ cent millions; et ce chiffre est certes bien assez élevé, pour que les partisans du commerce extérieur soient autorisés à gémir de la diminution que de tels événements pourraient apporter à nos exportations. Cependant, si l'on rapproche ces cent millions de la masse totale des produits qui sont créés et consommés dans le pays, on trouve qu'ils n'en font pas même la centième partie; et il est aisé de faire comprendre avec quelle facilité une semblable perte dans nos exportations, pourrait être réparée par des améliorations en apparence insignifiantes, dans la production et la consommation intérieures.

Les six milliards qui forment la valeur des produits annuels du sol français, sont fournis par environ 50 millions d'hectares soumis à diverses cultures, dont près de 7 millions restent annuellement en jachères, d'après la statistique agricole. Le produit brut est donc d'environ 103 francs en moyenne par hectare, jachères déduites. Mais supposons que par l'effet de meilleures méthodes de culture, on accroisse le produit des terres cultivées, seulement de cinq francs par hectare, et que l'on soumette à la culture le cinquième des terres qui restent en jachères: nous trouverons pour résultat un accroissement de produits de 400 millions, c'est-à-dire

la création d'une valeur quatre fois plus élevée que celle de toutes les soieries qui font l'objet de nos exportations. L'excédant de produits agricoles créés ainsi, trouvera immédiatement son emploi, car la production aura exigé un nombre de travailleurs au moins double de celui qui est employé à la fabrication des soieries; et ces hommes répandus sur toute la surface du territoire, ne formeront jamais d'associations mutuellistes, ils ne tireront pas de coups de fusil dans les rues; ces hommes paieront par tête au trésor, au moins autant que les ouvriers des villes; le produit de l'impôt sera donc doublé comme le nombre d'individus. Mais ce n'est pas à cinq francs par hectare qu'il faut évaluer l'augmentation possible des produits du sol français, par l'effet d'une meilleure culture; ce n'est pas au cinquième que se borne la portion des jachères qu'il est possible d'ensemencer annuellement, sans nuire aux autres produits : beaucoup de terres arables bien cultivées, quoique de qualité médiocre, donnent annuellement en France un produit brut de quatre à cinq cents francs par hectare, et quelques-unes bien davantage, au lieu des cent trois francs qui sont le terme moyen pour le royaume dans l'état actuel des choses; et il ne faut à toutes les autres que de bons procédés qu'elles recevront graduellement avec le temps, pour les porter à un produit égal, et peut-être même beaucoup supérieur,

car nous sommes loin d'être parvenus aux limites de l'art agricole, même dans nos terres bien cultivées. Les bois, les prairies et pâturages sont susceptibles de même d'un grand accroissement de produit par l'effet de meilleurs aménagements ou de procédés de culture plus parfaits.

Nous trouvons dans le simple exposé de ces faits, l'histoire fidèle de l'accroissement de richesse de la France depuis cinquante années. Ce n'est pas au commerce extérieur qu'elle doit cet accroissement, comme je viens de le faire voir; mais l'agriculture a fait des progrès très-réels, puisqu'elle peut fournir aujourd'hui des subsistances à 9 millions d'hommes de plus qu'avant la Révolution. Toutes les branches de l'industrie intérieure ont dû nécessairement se développer à l'unisson de celle qui les domine toutes; de là l'accroissement de population, l'accroissement de l'aisance dans toutes les classes, l'accroissement du revenu public et de la puissance de la nation. Et si nous voulons porter nos regards dans l'avenir, quels nouveaux développements de richesse et de puissance notre pays n'a-t-il pas encore à attendre des progrès chaque jour plus marqués de son industrie intérieure?..... Quelle vaste carrière que celle dans laquelle nous ne voyons pas encore le terme de nos progrès, à l'époque où, par le doublement des produits de son sol et de son industrie, douze autres milliards seront ajoutés à ceux qui for-

ment aujourd'hui le revenu de la France !..... Et c'est cet avenir que l'on voudrait mettre en balance avec des intérêts de commerce extérieur ; c'est lui qu'on ne craindrait pas de compromettre, en sacrifiant les milliards de notre industrie intérieure, à quelques millions de plus ou de moins dans nos exportations..... Jamais la réalisation des prévisions n'a offert plus de certitude ; c'est là une carrière dans laquelle nous sommes entrés déjà depuis longtemps, et dont nous connaissons suffisamment les voies diverses. De la position où nous nous trouvons aujourd'hui, nous pouvons mesurer la route que nous y avons parcourue, juger des obstacles que nous y pouvons rencontrer, et apprécier les moyens que nous possédons d'y continuer notre marche progressive. Là, nos succès ne dépendent que de nous ; et nos fautes pourraient seules compromettre les résultats que nous devons en recueillir. On peut voir maintenant avec évidence, que la plus grave de ces fautes serait de se laisser aller à l'entraînement auquel certains hommes poussent sans cesse la France, en l'excitant à acheter l'accroissement de quelques exportations, au moyen du sacrifice de l'une ou de l'autre de ses branches d'industrie intérieure.

CHAPITRE X.

De l'anglomanie maritime.

Cette disposition du caractère national à laquelle on a donné le nom d'*anglomanie*, a occupé beaucoup plus de place qu'il ne le semble au premier aperçu, dans tout ce qui s'est fait en France depuis une couple de siècles. Cette tendance à une imitation souvent aveugle de tout ce que nous voyons faire à nos voisins, marchant de front avec une rivalité profonde et une antipathie très-prononcée entre les deux peuples, c'est là une coïncidence qui paraît d'abord inexplicable. L'imitation est-elle ici un témoignage d'admiration pour la nation rivale, un aveu d'infériorité?..... Ce n'est pas cela tout à fait; mais il y a quelque chose de cela. Pour l'homme politique comme pour le moraliste, il y a certainement dans cette tendance un sujet de profonde méditation. Mais nul autre qu'un Français ne serait en état de se livrer à ces recherches; et je ne sais si un Français voudrait dire, ou même voudrait trouver la vérité tout entière sur quelques-unes des questions qui tiennent évidemment à ce sujet, mais dont nous

n'avons pas heureusement à nous occuper ici. Bornons-nous à rechercher comment une certaine forme de l'anglomanie a pu se glisser chez nous, au milieu des luttes auxquelles les deux nations se sont livrées depuis plusieurs siècles.

La rivalité entre les deux peuples s'est exercée pendant fort longtemps sur un théâtre où la France avait évidemment la supériorité, celui d'une guerre continentale; aussi l'*Anglais* a été expulsé de tous les points où la France pouvait raisonnablement prétendre à exercer sa domination. Ici, l'Angleterre avait été mal avisée : elle avait méconnu son infériorité sur le terrain où elle avait voulu établir la lutte. Plus tard, lorsque la France a été vaincue par l'Europe entière, l'Angleterre ne peut revendiquer là que l'honneur d'avoir soudoyé tous nos ennemis; et elle n'a pu le faire qu'en s'infligeant à elle-même une charge financière sous laquelle elle ne tardera certainement pas à succomber. Elle a donc encore été malhabile en choisissant le continent pour théâtre de son incessante rivalité contre la France.

Outre sa supériorité dans les guerres dont le sol est le théâtre, la nation française possède encore sur sa rivale beaucoup d'autres genres de supériorité. Mais l'universalité n'a jamais été accordée à aucun peuple, pas plus qu'à aucun homme; et il est une matière dans laquelle la supériorité du peuple anglais est aussi incontestable que l'est celle de la France sur

d'autres points : c'est une aptitude sans exemple peut-être dans l'histoire d'aucun peuple, pour le commerce et l'industrie ; c'est cette solidité et cet aplomb du caractère national, cette habileté dans les négociations privées ou publiques, qualités qui résultent d'une longue habitude à débattre contradictoirement des questions d'intérêt. Cette spécialité était la seule condition possible par laquelle l'empire britannique pût atteindre au rang de puissance de premier ordre. On ne peut trop admirer l'ensemble des combinaisons par lesquelles le peuple anglais a atteint ce but : sur un territoire d'une étendue très-bornée, dont la division en grandes propriétés ne permettait pas que les travaux du sol fournissent des moyens d'existence à une population nombreuse, la culture a été organisée de manière à fournir avec le moins de travail possible, une grande masse de subsistances ; et à côté de cela, une population ouvrière dont le nombre n'a cessé de s'accroître pendant plusieurs siècles, s'occupait dans d'innombrables ateliers, à confectionner des produits à l'usage de tous les peuples de la terre. Rien jusque-là n'avait pu donner une idée de la perfection des procédés mécaniques par lesquels le peuple anglais est parvenu à accroître les produits du travail de l'homme, dans une multitude de branches d'industrie.

Mais cette puissance industrielle ne pouvait s'établir qu'au moyen d'un développement immense du

commerce extérieur, et par conséquent de la marine. Le génie maritime du peuple anglais est-il inné chez lui, et le résultat de sa position insulaire? Ou bien, est-ce l'effet d'une longue habitude produite par la nécessité d'aller chercher sur tous les points du globe, les sources de sa prospérité intérieure? Ces deux causes ont vraisemblablement contribué à créer la nation la plus essentiellement maritime dont les temps historiques nous offrent le spectacle.

C'est sous le règne de Louis XIV, lorsque la France avait vaincu toutes les résistances que l'Angleterre lui avait opposées sur le continent, que l'on a vu naître cette disposition de la nation française à s'efforcer, pour se grandir en face de sa rivale, de la suivre dans la route qui l'avait conduite à la richesse, et d'aller l'attaquer sur le théâtre même de sa puissance. La prospérité commerciale de la Grande-Bretagne était alors parvenue presque à son apogée; et aucun signe ne trahissait encore les approches de la décadence qui menace sans cesse une prospérité fondée sur des bases aussi fragiles. On ne vit que l'éclat de cette prospérité; et comme on ne possédait alors que des idées fort confuses sur les sources de la richesse des nations, la France se laissa entraîner par le sentiment de sa rivalité, à une imitation de jalousie plutôt que de penchant naturel et de calcul.

Riche d'un territoire étendu et propre aux productions les plus variées, la nation française pouvait

y favoriser le développement d'une population qui offrît à ses propres produits un débouché aussi assuré qu'était précaire celui que l'Angleterre était forcée d'aller chercher dans les pays lointains. C'est cette direction que la politique de *Sully* voulait imprimer au développement de la richesse nationale. La France était d'ailleurs située en Europe de manière à pouvoir puiser un accroissement de force à la même source qui, depuis plusieurs siècles, lui avait fourni le moyen de se placer au rang des principales puissances continentales, c'est-à-dire dans des agrandissements graduels de territoires contigus; tandis que la position insulaire de l'Angleterre ne lui laissait que la ressource d'aller chercher au loin de précaires possessions territoriales. Cependant la France se laissa distraire dès le dix-septième siècle, des tendances que lui indiquait sa position, vers une source de prospérité solide, par ce désir irréfléchi de devenir aussi puissance maritime de premier ordre. Depuis cette époque jusqu'aux temps de l'Empire, la guerre a éclaté plusieurs fois entre les deux nations. La France n'a trouvé là qu'une source de défaites honorables sur tous les points du globe. Et si l'on voulait considérer les choses sans préoccupation, on reconnaitrait qu'en temps de paix, la France n'a guère trouvé, dans les expéditions maritimes auxquelles elle a été entraînée par sa rivalité avec l'Angleterre, que des déceptions commerciales et politiques, et

aussi le danger de présenter sur tous les points du globe, à une rivale supérieure en force, des points vulnérables en cas de rupture.

La lutte entre Rome et Carthage nous présente des faits dont l'analogie avec ceux des temps modernes est frappante : la nation commerçante a voulu prendre le continent européen pour champ de bataille ; mais elle y a été vaincue malgré les talents d'Annibal, un des plus habiles généraux de l'antiquité. Si Rome eût voulu ensuite opposer à sa rivale des flottes au lieu de ses légions, si elle eût prétendu lui disputer les débouchés de son commerce, elle eût infailliblement succombé, parce qu'elle eût méconnu sa spécialité. A Dieu ne plaise que je veuille conseiller à la France d'imiter la conduite des Romains en jetant une armée en Angleterre et en brûlant ses vaisseaux. La politique moderne lui offre des moyens bien préférables pour combattre sa rivale : les tarifs protecteurs sur son territoire, et l'influence qu'elle peut exercer sur les puissances continentales de l'Europe, voilà des armes dont le succès n'est pas douteux. Et que l'on remarque bien que c'est sur ce théâtre surtout que l'Angleterre redoute la France : lorsqu'elle lui a fait une guerre acharnée de vingt-cinq ans, ce n'était pas par jalousie contre sa marine qui était déjà anéantie, ou contre ses colonies dont elle s'était déjà emparée ; mais c'était pour détruire l'influence de la France sur le continent, qu'elle re-

doute bien plus que tous nos armements maritimes. Ceux-ci, elle sait bien que six mois lui suffiront pour s'en débarrasser, lorsque la guerre éclatera entre les deux pays.

Nos ports de mer s'indignent lorsqu'on parle de l'infériorité maritime et commerciale de la France à l'égard de l'Angleterre.... Mais que pourrait donc gagner notre honneur national à fermer les yeux à l'évidence, en nous dissimulant à nous-mêmes une vérité qui est connue du monde entier? Si les Français sont inférieurs comme marins, ils est bien d'autres points sur lesquels leur supériorité est manifeste; et à quelle nation a-t-il jamais été donné de posséder une supériorité universelle? Y a-t-il quelque dignité à suivre partout les traces de l'Angleterre dans une route où partout nous marchons à sa suite? Y a-t-il de l'habileté à aller chercher notre ennemi sur un théâtre où sa supériorité ne peut être raisonnablement contestée?

Cependant cette tendance vers une aveugle imitation, continue à se manifester : il nous faut des colonies; bonnes ou non, profitables ou ruineuses, il en faut à la France, puisque l'Angleterre a de riches possessions coloniales. L'Angleterre, dans un grand intérêt commercial, établit des paquebots à vapeur transatlantiques..... La France restera-t-elle en arrière, a-t-on dit? Et sans calculer si nous pouvons tirer de cette institution la même utilité que l'An-

gleterre, des millions sont consacrés à établir des paquebots transatlantiques. Eh bien ! sans doute la France restera en arrière sur ce point comme sur tous les autres qui se rapportent à la domination maritime : elle n'a aucun moyen de l'empêcher. Mais convient-il à une nation comme la nôtre, de donner au monde le spectacle de ce travers qui s'attache à la faiblesse lorsqu'elle veut simuler la force? Nous avons l'anglomanie hippique et encore bien d'autres espèces d'anglomanies : celle-ci, c'est l'*anglomanie maritime ;* et elle a fait plus de mal à la France que n'a jamais pu lui en faire l'Angleterre par ses flottes et ses insidieuses négociations.

On a dit quelquefois pour justifier les énormes dépenses dont la marine française est l'objet, que désormais c'est sur mer que se videront les grandes questions politiques. Heureusement pour la France, cette idée est entièrement fausse. L'Angleterre seule pourrait désirer qu'elle fût vraie ; car si l'empire du monde était livré au sort des batailles navales, on ne voit pas ce qui pourrait mettre un terme à la puissance du peuple qui, après avoir établi sa supériorité maritime sur toutes les autres nations, est en mesure d'anéantir partout les forces maritimes de celle qui lui ferait ombrage, au moyen d'une guerre déclarée à propos, comme l'a toujours fait l'Angleterre.

Ce n'est donc jamais par des batailles navales que

sera détruite ou affaiblie la puissance britannique. Mais les événements qui se développent sous nos yeux nous montrent assez par quel côté elle est faible, et quelle cause amènera sa destruction. Elle périra, parce qu'elle ne peut exister qu'au moyen du monopole commercial du monde entier; et ce monopole est désormais impossible, soit pour elle, soit pour toute autre nation. Elle a montré elle-même à tous les peuples du globe, comment une nation peut protéger son industrie et son commerce contre les prétentions ambitieuses de toute autre; et l'imitation universelle du système protecteur l'enlace d'un réseau qui l'étouffe et qu'elle n'a aucun moyen de briser. Dans cette lutte, toutes les nations sont fortes contre elle, parce que toutes agissent dans le rayon de leur puissance, c'est-à-dire dans l'étendue de leur territoire.

Il faut sans doute que la France ait une marine marchande et une marine militaire pour protéger son commerce; mais on ne doit jamais oublier que c'est là pour notre pays un intérêt fort secondaire. Vouloir établir une lutte commerciale avec l'Angleterre, ou vouloir la combattre par des armées navales, c'est, qu'on me passe l'expression, attaquer le bœuf par les cornes. La France, par ce moyen, n'avancera pas d'un jour la chute de la puissance britannique; mais elle se sera fait beaucoup de mal à elle-même, en gaspillant par des efforts mal cal-

culés, des ressources qu'elle pourrait employer plus utilement pour établir sur des bases solides sa véritable puissance, la puissance continentale. Or cette dernière dépendra dans tous les temps de la population et de la prospérité intérieure qui permettent à une nation de mettre sur pied de nombreuses armées de terre.

Aujourd'hui c'est cette variété de l'anglomanie qui nous pousse à prendre part, au rebours de nos intérêts les plus manifestes, à une guerre en Orient. Là, deux grandes nations, trois peut-être, ont en expectative d'immenses intérêts à démêler entre elles. Pour nous, il n'y a évidemment dans ces contrées rien à gagner. Si nous allons là, c'est tout simplement afin qu'on ne puisse pas se battre sans nous. Si d'autres nations espèrent y trouver une source d'agrandissement et de puissance, on nous dit que l'honneur et la dignité nationale exigent que nous allions chercher une cause d'affaiblissement pour nous, dans une lutte dont nous n'avons aucun profit à espérer. On nous parle de la nécessité de maintenir l'influence de la France en Orient. Mais, en politique, quelle valeur a donc pour une nation, une influence dont elle ne peut faire un usage profitable pour elle-même? Contrarier d'une manière impuissante les vues des nations dont nous pourrions faire nos alliés, voilà tout ce que nous pouvons faire là. Que l'on dise s'il est possible qu'il sorte d'une posi-

tion aussi fausse, autre chose qu'un rôle de victime ou de dupe?.....

Que l'Europe soit convaincue que dans telle éventualité en Orient, la France, par ses alliances et ses forces de terre, est en mesure de se faire aussi sa part; et la nation française mettra dans la balance, le poids qui convient à sa dignité et à ses intérêts. Mais il paraît que la leçon de 1840 est déjà oubliée; le pavillon français a flotté dans le Levant à l'égal du pavillon britannique: voilà l'anglomanie maritime satisfaite; et la France est assez forte et assez puissante. On ne paraît pas songer qu'au jour de la crise qui, demain peut-être, ébranlera toute l'Europe, les intérêts de la France seront ailleurs qu'à Constantinople, en Syrie ou dans les principautés qu'arrose le Danube.

C'est encore par une impulsion de l'anglomanie maritime, que nous allons parodier sur le sol africain la puissance britannique de l'Inde. Mais l'Algérie, c'est le pays des belliqueux Afghans, sans ses trésors, et surtout sans les immenses richesses industrielles des régions pacifiques de l'Hindoustan : ce sont les épines sans les roses. C'est pour soumettre un tel pays, que la France jette par delà les mers toutes les forces de terre dont elle peut disposer, qu'elle condamne son budget au déficit, malgré un accroissement continuel des revenus de l'État. Un milliard à peu près a déjà été dévoré par ce gouffre; et l'on n'en-

trevoit pas même le terme des sacrifices pour lesquels aucune compensation n'est possible. Il demeure patent aux yeux du monde entier que la France engagée dans cette entreprise, serait hors d'état de prendre part à une guerre européenne, si les événements d'Orient en amenaient une. Faut-il s'étonner ensuite de voir que la France ne peut trouver à former d'alliances sur le continent? De quel prix pourrait-être pour une autre puissance, un allié qui ne peut mettre aucun poids dans la balance d'une lutte éventuelle ; et qui pourrait redouter de blesser les intérêts d'une nation qui s'est ainsi lié les bras? La France, par là, s'annule évidemment elle-même comme puissance continentale..... Mais en revanche, elle possédera peut-être, à l'aide de grands sacrifices d'hommes et d'argent, les îles Marquises qui n'avaient pas de maître, parce que depuis deux cent cinquante ans qu'elles étaient connues, aucune puissance n'a daigné en prendre possession..... Oh! l'anglomanie maritime!..... Que la France deviendra puissante et riche, lorsqu'elle aura ouvert les yeux sur ce funeste entraînement!

CHAPITRE XI.

De la nationalité et des intérêts humanitaires.

Que l'on me pardonne d'avoir employé ce dernier mot, qui n'a pas encore le droit de cité dans la langue française, mais qui a été créé de nos jours pour exprimer une idée qui tourmente beaucoup de personnes chez lesquelles une imagination vive et des sentiments élevés occupent la place que d'autres consacrent à l'esprit positif des affaires. On ne se contente plus de songer aux intérêts de la nation dont on fait partie ; et c'est à la recherche des intérêts de l'humanité tout entière que l'on veut se livrer. Cette disposition d'esprit particulière à notre époque, a eu une grande part dans le succès des doctrines d'économie politique professées par l'école cosmopolite. On a dit : S'il a été utile aux intérêts des diverses parties de la France, par exemple, de détruire les barrières qui s'opposaient à la liberté du commerce entre les provinces qui la composaient, pourquoi les intérêts de l'humanité tout entière n'auraient-ils pas également à gagner à l'anéantissement des restrictions commerciales entre les divers peuples?

On suppose ici qu'il existe entre tous les peuples du monde, des liens semblables à ceux qui unissent les diverses parties d'une nation ; et *J.-B. Say* a admis cette supposition dans toute sa plénitude, car il dit nettement : « Une nation par rapport à la nation » voisine, est dans le même cas qu'une province par » rapport à une autre province, qu'une ville par » rapport aux campagnes, etc. » Mais si l'on consulte la réalité des faits tels que nous les donne la situation sociale des peuples, on reconnaît que la nationalité n'est pas un vain mot. Cherchons d'abord quel en est le fondement : la conformité de langage, de mœurs ou de religion, exerce sans doute de l'influence sur les liens de nationalité ; mais si l'on consulte les faits, on reconnaîtra bientôt que la sympathie qui naît de l'uniformité des intérêts, domine ici toutes les autres influences. Ainsi en Suisse, il y a des cantons allemands, français ou italiens ; quelques cantons sont catholiques, d'autres protestants ; dans quelques-uns la forme du gouvernement est aristocratique, et dans d'autres la démocratie domine. Cependant la Suisse a été unie pendant longtemps par un lien national très-étroit, parce qu'il y avait là une masse d'intérêts homogènes. Cette uniformité d'intérêts a subi récemment de graves modifications par une nouvelle direction donnée à l'industrie dans plusieurs cantons : aussitôt on voit le lien fédéral tendre à se dissoudre ; et la nationalité

suisse est désormais une question problématique.

Que l'on voie s'il a été possible d'établir des liens de nationalité entre la Belgique et la Hollande, dont les intérêts sont si différents? Tous les hommes prévoyants comprennent bien que dans les États-Unis d'Amérique, il sera impossible de conserver encore longtemps un lien de nationalité entre les états du nord et ceux du midi, dont l'origine et la langue sont cependant les mêmes, mais dont les intérêts diffèrent essentiellement. Il ne serait pas difficile au contraire d'indiquer tels pays ou telles portions de pays en Europe, qui tendent évidemment à contracter des liens de nationalité, parce qu'il y a entre eux homogénéité d'intérêts.

L'empire romain avait réuni sous une seule domination presque toutes les nations connues alors; Charlemagne a refait en Occident l'empire romain; Charles-Quint et ensuite Napoléon ont presque accompli la même œuvre. Ces unions n'ont eu de durée que celle de la violence armée qui les avait produites, parce qu'il manquait à de telles agglomérations ce qui peut seul constituer un lien de nationalité : des intérêts communs.

Que l'on remarque au contraire avec quelle facilité et quelle promptitude les divers états qui composent aujourd'hui le territoire français se sont unis au faisceau commun, à mesure qu'il ont été mis en contact avec lui : ce n'est pas l'uniformité de

mœurs, de caractère ou de langage qui a uni les habitants de la Bretagne à ceux de la Guyenne, et les uns et les autres aux Alsaciens, aussi allemands de mœurs que de langage. Tout cela est bientôt devenu complétement français : c'est qu'il y avait dans toutes les portions de ce territoire une parfaite conformité d'intérêts; et la France se trouve placée dans cette position heureuse pour sa puissance future, où d'autres portions de territoire contigu pourront encore venir plus tard se fondre dans cette grande masse d'intérêts homogènes.[1]

Lorsqu'une population réunie par l'homogénéité des intérêts, s'est donné un gouvernement et des institutions conformes à l'état de sa civilisation, elle forme un être à part ayant, aussi bien que ses lois et ses mœurs, ses intérêts distincts de ceux des autres sociétés qui l'entourent; et l'un des buts les plus importants qu'elle a en vue en faisant choix d'un gouvernement, c'est de défendre ses intérêts nationaux. La nationalité est donc l'application la plus large dont le monde nous offre l'exemple, de cet esprit d'association qui peut engendrer de si puissants résultats. Ce qui rend plus grave encore la séparation des intérêts entre les nations, c'est qu'il peut survenir entre elles un état d'hostilités dans lequel l'indépendance de chacune d'elles pourra dépendre de sa puissance, et par conséquent de sa richesse relative à l'égard des autres peuples.

On a souvent remarqué combien a été égoïste dans tous les temps la politique de tous les gouvernements du monde; et des moralistes ont fait de cette disposition le sujet d'amers reproches. Mais ces reproches n'ont aucun fondement, car il est facile de comprendre que tout gouvernement est forcé par la nature des choses, de prendre pour guide dans ses rapports avec les autres nations, l'égoïsme, c'est-à-dire l'intérêt particulier du peuple dont il est appelé à diriger les affaires. Dans les sociétés régulièrement organisées, chaque individu sacrifie sans cesse quelque chose de sa liberté ou de ses intérêts propres, en faveur de l'intérêt général, parce qu'il existe au-dessus de tous des lois et un gouvernement qui règlent et limitent ces sacrifices; et chacun sait qu'en compensation de ceux qu'il est appelé à faire, il jouit comme membre de la société, du fruit des sacrifices qui sont également imposés à ses concitoyens. Sous quelque forme de gouvernement que ce soit, les institutions sociales sont fondées sur le sacrifice imposé ainsi à tous les individus en particulier, d'une portion de leur liberté et de leurs intérêts, en faveur de l'intérêt social.

Mais dans la grande agglomération formée par les diverses nations qui couvrent la surface du globe, il n'existe pas d'autorité supérieure qui puisse régler les sacrifices que chaque nation devrait faire dans l'intérêt de la prospérité du genre humain; et si

quelques règles ont été posées comme formant le droit public des nations, non-seulement ces règles sont fort limitées, mais lorsqu'il s'agit d'en faire l'application, il n'existe presque jamais d'accord entre les parties intéressées. On comprend bien en effet que chaque nation peut les interpréter à son gré, parce qu'il n'y a là ni un juge qui fasse l'application des règles ou des principes d'équité, ni un pouvoir coërcitif supérieur qui puisse contraindre à l'exécution des arrêts du juge. Mais s'il arrive trop souvent que la force décide des questions de droit et d'équité entre les nations, parce que chacune interprète l'équité à sa manière, comment voudrait-on qu'elles pussent s'entendre sur les sacrifices que chacune d'elles devrait s'imposer dans l'intérêt du bien-être général de l'humanité?

Il résulte nécessairement de cette situation qu'il ne peut exister de société réelle entre les diverses nations : il n'y a et il ne peut y avoir qu'une simple agglomération de sociétés contiguës, ayant toutes des intérêts divers plus ou moins semblables, mais toujours entièrement distincts, sans aucun lien commun qui puisse faire converger ces intérêts vers un centre unique. Il y a des intérêts de nation; mais que l'on puisse dire qu'il y a sous le rapport des relations commerciales, un intérêt général de l'humanité, c'est ce qui est fort douteux; ou du moins cet intérêt lui-même serait entendu fort diversement

par toutes les parties, car plusieurs d'entre elles auraient plus à perdre qu'à gagner à mettre leurs intérêts en commun avec d'autres. Et nul ne serait là, non-seulement pour régler cet intérêt, mais même pour le définir.

Dans une telle position, la politique des nations ne peut être que ce qu'elle a toujours été : elles concèdent aux intérêts des autres autant qu'il convient à leur propre intérêt de le faire, c'est-à-dire dans les limites des compensations qu'elles obtiennent par des sacrifices réciproques, au moyen de traités spéciaux de nation à nation. Aucune d'elles ne peut raisonnablement s'imposer des sacrifices dans l'intérêt général de l'humanité, parce qu'aucune ne peut avoir la garantie que des sacrifices réciproques et équivalents seront faits par toutes les autres. Aussi longtemps que le monde sera dans la même position, c'est-à-dire tant qu'on n'aura pas pu établir une autorité supérieure qui règle les sacrifices que chaque société doit faire dans l'intérêt général de l'humanité, chaque nation en particulier ne possède réellement qu'un seul moyen de concourir autant qu'il est en elle au bien-être du genre humain : c'est de répandre chez elle-même le plus de bien-être qu'elle le peut ; ce qui suppose qu'elle défendra de tous ses moyens ses intérêts comme nation. Ainsi, dans la sphère politique, la philantropie de pratique et d'action, la seule qui puisse se promettre des ré-

sultats positifs, c'est celle qui se circonscrit dans les sentiments de patriotisme et de nationalité. Quant à la philanthropie universelle, c'est un sentiment beau et louable qui peut s'appliquer dans les actes de la vie privée, mais qui se trouve condamné par la nature des choses à demeurer dans le domaine des abstractions philosophiques, pour tout ce qui touche aux rapports des nations entre elles.

M. *Huskisson* a dit en plein parlement : « Toute » nation qui, en matière de douanes, n'a pas uni- » quement ses intérêts propres en vue, court à sa » ruine; tout ministre qui lui propose le contraire » est tombé dans la sottise ou la démence. » Ce ministre croyait certainement n'exprimer là qu'une de ces vérités que le bon sens démontre avec une telle évidence, que nul ne pourrait la contester; et s'il y a quelque chose qui doive surprendre ici, c'est l'étonnement que ces paroles ont causé chez nous à ceux qui, en se fondant sur quelques actes bien réellement dictés par l'intérêt anglais, avaient fait en France à M. *Huskisson* une espèce de réputation de libéralisme cosmopolite. C'est cette même idée que M. *Dupin* a exprimée par ce mot si plein de sens, et qui a été l'objet de si incroyables reproches de la part des hommes de l'école cosmopolite : « Chacun chez soi, chacun » son droit. » C'est que M. *Dupin* est un de ces hommes qui savent allier aux idées libérales et progressives le patriotisme d'un vrai Français.

Il y a mille motifs de croire que le monde sera toujours, comme il l'a été jusqu'ici, couvert de nations diverses ayant des intérêts séparés entre elles; et c'est vraisemblablement là la seule combinaison dans laquelle les hommes puissent vivre en société. Mais, nous dit l'école *humanitaire*, n'est-il pas possible que, par suite des progrès de la civilisation, de nouvelles combinaisons surgissent, dans lesquelles des peuples placés dans des situations très-diverses pourront réunir leurs intérêts, de manière que le monde n'étant plus habité que par un seul peuple, n'aurait plus à consulter que les intérêts généraux de l'humanité? Aussi longtemps que de telles idées restent dans le cercle des discussions philosophiques; aussi longtemps que l'on considère comme une pure jouissance de l'esprit, les émotions que l'on éprouve à la lecture de ces riants tableaux de félicité universelle que la plume de M. *Blanqui* sait parer d'un coloris si brillant, il n'y a rien à dire. Mais qu'on veuille faire entrevoir la réalisation de tout cela comme un événement de demain; que l'on prétende que pour faciliter les voies à un avenir qui est du domaine de l'imagination et de la poésie bien plus que de la réalité, la France doit commencer par faire chez elle le sacrifice de ses intérêts comme nation, qu'elle doit se résigner à faire fléchir en faveur des prétendus intérêts de l'humanité, les mesures qui doivent assurer chez elle le développement

du travail et la conservation des capitaux ....., alors il y a péril. Il est temps que la France s'arrête sur cette pente où elle n'a fait déjà que trop de chemin.

CHAPITRE XII.

De l'état de l'opinion publique en France sur les questions d'économie politique.

Voyons maintenant si, d'après les considérations que je viens de présenter, nous pourrons établir sur l'avenir qui attend l'industrie de notre pays, des prévisions qui offrent du moins un caractère bien prononcé de probabilité. Les déterminations que prendra le gouvernement du pays sur diverses questions d'intérêt social, exerceront incontestablement la plus puissante influence sur cet avenir; mais sous des institutions constitutionnelles, la législation, les mesures politiques et administratives, tout est dirigé par l'opinion publique et les intérêts. C'est donc dans les recherches sur l'opinion réelle du pays, que nous pouvons trouver la solution de cette question d'avenir.

Notre garantie la plus importante réside ici dans les formes d'un gouvernement où les intérêts du pays tout entier sont représentés dans le rapport de l'importance de chacun d'eux. C'est au gouvernement représentatif que la Grande-Bretagne a dû le

développement de son industrie et de sa richesse, parce qu'à côté d'une véritable représentation nationale, le gouvernement ne peut s'écarter de la ligne des intérêts nationaux. Les lumières et les bonnes intentions égarent souvent : et la science, en croyant marcher en avant, se trompe quelquefois de route ; mais les intérêts possèdent un admirable instinct de conservation et de progrès. Chez nos voisins, les hommes d'État ainsi que l'opinion publique sont toujours demeurés fermement attachés aux mesures de protection pour l'industrie nationale. Dans ce pays, on suit sa route sans même prendre la peine de réfuter les théories systématiques ; et il semble qu'on ne serait pas fâché qu'elles allassent former pour d'autres peuples un fanal trompeur. En France, les intérêts considérés en masse n'ont jamais cessé non plus de résister à l'entraînement des doctrines de liberté illimitée du commerce ; et il est certain aussi que ces intérêts exercent chez nous une grande influence sur les actes de l'administration. Cependant, il est facile de prévoir que la marche du gouvernement flottera encore incertaine pendant quelque temps dans la solution des diverses questions qui se présentent chaque jour, entre les prestiges dont l'école cosmopolite a ébloui tant de bons esprits, et les doctrines solides qui conduiraient directement au développement le plus rapide de l'industrie intérieure : c'est que l'opinion du pays elle-même se

trouve à cet égard dans une situation particulière, qui peut présenter le plus intéressant sujet d'études. Pour bien comprendre cette situation, qui nous offre peut-être le miroir le plus sûr de notre avenir industriel, il faut reporter ses regards sur les circonstances qui ont favorisé en France la propagation des doctrines cosmopolites d'économie sociale. Je prie qu'on me permette de consacrer quelques pages à cette recherche : nous apprécierons mieux ensuite la situation réelle de l'opinion du pays sur cette matière, et nous pourrons mieux juger de la direction qu'il prendra désormais dans la carrière industrielle.

Les questions sociales peuvent être considérées de deux points de vue fort différents : le point de vue patriotique et le point de vue libéral; et il en résulte souvent des idées et des sentiments entièrement opposés, selon qu'on se place à l'un ou à l'autre de ces deux points de vue. Les idées patriotiques tendent à l'accroissement de la force du corps social. Au dehors, c'est la *nationalité;* et les sentiments patriotiques nous portent à désirer l'accroissement de la puissance de la nation dont nous faisons partie. Au dedans, le patriotisme, c'est *l'esprit public;* et il est disposé à soutenir les intérêts généraux, aux dépens même des sacrifices que chacun a dû faire dans sa liberté et dans ses biens, au profit de la société. L'esprit libéral, au contraire, défend au dedans les

droits et les intérêts individuels contre les prétentions de la société ou des pouvoirs qui sont chargés de la représenter : au dehors, sa tendance est une certaine philanthropie cosmopolite, parce que c'est la cause des individus qu'il défend ; et il se plaît à faire abstraction des conséquences des liens sociaux de nationalité. Il est certain que c'est dans un juste équilibre de ces deux forces opposées, bonnes et utiles chacune en elle-même, que peuvent se rencontrer les mesures et les institutions les plus propres à assurer le bonheur des hommes réunis en société. Il faut que le corps social exerce sur les actes des individus une puissance suffisante pour contraindre les intérêts privés à s'effacer devant les intérêts généraux de la société ; mais il est nécessaire aussi que les intérêts individuels conservent leur spontanéité dans les limites convenables, pour offrir à chaque individu une garantie suffisante contre les abus que la société pourrait faire d'une autorité qui ne doit être employée que dans l'intérêt de tous.

Il est des époques où, par des causes fort diverses, l'une ou l'autre de ces deux forces peut acquérir la prédominance dans l'opinion d'un peuple. On pourrait citer dans les temps modernes aussi bien que dans l'antiquité, plus d'un exemple de l'exagération du principe patriotique dans l'opinion publique d'une nation. En France même, dans les guerres de la Révolution et surtout sous le régime impérial,

c'est certainement le sentiment patriotique qui, exalté par l'influence odieuse que les gouvernements étrangers avaient prétendu exercer sur nos institutions, a comprimé pendant quelque temps le libéralisme par l'effet d'une véritable réaction; mais ce dernier n'a pas tardé de reprendre tout son empire, parce que la tâche qu'il poursuivait n'était pas encore accomplie. En effet, si l'on considère notre situation sociale depuis plus d'un siècle, on trouvera que c'est incontestablement le principe libéral qui, à l'exception de la période que je viens d'indiquer, a dominé toutes les questions sociales, dans la partie éclairée de la nation.

Il est bien évident que ce fait est une conséquence naturelle des rapports dans lesquels l'opinion publique s'est trouvée envers les institutions et le gouvernement du pays, depuis une époque assez reculée; car les intérêts sociaux se personnifiant en quelque sorte dans le gouvernement, les sentiments de nationalité et d'esprit public sont gravement modifiés par les dispositions des masses à son égard. En vain on se proclamait patriote, en vain on croyait l'être, sous des institutions qui avaient cessé d'être en rapport avec les mœurs du pays, ou sous un gouvernement qui blessait les sympathies nationales : sans cesse on était entraîné à disputer à la société un pouvoir et des droits qu'elle ne peut exercer que par l'organe d'une administration dont on voulait

affaiblir le pouvoir, parce qu'elle s'efforçait de défendre les anciennes institutions. L'esprit libéral doit prédominer dans ces circonstances; et à la longue, il en résulte des doctrines qui répandent une couleur très-prononcée sur les opinions dominantes. C'est un fait incontestable que cette prédominance dans l'opinion qui a régné chez nous, et qui n'a cessé de s'accroître depuis le commencement du siècle dernier, jusqu'à la révolution de 1789. A Dieu ne plaise que je veuille dire que les sentiments patriotiques se sont éteints en France : il existe dans notre pays une telle masse d'intérêts homogènes, et il en résulte une telle uniformité dans les sympathies, que l'attachement à la patrie commune restera toujours au fond des cœurs chez ses habitants. Mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce sentiment a été fréquemment dénaturé, à l'insu même des personnes qui l'éprouvaient, par une disposition manifeste à s'efforcer de relâcher les liens sociaux plutôt qu'à les resserrer, et à tenir compte des droits des citoyens, beaucoup plus que de leurs devoirs envers la société; ou en d'autres termes, par des dispositions libérales beaucoup plus que patriotiques.

On trouve à cet égard dans *J.-B. Say* la personnification la plus complète de l'époque où il vivait : on voit percer à chaque page dans ses écrits l'esprit d'opposition, et l'on pourrait dire d'hostilité contre les gouvernements. Les affaiblir en leur enlevant tous

leurs moyens d'action, semble avoir été la tâche qu'il s'était imposée. Aussi, à ses yeux, les intérêts individuels et ceux de l'humanité entière méritaient seuls qu'on prît leur défense; les liens et les intérêts de nationalité n'étaient rien pour lui : en d'autres termes, le patriote avait disparu devant le libéral cosmopolite. Si un homme d'un esprit aussi distingué n'eût pas été dominé par de semblables préoccupations, il est impossible qu'il n'eût pas compris combien sont faux la plupart des arguments sur lesquels il a fondé sa doctrine de liberté illimitée du commerce.

Il est facile de juger combien cette tendance de l'opinion publique a dû concilier de faveur à des doctrines qui tendent à dégager les individus, dans leurs relations avec ceux des autres peuples, de toute contrainte imposée par l'intérêt général du pays. Dans une telle disposition, comme on a dû céder à l'entraînement de cette idée si belle et si philosophique, qui fait de tous les habitants du globe, des frères, entre lesquels le lien général de l'humanité vient remplacer ces liens étroits de nationalité et d'intérêts sociaux !.... Avec quelle ardeur n'a-t-on pas dû se rallier à « cette grande église qui, d'après « l'expression de M. *Blanqui*, a pris pour bannière « le principe immortel de la liberté commerciale. » Comme on a flétri ce système de protection, ces restrictions, ces prohibitions, entraves perpétuelles aux épanchements de la mercantile fraternité entre

les peuples ! La jeunesse a dû surtout accueillir ces idées avec enthousiasme ; et quel est celui de nous qui, avant l'âge de trente ans, n'a pas payé son tribut d'admiration et de prosélytisme aux doctrines de liberté illimitée du commerce prêchées par *J.-B. Say?.....* Quand c'est le sentiment qui juge, comme on trouve les argumentations victorieuses ! Le libéralisme en économie politique n'est donc qu'une des manifestations de la tendance qu'avait prise l'opinion publique en France, depuis le commencement du dix-huitième siècle.

Si l'on se bornait à considérer ici les intérêts matériels avec calme et sang-froid, la question serait bientôt jugée. Mais il y a dans ceci bien autre chose que tout cela vraiment ; il y a quelque chose de bien plus retentissant que des intérêts : il y a des théories sociales et presque des opinions de partis. Depuis longtemps les hommes de progrès ou de mouvement, car on ne distingue guère entre ces deux choses, ont contracté une alliance étroite avec l'école moderne d'économie politique ; et cette alliance s'est opérée sous le charme si entraînant du mot *liberté.* Aussi les idées de la politique se reproduisent toujours dans les discussions d'économie sociale ; et pour beaucoup de gens il y a liaison intime entre les unes et les autres. Nous avons eu une grande réforme politique : est-ce qu'il ne faut pas qu'elle soit suivie d'une réforme commerciale ? L'une n'est-elle

pas la conséquence de l'autre? Ne faut-il pas un 89 commercial?..... C'est que pour beaucoup de personnes, les questions commerciales ne sont encore aujourd'hui que des questions de libéralisme; et l'on a peine à s'accoutumer à ne voir là que ce qu'il y a réellement, c'est-à-dire des questions d'intérêt matériel. Mais qu'y a-t-il donc de commun entre les questions de richesse publique, et tout ce qui préoccupe si vivement les esprits en France, depuis cinquante ans? Qu'on nous explique pourquoi les intérêts des producteurs et des consommateurs, pourquoi les intérêts généraux de la masse seraient différents aujourd'hui de ce qu'ils étaient avant notre réforme politique. Tout cela est entièrement étranger aux diverses formes des gouvernements; et qu'on soit république, empire absolu, ou monarchie constitutionnelle, les intérêts sont entièrement les mêmes, dans tout ce qui se rapporte aux relations commerciales avec les peuples étrangers.

Un 89 commercial?..... Mais voyons donc : c'est à dater du siècle dernier que les doctrines de liberté commerciale se sont introduites dans le gouvernement français, sous l'administration de *Turgot* et des autres ministres de ce temps. C'est même du sein de l'administration qu'est née cette maxime si souvent répétée : *Laissez faire et laissez passer;* car elle est de *Vincent de Gournay,* intendant du commerce en 1760. Pendant trente ans cette école a dominé dans

les conseils de l'État; elle comptait au nombre de ses disciples les deux derniers rois qui ont précédé la Révolution, et elle avait l'appui de la presse et des salons. C'était pour mettre en pratique les idées de réforme commerciale que M. *de Vergennes* conclut avec l'Angleterre, en 1786, ce fameux traité de commerce qui avait mis la France à la merci de l'industrie anglaise, et auquel il n'eût fallu qu'un peu plus de durée pour réduire notre pays à la situation industrielle que le traité de Mettuen a créée au Portugal. La réforme politique était certainement appelée en France par des nécessités d'un autre ordre; mais il est bien vraisemblable que l'époque en a été hâtée par le malaise général et la crise financière, résultats inévitables de la crise industrielle qu'avait amenée ce désastreux traité. La Révolution française a été le signal d'un retour complet et souvent exagéré au système de restrictions commerciales; et à la suite de ce changement, la France, dans l'espace de cinquante années de régime restrictif, a vu accroître sa population de neuf millions d'habitants, et la richesse du pays dans une proportion bien plus forte encore.... Et vous voulez un 89 commercial? Il vous plaît de donner ce nom à une réforme qui détruirait tout ce qu'a fait chez nous la révolution de 89, et qui nous reporterait aux actes les plus funestes du pouvoir absolu avant notre réforme politique.... Nous avons conquis par notre révolution le droit d'intervenir

dans nos propres affaires; mais si c'était pour nous laisser entraîner dans une semblable route, par de semblables phrases, en vérité ce n'était pas la peine.

Mais il suffit de jeter les regards autour de soi, pour être convaincu que l'époque où nous vivons est celle d'un retour à des idées moins exclusives sur les questions sociales; et il est évident que cette nouvelle disposition des esprits en France, est le résultat nécessaire de la position nouvelle dans laquelle la société se trouve placée à l'égard de son gouvernement et de ses institutions, par conséquent à l'égard du but de réforme sociale vers lequel elle était irrésistiblement poussée depuis un siècle. La partie la plus éclairée de la nation a compris que les vérités utiles au bonheur des peuples ne sont pas toutes écrites dans les doctrines libérales; et l'on a pu reconnaître par une multitude de faits qui n'ont pas échappé à l'observation des masses, que de graves inconvénients se font sentir, lorsqu'on affaiblit au-delà d'un certain point les liens qui restreignent la liberté des individus au profit de l'intérêt général de la société. C'est à l'observation de ces faits que le pays s'est instruit.

Pour ce qui concerne le libéralisme en matière commerciale, c'est certainement par les intérêts matériels, qui sont aussi des faits, et les plus positifs de tous, que s'est opérée cette révolution dans l'opinion publique : la masse des intérêts du pays s'est trouvé

froissée, lorsqu'il a été question d'arriver à l'application des doctrines prônées de toutes parts; et l'on peut dire qu'aujourd'hui, la portion industrielle de la nation presque tout entière, c'est-à-dire l'immense majorité de la population, demeure convaincue de la nécessité de ce système de protection, réprouvé par certains hommes dont la voix a eu tant de retentissement. Les hommes de pratique et d'expérience dans les affaires publiques sont d'accord sur ce point avec les masses industrielles; et ce n'est réellement qu'à la surface de la société, que l'on entend encore répéter certains axiomes de l'école cosmopolite. Dans les classes qui ne s'occupent de ces questions que d'une manière spéculative; dans les salons de lecture; parmi les écrivains qui n'ont fait de ces matières que l'objet d'études superficielles ou qui sont encore dominés par des impressions reçues dans d'autres temps; parmi la jeunesse qui se livre à des études d'un autre genre, ces questions sont encore souvent résolues selon l'esprit que l'opinion libérale avait mis en vogue; en sorte que les hommes qui sont habitués à accepter des opinions toutes faites, ne comprennent même pas que l'on puisse révoquer en doute, ni les principes qu'ils entendent répéter sans cesse, ni les conséquences qu'on en tire.

Cependant, que l'on remarque bien qu'aussitôt que les discussions sortent du cercle des théories gé-

nérales et abstraites, pour s'appliquer à une question en particulier, l'évidence des faits est telle, que les hommes mêmes les plus exclusifs sur les doctrines générales, sont forcés à des concessions sur la nécessité d'avoir égard à des circonstances spéciales. Cette nouvelle direction des idées est fort remarquable dans le plus grand nombre des feuilles publiques ; et relativement aux doctrines elles-mêmes, le principe de liberté illimitée du commerce a perdu bien du terrain depuis quelques années : si l'on entend encore quelques disciples fidèles de cette école, en soutenir les doctrines dans les termes où elles étaient généralement formulées il y a dix ans, on ne peut se défendre d'admirer leur courage. En 1833 encore, les négociants de Bordeaux prétendaient imposer à la France le principe de liberté du commerce dans tout son radicalisme. Leur langage aujourd'hui est fort différent; et la répulsion qu'ils ont trouvée dans l'opinion publique, les a forcés à de larges concessions sur les doctrines. Il est vrai que dans les questions spéciales où leurs intérêts sont en cause, ils entendent bien regagner en détail ce qu'ils ont été contraints de céder en principe ; mais c'est sur ces questions spéciales qu'ils trouvent dans la masse des intérêts qui couvrent la surface du pays, une résistance qui s'accroît chaque jour, à mesure que le public s'éclaire davantage sur les questions de doctrines.

Il est donc bien certain que lorsqu'on examine sans prévention l'état de l'opinion publique, relativement au système de protection, on reconnaît qu'il y a ici entre l'opinion exprimée et les intérêts, on pourrait dire entre l'opinion apparente et l'opinion réelle du pays, une contradiction très-manifeste. Si quelques personnes croient encore que le régime de protection est impopulaire, c'est qu'on ne veut pas porter ses regards au-delà d'une classe très-peu nombreuse en définitive, mais qui écrit et parle beaucoup. Sans doute il pourra arriver encore que le gouvernement se laisse entraîner comme il l'a déjà fait plus d'une fois, relativement à des questions spéciales, par cette opinion factice d'économie politique dont les organes sont si retentissants. Mais l'opinion publique, on peut en être assuré, opposera chaque jour une résistance plus insurmontable à toute mesure qui aurait pour effet de porter gravement atteinte au régime de protection qui forme la sauvegarde de l'industrie nationale. En marchant dans cette voie, la France verra se continuer l'ère de prospérité dans laquelle elle est entrée depuis quarante ans ; et si elle continue à y marcher du même pas, trois périodes semblables, c'est-à-dire cent vingt années, suffiront pour que sa population actuelle soit doublée par la seule force du développement de son industrie intérieure, et surtout de son agriculture, en suivant la même progression que nous

lui avons vu suivre depuis le commencement de ce siècle ; et la richesse publique sera accrue dans une proportion beaucoup plus grande encore, puisque l'aisance de toutes les classes n'aura cessé de s'augmenter, de même qu'elle l'a fait pendant les quarante dernières années.

DE L'ORGANISATION

DU TRAVAIL,

DU PAUPÉRISME ET DE LA MISÈRE,

DANS LES SOCIÉTÉS HUMAINES.

DE L'ORGANISATION

DU TRAVAIL,

DU PAUPÉRISME ET DE LA MISÈRE,

DANS LES SOCIÉTÉS HUMAINES.

Qu'est-ce donc que cette idée mystique qui plane sur nous comme une menace, cette expression que personne ne comprend, et que des hommes sérieux répètent aussi quelquefois sans savoir ce qu'ils veulent exprimer?..... Il faut organiser le travail, nous dit-on : la société est en péril si l'on n'organise pas le travail.... On se dit à l'oreille : Le salaire ! La répartition équitable des fruits du travail ! Redoutables problèmes dont il faudra bien que notre époque trouve la solution !.....

On croirait en vérité que le travail n'est pas organisé dans nos sociétés modernes; on croirait que les fruits du travail se répartissent d'une manière qui blesse l'équité, ou que cette manière n'est pas la seule possible..... Chez toutes les nations qui ont acquis la liberté individuelle, le salaire librement consenti et la concurrence forment la base de l'organi-

sation du travail. Le principe de cette concurrence libre a été attaqué aussi ; car que n'attaque-t-on pas, lorsqu'on trouve que l'organisation sociale est mauvaise, si elle n'a pas pour résultat la félicité universelle que l'imagination a engendrée?

La concurrence, nous dit-on, est une force aveugle et brutale qui écrase tout, autour d'elle, par l'antagonisme des intérêts qui en résulte. Est-ce que l'association ne vaudrait pas bien mieux?..... Sans doute l'association est une excellente chose ; mais elle est aussi ancienne que le monde. Dès l'origine des sociétés, l'esprit d'association s'est manifesté chez les hommes : c'est lui qui forme le lien qui unit la horde sauvage, la tribu arabe, aussi bien qu'une nation nombreuse et civilisée. Chaque société se trouve encore divisée par l'esprit d'association, en groupes d'individus qui s'entr'aident, d'abord pour la chasse ou la pêche, plus tard pour des spéculations commerciales ou pour divers autres buts que l'on cherche à atteindre chez les peuples avancés dans la civilisation.

L'antagonisme des intérêts résulte du droit de propriété lui-même, base fondamentale de toutes les sociétés. Mais lorsqu'au droit de propriété se joint la liberté des individus, la concurrence en découle nécessairement. La concurrence et l'association sont donc deux principes dont on ne peut dire que l'un vaut mieux que l'autre, mais qui ré-

gissent concurremment l'ordre social. Tout porte à croire que dans toutes les sociétés, l'esprit d'association a produit, par la tendance qui y porte naturellement les hommes, les effets que comportait le degré de civilisation ou d'industrie auquel chaque peuple était parvenu. Toujours les associations se sont formées spontanément sous des formes très-variées, par le besoin qu'en éprouvaient les hommes qui les ont contractées; et l'expérience a pu montrer récemment dans plus d'une circonstance, dans quelle fausse voie on entraîne la société, lorsqu'on est parvenu à y exciter par des moyens artificiels, l'esprit d'association au-delà du degré que comporte son état actuel. Mais qu'est-ce donc que ce nouveau genre d'association que l'on invoque entre les travailleurs et les entrepreneurs d'industrie? Combinaison fantastique et mystérieuse pour ceux-là mêmes qui en parlent, puisqu'ils ne peuvent nous indiquer les bases sur lesquelles elle pourrait se réaliser. C'est bien là ce vague de l'inconnu, dans lequel certaines imaginations prennent plaisir à se bercer; mais pour le bon sens et la raison, ils n'ont en vérité rien à voir ici.

La concurrence est l'intérêt privé mis en action sous un régime de liberté : cet intérêt privé, qui forme pour tous les individus, le véhicule qui les porte à acquérir de l'aisance pour eux et leurs familles, et par conséquent à concourir à la richesse

générale du pays, puisque celle-ci se compose de toutes les richesses privées. Elle n'est ni aveugle ni brutale; elle abaisse les uns pendant qu'elle élève les autres, cela est vrai; mais sans cela elle ne serait pas la concurrence. Elle forme une prime en faveur des qualités morales intellectuelles les plus précieuses : ce qu'elle élève dans presque tous les cas, c'est l'esprit d'ordre, de bonne conduite et d'économie, la sagesse dans les spéculations, l'habileté dans la direction qu'on leur donne. Elle est le plus puissant promoteur du travail et des perfectionnements dans tous les genres d'industrie, ainsi que de l'abaissement du prix des produits.

On a fait vraisemblablement jusqu'ici chez les peuples civilisés, tout ce qu'il est possible de faire pour atténuer les inconvénients que présente la concurrence; car les choses mêmes les plus utiles ne sont pas exemptes d'inconvénients. Croit-on qu'on peut encore faire plus? Qu'on essaie. Qu'on y prenne garde, au reste : c'est une voie dans laquelle on a souvent été forcé de reculer, parce que l'expérience a montré qu'en gênant la concurrence, on tombe dans des inconvénients bien autrement graves que ceux qu'elle présente elle-même. Mais proscrire la concurrence, vouloir anéantir cette source féconde de la vie sociale et de la prospérité des peuples..... Y songe-t-on?

M. *Michel Chevalier* a voulu établir, dans son cours

d'économie politique, que l'industrie est une des bases fondamentales de la liberté; puis il ajoute que « c'est aujourd'hui de l'industrie constituée d'a- » près un principe moral, que la liberté attend ses » derniers progrès. » Mais si par cette expression mystérieuse de *principe moral,* il entend quelque chose qui ne soit pas la libre concurrence, comment n'a-t-il pas compris qu'il y a là contradiction dans les termes? Pour développer la liberté, faut-il l'étouffer dans ce qu'il y a de plus cher aux hommes, le droit de faire ce qui convient à leurs intérêts?

Les travailleurs devraient, dit-on, recevoir une part des profits des entrepreneurs...... Je ne demanderai pas que l'on imagine une combinaison dans laquelle les ouvriers pussent être privés pendant un temps plus ou moins long, pour toujours peut-être, du produit de leur travail, afin d'attendre les résultats d'une entreprise industrielle où les produits ne seront vendus que six mois ou un an après que la fabrication a été commencée, et qui en définitive donnera souvent pour résultat, des pertes équivalentes à une partie plus ou moins considérable du travail employé; mais je demande s'il n'y a pas là une de ces impossibilités qui résultent de la nature des choses, et si la solution la plus rationnelle n'est pas la combinaison que la nécessité a amenée: celle où l'entrepreneur escompte au travailleur, sous le titre de salaire, sa part dans les profits, au taux que règle

la libre concurrence? Cependant on a vu de nos jours des hommes de cœur et de talent, animés des meilleures intentions du monde, prétendre organiser une société délivrée du salaire et de la libre concurrence. Un grand enseignement découle des tentatives saint-simoniennes et phalanstériennes : lorsqu'on voit jusqu'à quel degré dans l'absurde, des hommes d'esprit et de savoir ont été forcés de descendre, pour donner à leurs sociétaires une prétendue communauté d'intérêts, au moyen d'institutions qui blessent les penchants les plus naturels et les plus intimes de l'homme, on comprend combien sont larges et solides les bases d'une organisation à laquelle on ne peut opposer que de semblables combinaisons.

Jamais il n'a été donné à aucune société humaine d'établir sur un plan et dans un but donné, les combinaisons sociales qui sont comme les racines de ces institutions politiques. Notre organisation sociale, personne ne l'a inventée, personne ne l'a faite : elle s'est faite elle-même par l'équilibre qui s'est établi entre les intérêts, les besoins, les penchants, les passions même des hommes vivant en société ; et cet équilibre résulte des frottements et des tassements qui se sont opérés entre toutes ces choses pendant la suite des siècles. L'organisation sociale est faite ainsi, parce qu'elle ne pourrait être autrement dans les circonstances données. Telle qu'elle existe aujour-

d'hui avec peu de variations chez tous les peuples d'une civilisation avancée ; cette organisation du travail est un des plus beaux et des plus admirables résultats de la civilisation industrielle. Qu'on en soit sûr : de telles combinaisons tiennent trop profondément aux racines de la société et aux rapports les plus intimes des hommes entre eux, pour qu'il soit facile de les ébranler. Voyez cette immense chaîne de montagnes qui sépare deux grands pays : c'est aussi à l'équilibre qui s'est établi entre les divers éléments des masses qui la composent, aux tassements qui se sont opérés entre elles pendant le cours des siècles, à l'action lente et progressive de tous les agents de la nature, qu'elle doit son existence et les diverses configurations qui la distinguent. Vous arrivez, et vous dites : Cette chaîne ne fait que gêner la circulation ; il faut la supprimer. A la bonne heure, prenez une pelle et une pioche.

L'unique motif qui entraîne dans le tourbillon des idées socialistes, beaucoup d'hommes qui unissent à une imagination vive, un grand amour de leurs semblables, c'est qu'ils voient dans la société actuelle un certain nombre d'individus dont l'existence est misérable, et qui peuvent à peine subvenir à leurs besoins ; et dans la candeur de leur âme, ces philanthropes ont cru qu'il ne devrait pas exister de pauvres dans une société bien organisée. On a créé de nos jours le mot *paupérisme,* afin de faire croire qu'il s'est

introduit dans la société un mal inconnu jusqu'à ces derniers temps, et que l'on ne peut combattre que par des moyens entièrement nouveaux. Mais la *misère*, sous quelque nom qu'on la désigne, est un mal de tous les temps et de toutes les périodes de la société. Chez les peuples les moins avancés en civilisation et en industrie, la misère est moins remarquée, parce qu'elle est disséminée, et qu'il faut aller la chercher pour l'observer. Mais parmi les peuplades à demi-civilisées de l'Afrique, de même que parmi les sauvages du continent américain ou chez les serfs des provinces russes, l'état des populations tout entières est inférieur, sous le rapport du bien-être, au niveau où sont placées dans les temps ordinaires, les classes les plus pauvres dans les pays plus avancés en civilisation ; et si ces dernières ont leurs crises industrielles pendant lesquelles la misère redouble, les autres éprouvent dans beaucoup de cas, plus de difficultés encore pour se procurer les objets nécessaires à la vie. Dans les populations agglomérées comme elles le sont par suite des progrès de l'industrie et de la civilisation, la misère sévit autour de nous et près de nous. Au milieu des grands centres de population, la misère se présente sans cesse à nos yeux, nous la coudoyons à chaque heure, à chaque minute. Sous un régime de publicité tout se sait, tout se dit, tout se répète : les misères du pays tout entier se manifestent à tous ; et

l'aisance dont jouit une partie de la population, forme un contraste qui fait mieux ressortir la misère de l'autre partie. C'est alors qu'apparait à l'esprit ce fantôme de paupérisme, qui n'est qu'une forme d'un mal auquel la race humaine a été assujettie dans tous les temps et dans toutes les situations.

Mais ce n'est pas tout encore ; et la misère parmi les hommes tient certainement à une de ces lois constantes et uniformes, par lesquelles l'auteur de toutes choses a voulu assurer dans sa sagesse, un certain équilibre parmi les êtres vivants. Dans ses vues, chaque espèce ne doit se multiplier que jusqu'à un certain point. Mais ici comme dans tous les phénomènes dont la nature nous présente le spectacle, le Créateur a atteint le but, en mettant en action deux forces opposées et qui se font mutuellement équilibre. Parmi tous les êtres organisés, il a multiplié avec profusion les germes reproducteurs, comme pour assurer la durée des espèces contre toute chance de destruction. Mais en même temps il a créé partout des moyens d'arrêter la propagation de chaque espèce à un terme donné. Parmi les milliers de semences que produit annuellement pendant un siècle, chacun des chênes d'une forêt, il suffit qu'un seul gland germe et prospère, pour que les chênes se propagent sans éprouver de diminution. Mais plusieurs moyens ont été placés là pour empêcher qu'il ne s'en développe un plus grand nombre qu'il ne convient d'après

les vues de la nature : plusieurs genres d'animaux font des glands leur pâture ; un grand nombre de semences tombent sur des points du sol où elles ne peuvent végéter ; et s'il arrive que les jeunes plantes se trouvent trop rapprochées sur un point quelconque, elles se nuisent entre elles ; les plus fortes étouffent les plus faibles, et le but de la nature est atteint. Il en est de même pour tous les végétaux grands ou petits, croissant spontanément : dans tous, la force reproductive est infiniment supérieure aux nécessités de la conservation des espèces ; mais d'autres forces se trouvent là pour arrêter la multiplication de chacune au point nécessaire pour rétablir l'équilibre avec toutes les autres espèces.

Il en est de même pour tous les animaux dans l'état de nature : partout un ou plusieurs ennemis qui vivent de la chair d'une espèce d'animaux ou de ses œufs, sont placés là pour maintenir l'équilibre entre toutes les espèces, en empêchant que l'une d'elles ne se multiplie au-delà des limites qui lui ont été assignées ; et c'est ainsi que cet équilibre est maintenu dans tous les cas où l'homme n'est pas encore venu modifier à son profit la multiplication des êtres organisés. Il se rencontre pourtant une classe d'animaux qui vivent par la destruction d'un grand nombre d'autres, et qui n'ont guère d'ennemis dont ils puissent redouter les attaques : ce sont les grands carnassiers, parmi les oiseaux comme parmi

les quadrupèdes. Mais la nature ne les a pas moins soumis à la loi commune : il fallait aussi à ces espèces un ennemi qui les empêchât de se propager au-delà d'un certain terme ; et cet ennemi, c'est la *misère*. Par l'effet même de la destruction qu'ils opèrent parmi les autres animaux, ces derniers deviennent trop rares pour présenter une proie facile et abondante ; et la difficulté de se procurer des aliments est, dans les pays qui ne sont pas soumis au domaine de l'homme, l'unique cause qui arrête la multiplication de ces espèces. Mais l'efficacité de cette cause est telle que, dans l'espèce du lion, ce roi du désert, la durée moyenne de la vie n'est pas même de deux années, quoique chaque individu puisse vivre vingt-cinq ou trente ans. En effet, en admettant comme tout le fait supposer, que l'état de cette espèce reste à peu près stationnaire pour le nombre, dans les vastes régions du centre de l'Afrique, par exemple, où elle n'a à peu près rien à redouter des attaques de l'homme, nous trouverons qu'il suffirait pour perpétuer l'espèce, que chaque lionne mît au monde deux petits dans tout le cours de sa vie. Mais elle produit chaque année de deux à cinq petits, ou trente au moins dans le cours de sa vie. Évidemment il faudra que vingt-huit de ces individus meurent dans le bas âge, pour que les deux autres puissent atteindre l'extrême vieillesse, ou que la mortalité s'établisse parmi eux dans toute autre combinaison, mais

de manière que la durée moyenne de la vie de tous les lions qui naissent, soit de moins de deux années. Ici, de même que dans toutes les autres espèces, on se perd dans l'immensité des nombres, lorsqu'on veut calculer les résultats de la progression géométrique selon laquelle chaque espèce se multiplierait, si la nature n'avait pas pris des mesures pour poser des bornes à cette multiplication.

L'homme, cet autre roi de la terre, n'a pas été placé en dehors de cette loi universelle. C'est pour l'état social qu'il a été créé; et les choses ont été arrangées de manière qu'à aucune période de la société, il ne lui fût possible de se soustraire à cette loi de la nature. Dans un état social donné, il n'y a place que pour un nombre déterminé d'individus de la race humaine. Chez les peuplades qui ne savent encore ni cultiver la terre ni élever le bétail, la difficulté de se procurer des aliments en abondance, ou de s'en approvisionner pour toutes les saisons de l'année, constitue un état de misère qui arrête tout accroissement dans la population. Il n'y a aucune raison de croire que le nombre des naissances soit moindre pour chaque couple dans cet état des sociétés, que chez les peuples civilisés, puisqu'on remarque que chez ces derniers, les classes les plus misérables ne sont pas celles qui procréent le moins d'enfants; mais la durée moyenne de la vie dans cet état des sociétés, est certainement plus cour-

te que dans les états modernes de l'Europe, puisque le nombre des individus reste stationnaire, tandis qu'il suit une proportion croissante chez les nations européennes.

Chez les peuples civilisés, le chiffre de la population est déterminé par deux limites : par la masse d'aliments que peut produire la culture du sol dans l'état où elle se trouve à une époque donnée, mais surtout par la masse de travail qui résulte de l'état plus ou moins avancé de l'industrie, en plaçant en tête de cette dernière, l'industrie agricole. Dans les combinaisons sociales des peuples parvenus à cet état de la civilisation, la partie la plus nombreuse de la population ne peut trouver des moyens de subsistance, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, que dans le salaire que son travail produit sous une forme ou sous une autre. La misère est encore ici la seule puissance qui puisse contenir la propagation de l'espèce humaine, dans les limites que peut comporter la situation sociale de chaque époque. Et il est facile de reconnaître le moyen par lequel la misère accomplit sa mission dans ce cas : c'est en abrégeant la durée de la vie moyenne dans les classes pauvres ; car on sait bien aujourd'hui qu'en prenant à part certaines classes dans les rangs élevés de la société ou dans les classes moyennes qui vivent dans l'aisance, la durée moyenne de la vie s'élève beaucoup plus haut pour elles, que la moyenne qui

résulte des tables générales de la mortalité dans le même pays. L'erreur sur ce point a conduit à de graves mécomptes les associations tontinières, où l'on avait pris pour base des calculs de probabilité, les tables générales de la mortalité humaine dans le pays. Il faut donc que le chiffre de la durée moyenne de la vie s'abaisse beaucoup dans les classes pauvres, pour établir la moyenne que l'on observe dans la mortalité générale.

De savants économistes ont bien reconnu cette tendance de la race humaine à se multiplier au-delà du nombre qui pourrait subsister dans un état donné de la société. *Malthus* a dit que la race humaine tend à se multiplier selon une proportion géométrique, tandis que les subsistances ne s'accroissent que dans une proportion arithmétique. C'était là exprimer une vérité de fait par une formule évidemment fausse. Il avait bien vu aussi que c'est dans les classes pauvres que réside le mal ; et en disant que *rien ne multiplie comme la misère*, il a invoqué contre cette tendance, une faculté qui distingue l'être intelligent : la *prévoyance* des individus qui peuvent procréer.

D'abord, il est fort contestable que les classes pauvres tendent à se multiplier plus que les autres, quoique cette allégation repose sur une opinion qui remonte à des temps fort anciens. Les enfants des pauvres passent une grande partie de leur temps dans la rue, où on les voit sans cesse ; tandis que dans

les classes aisées, les enfants passent une grande partie des journées dans l'habitation paternelle ou dans les écoles. C'est pour cela qu'on est naturellement disposé à croire que les enfants des pauvres sont relativement plus nombreux que les autres. Que l'on observe les choses avec attention, et sans se borner à quelques exemples que l'on trouve toujours pour appuyer toutes les opinions; et l'on trouvera que le nombre des naissances par famille, est au moins aussi considérable parmi les classes aisées que parmi les pauvres. Mais si l'on fait le dénombrement comparatif à l'époque où les enfants parviennent à l'âge adulte, on trouvera une très-grande différence en faveur du nombre des enfants dans les familles aisées. En effet, il faut avoir observé les choses de près, pour se faire une idée exacte du chiffre de la mortalité qui frappe, dans les premiers âges de la vie, les individus des classes misérables. La vérité est que la nature a su si bien arranger les choses que, dans toutes les classes de la société, la prévoyance que l'on invoque ici est un vain mot; et l'on a dit avec raison que la contrainte morale invoquée par *Malthus* n'empêche ni un mariage imprudent ni une naissance illégitime. Chez les adultes, aussi bien que chez les enfants, personne ne meurt littéralement de faim; mais chez un grand nombre d'individus, la durée de la vie est abrégée par la privation de bons aliments dans l'état de santé, et par l'impossibilité de se

procurer les secours nécessaires en cas de maladie.

M. *Casper* a publié récemment à Berlin des résultats fort curieux des recherches statistiques qu'il a faites, relativement à l'influence de la richesse sur la durée de la vie. Ayant pris pour point de comparaison 1000 individus nés dans les classes élevées de la société, et 1000 individus nés dans la classe qui reçoit des secours publics dans la ville de Berlin, il a trouvé que le nombre de ces individus est réduit à l'âge de cinq ans, à 943 parmi les riches, et à 655 parmi les pauvres. A l'âge de dix ans, 938 de ces individus existent encore dans la classe riche, tandis qu'on n'en trouve plus que 598 dans la classe pauvre. La progression de la mortalité, qu'il indique pour des périodes de cinq en cinq années de la vie, se continue, quoique d'une manière décroissante; en sorte qu'à l'âge de cinquante ans, les 1000 individus nés dans la classe riche, sont réduits à 557, et les 1000 individus de la classe pauvre à 338. Et il faut remarquer qu'il y a dans la société, des classes qui souffrent encore plus de la misère, que celles qui reçoivent des secours publics dans les grandes villes.

Mais que l'on admette l'efficacité de la contrainte morale de *Malthus*: quel but sera donné à la prévoyance de chaque individu? Un but qui lui est seulement personnel, et qui n'a aucun rapport avec l'état général de la population. Peut-être alors ces dernières s'abaisseraient-elles beaucoup au-dessous

du nombre d'individus qui peuvent vivre avec aisance dans l'état social de l'époque. La nature a trouvé un moyen bien plus certain pour arriver à son but : elle excite, par un penchant irrésistible, la propagation de l'espèce au-delà des limites nécessaires ; et en même temps elle comprime cette propagation par un ressort qui contient l'espèce précisément dans les limites que comporte l'état de la société. C'est là, comme je l'ai déjà fait observer, un procédé entièrement semblable à celui qu'emploie la nature pour atteindre le but de l'équilibre, dans toutes les espèces d'êtres organisés.

On trouve dans le jeu de ce mécanisme, l'explication d'un fait que l'on observe à plusieurs époques de l'histoire, et qui a excité souvent beaucoup de surprise : savoir, la promptitude avec laquelle se remplissent les vides causés à la population d'un pays par de longues guerres, des maladies contagieuses meurtrières, ou de grandes migrations répétées à de courts intervalles. Le nombre des naissances ne s'accroît cependant pas, dans ces circonstances, dans le reste de la population ; et comment serait-il possible que cela arrivât? Mais à mesure que les rangs sont moins serrés au banquet de la vie, la durée moyenne de la vie humaine s'accroît ; et cela suffit pour élever promptement la population au niveau antérieur, c'est-à-dire à celui qui est fixé par les moyens de subsistance dans le pays. Il est évident que la nature

n'a pu se réserver cette ressource qu'au moyen d'un ressort qui comprime constamment la population, pour la maintenir à un point déterminé, et qui se tend ou s'affaiblit selon les circonstances. Ce ressort, c'est la misère, seul contre-poids qui puisse conserver l'équilibre entre le chiffre de la population et les moyens de se procurer les objets nécessaires à la vie.

Selon plusieurs économistes dont M. *Michel Chevalier* a adopté l'opinion, la misère, dans la société, n'est due qu'à l'insuffisance de la production industrielle; et toute la population vivra dans l'aisance, lorsque les produits de l'industrie seront assez abondants. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur cette idée. Mais admettons-la comme vraie : l'aisance universelle ne pourrait être le résultat de l'accroissement des produits de l'industrie, que dans le cas où la population ne s'accroîtrait pas de même. Or, les faits nous démontrent avec quelle élasticité le chiffre de la population se développe dans la proportion de l'aisance générale. Cependant, comme la cause devance nécessairement ici l'effet, il y a réellement plus d'aisance dans toutes les classes, aux époques où la production est en progrès. La disparition de la misère est donc un but dont on peut s'approcher dans de certaines limites, mais qu'il n'est pas donné à l'espèce humaine d'atteindre. C'est votre ombre placée devant vous et dont vous vous rapprochez un peu, par l'inclinaison que prend votre corps dans

une course rapide; mais votre ombre fuit avec une vitesse précisément égale à celle que vous employez à la poursuivre. La misère est donc la compagne inséparable de toutes les sociétés : elle forme évidemment, parmi les lois qui régissent l'humanité, le mécanisme qui empêche que la population ne s'accroisse au-delà des limites hors desquelles l'ordre social ne pourrait plus exister.

Quelle désolante doctrine! va-t-on dire..... Sans doute, cela est triste; mais aimez-vous donc mieux des illusions, parce qu'elles sont consolantes? La vérité ne serait-elle vérité qu'à la condition de n'offrir à l'esprit que de riantes idées? La mort, les maladies, sont aussi choses fort affligeantes; est-ce qu'on refuse pour cela de les admettre comme des réalités? Est-ce qu'on se croit obligé de se flatter de l'espoir d'en délivrer l'humanité? La misère avec son cortége est pour le genre humain une réalité du même ordre; et il faut avoir le courage de l'envisager en face.

Mais enfin, dira-t-on, si l'humanité est affligée d'une semblable plaie, pourquoi l'étaler aux regards? Ne vaudrait-il pas mieux la couvrir d'un voile?..... Mais dans l'intérêt de qui prétend-on parler? La plaie voilée n'en sera pas moins douloureuse pour ceux qui en souffrent. Le silence n'aurait donc d'autre but que de ménager la sensibilité de ceux qui sont affligés de ce spectacle. Or, que l'on voie où conduisent les illusions que l'on aime à se faire sur la nature de ce

mal : des hommes du caractère le plus honorable ont écrit d'éloquents volumes sur les souffrances des classes pauvres; mais aucun d'eux a-t-il indiqué un remède en qui il place lui-même quelque confiance pour délivrer l'humanité du fléau de la misère? D'autres hommes, plus conséquents peut-être, ou qui se sentaient plus disposés à l'action, ont pris la pelle et la pioche et se sont mis à l'œuvre. C'est de là que sont nées les doctrines de *Saint-Simon*, d'*Owen*, de *Fourier*...., et celle de *Babœuf* aussi. C'est à l'aide de ces illusions, que certains hommes excitent tous les jours les classes ouvrières à provoquer un bouleversement social dont elles éprouveraient les premières le contre-coup par la cessation du travail..... Oh! non, non : s'il est vrai que la misère soit un mal inhérent à la nature humaine, comme on s'en convaincra bientôt en approfondissant ce sujet, il importe infiniment que l'on ne se fasse pas d'illusion sur ce point. Que l'on se garde de persuader aux classes pauvres, que le malaise qu'elles éprouvent est le résultat des institutions qui les régissent; car c'est les tromper et les engager dans une voie funeste pour elles comme pour la société tout entière. Ne vaut-il pas mieux que les hommes de la classe ouvrière demeurent convaincus que c'est seulement par des efforts individuels, par le travail et la conduite, que chacun d'eux peut se soustraire à la misère? Car si la loi immuable dont j'ai parlé est d'une évidente

vérité lorsqu'on l'applique aux masses considérées d'une manière en quelque sorte abstraite, il est vrai aussi que chaque individu pris isolément peut se soustraire à ses effets, vivre avec aisance, et même s'élever dans l'ordre social; et l'expérience de tous les jours montre qu'il en est ainsi pour les individus qui se distinguent par leur conduite morale et laborieuse.

L'homme vraiment bon et compatissant comprendra mieux, lorsqu'il connaîtra la vérité, que ce n'est pas en rêvant des réformes sociales qu'il pourra opérer aucun bien, mais qu'il n'y a, pour chacun, de moyen efficace de diminuer les souffrances de l'humanité, que de soulager les misères privées qui se trouvent autour de lui. Ici *Malthus* s'est certainement trompé en réprouvant comme funestes les aumônes et les secours publics ou privés : ce n'est pas le travail dans une manufacture qui fait vivre l'ouvrier, c'est le salaire qu'il reçoit; et des secours privés appliqués judicieusement, peuvent suppléer aux salaires sans encourager la fainéantise. Ils tendent donc ainsi que le salaire, non-seulement à soulager des infortunes particulières, mais à accroître la durée moyenne de la vie dans la classe des travailleurs. Il en est de même des secours publics, toutes les fois qu'ils sont calculés de manière à pourvoir à des besoins accidentels, comme les cas de maladie ou d'insuffisance momentanée du travail.

Pour les gouvernements, ils sentiront mieux encore combien il est indispensable qu'ils s'efforcent de reculer progressivement autant que cela est possible, les limites par lesquelles chaque société touche à la misère, que la Providence a imposée à la race humaine comme une nécessité; et ils ne peuvent le faire qu'en favorisant de tout leur pouvoir le développement du travail national, qui fournira des moyens de subsistance à une population sans cesse croissante. Heureusement, il reste encore bien du chemin à parcourir dans cette voie, pour toutes les nations de l'Europe; mais elles y marchent presque toutes, les unes depuis un siècle ou même davantage, les autres à dater d'époques postérieures. Partout le chiffre de la population s'accroît dans une grande proportion; et c'est là l'indice le plus certain de l'accroissement d'aisance et de bien-être dans les classes inférieures, qui accompagne toujours l'augmentation des moyens de travail; car l'accroissement de population résulte toujours d'une augmentation de la durée moyenne de la vie dans les classes pauvres. Une telle situation est pour ces classes, la plus favorable que l'on puisse espérer. En effet, lorsqu'on compare la situation des classes pauvres dans nos sociétés modernes, à ce qu'elle était il y a seulement cinquante ans, et bien plus encore à ce qu'elle était dans les siècles précédents d'après les documents historiques qui nous restent, on reconnaît une im-

mense amélioration dans leur bien-être : la population ouvrière, dans les campagnes comme dans les villes, est mieux logée, mieux nourrie, mieux vêtue, et prend part à une multitude de jouissances qui étaient auparavant réservées aux gens riches. Et c'est le moment que l'on choisit pour venir nous dire que la misère des classes laborieuses est parvenue à un tel point, qu'on ne peut plus y porter remède que par un bouleversement complet de l'ordre social !....

RÉFLEXIONS

SUR QUELQUES BRANCHES

DE

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

EN FRANCE.

RÉFLEXIONS

SUR QUELQUES BRANCHES

DE

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN FRANCE.

AVANT-PROPOS.

Chez un peuple civilisé, l'enseignement doit sans aucun doute être rangé au nombre des intérêts les plus importants du pays ; et l'enseignement doit toujours être d'accord avec l'état actuel de la société ; ou en d'autres termes, il doit se transformer à mesure que cet état se modifie. De notre temps, on comprend généralement bien l'importance de l'enseignement ; mais il me semble que l'on n'est pas assez convaincu de l'urgence de certaines modifications que l'état de la société rend indispensables ; et aussi que, sous certains rapports, on se méprend souvent sur la direction qu'il convient de donner à plusieurs parties de l'enseignement.

Je n'ai pas l'intention de passer ici en revue toutes les branches de l'enseignement public : j'exposerai

mes idées seulement sur celles qui ont attiré plus particulièrement mes méditations, d'après une observation attentive des faits. Je ne me suis pas dissimulé que sur ces questions, plus encore peut-être que sur quelques autres, mes opinions ont pu emprunter leur couleur d'une circonstance qui m'est personnelle : je veux parler de la disposition d'esprit naturelle à un homme qui, sans être demeuré étranger au mouvement intellectuel de l'époque, s'est cependant trouvé placé pendant une grande partie de sa vie, dans cette position d'isolement où l'on est disposé à se nourrir de ses propres idées, parce qu'on est resté en dehors de ce cercle d'opinions généralement admises, que l'homme le plus éclairé recueille chaque jour sans le savoir, dans le commerce social des grandes cités. C'est en vain que je m'efforcerais d'effacer ou d'affaiblir la teinte que cette circonstance peut répandre sur mes opinions ; aussi, j'aurais gardé le silence, si je n'étais déterminé à exprimer sans aucune réserve mes idées comme elles se présentent à mon esprit. Toutes les fois que je serai entraîné à porter la critique sur les institutions qui existent, ou sur la direction qui leur est imprimée, on peut être assuré que je ne le ferai que sous l'inspiration d'une conviction profonde de l'utilité d'appeler l'attention du public éclairé sur des réformes qui me semblent présenter un haut degré d'importance.

CHAPITRE I[er].

Premier degré d'enseignement.

L'enseignement primaire s'adresse aux classes laborieuses qui, dans quelque combinaison sociale que ce soit, forment dans les sociétés modernes la très-grande majorité de la population. L'instruction qui fait l'objet de l'enseignement primaire, forme aussi la base de toutes les autres branches de connaissances; en sorte qu'elle devrait, dans un état avancé de la civilisation, être donnée à tous les individus qui composent la société; mais il est utile aux intérêts des classes inférieures, que l'enseignement qu'on leur destine ne soit pas confondu avec celui qui convient à d'autres classes.

Pour déterminer les objets qui doivent former l'enseignement primaire proprement dit, il faut rechercher quelles sont les connaissances qui sont réellement utiles à tous les individus des classes inférieures. La lecture, l'écriture et les éléments du calcul, voilà ce qui est utile à tous, dans une multitude de circonstances de leur vie; et c'est là ce que je désigne ici sous le nom d'*enseignement primaire*.

Vouloir étendre au-delà le cercle de l'instruction que l'on distribue à ces classes, c'est se jeter dans des inconvénients de plus d'un genre.

D'abord, en recherchant un degré supérieur d'instruction dans les simples instituteurs, parmi lesquels je considère principalement ici les instituteurs des communes rurales, on rend l'enseignement plus coûteux, parce qu'on limite le nombre des hommes qui peuvent le donner; et l'on rend aussi moins efficace l'enseignement primaire, parce que l'amour-propre porte toujours les instituteurs à élever, autant qu'ils le peuvent, l'instruction qu'ils donnent à leurs élèves; et ils regardent bientôt comme au-dessous d'eux d'apprendre aux petits enfants à lire et à écrire; ils s'attachent par prédilection à un petit nombre d'élèves dont ils trouvent les familles disposées à leur accorder un temps suffisant pour qu'ils se livrent à une instruction plus avancée. Ils concentrent sur eux leurs soins et leur attention; et dès ce moment l'enseignement primaire est complétement dénaturé, et ne profite plus comme il devrait le faire, à la masse des élèves des classes inférieures; car ces derniers n'ont que peu de temps à consacrer à leur instruction; et l'école fût-elle peu nombreuse, l'attention et les soins tout entiers de l'instituteur sont nécessaires pour que les élèves acquièrent convenablement l'instruction primaire. Aussi, ce qu'on voit sortir le plus communé-

ment des écoles primaires, dirigées comme nous le voyons, c'est un petit nombre de demi-savants, et à côté de cela, une masse d'enfants qui ne savent que très-imparfaitement lire et écrire, et qui sont incapables d'exécuter les calculs les plus simples.

Il ne faut pas accuser de ce mal seulement l'amour-propre des instituteurs, mais bien aussi la tendance générale des écoles normales, des comités et des officiers de l'université, qui croient perfectionner l'instruction, lorsqu'ils s'efforcent de la faire sortir du cercle de l'enseignement primaire. C'est dans ce but tout à fait contraire à celui qu'on devrait se proposer, qu'on excite l'ambition des instituteurs primaires, en établissant parmi eux plusieurs degrés, selon que chacun d'eux est plus ou moins propre à initier les élèves dans des branches de connaissances fort bonnes en elles-mêmes, mais étrangères à l'instruction primaire proprement dite. C'est par cette tendance que l'on a été amené à cette bizarre distinction de l'enseignement primaire en *élémentaire* et en *supérieur;* et dans la réalité, l'enseignement élémentaire est étouffé presque partout dans les écoles primaires, sous des prétentions d'enseignement supérieur.

S'il résulte de là que le plus grand nombre des élèves sortent des écoles avec une instruction primaire très-imparfaite, l'inconvénient est plus grand peut-être encore pour les sujets qui reçoivent ainsi une

instruction plus élevée, qui n'est plus en rapport avec leur position sociale, et qui d'ailleurs ne peut être donnée que d'une manière très-incomplète dans les écoles primaires. Sans doute, dans nos institutions politiques dont la démocratie fait la base, toutes les positions sont accessibles à tous; mais enfin la démocratie ne peut avoir pour effet d'admettre tous les hommes au rang des supériorités sociales; et la base fondamentale de la société, dans quelque état avancé qu'on puisse supposer la civilisation, c'est toujours une population d'hommes dont le travail manuel fera l'occupation de tous les jours pendant toute leur vie. Pour tous ceux-là, rien de ce qui dépasse l'enseignement élémentaire ne peut être d'une utilité quelconque. Parmi eux, il s'en trouvera sans doute qui se distinguent par la supériorité de leur intelligence; mais les capacités réelles sauront toujours bien trouver dans tous les cas le moyen de s'élever dans l'ordre social. Il pourra arriver pour quelques-uns d'entre eux, qu'ils regretteront alors qu'on ne leur ait pas appris dans l'école primaire, la géographie, l'histoire et beaucoup d'autres choses. Mais régler l'enseignement dans les écoles primaires sur les besoins éventuels d'un très-petit nombre des individus qui les suivent, c'est mettre l'exception à la place de la règle. Non-seulement on nuit ainsi beaucoup à l'enseignement primaire proprement dit, mais cette faute a pour effet de produire dans

les classes inférieures, une funeste excitation qui entraîne hors de leur sphère une multitude d'individus. Il faut bien peu connaître l'état réel des choses pour n'avoir pas observé qu'une multitude de jeunes gens des classes inférieures, lorsqu'on s'est efforcé ainsi d'étendre prématurément le cercle de leurs idées, pour me servir de l'expression consacrée, prennent leur ambition pour de la capacité, et veulent échanger la vie tranquille et laborieuse du cultivateur ou de l'honnête ouvrier, contre un avenir qui leur présente plus d'attrait. C'est là, qu'on en soit assuré, la cause capitale de cet encombrement des avenues des professions libérales, que l'on déplore souvent, et qui présente de graves inconvénients pour la société, aussi bien que pour ceux qui ne trouvent dans cette carrière que déceptions et mécomptes.

CHAPITRE II.

Deuxième degré d'enseignement.

On doit comprendre dans cette catégorie toutes les écoles publiques ou privées qui reçoivent les enfants déjà pourvus des connaissances que l'on acquiert dans les écoles de premier degré. Outre les colléges publics, dont je parlerai tout à l'heure, l'industrie particulière crée des écoles qui se rangent dans cette classe, et qui se multiplient chaque jour davantage dans les villes et dans les campagnes. Il peut convenir que l'enseignement y varie selon le but spécial qu'ont en vue les parents qui y placent leurs enfants : mais en général, les objets sur lesquels l'enseignement devrait rouler ici, sont la grammaire, la géographie, l'histoire, la géométrie et quelques autres parties les plus usuelles des mathématiques, auxquelles on devrait toujours joindre l'étude d'une ou plusieurs langues étrangères.

Dans les campagnes des départements du nord-est de la France, il s'est formé depuis quelque temps un assez bon nombre d'écoles de ce genre, dirigées ordinairement par des ecclésiastiques ou par des ins-

tituteurs instruits : et le succès que ces écoles obtiennent, prouve qu'elles répondent à un besoin réel de la population de nos campagnes, dans l'état où s'y trouve aujourd'hui la civilisation. Le prix des pensions y est fort modéré, et à la portée d'une classe assez nombreuse d'habitants de nos campagnes, qui sont disposés à consacrer un millier de francs, à donner à un jeune homme, pendant deux ou trois ans de séjour à l'école, une instruction qui le placera à un rang très-distingué dans la population rurale, s'il sait se défendre du prestige d'autres carrières. On doit former le vœu de voir se multiplier davantage ces écoles ; et c'est ce qui arriverait infailliblement, si les écoles primaires étaient ramenées à leur véritable but, en se concentrant dans l'enseignement élémentaire. Il n'est guère possible que l'administration intervienne ici, car il ne peut être question de cours gratuits faits par des auditeurs qui retournent chaque jour dans leur domicile : dans la population disséminée des campagnes, il faut que l'élève soit en pension dans l'école ; et si l'on a trouvé une combinaison pour réunir ainsi comme pensionnaires, dans les colléges des villes, une portion des élèves, cette combinaison est peu économique et ne pourra jamais rivaliser à cet égard avec des spéculations privées. Et cela n'est pas même à désirer, car l'administration ne saurait jamais se mettre à la portée des besoins de l'instruction dans les classes rurales,

comme le font des hommes qui habitent constamment au milieu d'elles. Si l'on voulait procéder par voie d'encouragement entre les divers établissements de ce genre, la tâche serait fort difficile. On donnera des encouragements à ceux qui en auront le moins besoin, si on les accorde aux succès; et ils s'adresseront souvent à l'incapacité, si l'on veut favoriser tel établissement qui n'a pas encore fait ses preuves, et dont tout le mérite consiste peut-être en de puissantes recommandations. D'ailleurs, les faits montrent que la spéculation privée sait se placer là où le besoin de semblables établissements se fait sentir.

Il n'y a donc ici rien à faire pour l'administration; et l'on peut en dire autant des écoles du second degré, dont le nombre s'accroît également chaque jour dans les villes. Il ne s'agit que de laisser aux unes et aux autres toute la liberté qui peut se concilier avec la surveillance que l'administration doit toujours exercer, afin de s'assurer qu'il ne se glisse dans l'enseignement rien de contraire aux bonnes mœurs ou au repos de la société.

Les établissements particuliers du second degré d'enseignement, destinés aux classes élevées ou moyennes de la société dans les villes, présentent chaque jour aux colléges royaux ou communaux une concurrence plus redoutable. Tout indique qu'elles finiront par remplacer ces derniers; et, en effet, si

l'administration a rempli un devoir en fondant des établissements publics d'enseignement, à une époque où l'industrie privée ne se chargeait pas de cette tâche, il n'y aurait rien de moins raisonnable que de vouloir perpétuer les établissements publics, au moment où ils deviennent superflus. On aurait grand tort de dire que le gouvernement doit rester le maître de régler la direction que l'on doit donner à l'enseignement; et dans une société comme la nôtre, le vœu des pères de famille est une puissance contre laquelle aucune autre ne doit ni ne peut lutter. D'ailleurs, la direction que le gouvernement imprime à l'enseignement n'est pas toujours éclairée; et il se forme dans les corps enseignants créés par l'administration, des préjugés routiniers qui opposent une résistance presque invincible aux modifications qui sont le plus évidemment réclamées par les transformations que reçoit la société.

On peut citer comme un des exemples les plus frappants des préjugés qui se perpétuent dans les corps enseignants, l'obstination avec laquelle on continue depuis une couple de siècles, et encore de nos jours, à faire de l'étude des langues anciennes la base de l'enseignement de la jeunesse, dans les classes moyennes et élevées de la société. A l'époque de la renaissance des lettres, ces langues ont dû être considérées comme la seule introduction possible à toutes les branches de connaissances, puisque tous les

textes où étaient déposées ces dernières, avaient été laissés à l'Europe par les Romains ou par les Grecs, qui les avaient précédés dans la civilisation. Ces langues ont donc dû former la base de tout enseignement intellectuel ; et par suite, les savants eux-mêmes se sont pris à parler, à écrire et à enseigner dans la langue des Romains. Mais par la succession des temps, tous les textes anciens qui en valaient la peine, ont été traduits et commentés ; et depuis que les hommes de science ont repris l'usage de parler leur langue maternelle, il s'est formé dans toutes les langues vivantes, et sur toutes les branches de connaissances, des textes nouveaux, enrichis de tout ce que l'antiquité nous avait laissé d'utile, mais où les connaissances sont portées au niveau que leur donnent les découvertes et les recherches de la civilisation moderne. Les langues grecque et latine ne forment plus aujourd'hui pour personne une ressource pour s'instruire dans la médecine ou dans la jurisprudence. Il est douteux que dans les plus hautes sommités des sciences, il se trouve encore des hommes qui étudient dans les textes originaux, les *pandectes* ou les *institutes*, non plus que les *aphorismes* d'Hippocrate. Ce qui est certain, c'est que parmi les plus habiles médecins ou jurisconsultes, on en trouverait à peine quelques-uns pour qui le texte original ne fût beaucoup moins clair que les traductions, parmi lesquelles il y a à choisir ; et si l'on exige en-

core de nos jours la connaissance des langues anciennes, des jeunes gens qui veulent recevoir le grade de docteur en droit ou en médecine, c'est là une bizarrerie que l'on conçoit à peine, lorsqu'on l'envisage sans prévention, et qui ne peut s'expliquer que par cette ténacité avec laquelle les corps enseignants restent immuables et étrangers à tous les mouvements de la société qui les entoure. C'est cependant sur la nécessité de ces connaissances pour être admis au grade de bachelier et par suite de docteur, que se fonde principalement l'enseignement des langues anciennes dans les colléges; car dans toutes les autres carrières de la vie, l'inutilité de la connaissance de ces langues est encore bien plus évidente.

Pour le littérateur et surtout pour le poëte, la connaissance des langues anciennes peut cependant être utile, parce qu'il est des beautés et des délicatesses de diction qui ne peuvent se transmettre d'une langue dans une autre. Mais ces spécialités ne font plus aujourd'hui l'occupation que d'un très-petit nombre d'hommes dans la société; et pour former peut-être quelques poëtes de plus, par le charme que possèdent dans la langue originale, les vers de Virgile ou d'Homère, est-il raisonnable de forcer toute la population à consacrer à l'étude des langues anciennes, le temps le plus précieux de la jeunesse? L'étude du latin sera toujours nécessaire aux hommes qui se destinent au sacerdoce; et lorsqu'on aura

fait cesser, par une réforme profonde, la rivalité qui existe entre l'université et les écoles ecclésiastiques, ces dernières se trouveront organisées tout naturellement de manière à pouvoir instruire dans les langues anciennes, les jeunes gens qui se destineront à des occupations littéraires.

Dans la situation actuelle de la société, l'enseignement des colléges devrait comprendre principalement la géographie, l'histoire, les mathématiques, les langues vivantes, la physique et la chimie. On trouverait dans ce cercle, à former pour le développement de toutes les intelligences, un cours d'instruction complet, qu'aucun sujet ne pourrait parcourir en entier pendant les années que les jeunes gens consacrent à l'étude, mais où chacun puiserait l'instruction qui s'approprierait le mieux à ses goûts, à son aptitude ou à sa destination dans la société. On a créé en effet dans les colléges, des cours de ces diverses branches de connaissances; mais que l'on ne s'y trompe pas : elles n'y seront professées de manière à produire une instruction solide, que lorsqu'elles seront placées là comme constituant tout l'enseignement. Tant qu'on laissera à l'université les langues anciennes, elle saura bien faire en sorte que ces dernières forment la base de l'enseignement; et les autres branches de connaissances seront considérées comme des accessoires fort subordonnés, comme des intrus auxquels on accordera la plus petite place possible. Cela se

comprend très-facilement : la connaissance approfondie des langues anciennes ne peut guère servir de nos jours qu'à une seule chose, à les enseigner aux autres. Ainsi, lorsqu'un homme s'est livré à de longues études pour acquérir la connaissance de ces langues, il regarde comme un droit de faire des élèves, qui eux-mêmes ne pourront employer qu'à l'enseignement, l'instruction qu'il auront acquise ; et l'homme est tellement fait qu'il se persuade de la meilleure foi du monde, dans ce cas, qu'il est d'une haute importance pour la société, qu'il use de ce droit. C'est ainsi que le préjugé se perpétue dans le corps enseignant.

En plaçant ainsi les langues anciennes au premier rang dans l'enseignement, on parvient à intéresser l'amour-propre des pères de famille à y livrer leurs enfants : une multitude d'hommes de sens comprennent, de notre temps, que la connaissance du latin sert à peu de chose ; mais on craindrait de placer son fils dans un rang social inférieur, si l'on ne pouvait dire qu'il a *fait ses études,* et si l'on se contentait de lui faire apprendre les choses utiles que l'on enseigne dans les cours auxquels on a donné la dénomination d'*industriels,* de *professionnels* ou autres semblables, sans doute afin de les décrier dans l'esprit de tous ceux qui ne veulent pas paraître destiner leurs enfants à l'exercice d'une profession. Et cette opinion réagit sur les institutions privées, dont le

plus grand nombre se trouve forcé de céder au préjugé que l'on entretient ainsi dans la société.

Avant notre Révolution, l'enseignement était à peu près exclusivement confié à des ecclésiastiques qui étaient naturellement disposés à attacher une grande importance à l'étude de la langue dans laquelle ont été écrits les principaux livres sacrés de notre religion, et que doivent par conséquent posséder les hommes qui exercent le saint ministère. Depuis qu'on a réorganisé l'enseignement public détruit par la tourmente révolutionnaire, on a constamment placé la direction des écoles entre les mains d'hommes éminents dans la littérature ou dans la philosophie. Or, voici ce qu'on a gagné à ce changement : la langue grecque, plus inutile encore s'il est possible dans nos sociétés modernes que la langue latine, et qui avait presque disparu dans l'enseignement des colléges en 1789, y a été réintégrée, et y occupe aujourd'hui une grande place ; en sorte qu'elle forme un obstacle de plus pour qu'on trouve dans le cours des études, le temps d'occuper les élèves de connaissances vraiment utiles.

Il n'y a aucun motif raisonnable de penser qu'il convienne de placer ainsi des savants à la tête de l'instruction publique. Ce n'est pas le ministre qui se charge d'enseigner, ni même d'examiner les professeurs. Sous tous les rapports, un homme du monde éclairé serait beaucoup mieux placé qu'un savant,

pour apprécier l'importance des diverses branches de connaissances, relativement aux besoins de la société.

C'est en perpétuant ainsi les antiques préjugés dans un corps enseignant fortement constitué, et en le livrant à la direction d'un homme pris ordinairement dans son sein, que nous avons été conduits à ce point que, lorsqu'on est arrivé à l'âge viril, l'homme sensé ne peut que déplorer la perte des années de sa jeunesse, qu'il eût pu consacrer à acquérir des connaissances utiles pour lui-même et pour la société. C'est pour cela que l'éducation de nos colléges a pour effet de détourner les jeunes gens des carrières agricoles et industrielles, pour lesquelles il leur faudrait d'autres connaissances que celles des langues anciennes, et de les déterminer à se précipiter dans les carrières toujours de plus en plus encombrées, des fonctions publiques, de la médecine et du barreau : pour ces dernières, la connaissance de ces langues leur sert au moins de clef pour s'en faire ouvrir la porte, sauf à rejeter ce meuble inutile sitôt qu'on y est entré.

Il ne faut pas qu'on se fasse illusion : ce n'est pas de l'université, comme elle est organisée en France, que l'on peut jamais attendre quelque réforme utile sur ce point. Au lieu de céder du terrain, elle s'efforce au contraire d'en conquérir encore ; et on la voit prétendre aujourd'hui que pour être officier

d'artillerie, ingénieur des ponts et chaussées ou inspecteur des forêts, il est nécessaire d'être helléniste et latiniste. Elle ne veut plus, en conséquence, que l'on puisse être admis à l'école polytechnique où à l'école forestière sans avoir reçu le diplôme de bachelier.... Cependant, dans l'état de notre civilisation, il est impossible qu'un si monstrueux préjugé se propage encore longtemps; et nos petits-neveux ne voudront pas croire qu'au milieu du dix-neuvième siècle, l'étude du grec et du latin formait encore la base de l'instruction dans nos écoles publiques.

Des défenseurs maladroits de l'université ont adressé aux établissements particuliers d'instruction, le reproche de ravaler la noble tâche de l'éducation de la jeunesse au rang des spéculations d'argent. Mais est-ce donc par un dévouement tout à fait désintéressé, que l'on accepte les fonctions de professeur dans les colléges, de recteur ou d'inspecteur de l'université? Parmi ces hommes honorables, de même que parmi les chefs d'institution, le plus grand nombre a sans doute aussi en vue autre chose que l'argent; mais, dans notre état social, il est bon que l'homme qui se dévoue à une carrière utile à la société, y trouve un dédommagement pécuniaire. Pour le chef d'institution, le succès de son établissement sera proportionné à la confiance qu'il inspirera au public; or, dans cette carrière, plus que dans au-

cune autre peut-être, pour obtenir la confiance, il faut la mériter; car le chef d'établissement aura pour juges les hommes mêmes qu'il aura formés. Le but offert ici à l'intérêt privé, est donc le perfectionnement de l'instruction.

Aucun homme raisonnable ne voudrait demander la suppression actuelle de l'université; mais si l'administration est sage, elle cédera le terrain aux institutions particulières, à mesure que celles-ci sauront le conquérir; et comme les établissements privés seront bien mieux disposés à se plier aux véritables besoins de la société, c'est d'eux seulement que l'on peut attendre la grande réforme de l'instruction, que réclame notre époque.

CHAPITRE III.

École polytechnique.

L'école polytechnique occupe en quelque sorte aujourd'hui en France, le premier rang parmi les établissements publics d'enseignement spécial. Le temps n'est pas éloigné, je pense, où les idées des hommes éclairés se modifieront beaucoup sur la question de savoir s'il convient de conserver encore à cette institution, son organisation actuelle; et dans ce que je vais en dire, je ne serai, je crois, que l'organe anticipé d'un grand nombre d'opinions.

A l'époque où l'école polytechnique a été créée, elle répondait réellement à un besoin impérieux du moment : l'étude des sciences physiques et mathématiques n'avait reçu que peu d'extension dans l'enseignement en France; mais après la destruction opérée par la Révolution, de tous les établissements d'enseignement public, cette étude, de même que toutes les autres, avait été complétement négligée; en sorte qu'il devenait impossible au gouvernement de trouver des sujets suffisamment instruits pour les divers services publics, et en particulier pour four-

nir les officiers d'artillerie et de génie indispensables au service des nombreuses armées qu'on organisait alors. Des hommes de patriotisme autant que de capacité se mirent à l'œuvre, et l'école polytechnique fut créée. Cette institution a noblement accompli sa tâche; mais dans un espace de temps assez court, sa situation dans la société a totalement changé, parce que tout s'est modifié autour d'elle.

L'enseignement des sciences physiques et mathématiques a pris aujourd'hui un grand développement en France, tant dans les établissements publics, que dans un grand nombre d'institutions créées par la spéculation privée; et ce développement serait bien plus grand encore, si les règles posées par l'institution de l'école polytechnique, n'excluaient pas tous ceux qui ont été instruits hors de cette école, des emplois publics pour lesquels l'étude préliminaire des sciences est indispensable. Ces règles constituaient à peine un monopole à l'époque où l'école a été fondée; car, hors des sujets formés dans son sein, à peine se rencontrait-il quelques individus qui, par leurs connaissances, pussent prétendre aux emplois que l'on réservait aux élèves de l'école; et l'on a pu croire alors qu'il était utile d'accorder à ces derniers ce privilége, afin de réserver à l'administration, le choix des sujets que l'on admettrait dans la seule école où il fût alors possible de puiser ces connaissances. Mais aujourd'hui, il ne manque plus qu'une chose pour que

le public considère ce privilége comme un funeste monopole : c'est qu'on se dégage assez des idées qu'une génération reçoit toutes faites de celle qui l'a précédée, pour qu'on vienne appliquer à l'école polytechnique, la mesure à l'aide de laquelle on apprécie de notre temps, toutes les autres institutions sociales. On se demandera alors sur quel motif raisonnable on pourrait se fonder pour exclure des services publics, les jeunes gens qui, soit par défaut de fortune, soit pour toute autre cause, auraient puisé une instruction solide et étendue à d'autres sources qu'une école unique fondée par l'État. Lorsqu'on voit avec quelle activité les spéculations particulières se portent, de notre temps, vers les établissements d'enseignement, lorsqu'on observe avec quels succès quelques-uns d'entre eux ont porté l'enseignement à une hauteur qui touche de bien près aux études de l'école polytechnique, on peut juger quel élan on imprimerait à cette émulation, si l'on admettait sous certaines conditions, les jeunes gens qui en sortent, à concourir avec les élèves de l'école polytechnique, dans les examens d'admission aux écoles d'application.

Ce n'est pas dans l'intérêt des services publics que l'on pourrait repousser ce concours; car on pourrait toujours être aussi sévère qu'on le voudrait dans les examens; et l'on se réserverait au contraire le choix dans un nombre de sujets beaucoup plus considéra-

ble. C'est donc uniquement dans l'intérêt de l'école polytechnique que l'on pourrait redouter cette concurrence ; mais ce serait admettre que cette école a cessé d'être utile, que de prétendre qu'elle ne pourrait la soutenir. Dans l'état actuel des choses, les examens d'admission à l'école polytechnique excitent beaucoup d'émulation parmi des institutions particulières qui se sont donné pour mission spéciale de préparer les jeunes gens à ces examens. On verra de même se former des institutions préparatoires aux examens pour les écoles d'application, dès que leurs élèves pourront y être admis ; et l'on aura élevé ainsi d'un degré l'instruction publique au profit des arts industriels, vers lesquels se reporteront les nombreux sujets formés dans ces institutions, qui ne pourront trouver place dans les services publics.

Je ne me permettrai pas de rechercher quelles peuvent être les conséquences du privilége de l'école polytechnique relativement à l'avancement militaire dans les armes spéciales, mais jetons un coup d'œil sur les effets qui en résultent dans l'institution des ponts et chaussées. Cette administration se trouve, relativement au personnel, scindée en deux parties superposées : dans les grades inférieurs, depuis le cantonnier jusqu'au conducteur, l'avancement hiérarchique peut avoir lieu régulièrement ; mais entre le grade de conducteur et celui d'ingénieur, une barrière infranchissable se trouve posée. Il résulte de là

que l'administration ne peut, soit acquérir, soit conserver dans les fonctions si importantes de conducteur, que des sujets d'une capacité très-inférieure à ce qu'ils seraient si les conducteurs formaient la pépinière des ingénieurs, comme cela devrait naturellement avoir lieu. On verrait alors des jeunes gens d'une haute instruction rechercher les places de conducteur ; et leur capacité, sous les rapports étrangers à l'instruction, serait éprouvée avant leur promotion aux fonctions d'ingénieur. Aujourd'hui, au contraire, l'émulation est complétement anéantie pour celui qui est parvenu au poste de conducteur de première classe ; et tout homme de quelque valeur peut échapper d'un moment à l'autre à l'administration, parce qu'il trouvera à employer ses talents d'une manière qui lui offrira plus d'avenir, soit comme architecte, soit dans d'autres branches de l'industrie privée.

Les effets du privilége ne sont pas moins nuisibles au service, en ce qui concerne les ingénieurs. L'instruction n'est pas tout pour occuper ce poste avec distinction ; et les succès de l'ingénieur dépendent de ses qualités naturelles autant au moins que de l'instruction qu'il a acquise. Or, ce n'est qu'à l'œuvre que ces qualités se manifestent ; et avant qu'on ait pu rien en connaître, le titre d'ingénieur et le traitement qui y est affecté, sont inféodés à un sujet pour toute sa vie, parce qu'il est sorti de l'école polytech-

nique. Tout le monde sait bien que les peuples voisins nous ont beaucoup devancés dans l'art du tracé et de l'entretien des routes : en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, le bon état des voies de communication frappe depuis longtemps d'admiration les voyageurs français. La science n'est donc pas tout dans l'art de l'ingénieur ; car nulle part on ne peut en trouver de plus savants qu'en France.

Mais c'est dans la construction des canaux et surtout des chemins de fer, que notre infériorité se fait remarquer avec le plus d'évidence : chez toutes les autres nations, dès que la construction d'un chemin de fer est résolue, le tracé et les moyens d'exécution sont bientôt déterminés, et les travaux sont poussés avec activité. En France au contraire, des embarras, des hésitations, d'interminables lenteurs, viennent entraver la marche de tous les projets qui doivent être exécutés par le gouvernement. C'est que partout ailleurs, le choix des ingénieurs que l'on charge des études et de l'exécution, n'est limité par aucun privilége : des connaissances suffisantes et une capacité éprouvée, voilà ce qu'on cherche partout où l'on peut le trouver. En France, des capacités spéciales se sont déjà révélées dans la construction des chemins de fer entrepris par des compagnies : le gouvernement placera-t-il ces hommes à la tête des travaux d'étude et des constructions qu'il veut entreprendre? Cela est impossible, car ils ne sortent pas de l'école

polytechnique. Des élèves de cette école se sont déjà livrés aussi à des travaux de ce genre; mais sont-ils les plus capables? C'est là ce qu'il n'est pas permis d'examiner: ils sont sortis de l'école privilégiée, et cela suffit.

Sans doute, on est assuré d'avoir ainsi des hommes fort savants; mais le hasard décidera seul s'ils sont hommes d'action, ce qui est fort différent. A l'aide du travail et de l'application, la science s'acquiert, même par les hommes dont l'intelligence n'a rien de supérieur; et la supériorité même d'un sujet pour l'étude, n'est pas la garantie de sa supériorité dans les applications. La science ne donne pas les aptitudes naturelles, et surtout cette force de volonté, cette énergie de caractère, qui tiennent de bien près au génie, source vitale de tout ce qu'il y a de grand dans les actions des hommes. Celui qui a reçu de la nature quelques étincelles de ce feu sacré, saura bien acquérir les connaissances qui peuvent lui manquer pour atteindre un but déterminé. Mais ce qui offre le moins de ressources dans le monde pour former l'homme d'action, c'est la médiocrité savante; car ce qui lui manque, c'est précisément ce que personne ne peut ni donner ni acquérir. *Mac-Adam* n'était pas un savant: mais c'était un homme éminemment doué de l'esprit d'observation et d'application. Dans sa jeunesse, il ne se destinait pas à la spécialité qui a rendu son nom célèbre; et c'est sa

vocation qui l'y a appelé. Mais s'il se trouvait un *Mac-Adam* en France, on ne pourrait en faire un ingénieur ; car il y a mille à parier contre un qu'il n'aurait pas passé par la filière de l'école polytechnique.

Il est impossible qu'on ne reconnaisse pas enfin que c'est dans l'administration des ponts et chaussées, que réside la cause qui a fait rester la France si fort en arrière des autres nations de l'Europe, dans la construction des chemins de fer ; et il est vraisemblable que l'on tardera peu à s'occuper de donner à cette administration, une organisation que rend aujourd'hui nécessaire la diversité des voies de communication auxquelles elle est appelée à donner ses soins. Les routes, les canaux, les chemins de fer, forment des spécialités entièrement différentes; et vouloir les réunir à une seule administration, sous le prétexte que toutes exigent des connaissances mathématiques, serait une faute très-grave. Mais pour ces diverses spécialités, on ne pourra obtenir un personnel convenablement composé, que lorsqu'on reconnaîtra que l'on doit y appeler les sujets les plus capables dans la spécialité, sans privilége pour ceux qui sortent de telle ou telle école.

En Russie, une école polytechnique sur le modèle de la nôtre, convient parfaitement à la situation sociale de la nation, et à l'état peu avancé des connaissances scientifiques dans le pays. En Autriche, on a

fondé aussi en 1818 sous le titre d'*Institut polytechnique*, un établissement d'instruction dont les bases diffèrent entièrement de celles de l'école polytechnique de France : c'est une école de technologie à l'usage des industries privées, et sans aucun privilége en faveur des élèves qui en sortent, pour leur admission dans les services publics. En France, l'école polytechnique, comme elle est instituée, n'appartient vraiment plus à notre époque, et au degré de civilisation où le pays est parvenu.

Maintenant, je prie mon lecteur de me permettre de lui adresser une question : à la lecture des réflexions qui précèdent, et avant même d'avoir examiné si elles sont fondées, ne lui ont-elles pas fait éprouver une impression de défaveur? Ne lui a-t-il pas paru qu'il y a presque un blasphème à frapper de critique une institution comme celle-ci?..... Quelle est donc la source de cette auréole de popularité qui entoure l'école polytechnique? C'est qu'elle est une institution née de notre Révolution. C'est ce même sentiment instinctif qui porte d'autres personnes à un respect aveugle pour des institutions plus anciennes, mais qui tiennent à une époque sociale chère à leurs souvenirs. C'est ce même sentiment qui a fait Napoléon si grand aux yeux d'une multitude d'amis de la liberté, au moment même où il la détruisait : c'était un enfant de la Révolution. Le temps est venu, du moins pour les classes éclairées,

de mettre à leur véritable place, les hommes et les choses des âges qui nous ont précédés. Napoléon a été l'homme de son temps, de même que l'école polytechnique a été l'institution de son époque. A tous deux hommages et admiration ; mais désormais plus de despotisme militaire, et plus de monopole pour les fonctions publiques, pas plus en faveur d'une école qu'en faveur d'une caste..... Voilà, qu'on en soit sûr, l'opinion qui dominera dans les classes éclairées de la société en France, dans moins d'un quart de siècle.

CHAPITRE IV.

Écoles d'arts et métiers.

C'est dans les premières années de ce siècle, que le gouvernement français a conçu l'idée de créer un établissement public destiné à répandre les connaissances scientifiques parmi les hommes qui se destinent à l'industrie ; et ce projet a été réalisé par la fondation de l'école des arts et métiers, placée d'abord à Compiègne, et qui ensuite a été transférée à Châlons-sur-Marne. Maintenant que cette institution remonte déjà à près de quarante années, on peut en apprécier les résultats en consultant les faits et l'expérience. Parmi les milliers de sujets qui en sont sortis, combien en a-t-on vu s'élever au-dessus de la foule des fabricants, des contre-maîtres ou des artisans, et se placer à un rang éminent dans l'industrie? En divisant la somme totale employée jusqu'ici à fonder et à entretenir cette école, par le nombre bien restreint de sujets que l'on pourrait placer sur cette liste, on aurait pour quotient le nombre de millions qui ont été dépensés par l'État pour former chacun de ces sujets. Et encore rien n'indique que

ces industriels n'eussent pas parcouru avec la même distinction la carrière qu'ils ont embrassée, s'ils n'eussent pas été admis à l'école de Châlons. Car enfin, quoiqu'un très-petit nombre de ces élèves puissent être cités comme des industriels d'une haute distinction, ils ne font que marcher de pair avec un grand nombre d'autres fabricants qui n'ont pas puisé leur instruction à cette école.

Lorsqu'on examine avec attention les bases de cette institution, de tels résultats s'expliquent facilement, et l'on comprend combien on s'était trompé en croyant arriver par cette voie à des résultats vraiment utiles pour l'industrie française. L'idée fondamentale qui a présidé à cette institution, c'est la réunion du travail matériel des professions à l'enseignement des connaissances scientifiques qui doivent diriger ce travail. Au premier abord, cette idée a un éclat qui séduit; mais au fond, elle est radicalement fausse : d'abord, il était facile de prévoir que le travail industriel, pour chaque profession dont on s'occupe dans les ateliers de l'école, serait toujours inférieur en perfection à celui d'un grand nombre d'ateliers privés. Il est inutile je pense d'expliquer les causes de cette infériorité, qui résulte de la nature même des choses. Les faits, au reste, sont là pour montrer que malgré l'intervention active de l'illustre citoyen qui a servi pendant longtemps de patron à cette école, et malgré le zèle éclairé qui a présidé depuis à sa direction, le travail

industriel y est resté constamment fort en arrière du degré de perfection qu'il a atteint dans beaucoup d'ateliers privés ; car on ne doit pas appeler perfection, le luxe du fini ou du poli à l'aide duquel on a fait briller dans des expositions publiques, quelques produits de ces écoles. On peut atteindre à ce luxe dans tous les ateliers, en y consacrant beaucoup de temps et de dépenses : c'est par ses effets qu'il faut juger de la perfection d'un instrument ou d'une machine ; et sous ce rapport, l'industrie tout entière sait à quoi s'en tenir sur les produits des ateliers des écoles d'arts et métiers. Ce n'est donc pas sous le rapport des moyens matériels d'exécution, que les élèves peuvent avoir gagné quelque chose par leur séjour dans ces écoles.

Quant à l'enseignement théorique qu'ils reçoivent sur diverses branches de connaissances qui se rapportent à l'industrie, on ne peut élever de doute sur son utilité ; mais la question est de savoir s'il convient de le placer dans une école où l'on ne peut, par la nature des choses, admettre qu'un nombre fort limité de sujets, parce qu'on veut les y employer à des travaux manuels. Ici, il faut bien dire que l'on fait une part beaucoup trop large à l'instruction, lorsqu'on semble croire qu'il suffit qu'un jeune homme possède bien telles connaissances, pour qu'il puisse devenir un industriel distingué. Il faut bien d'autres conditions encore pour qu'un sujet puisse

former seulement un bon contre-maître. Celui qui a eu l'occasion d'employer dans sa vie un grand nombre d'hommes, n'a pu manquer d'être frappé, s'il y a apporté quelque attention, de l'énorme différence qui se rencontre entre les individus, en dehors des conditions d'instruction, mais sous le rapport de la capacité naturelle, et spécialement de l'aptitude à commander.

Que l'on questionne un manufacturier éclairé et observateur, accoutumé à employer un personnel nombreux, et qu'on lui demande dans quelle proportion il croirait pouvoir trouver parmi ses ouvriers, en supposant qu'ils eussent tous un degré suffisant d'instruction théorique, des sujets capables par leur aptitude naturelle, de former de bons contre-maîtres. Il répondrait que rien n'est plus rare que la réunion des qualités naturelles nécessaires pour cet emploi. L'activité de l'intelligence, la rectitude du jugement, l'aptitude à une application persévérante, la fermeté réunie à une certaine douceur de caractère, sans lesquelles on n'est pas propre à exercer le commandement, tout cela constitue des qualités que la nature seule peut donner, et qui doivent se trouver réunies à des habitudes d'ordre et de conduite, pour qu'un homme soit propre à être placé à la tête d'un atelier en qualité de contre-maître. Pour celui qui doit diriger une entreprise industrielle pour son propre compte, il faut également tout cela, mais il

faut encore autre chose : il lui faut cet esprit commercial, cette justesse de vue dans les spéculations qu'il entreprend, cette sagesse et cet ordre dans l'administration, sans lesquelles on ne peut prétendre à des succès industriels ; il lui faut encore ce tact naturel qui sert à juger les hommes, à les choisir, à les employer chacun selon son aptitude spéciale, et à les diriger, sur lequel repose en un mot l'art de commander.

Il est enfin pour tous une disposition de caractère sans laquelle un grand succès n'est pas possible dans la carrière industrielle pas plus que dans toute autre : c'est cette énergie morale, cette volonté forte et persévérante par laquelle seule on peut surmonter les difficultés et les obstacles de tout genre qui ne manquent guère de se présenter dans tout ce que l'homme peut entreprendre. Sans doute, ce portrait représente le beau idéal de la spécialité ; mais que l'on y regarde de près, et l'on reconnaîtra que depuis les rangs moyens jusqu'aux sommités de l'industrie, les succès obtenus par chaque individu dépendent du degré dans lequel il réunit en lui ces diverses qualités naturelles, beaucoup plus que de l'instruction qu'il avait originairement acquise. L'instruction ne peut rien ou du moins fort peu de chose pour modifier les aptitudes naturelles ; elle leur ajoute seulement un nouvel attribut ; c'est la taille et le poli qui font ressortir les couleurs du marbre..... Mais il faut que ce

soit du marbre ; et votre poli sera perdu si vous l'appliquez à un morceau de pierre commune. Il est certain que chaque individu ne pourra tirer d'utilité que d'un degré d'instruction proportionné à la carrière que ses qualités naturelles lui permettent de parcourir ; en sorte qu'une instruction scientifique élevée est complétement perdue pour tous les sujets qui ne réunissent pas en eux les conditions naturelles nécessaires pour se placer à un rang éminent dans l'industrie. Voilà ce qui explique les résultats que l'on peut observer tous les jours chez presque tous les sujets qui sortent des écoles d'arts et métiers : ou ils embrassent d'autres carrières, ou ils vivent obscurément dans les rangs inférieurs de l'industrie, précisément comme s'ils n'avaient pas fréquenté l'école.

Ces réflexions suffisent pour expliquer comment il se fait qu'un si petit nombre d'industriels distingués sont sortis des écoles d'arts et métiers. Elles peuvent faire comprendre combien il est chimérique de vouloir choisir à l'âge d'une quinzaine d'années, dans la population d'un pays, les individus qui devront un jour se placer dans les premiers rangs des professions industrielles. Les examens par lesquels on constate le degré préliminaire d'instruction des élèves que l'on admet dans les écoles, n'indiquent guère autre chose que le soin qu'ont pris leurs parents de leur faire donner une bonne instruction. Quant aux

qualités personnelles qui pourraient mettre un jour chaque sujet à portée de suivre avec distinction la carrière de l'industrie, nul ne peut les connaître encore, ni les parents, ni les examinateurs. C'est plus tard que ces qualités se développent ; et combien ne voit-on pas de sujets qui, parvenus à l'âge viril, entraînés par l'amour de leur art, et sentant où les appelle leur vocation, se sont formés eux-mêmes, en suppléant par l'étude et la persévérance, à ce qui leur a manqué dans leur première éducation. D'autres même se sont élevés à de grands succès industriels, sans s'être jamais livrés à des études théoriques.

Un exemple bien remarquable de ce genre a été fourni à la France par M. *Japy* père, inventeur de l'art de fabriquer à l'aide de machines, les pièces d'horlogerie, et qui a fondé les magnifiques établissements de Beaucourt, dans le département du Haut-Rhin : cet homme, simple ouvrier et sans fortune, né dans les montagnes du Jura, s'est placé par la seule puissance de son génie, dans les premiers rangs de l'industrie française ; et il n'a jamais su lire. Sans doute, ce succès lui eût été plus facile, s'il eût reçu une instruction appropriée à ses qualités naturelles ; et l'on peut en dire autant de beaucoup d'autres qui ont acquis tardivement et avec de grandes peines, des connaissances dont ils ont éprouvé le besoin, pour les diriger dans la carrière industrielle. Si l'on pouvait trier dans la société tous ces hommes que la na-

ture a doués des qualités essentielles qui distinguent l'industriel d'élite, on opérerait un très-grand bien en les réunissant dans une école où ils recevraient un enseignement élevé. C'est, sans doute, cette idée qui a présidé à la fondation des écoles d'arts et métiers. Mais le point de départ est faux, en ce qu'on ne peut pas prendre pour base d'admission dans les examens, les qualités naturelles les plus essentielles au succès de chaque individu. Et c'est ainsi qu'on est arrivé, avec de grandes dépenses pour l'État, à des résultats entièrement insignifiants pour les progrès des arts industriels.

Ces réflexions indiquent bien aussi la marche qu'il conviendrait de suivre pour mettre autant qu'il serait possible, l'enseignement à la portée des individus qui par leur aptitude naturelle, seraient disposés à en profiter. C'est dans la classe des ouvriers qu'il faut aller chercher ces sujets; car les aptitudes naturelles ne commencent à se développer et à se manifester que lorsque les jeunes gens ont joui pendant quelque temps de leur indépendance, lorsque chacun d'eux a pu connaître ses forces par la fréquentation de ses égaux, par les observations et les comparaisons qu'il a pu porter sur tout ce qui l'entoure. C'est alors que naît une noble ambition dans celui qui a le sentiment de sa capacité. C'est à cette ambition qu'il faut venir en aide; et c'est ellemême qui doit être le moyen de démêler dans la

foule, les sujets auxquels l'enseignement pourra être profitable.

Il ne s'agit pas en effet de donner cet enseignement à tous, car il faudra toujours beaucoup plus d'ouvriers que de chefs d'atelier; et si tous ont reçu dans leur enfance l'instruction qui résulte du premier degré d'enseignement, c'est là tout ce qui peut leur être utile comme hommes, comme ouvriers exécucutant sous la direction d'un autre, des travaux manuels; et aussi comme artisans, si dans la suite ils viennent à embrasser une profession pour leur propre compte.

Les cours industriels à l'usage des ouvriers, fondés dans quelques villes, soit aux frais de l'État, soit par les autorités municipales, soit par les soins de quelques hommes éclairés et bienfaisants, peuvent donc, bien mieux que les écoles d'arts et métiers, atteindre le but qu'on doit se proposer ici. Cependant ces cours n'ont pas produit jusqu'ici le bien qu'on aurait pu en attendre; et c'est, je crois, parce qu'ils n'avaient pas reçu l'organisation la plus convenable : l'enseignement oral donné à un grand nombre d'élèves à la fois, comme on le fait généralement, est trop fugitif pour être profitable; beaucoup d'ouvriers se rendent à ces cours autant par curiosité et par désœuvrement, que par un véritable désir de s'instruire. Pour ceux qui y mettent le plus d'application, les progrès sont fort difficiles, parce qu'il

reste peu de chose dans la mémoire à la suite d'un cours oral, dans lequel on ne peut prendre furtivement quelques notes qu'en perdant pour longtemps le fil du discours du professeur. Ce qui manque surtout aux hommes de cette classe, c'est la méthode du travail d'intelligence et de plume; en sorte qu'ils seraient fort en peine de se livrer, après la leçon, à un travail écrit sur les matières dont on les a entretenus, quand même ils en auraient le temps. Mais pour eux, les heures qu'ils donnent à la leçon sont les seules dont ils puissent disposer dans la journée. Aussi, un cours de ce genre se poursuit et se termine avec peu de profit pour les auditeurs.

Il ne faut pas vouloir donner l'instruction à trop d'élèves à la fois, car l'instruction perd en solidité, à mesure que le nombre des élèves s'accroît. Il faut donc multiplier autant qu'il est nécessaire, les écoles industrielles. Plusieurs combinaisons se présenteraient pour arriver à ce but; mais il me semble que dans tous les cas, il conviendrait de faire de ces écoles une institution municipale, en fournissant aux villes, dans de certaines limites et sous certaines règles, les sommes que l'État y consacrerait, concurremment avec les fonds que voteraient les conseils municipaux pour cet objet. En effet, ce n'est pas là une institution d'intérêt purement municipal, car ce n'est pas seulement aux habitants de la ville que l'instruction doit être offerte, mais aussi aux ouvriers

qui y séjournent momentanément. Cette classe d'hommes circule et se répand librement sur toute la surface du pays : son instruction est donc d'un intérêt national. D'un autre côté, l'autorité municipale est seule bien placée pour organiser et surveiller convenablement ces écoles. Il s'agirait donc de donner aux écoles d'adultes qui existent déjà dans un grand nombre de villes, et où l'on fait travailler les élèves au lieu de se contenter de les instruire par la parole, une organisation appropriée aux besoins des ouvriers, et de multiplier assez ces écoles pour que tous les sujets doués d'aptitude et de la volonté de s'instruire, en trouvassent à leur portée.

On ne pourrait trop se mettre en garde, dans ces écoles, contre la tendance vers les enseignements encyclopédiques qui ne donnent aux élèves, sur les nombreux objets dont on les entretient, que des notions superficielles qui ne servent à peu près à rien, parce qu'elles ne laissent dans l'esprit que des idées confuses. Parmi les objets que l'on enseigne souvent dans les cours industriels, il n'en est qu'un petit nombre qui présentent une utilité réelle dans la carrière de l'industrie. Lorsqu'on voit traiter dans ces cours, des matières d'économie politique, de législation industrielle, etc., on peut demander si c'est bien à des ouvriers que tout cela s'adresse ; et pour quelques objets d'enseignement qui ne sont utiles que dans certaines fabrications qui n'occupent relativement

qu'un petit nombre d'individus, c'est encore une faute grave que de surcharger ainsi l'enseignement donné à tous les autres. D'ailleurs, l'essentiel pour tous les élèves, dans ce genre d'enseignement, c'est l'initiation aux méthodes et aux moyens par lesquels on acquiert l'instruction ; et celui qui a fait des études solides dans quelques branches de connaissances, n'éprouvera pas de difficultés, s'il se trouve par la suite dans une position où il ait besoin d'acquérir des connaissances dans quelque branche accessoire. Mais le travail de l'élève lui-même peut seul l'initier aux méthodes du travail intellectuel. C'est pour cela qu'après avoir suivi beaucoup de cours oraux, les élèves n'y ont rien appris dont ils puissent faire ensuite usage.

Les objets sur lesquels devraient spécialement rouler cet enseignement, sont d'abord, la lecture, l'écriture et le calcul, pour les sujets qui n'auraient pas reçu précédemment une bonne instruction primaire ; ensuite, le dessin linéaire, des éléments de géométrie, de statique, d'hydrostatique et de dynamique, auxquels on joindrait quelques notions de physique, en écartant les branches de cette science qui sont inutiles dans la plupart des arts industriels, comme ce qui concerne l'électricité, le magnétisme, l'optique, etc. Beaucoup de personnes sans doute trouveront cet enseignement très-restreint ; mais pour des sujets qui ne peuvent donner par jour qu'une

heure ou deux au travail, on n'arrivera pas même toujours à leur donner une instruction solide sur ces matières, qui forment, sans aucun doute, les branches de connaissances les plus importantes pour la plupart des arts industriels. Vouloir aller plus loin, ce serait se condamner à donner sur le tout aux élèves, un enseignement superficiel.

Si l'État consacrait à multiplier les écoles de ce genre, une partie seulement des sommes qu'il emploie en pure perte à entretenir les écoles d'arts et métiers, on couvrirait la surface de la France d'écoles industrielles, dans lesquelles l'enseignement serait mis à la portée de tous les sujets qui offrent quelque garantie du bon emploi de l'instruction qu'ils auront reçue.



CHAPITRE V.

Enseignement théorique et pratique de l'agriculture.

Ire SECTION.

Ce qu'on doit entendre par théorie et pratique en agriculture. — L'agriculture est-elle une science?

L'enseignement de l'agriculture est une chose toute nouvelle en France, et l'on peut même dire en Europe; on ne doit donc pas même être surpris que les idées ne soient pas encore bien fixées sur ce sujet. Je vais exposer ici les opinions qui m'ont été suggérées par la pratique de cet enseignement, et par de nombreuses observations de faits parmi les diverses classes d'hommes qui se livrent à la culture du sol. L'enseignement agricole a pour objet la *théorie* et la *pratique;* ainsi, si l'on veut se former des idées nettes sur cette matière, il faut d'abord bien définir ce qu'on doit entendre par ces deux expressions.

Le domaine de l'agriculture est l'exploitation des champs, des prés et du bétail, qui se lient ensemble par des rapports intimes; et cette exploitation, dans un état avancé de l'art, se distingue nettement des

autres branches de la culture du sol. La *théorie* de l'agriculture se compose des règles formulées en doctrines, et qui se rapportent à cette branche spéciale de connaissances, considérée en elle-même. Ces règles sont simples et peu nombreuses dans les systèmes agricoles peu avancés; mais elles prennent une grande extension, et forment un véritable corps de doctrines, lorsqu'on considère l'art parvenu à une période où il s'exerce dans des combinaisons plus nombreuses et plus variées. Elles sont déduites de l'observation comparée des faits dans un grand nombre de circonstances diverses. Tant que ces règles ne sont pas appliquées, elles ne sont réellement que de la théorie ; et elles constituent cette branche de connaissances que l'on nomme *théorie de l'agriculture*.

On a aussi donné quelquefois le nom de théorie agricole, à des règles puisées dans l'application aux opérations de la culture, de quelques autres sciences et particulièrement de la chimie et de la physiologie végétale. Cela vient de ce que quelques personnes étrangères à la pratique agricole, se sont persuadées que l'agriculture n'est qu'une application des sciences physiques et naturelles. Si l'on veut dire par là que toutes les opérations de la culture sont régies par les lois que la nature a tracées à l'organisation des corps vivants et à l'action que les corps inorganiques exercent sur eux, on a parfaitement raison, et tout, dans la culture, est soumis à ces lois. Mais

la question est de savoir si les sciences qu'on appelle la physique, la chimie, l'histoire naturelle, sont assez avancées de nos jours, ou plutôt si les hommes qui s'y sont livrés ont dirigé avec assez d'attention leurs recherches vers les faits de l'agriculture, pour pouvoir en éclairer les opérations, de telle sorte qu'on puisse dire que l'agriculture ne se compose que de l'application de ces sciences, ou même qu'elle peut tirer beaucoup de secours de ces applications. Nous sommes bien loin, malheureusement, d'être arrivés à ce point; et à part quelques faits très-peu nombreux, les sciences, bien loin de pouvoir servir de guide, ne peuvent pas même expliquer les faits les plus usuels. On se hasarde quelquefois à donner des explications de ce genre; mais elles sont si peu précises, et les faits sont régis par tant de causes, dont le plus grand nombre nous sont encore inconnues, que chacun peut les expliquer à sa manière; aussi, nous voyons souvent qu'il y a autant d'explications du même fait qu'il y a de savants qui s'en sont occupés. Dans la réalité, il faut réduire à infiniment peu de chose les améliorations qui ont pu être apportées jusqu'ici dans les procédés de l'agriculture, au moyen des applications de la chimie ou de la physiologie végétale.

De nos jours, ces vérités sont bien connues de la plupart des hommes éclairés qui se livrent à l'économie rurale; et les mécomptes éprouvés trop souvent

dans ces derniers temps, par ceux qui ont voulu faire de l'agriculture avec de la chimie ou de l'histoire naturelle, sont un préservatif suffisant pour ceux qui seraient tentés de les imiter. Aussi c'est seulement parmi des hommes très-savants, mais entièrement étrangers à la science agricole proprement dite, que l'on entend répéter encore que l'agriculture n'est qu'une application des sciences physiques et naturelles. On lui dénie sa spécialité comme science, parce qu'on ne veut donner ce titre qu'aux branches de connaissances qui occupent les hommes auxquels on donne le plus généralement le nom de savants, dans les sociétés des villes. Cependant, si l'on considère comme des sciences la botanique, la zoologie et les autres branches de l'histoire naturelle, comment pourrait-on refuser cette dénomination à une branche de connaissances fondée comme elles sur l'étude et l'observation des faits que nous offre la nature, et qui se composent de combinaisons extrêmement variées, par lesquelles l'homme peut modifier l'action des agents naturels, et jusqu'aux effets produits par le développement des forces vitales, dans tous les êtres organisés qu'il tient sous son empire?

Sans doute, il arrivera un jour que les autres sciences pourront venir efficacement en aide à l'agriculture; mais ce sera seulement lorsque des savants se seront rapprochés plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici des faits agricoles, et lorsqu'ils auront di-

rigé avec assiduité leur attention pendant une longue suite d'années, sur le développement de ces faits dans toutes leurs variétés ; car ce n'est qu'ainsi que l'on peut espérer de saisir les rapports qui les lient aux lois qui régissent la nature animée et la nature inorganique. Pour le présent, on ne peut appeler théorie agricole que celle que l'agriculture proprement dite s'est faite à elle-même, et d'après la définition que j'en ai donnée tout à l'heure.

Quant à la pratique, il y a d'abord la *pratique manuelle,* celle qui consiste dans l'habileté que l'on acquiert par l'habitude dans l'exécution mécanique des diverses opérations. Ainsi, pour labourer à la charrue ou à la bêche, pour semer en proportions variées sur un espace de terre donné, des graines de divers volumes, pour manier avec dextérité la faucille ou la faux, pour lier adroitement les gerbes des céréales, pour charger convenablement des voitures de foin ou de gerbes, etc., il faut une habitude que l'on ne peut acquérir que dans un assez long espace de temps; et c'est là ce qui constitue la pratique manuelle des opérations de culture.

Mais pour le chef d'une grande exploitation, la pratique est toute autre chose : c'est ce que l'on peut appeler la *pratique intellectuelle;* et l'on peut la définir l'*habitude de l'application des théories.* En effet, ce n'est que par une assez longue habitude qu'un cultivateur peut prévoir les effets qu'il obtiendra en

cultivant telle plante dans le sol qu'il a sous les yeux, en admettant telle succession entre les diverses récoltes, dans les circonstances où il se trouve placé, en préparant chaque espèce de sol par un certain nombre de cultures exécutées à certaines époques, en employant telle méthode pour l'amélioration de ses races de bestiaux, pour leur éducation ou pour leur engraissement. C'est aussi par l'habitude et l'expérience, que le chef d'une exploitation apprend à diriger sa conduite envers ses subordonnés, à établir l'ordre convenable dans les travaux de tous genres, dans l'administration de son personnel, et dans la partie financière de son entreprise. Pour les opérations manuelles, la pratique du chef d'exploitation consiste à être habitué à juger si elles sont bien ou mal exécutées par les individus qu'il y emploie; et à connaître assez chaque opération pour donner une bonne direction à ceux qui l'exécutent.

Dans la petite culture, lorsque le même homme dirige les opérations et les exécute de ses mains, la pratique manuelle et la pratique intellectuelle sont réunies dans le même individu. Mais dans la moyenne et dans la grande culture, lorsque le maître dirige les travaux qu'il fait exécuter par des agents salariés, la pratique intellectuelle est la part du chef de l'exploitation, et la pratique manuelle est réservée aux hommes qui exécutent les ordres qui leur sont donnés. Parmi les hommes qui dirigent, soit comme

propriétaires, soit comme fermiers, des exploitations de quelque étendue, un grand nombre sont considérés comme d'habiles praticiens, et le sont en effet, sans exécuter de leurs mains les travaux de culture; et presque toujours même sans être en état de le faire, aussi bien du moins que le font les hommes qu'ils emploient à exécuter leurs ordres. L'art de commander fait beaucoup plus ici que la dextérité dans l'exécution; et le maître qui fera faire chez lui les meilleurs labours, sera celui qui saura le mieux diriger le travail de ses gens, et en aucune façon celui qui sera lui-même le plus habile laboureur.

Maintenant, pour appliquer à l'enseignement de l'agriculture les idées que je viens d'exposer, nous allons considérer cet enseignement : 1° dans les écoles primaires des communes rurales; 2° dans les cours oraux que l'on fait dans les villes; et 3° dans les cours réunis à des exploitations rurales, c'est-à-dire dans les établissements auxquels on a donné le nom d'instituts agricoles.

IIe SECTION.

De l'enseignement agricole dans les écoles primaires, et des cours oraux faits dans les villes.

Une des idées qui se sont le plus généralement répandues depuis quelques années parmi les classes éclairées de la société, c'est le vœu d'introduire

l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires des campagnes. C'est là, je crois, une tendance entièrement erronée : d'abord, l'âge des élèves qui fréquentent ces écoles n'est pas celui où il est possible de leur donner même les notions les plus simples sur la théorie de l'agriculture ; et si les plus avancés d'entre eux peuvent en saisir quelques idées, il n'en résultera qu'une instruction superficielle et confuse qui se trouverait presque toujours en défaut, si les élèves voulaient plus tard en faire l'application. Ensuite, les instituteurs ne peuvent avoir acquis eux-mêmes, soit dans les écoles normales, soit dans leurs lectures, qu'une instruction théorique très-superficielle ; et quant à la pratique intellectuelle, c'est-à-dire l'habitude de l'application de ces théories, elle est entièrement nulle chez eux ; en sorte que c'est à bien juste titre que les habitants des campagnes leur refusent toute confiance pour l'enseignement agricole qu'ils pourraient donner à leurs enfants.

Enfin il faut bien dire que l'enseignement agricole est tout à fait inutile à la classe d'hommes à laquelle on voudrait l'adresser dans les écoles primaires : presque tous les élèves dans ces écoles sont destinés à devenir, soit des valets ou des manouvriers employés dans de grandes exploitations rurales, soit de petits propriétaires cultivant leurs champs de leurs propres mains ; et souvent ils seront l'un et l'autre à diverses

périodes de leur vie. Les petits propriétaires n'ont nul besoin de tout ce que l'on enseigne sous le nom de théorie d'agriculture, parce que les opérations simples qu'ils ont à exécuter, ne peuvent en comporter l'application. Et que l'on remarque bien que presque partout leurs champs sont mieux cultivés que ceux qui font partie des grands domaines. Cette classe est beaucoup moins routinière qu'on ne le dit souvent; et c'est toujours elle qui est la première à profiter des bonnes pratiques qu'on montre en action aux hommes qui la composent, pourvu qu'elles soient à leur portée : ainsi, l'introduction dans un canton, du trèfle, de la pomme de terre, etc., trouvera bientôt chez eux des partisans et des imitateurs. Mais ce sont des exemples qu'il leur faut, et non pas des enseignements théoriques; et on ne peut certes pas les en blâmer; car tant de pratiques inapplicables, du moins pour eux, leur sont tous les jours vantées par ceux-là mêmes qui leur reprochent des habitudes routinières, qu'il leur est bien permis d'être défiants en fait de théorie, et de se borner à observer les faits qu'ils ont sous les yeux.

Quant aux valets de ferme et aux manouvriers, la théorie agricole ne leur est pas plus utile que les connaissances de stratégie ne le sont au simple soldat. Sans doute, quelques-uns de ces derniers deviendront officiers généraux, de même que quelques valets seront appelés par la suite à commander;

mais il n'est pas nécessaire pour cela de donner à tous les enfants qui doivent être valets de charrue, les connaissances dont a besoin celui qui dirige les travaux, pas plus qu'il n'est nécessaire que tous les soldats possèdent l'instruction qui est utile à un général.

Je sais bien que quelques propriétaires qui n'ont pas su diriger une exploitation agricole, sont toujours disposés à accuser de leur mécomptes, l'ignorance, l'entêtement et l'esprit de routine dans la population d'où ils tiraient leurs subordonnés. Mais partout, les maîtres qui entendent bien leur affaire, tirent un bon parti de cette même classe d'hommes; et ils recherchent pour l'exécution manuelle des travaux, non pas de jeunes docteurs qui veulent leur apprendre ce qu'ils ont à faire, mais des hommes dociles et laborieux. Partout c'est d'en haut qu'il faut que vienne la lumière; et c'est dans le maître que doit se trouver l'instruction et la capacité intellectuelle. S'il trouve parmi ses gens un sujet distingué, et qu'il veuille l'élever à un commandement, il saura bien lui donner l'instruction dont il aura besoin; et il ne s'informera guère si ce sujet a recueilli dans son enfance, des idées de théorie agricole dans l'école primaire de son village. Comme d'un autre côté, on ne peut acquérir dans les écoles primaires ni pratique manuelle ni pratique intellectuelle, on trouve que sous quelque point de vue

que l'on examine la question, l'instruction agricole ne forme dans les écoles primaires, pour les instituteurs comme pour les élèves, qu'une distraction entièrement superflue et nuisible aux objets de l'enseignement spécial de ces écoles.

Quant aux cours oraux d'agriculture qui peuvent se faire dans les villes, ils peuvent être utiles pour inspirer à quelques jeunes gens le goût des occupations rurales. Mais cet enseignement ne peut être que théorique; et il reste ensuite à l'élève toute la difficulté des applications, dans les cas si divers qui peuvent se rencontrer : tant qu'il n'aura pas acquis par ses propres observations la pratique intellectuelle, il ne pourra s'avancer qu'avec la plus grande réserve dans la carrière des innovations au mode de culture adopté dans le canton où il s'établira. Les cours oraux, à cet égard, ne font que remplacer la lecture des bons ouvrages d'agriculture. Beaucoup d'hommes d'un esprit sage et prudent ont réussi à devenir d'habiles agriculteurs au moyen de la lecture de bons ouvrages; mais elle a été la source de graves mécomptes pour ceux qui, avant d'avoir acquis par la pratique le discernement nécessaire pour l'application des doctrines, ont cru pouvoir adopter d'emblée un nouveau mode de culture.

IIe SECTION

De l'enseignement dans les instituts agricoles.

Il me reste à parler des établissements où l'on enseigne les théories d'agriculture au sein d'une exploitation rurale fonctionnant dans les conditions d'une ferme ordinaire. Ici, le chef est sans cesse aux prises dans sa pratique, avec les difficultés d'application qui résultent de la situation, de la diversité des sols, des accidents de température, des dispositions morales ou intellectuelles des agents qu'il emploie à la culture, et d'une infinité d'autres circonstances. Il ne lui suffit pas d'obtenir de belles récoltes et d'avoir de beaux bestiaux, il faut encore qu'il en tire du profit, car ce n'est qu'ainsi qu'il peut servir d'exemple. Dans cette position on peut, avec une organisation convenable des études, mettre les élèves à portée de comprendre les rapports de la théorie avec la pratique, en leur faisant connaître les motifs qui ont déterminé à exécuter telle opération, ou à le faire de telle manière, et en leur en faisant observer les effets. De cette manière les résultats, même lorsqu'ils ne sont pas favorables, tournent au profit de l'instruction des élèves. C'est là ce que l'on peut appeler la *clinique de l'agriculture*. Sans doute les élèves ne deviendront pas encore là d'habiles praticiens, mais il y sont aussi rapprochés qu'il est possible de l'être de

la pratique; et un tel enseignement leur évitera bien des fautes par la suite.

Les plus grandes difficultés en agriculture se rencontrent dans l'application des doctrines; aussi, ce qui contribue le plus aux succès des débutants, c'est le tact avec lequel ils observent les faits que leur présentent les innombrables variations de la nature du sol et de toutes les autres circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés, et la sagacité avec laquelle ils savent en tirer des enseignements pour la direction de leur marche. Un esprit naturel d'observation et un jugement droit, sont ici pour beaucoup. Cependant ces qualités peuvent être puissamment secondées et modifiées par l'instruction que reçoivent les jeunes gens; mais ce genre d'enseignement, le plus utile peut-être de tous, ne peut leur être donné qu'en présence des faits, à mesure qu'ils se présentent dans une exploitation rurale, et en leur expliquant toutes les circonstances qui s'y rapportent. C'est seulement par cet enseignement que les élèves comprennent les difficultés des applications, et qu'ils sont amenés à sentir la nécessité de mettre dans l'introduction des innovations, la circonspection et la lenteur sans lesquelles on se méprend si souvent de la manière la plus grave dans les débuts d'une entreprise agricole.

J'ai prononcé le nom de *clinique agricole:* en effet, la science de l'agriculture offre une analogie frap-

pante avec celle de la médecine. Toutes deux exercent leur action sur des êtres doués de la vie organique, et ont pour but de modifier quelques-unes de leurs fonctions. Mais tout ce qui dépend de la vie, dans les végétaux comme dans les animaux, est encore environné pour nous de tant de mystères et d'incertitudes, que l'observation des faits est le seul guide que l'on puisse suivre avec confiance dans cette carrière. La médecine possède aussi ses théories systématiques qu'une génération voit éclore et que la suivante voit s'écrouler; mais elle possède en outre des doctrines qui sont de tous les temps, parce qu'elles résultent de l'observation attentive des faits. C'est là ce qui constitue la véritable science médicale, celle que l'on puise dans les écoles bien dirigées, et dans les écrits des maîtres. Mais lorsque le jeune homme s'est pénétré de ces doctrines par des études universitaires, lorsqu'il a été reçu docteur, il lui reste à devenir médecin, en apprenant par des études encore plus longues, à vaincre les difficultés des applications. Pour lui, c'est ce que j'ai nommé, relativement à l'agriculture, la pratique intellectuelle; et dans l'enseignement agricole uni à une exploitation rurale, l'étude de cette pratique marche de front avec les études théoriques. C'est là ce que l'on peut appeler, pour l'agriculture comme pour la médecine, la clinique de l'art.

Ce genre d'enseignement agricole présente toute-

fois un inconvénient : c'est que, de même que cela est vrai pour la clinique médicale, il ne peut se donner à la fois avec succès qu'à un nombre d'élèves assez restreint, car l'instruction est ici fondée principalement sur les rapports personnels des élèves avec le chef, qui peut seul expliquer les motifs de chaque opération, et faire comprendre les rapports qui lient les effets aux causes. Dans tous les résultats bons ou mauvais, il y a à faire la part de l'habileté ou des fautes, car il n'est personne qui n'en commette, et celle des circonstances fortuites favorables ou contraires; or, il est facile de comprendre que le chef seul est bien placé pour s'exprimer librement envers les élèves sur toutes ces choses. On doit lui supposer assez de bonne foi et d'amour de la vérité pour qu'il ne dissimule rien sous ces divers rapports; et la plus entière franchise de sa part est réellement pour lui le seul moyen de se concilier la confiance des élèves, parmi lesquels il s'en trouvera toujours qui sauront bien reconnaître les fautes qui auront été commises par le chef. Mais il y aurait le plus grand inconvénient à ce que la tâche de ces expositions fût confiée à toute autre personne; et je ne pense pas qu'aucun chef d'établissement possédant l'intelligence de sa position, voulût charger qui que ce fût d'être ainsi constamment son juge et son critique d'office. Mais le chef ne peut consacrer beaucoup de temps à ce genre d'enseignement; et comme il doit être donné sur le terrain et

en présence des faits, il perd de son efficacité à mesure que les auditeurs sont plus nombreux. Les élèves doivent en outre consacrer une bonne partie de leur temps à suivre les travaux de la culture, et à en observer les résultats; et c'est dans ces observations qu'ils trouveront bien fréquemment le sujet de doutes qu'ils soumettront ensuite au chef, dans les conférences sur le terrain. On ne peut donc consacrer que quelques heures de la journée à des cours oraux; et les loisirs qu'il faut laisser ainsi aux jeunes gens présenteraient des inconvénients de plus d'un genre, dans un institut très-nombreux. Je ne pense pas qu'on puisse donner convenablement cet enseignement à plus de vingt ou vingt-cinq élèves; mais aussi, il est peut-être le seul qui puisse donner aux jeunes gens une instruction solide, et qui puisse les mettre à l'abri d'une multitude de fautes, lorsqu'ils commenceront à mettre en pratique les théories qu'ils auront apprises.

Dans les instituts où les élèves sont nombreux, on est forcé d'employer leur temps à des cours oraux, parce que là on peut distribuer l'enseignement à un grand nombre de sujets à la fois; et la présence d'une foule de jeunes gens dans les lieux où s'exécutent les travaux, présenterait beaucoup d'inconvénients. Afin d'occuper les journées, on multiplie les objets de l'enseignement, en y faisant entrer beaucoup de choses bonnes en elles-mêmes, mais qui ne

sont pas de l'agriculture. On a appelé cela un haut enseignement agricole, vraisemblablement parce qu'on a considéré ici l'instruction sous un point de vue général et en quelque sorte abstrait. Mais plus l'enseignement s'élève ainsi, moins il est agricole; or, on doit admettre en principe que le but essentiellement utile de cet enseignement, doit être de mettre ceux qui le reçoivent, en état de diriger une exploitation rurale avec succès, et de la manière la plus profitable pour eux-mêmes, et par conséquent de la manière la plus utile sous le rapport de l'exemple qu'ils pourront donner aux autres. Il est certain que si l'on admet ce principe, l'enseignement doit être plus spécial, et se borner aux connaissances accessoires qui sont réellement utiles au succès matériel de celui qui fait valoir une propriété rurale. Il doit surtout faire une large part à la démonstration des applications, c'est-à-dire à la pratique intellectuelle.

Si les jeunes gens entraient dans un institut agricole à l'âge de quinze ou seize ans, et si l'on pouvait les y retenir pendant cinq ans au moins, il pourrait convenir sans doute d'occuper les premières années par des études variées; et alors il serait toujours nécessaire, si l'on veut épargner par la suite aux élèves beaucoup de mécomptes, de consacrer les deux dernières années à la clinique de l'agriculture. Mais l'expérience montre qu'en France, les jeunes gens sont peu disposés à consacrer un temps aussi long à leurs

études agricoles. Ce n'est guère que vers l'âge de dix-huit ou vingt ans que la vocation agricole se manifeste chez eux ; et l'on n'obtient pas toujours facilement qu'ils consacrent deux années entières à l'étude de cette science. Si l'on veut pendant ce temps les occuper d'objets d'études très-variées, il ne restera plus de place pour l'agriculture proprement dite, et surtout pour l'observation des faits de la pratique. On formera ainsi un enseignement que l'on pourra nommer complet, mais qui sera superficiel sur l'agriculture, comme sur les autres branches de connaissances entre lesquèlles on distribue le temps des élèves.

IVe SECTION.

Des divers objets de l'enseignement agricole.

Il est toutefois des connaissances accessoires que l'on ne peut se dispenser de faire entrer dans le cadre de l'enseignement agricole, parce qu'elles sont fort importantes pour le succès de l'homme qui se livre à la pratique de l'agriculture. Je placerai au premier rang de ces connaissances accessoires, celle de la comptabilité agricole, parce qu'une des premières conditions de succès pour tout agriculteur, c'est de connaître les moyens de se rendre compte des résultats financiers de ses opérations. L'étude de la botanique est aussi fort utile : les plantes forment la ma-

tière sur laquelle s'exerce principalement l'industrie du cultivateur ; et d'un autre côté, il trouve aussi parmi elles des ennemis contre lesquels il a perpétuellement à lutter. Il lui importe donc beaucoup de les connaître : il faut qu'il puisse reconnaître l'espèce d'une plante qui s'offre pour la première fois à sa vue ; et lorsque dans ses lectures il trouve indiqué le nom d'un végétal utile ou nuisible, il faut qu'il sache de quelle plante on a voulu parler. Mais tout cela n'est possible qu'à l'aide des classifications et de la nomenclature qui constituent la science de la botanique.

Quelques notions d'art vétérinaire sont aussi fort utiles à un agriculteur, non pas afin qu'il puisse traiter ses bestiaux dans tous les cas de maladies, car il serait fort dangereux de vouloir le faire, pour tout homme qui n'a pas consacré un long espace de temps à l'étude et à la pratique de cet art ; et ici les demi-connaissances sont un guide fort dangereux. Mais il est bon du moins que le cultivateur sache apprécier la gravité des maladies pour lesquelles il conviendra d'appeler un vétérinaire ; il faut qu'il sache administrer aux animaux les soins qu'exige une maladie légère, ou les premiers secours convenables avant l'arrivée du vétérinaire, dans les cas graves. Il est fort utile enfin qu'il possède des connaissances sur la conformation extérieure des animaux, sur les moyens de connaître leur âge, et même sur les fonctions des

principaux organes de la vie. Un cours d'art vétérinaire, limité à ces diverses connaissances, est donc un accessoire fort utile de l'enseignement agricole. J'y joindrai les connaissances de géométrie appliquée à la mesure des surfaces, au tracé des plans, au nivellement du sol et aux mesures de capacité. Cet enseignement ne doit pas seulement être donné sur le papier; mais il faut familiariser les élèves avec les moyens de pratique et l'emploi des instruments dont on fait usage sur le terrain.

Je viens de parcourir le cercle presque entier des connaissances accessoires qu'il est réellement utile de joindre à l'enseignement agricole. Quant à la chimie appliquée à l'agriculture, c'est, comme je l'ai déjà montré, une science à créer et non à enseigner. Mais cette étude n'est pas seulement inutile, elle est réellement dangereuse, car le chimiste chargé de faire ce cours, croit de très-bonne foi à la vérité des explications des divers phénomènes de la végétation, qu'il donne d'après les théories admises; mais ces théories qui sont sans danger dans un cours spécial de chimie, peuvent conduire aux applications les plus erronées, le cultivateur sans expérience qui voudrait les prendre pour guide. Le professeur de chimie qui n'est pas agriculteur, croit marcher sur un terrain solide, lorsqu'il tire les déductions des principes qu'il trouve établis dans les ouvrages de chimie; et tout est naturellement positif dans sa bouche,

car quelle figure ferait un cours de chimie appliquée à l'agriculture, où tout serait exprimé sous la forme du doute et de l'incertitude, qui conviendrait seule à l'état actuel de nos connaissances sur ce sujet? La minéralogie et la géologie ne présentent pas les mêmes dangers que la chimie ; mais elles sont de la plus complète inutilité pour le cultivateur : celui-ci doit s'attacher à étudier les propriétés particulières que possède son terrain, au milieu des nombreuses variétés de sol que présente chaque formation géologique ; mais il n'a nul besoin de savoir quel nom lui donnent les savants, ou à quelle formation il se rapporte dans tel ou tel système de la science.

La physiologie végétale est un appendice tout naturel d'un cours de botanique ; et l'on obtiendrait difficilement d'un professeur de cette dernière science, qu'il s'abstînt d'en parler. Cependant il conviendrait que l'on fît bien comprendre aux élèves que tout ce qu'on leur apprend sur le mode de nutrition des végétaux, est purement hypothétique et problématique. On explique les faits, parce qu'il faut bien que les savants expliquent tout ; mais la découverte de nouveaux faits viendra demain démolir l'édifice que l'on a construit. On peut citer à cet égard ce qui s'est passé de notre temps relativement à l'alimentation des animaux : les recherches expérimentales faites par des savants du plus haut mérite, à la tête desquels il faut placer M. *Magendie**, sont tombées au

milieu du monde savant, non pas pour établir une doctrine nouvelle, mais pour nous apprendre qu'il faut renoncer aux notions admises le plus généralement sur les propriétés des substances alimentaires, et pour montrer que l'on ne sait encore absolument rien sur ce sujet, en dehors des faits que l'expérience présente tous les jours au vulgaire comme aux savants. Mais la physiologie végétale est encore beaucoup moins avancée que la physiologie animale ; et rien n'est plus obscur en particulier que le mode d'alimentation des plantes, malgré les recherches récentes de quelques hommes éminents dans la science. La vérité est que tous les faits relatifs à la vie des végétaux, dont la connaissance peut être utile au cultivateur, ont été observés depuis longtemps, et font partie des théories agricoles. On ne peut donc puiser à cet égard, dans ce qu'on appelle la physiologie végétale, que des explications fondées sur des doctrines hasardées, et qu'il serait fort dangereux d'appliquer à d'autres faits, sans avoir préalablement soumis ces applications à la pierre de touche de l'expérience.

On pourrait encore citer quelques branches de connaissances qui sont enseignées dans quelques instituts agricoles, et qui ont aussi peu d'importance que celles que je viens d'indiquer, pour l'homme qui se livre spécialement à des travaux agricoles, ou qui ne peuvent être enseignées là que d'une ma-

nière trop superficielle pour pouvoir devenir utiles dans quelque carrière que ce soit.

De bons esprits se divisent beaucoup sur la question de savoir jusqu'à quel point il convient de faire entrer dans l'enseignement des instituts, la pratique manuelle des travaux agricoles. J'ai déjà dit que l'habitude de la pratique manuelle n'est pas à beaucoup près aussi importante que le croient beaucoup de personnes, pour celui qui dirige une exploitation rurale : il n'est donc pas fort utile que les jeunes gens des classes aisées acquièrent dans les instituts, une grande habileté pratique dans le labourage et dans les autres opérations de l'agriculture. D'ailleurs cela serait impossible dans un institut qui compterait seulement quinze ou vingt élèves ; car un long exercice est nécessaire pour devenir habile laboureur ; et quand on se déterminerait à gâter beaucoup de labours dans la ferme, on ne pourrait y former chaque année qu'un petit nombre de sujets. Les jeunes gens qui ont reçu une éducation libérale, prennent facilement plaisir à se livrer pendant quelque temps à des travaux manuels ; mais presque tous s'en lassent bientôt ; et les y contraindre, serait en vérité leur faire perdre un temps qu'ils peuvent employer plus utilement d'une autre manière.

Enfin, l'expérience peut seule apprendre combien il est difficile d'établir des règles par lesquelles on puisse maintenir l'ordre et des relations respectives

convenables, entre les employés de la ferme qui exécutent les travaux, et des jeunes gens d'une autre classe qui devraient y prendre part. Or, on ne doit jamais sacrifier l'ordre intérieur et la perfection dans l'exécution des travaux, car l'exploitation deviendrait ainsi un fort mauvais sujet d'instruction. Ce n'est donc qu'avec beaucoup de réserve que l'on peut permettre aux élèves d'exécuter manuellement des opérations de culture. On peut les placer à tour de rôle sous la direction d'un employé intelligent, doué d'un caractère propre à cette mission, et sous les ordres de qui ils sont réellement placés pendant l'exécution des travaux. Ou bien, on peut, comme cela se fait dans quelques instituts, consacrer quelques heures, à un jour fixe de la semaine, à faire donner aux élèves des leçons sur diverses opérations de culture. Pour le maniement des instruments de culture perfectionnés, ils en apprennent assez là pour savoir les agencer, et pour pouvoir acquérir s'ils le veulent, l'habitude de les conduire, lorsqu'ils sont de retour chez eux. C'est là toute l'instruction dont ils ont besoin sous ce rapport; et ce n'est pas, je le répète, dans un institut, que les élèves peuvent acquérir la dextérité et l'habitude qui constituent la pratique manuelle.

D'ailleurs, pour les travaux manuels qui seraient exécutés par les élèves au profit de l'exploitation auprès de laquelle ils sont placés, le chef étant à la

fois professeur et industriel, se trouve placé dans une position entièrement fausse, pour exiger que les jeunes gens s'astreignent à la discipline sévère et à la ponctualité sans lesquelles on ne peut obtenir l'ordre dans les travaux. Cette considération est beaucoup plus grave qu'elle ne semblerait au premier aperçu; et elle suffirait seule pour détruire beaucoup d'illusions que l'on pourrait se faire lorsqu'on n'en a pas l'expérience, sur l'utilité qu'on peut tirer du travail personnel des élèves.

On a placé toutefois dans quelques établissements en France et en Allemagne, une classe particulière d'élèves destinés à former des maîtres-valets, et qui doivent en conséquence apprendre à exécuter manuellement tous les travaux de culture. C'est une combinaison qui présente dans l'exécution, de très-grandes difficultés pour concilier l'ordre et l'activité dans les travaux, avec les loisirs qu'il faut encore laisser aux élèves de ce genre pour se livrer à d'autres études. Ces élèves ne peuvent être pris que parmi les habitants des campagnes; et en général les jeunes gens de cette classe, du moins en France, dès qu'ils peuvent gagner un salaire, ne sont guère disposés, non-seulement à payer pour acquérir de l'instruction, mais même à sacrifier ce salaire. Ce ne sera donc presque jamais qu'en leur accordant sous forme de gratification, des sommes à peu près égales aux gages qu'ils pourraient obtenir, comme

abstraites sont un roman qui excite vivement l'intérêt lorsqu'on le lit, mais dont l'objet sort de la mémoire lorsqu'on a fermé le livre pour aller se livrer aux occupations du monde réel.

De même en agriculture, après avoir reçu dans les instituts une instruction scientifique et systématique, les jeunes Allemands, même ceux qui n'avaient pas acquis par des habitudes antérieures de pratique agricole, un préservatif suffisant contre l'entraînement des théories, rentrent dans les familles de propriétaires fonciers qui n'ont jamais cessé de s'adonner à la culture de leurs propriétés; en sorte qu'ils possèdent éminemment la connaissance des faits et cet esprit pratique et positif qui forme le caractère distinctif de la population; et les jeunes gens y reprennent bientôt ces dispositions d'esprit et ces habitudes, qui forment le plus sûr garant des succès en agriculture.

En Angleterre, l'agriculture est arrivée au point de perfection où nous la voyons aujourd'hui, sans qu'il y ait jamais existé des établissements destinés à l'enseignement agricole. Tout a été fait par l'influence et sous le patronage des grands propriétaires qui, de même que ceux de l'Allemagne, n'ont jamais cessé de résider dans leurs terres. Les cultivateurs ont à leur disposition d'excellents traités généraux ou spéciaux écrits par des hommes qui se sont occupés eux-mêmes avec distinction de la culture de la terre; et

la pratique intellectuelle se transmet par tradition à des élèves que chaque exploitation forme en petit nombre, et qui ne sont que mieux placés pour profiter des enseignements que leur donne le chef de l'exploitation, et pour se pénétrer de l'observation des faits qui se présentent à eux tous les jours.

En France, ce dernier genre d'enseignement ne suffirait pas, d'abord parce que l'influence des grands propriétaires manque, et parce que les exploitations bien dirigées sont encore trop peu nombreuses; et ensuite, il faut bien le dire, parce que parmi les ouvrages d'agriculture qui se sont le plus répandus depuis un demi-siècle, un grand nombre ont été écrits par des hommes entièrement étrangers à la pratique, et qui, en exposant des théories souvent hasardées, ne pouvaient se former aucune idée des circonstances dans lesquelles sont applicables même les théories les plus saines. L'enseignement agricole proprement dit est donc fort utile chez nous, pour hâter les progrès de l'amélioration dans la culture. Mais ce ne sont pas les instituts scientifiques et systématiques de l'Allemagne qu'il faut transporter en France; car chez nous on prend les théories au sérieux : lorsqu'on croit en savoir une, on veut l'appliquer aussitôt, en agriculture de même qu'en bien d'autres choses. Si l'on a vu échouer en France tant de tentatives d'améliorations agricoles faites par des hommes étrangers jusque-là aux occupations rurales,

c'est parce que, pénétrés des doctrines qu'ils avaient puisées dans les livres, ils ne se faisaient aucune idée de l'importance de la pratique pour en régler les applications; et cette erreur est encore fort répandue dans certaines classes de la société. Ce qu'il faut à la France dans une telle situation des esprits, c'est un enseignement agricole solide, c'est-à-dire qui fasse marcher de front la pratique et la théorie; on peut même dire que ce sont surtout les applications pratiques qui doivent prédominer dans l'enseignement, car dans notre pays on ne peut trop mettre en garde les élèves contre la légèreté dans l'application des doctrines.

Une bonne partie des sujets qui suivent les cours des instituts agricoles en Allemagne, sont des jeunes gens qui ont déjà quelques années de pratique agricole, comme je le dirai tout à l'heure en parlant des *Verwalter* ou régisseurs. Ce sont les élèves de cette classe qui y profitent le plus; et *Schwertz*, pendant qu'il dirigeait le bel institut de *Hohenheim*, se plaignait amèrement qu'on y envoyât un certain nombre de jeunes gens entièrement neufs en agriculture. On a pu remarquer aussi en France, dans les instituts où l'enseignement est fondé principalement sur l'observation des faits de la pratique, que des fils de fermiers ou de propriétaires cultivateurs, qui sont déjà familiarisés avec les choses agricoles, sont ceux qui tirent le plus de fruit de l'enseigne-

ment. Pour un jeune homme qui arrive dans un institut de ce genre, sans avoir aucune notion des pratiques de l'agriculture, l'expérience montre qu'une année se passe presque toujours avant qu'il acquière l'intelligence des faits agricoles qu'il a sous ses yeux, et qui le placent dans un ordre d'idées tout nouveau pour lui ; et jusqu'à ce que cette intelligence lui soit venue, l'enseignement théorique fait naître dans son esprit une multitude d'idées fausses qui ne pourront se rectifier que plus tard. Mais si ce jeune homme a suivi les cours d'un établissement où l'observation raisonnée des faits de la pratique n'occupe pas une place suffisante, il ne pourra acquérir l'intelligence de ces faits que lorsque, sorti de l'école, il se mettra à l'œuvre, soit pour son compte, soit pour celui d'un autre. Or, c'est là une position fort périlleuse, et qui entraînera à de graves erreurs dans l'application des théories, tout sujet qui ne serait pas naturellement doué d'une grande dose de prudence et de circonspection.

Au milieu de beaucoup de revers agricoles, il s'est formé toutefois en France une classe de propriétaires cultivant leurs domaines avec succès et profit. Cette classe s'accroît chaque année dans une grande proportion ; et elle est déjà aujourd'hui beaucoup plus nombreuse qu'on ne serait tenté de le croire, lorsqu'on ne connaît pas à fond la situation de nos campagnes ; car ces hommes, disséminés sur toute

la surface du territoire, vivent isolément loin des villes, occupés exclusivement de leur affaire; et un grand nombre d'entre eux se tiennent à l'écart, soit dans la formation des sociétés d'agriculture, soit dans leurs réunions, parce que ces sociétés, formées dans les villes, sont naturellement composées en grande majorité d'hommes étrangers à la pratique de l'agriculture. Les véritables agriculteurs sentent bien qu'il y aurait à recueillir dans ces sociétés peu d'instruction profitable pour eux-mêmes, et qu'il y aurait peu d'utilité à rectifier des opinions erronées chez des hommes qui ne sont pas appelés à les mettre en pratique. A l'exception d'un petit nombre de sociétés d'agriculture, qui ont su donner dans leur sein une place convenable aux hommes de pratique, c'est malheureusement bien là l'état des sociétés d'agriculture en France.

Ainsi il existe aujourd'hui dans notre pays, relativement à l'agriculture, et par conséquent relativement au mode d'enseignement qu'il convient de lui appliquer, deux opinions très-distinctes : l'une est l'opinion pratique, qui est celle des hommes qui cultivent réellement, et qu'ils ont fait partager à une très-grande partie de la population des classes moyennes. L'autre est l'opinion scientifique, qui règne dans la plupart des sociétés d'agriculture, dans les cercles des villes, surtout dans ceux de la capitale, et parmi les hommes les plus éminents dans les

sciences étrangères à l'agriculture. Il est naturel que cette opinion domine aussi dans l'administration supérieure du pays, car celle-ci ne peut guère s'éclairer que des lumières qu'elle puise chez les hommes qui l'entourent immédiatement, ou dans les rapports qu'elle entretient avec les sociétés d'agriculture.

C'est la classe d'hommes qui appartient à l'opinion scientifique, qui a provoqué l'imitation en France des instituts allemands, et qui vante les avantages qu'on doit recueillir de ce qu'on appelle un haut enseignement agricole ; mais les classes moyennes de la population, celles d'où sortent presque tous les sujets qui se destinent à la carrière agricole, ont montré dans cette circonstance, combien l'opinion pratique a fait de progrès parmi elles ; et l'on peut se convaincre tous les jours que ce que désirent les familles qui destinent des jeunes gens à cette carrière, c'est un enseignement fondé sur la science agricole proprement dite, et non sur les théories scientifiques dont on voudrait le compliquer. Que l'on ne croie pas que la persistance de l'opinion scientifique finira par l'emporter ici : au contraire, à mesure que l'agriculture fait des progrès dans le pays, on sent mieux de toutes parts la préférence que mérite l'enseignement positif et pratique. Les mécomptes qu'éprouvent beaucoup de débutants imbus de doctrines systématiques, ramènent bientôt ceux d'entre eux qui sont doués d'un esprit sage, à la circonspection

et à la réserve dans les applications. Quant à ceux qui, pleins de confiance dans les théories scientifiques, veulent culbuter d'emblée les pratiques agricoles d'un pays, pour leur substituer un édifice dont ils ont apporté le plan fait à l'avance, leurs revers sont un enseignement dont sait bien profiter aussi toute la population.

Dans la disposition actuelle des esprits, il y a place en France pour plusieurs établissements où les jeunes gens recevraient une instruction solide et essentiellement agricole; et les élèves ne manqueront pas à ceux où l'on saura s'y prendre convenablement. Il est certain que beaucoup de propriétaires feraient une spéculation profitable en joignant une école de ce genre à leur faire valoir : si l'on borne l'enseignement aux objets que j'ai indiqués comme réellement utiles, on trouvera partout à composer un personnel de professeurs qui ne sera pas très-dispendieux, et dont quinze ou vingt élèves pourront fort bien couvrir les frais. Si le profit d'un tel établissement est peu considérable, je puis promettre à ceux qui se livreront à cette tâche, une ample récolte de jouissances de tous les jours, dans leurs relations avec cette excellente classe de jeunes gens qui éprouvent le désir de consacrer leur vie à la carrière agricole. Et si le gouvernement ou les administrations départementales veulent donner un emploi utile aux fonds qu'ils destinent à favoriser les

progrès agricoles, on ne peut certainement leur donner une meilleure application qu'à encourager des établissements de ce genre. Mais il faut bien dire qu'il n'y a guère de succès à espérer dans cette carrière, que pour l'homme qui aura su se placer lui-même dans la position qu'il désire prendre; et l'on ne réussira presque jamais, si l'on se met à la recherche d'un sujet pour lui confier la direction d'un établissement que le gouvernement ou un département auraient l'intention de fonder. Je serais entraîné beaucoup trop loin si je voulais exposer les motifs sur lesquels cette opinion repose; mais l'expérience montrera toujours combien elle est fondée.

Les encouragements que l'on donnerait aux hommes qui auraient ainsi fondé des établissements agricoles, dont le développement présenterait des garanties suffisantes de succès, devraient, je pense, consister dans l'allocation annuelle d'une somme fixe pour subvenir aux frais de l'enseignement, plutôt que dans des bourses. Il est en effet peu rationnel d'accorder ces dernières à des jeunes gens qui appartiennent à des familles aisées; et cependant c'est aux fils de propriétaires que doit s'adresser principalement l'enseignement agricole; car pour celui qui ne possède pas un capital suffisant pour cultiver pour son propre compte, il y a peu de chances, dans l'état actuel de l'agriculture de notre pays, pour qu'il puisse utiliser l'instruction qu'il aura reçue.

La profession de régisseur, si répandue en Allemagne sous le nom de *Verwalter,* ne s'introduira que lentement en France, parce qu'il est fort peu de propriétaires qui sachent placer convenablement des agents de cette espèce; et aussi parce que les jeunes gens qui sortent des instituts agricoles, trop confiants dans l'instruction qu'ils ont acquise, et ne sachant pas apprécier ce qu'ils auront à gagner à faire l'étude des applications par une pratique de quelques années, portent ordinairement leurs prétentions pour le traitement, à un taux qui semble à juste titre exagéré au propriétaire. Aussi, presque tous ceux de ces derniers qui font valoir pour leur compte, dirigent personnellement leurs opérations. La classe des régisseurs se formera en France, de même qu'elle s'est formée depuis longtemps en Allemagne, par l'instruction théorique et pratique qu'acquièrent successivement dans ce pays les jeunes gens qui, attachés à une grande exploitation dès l'âge de quatorze ou quinze ans, sont employés d'abord pendant quelques années sans autre rétribution que la nourriture et le logement, à la surveillance et à la direction de quelques branches des travaux intérieurs ou extérieurs de la ferme, sous les ordres du maître ou du *Verwalter*. Après quelques années, on commence à allouer à ces jeunes gens un traitement modique, qui s'accroît ensuite en proportion de leur capacité.

Dans ce pays, la profession de régisseur existait longtemps avant la création des instituts agricoles; et aujourd'hui encore, le plus grand nombre des *Verwalter* demeurent étrangers à l'enseignement des instituts. Ce sont cependant des hommes de cette classe qui composent en partie les élèves de ces établissements, où ils se rendent après s'être exercés pendant quelques années à la pratique dans des exploitations rurales, comme je l'ai dit plus haut. Quand des jeunes gens ont été ainsi familiarisés avec les applications pratiques par un travail de quelques années, ils ne sont plus exposés à se pénétrer de cette confiance dans la théorie, qui forme l'écueil contre lequel échouent un si grand nombre de sujets qui ne connaissent l'agriculture que par l'enseignement théorique d'une école, ou par la lecture des livres.

Il n'est pas douteux que la force des choses ne donne également naissance à la profession de régisseur agricole chez les propriétaires français qui se livrent à la culture, et qui éprouvent souvent le désir de pouvoir se reposer sur des agents de ce genre, d'une partie de leur travail et de leurs soins. Tous ceux qui le voudront, trouveront facilement autour d'eux des jeunes gens doués de l'aptitude nécessaire à cet emploi; et à mesure que le nombre s'en augmentera, on verra se former ainsi la profession de régisseur agricole, par l'instruction que ces jeunes

gens recevront dans les exploitations, et par celle qu'ils acquerront dans la lecture des ouvrages spéciaux qu'on leur confiera. Les propriétaires se trouveront naturellement placés dans des rapports bien plus convenables avec des jeunes gens ainsi formés par eux-mêmes, qu'avec des élèves sortis d'un institut, et dont les vues ne cadrent souvent pas avec les leurs. On pourra alors aussi, sans inconvénient, instituer des écoles d'agriculture purement théoriques, pour ceux de ces jeunes gens qui voudront y compléter l'instruction qu'ils ont acquise par la pratique, ainsi que pour les fils de propriétaires qui se seront déjà familiarisés avec les opérations de la culture. Mais jusqu'au moment où l'état de l'agriculture en France permettra de peupler de sujets de ce genre les établissements destinés à l'enseignement de l'agriculture, je pense que les seuls établissements dont on puisse attendre des résultats utiles pour les progrès de la science, sont ceux où la clinique agricole occupe beaucoup de place dans l'enseignement.

DE LA PRODUCTION

DES CHEVAUX,

DES HARAS

ET DES REMONTES MILITAIRES.

DE LA PRODUCTION

DES CHEVAUX,

DES HARAS

ET DES REMONTES MILITAIRES.

INTRODUCTION.

Des éléments de la valeur du cheval.

Dans les premiers degrés de la civilisation, le cheval n'est employé qu'à porter un cavalier ; mais par suite des progrès de l'industrie, il est appliqué à des usages fort variés. Toutefois, dans toutes les périodes, le cheval domestique est entre les mains de l'homme un *moteur animé;* et à quelque service qu'il soit employé, son utilité consiste à convertir une masse donnée de substances alimentaires en force motrice appliquée presque toujours, soit à la traction, soit au transport à dos d'un corps pesant d'un lieu dans un autre. La force musculaire du cheval est donc l'élément le plus important de son utilité, et par conséquent de sa valeur.

La force musculaire des chevaux est assez généra-

lement proportionnée à la masse de leur corps. Il est vrai qu'afin d'expliquer la supériorité que montrent évidemment les gros et lourds chevaux pour le tirage de pesantes voitures, on a dit souvent que les chevaux de trait agissent par leur masse ou par le poids de leur corps, plutôt que par leur force musculaire. Qu'on me permette d'examiner cette question, qui ne manque pas d'importance dans la disposition où se trouvent en ce moment les esprits dans une certaine classe de la société, relativement aux gros chevaux de trait. L'opinion que je viens d'indiquer a sans doute été émise et répétée sans qu'on ait pris la peine de l'approfondir; car elle est en opposition avec les notions les plus simples de la dynamique. Un corps ne peut produire une force motrice par l'effet de sa pesanteur, que par sa chute, c'est-à-dire lorsqu'il descend, soit verticalement, soit en suivant une ligne inclinée à l'horizon; et dans ces cas, la force motrice qu'il produit est précisément égale à celle qui est nécessaire pour l'élever lui-même à la hauteur d'où il est descendu. Mais un corps qui est mû sur une ligne horizontale ne peut produire aucune force motrice par sa pesanteur, ni par sa masse, ce qui est la même chose, puisqu'une masse ne peut agir comme moteur que par son poids.

Un cheval dans l'action du tirage a le corps incliné en avant; et il est certain que dans cette position le poids de son corps pourrait faire avancer le

véhicule de quelques centimètres, si en se roidissant sur ses pieds de derrière, il se laissait aller en avant sans se soutenir sur ses membres antérieurs, parce qu'alors le *point de traction* par où les traits sont fixés à la bricole ou au collier, décrirait un arc de cercle dont le centre serait le point d'appui sous les pieds de derrière. Mais la partie antérieure de son corps descendrait en décrivant cet arc; et il faudrait qu'ensuite le cheval employât, pour reporter son corps à la hauteur où il était auparavant, une force musculaire égale à la force que ce dernier a produite dans sa chute. Ainsi, quand même on admettrait que c'est par une action de ce genre que s'opère la traction, ce serait encore la force musculaire du cheval qui serait exclusivement employée à l'opérer, de même que cela a lieu pour un cheval qui travaille par sa progression dans un tambour ou sur un plan incliné tournant. Quelques mécaniciens ont cru pouvoir employer ainsi plus utilement la force du cheval, parce qu'il agit ici réellement par son propre poids. Mais l'expérience a montré qu'ils s'étaient trompés, attendu que le cheval est forcé d'employer sans cesse sa force musculaire pour élever le poids de son corps à la hauteur d'où il est descendu par le mouvement de la machine, et en agissant comme moteur; en sorte qu'il n'y a rien à gagner sur l'effet utile de la force motrice.

Mais il n'en est pas ainsi dans l'acte de la traction;

et il ne serait pas difficile de démontrer que celle-ci s'opère sur une ligne parallèle au plan sur lequel marchent les chevaux. Au surplus, une réflexion bien simple suffit pour faire disparaître toute illusion sur ce point : s'il était vrai que le cheval agit dans le tirage par le poids de son corps, on posséderait un moyen très-commode d'augmenter la force de traction d'un cheval ; ce serait de le charger lui-même d'un poids additionnel. Je sais bien qu'en déduisant d'un faux principe la plus étrange conséquence, on a émis quelquefois l'opinion que l'on peut ainsi augmenter la force d'un cheval. Que l'on essaie donc de persuader à un roulier qu'il devrait faire monter un homme ou même deux sur chacun de ses chevaux, afin de leur rendre plus facile l'action du tirage. Que l'on demande aux maîtres de poste si le cheval qui porte un postillon, développe autant de force de traction que celui qui tire sans être chargé. Au contraire, toute la force musculaire qu'emploient les chevaux à porter un fardeau, est perdue pour le tirage.

Si le cheval porte son corps en avant d'autant plus que le tirage est plus pénible, c'est uniquement parce qu'il place ainsi ses membres postérieurs dans une position plus favorable au développement de sa force musculaire. Cette dernière est donc la seule force motrice que l'on puisse utiliser dans le cheval ; ce qui conduit à reconnaître, d'après l'observation des faits, que la nature a disposé les choses de telle manière

que, dans de certaines limites, comme je le dirai tout à l'heure, la force musculaire est proportionnée à la masse du corps des animaux. D'un autre côté, le prix de production des chevaux, en supposant l'alimentation composée des mêmes substances, est également proportionné à ce volume, puisque la quantité de substance alimentaire qu'il a fallu faire consommer pour produire un cheval, et que l'on peut appeler *alimentation d'élevage*, est en rapport avec la masse de son corps. C'est par ce double motif que la valeur qu'ont dans le commerce les diverses espèces de chevaux, est assez généralement en rapport avec la masse de leur corps, déterminée par leur *taille* et le volume des membres et des autres parties, ce que l'on désigne sous le nom d'*étoffe*.

Il est nécessaire toutefois pour la perfection du moteur, que toutes les parties du corps se trouvent dans une proportion convenable, et soumises à certaines conditions qui dépendent des lois qui régissent un être vivant. C'est pour cela sans doute que relativement à la force musculaire, de même qu'à toutes les autres propriétés de l'animal, il se rencontre entre les individus des différences d'où il résulte qu'un cheval possède plus de force musculaire qu'un autre, relativement à la masse de son corps. Comme ces différences peuvent se transmettre jusqu'à un certain point par la génération, et comme la force musculaire d'un cheval pendant toute sa vie dépend

beaucoup aussi du régime auquel il a été soumis pendant sa croissance, il se rencontre également des différences entre les races soumises à des régimes différents, relativement à la force musculaire comparée au poids du corps. Ainsi le principe que j'ai énoncé, quoique vrai en général, est soumis à une certaine latitude dans son application.

Le volume du corps du cheval dépend principalement de la charpente osseuse, des tendons et des muscles. Les os ne contribuent vraisemblablement en rien à la force de l'animal; mais il est nécessaire que leur volume soit en rapport avec la puissance musculaire que l'animal pourra développer, et qui dépend des tendons, des muscles et vraisemblablement aussi des fluides, comme je le montrerai plus loin. La fibre musculaire contient toujours dans ses interstices une quantité plus ou moins considérable de graisse; et les intestins se trouvent aussi tapissés d'une certaine quantité de la même substance, qui peut s'accroître beaucoup dans un haut état d'embonpoint de l'animal. Il importe beaucoup de ne pas confondre la graisse avec les autres substances, relativement à la force musculaire qui résulte du volume de l'animal. Dans l'usage qu'on fait du cheval, il consomme une certaine quantité d'aliments, que j'appellerai *alimentation d'emploi.* La portion de ces aliments qui dépasse la quantité nécessaire pour l'entretien de la vie dans l'état de repos, est celle

qui produit un effet utile, lorsqu'elle est dépensée en efforts musculaires. Si elle ne l'est pas en totalité, l'excédant se convertit en graisse, substance que la nature sait mettre là en réserve pour pouvoir suffire plus tard à une dépense de force accidentellement supérieure à l'alimentation. Le cheval le plus gras est donc en réalité celui qui a le plus de force accumulée dans son corps.

Mais une autre circonstance vient contrebalancer ce principe : l'animal est forcé d'employer une partie de sa force musculaire de tous les instants, à transporter son propre corps et par conséquent cette masse de graisse; et il en résulte un excédant de fatigue, outre celle qu'entraînent les efforts qu'il emploie à produire un effet utile. Un gros cheval très-gras peut peser de cinquante à soixante-quinze kilog. de plus que dans un état de maigreur non encore très-avancé. Sans examiner si l'obésité ne tend pas aussi à diminuer la force du cheval par quelque autre cause, lorsqu'on sait à quel surcroît de fatigue est exposé un cheval qui doit porter deux cavaliers au lieu d'un, ou même qui porte un cavalier d'un embonpoint plus qu'ordinaire, on est disposé à comprendre combien ce surcroît du poids de son propre corps diminue la force qu'il peut employer utilement. C'est pour cela que les chevaux dont on veut tirer un bon service, doivent être maintenus dans un médiocre état d'embonpoint; car une certaine quantité

de graisse est nécessaire pour lubrifier la fibre musculaire. Il résulte de là que le poids de la graisse qui excède cette quantité, est de toutes les parties du corps du cheval, celle qui exerce le moins d'influence sur la valeur réelle de l'animal considéré comme un moteur destiné à produire constamment une quantité donnée de force musculaire.

L'emploi de la force du cheval est soumis, de même que celui de toutes les autres forces motrices, à cette règle invariable de la dynamique, d'après laquelle on ne peut rien gagner en vitesse sans perdre sur la force, et réciproquement. Avec les moteurs inaminés, on peut donc obtenir d'une consommation donnée, et à différents degrés de vitesse, le même effet utile. Mais l'emploi du moteur animé est soumis de plus à une autre loi qui dépend des fonctions de l'être vivant, et d'où il résulte qu'un accroissement de vitesse ne peut s'acquérir que moyennant une perte réelle sur l'effet utile. L'expérience montre en effet que la fatigue qu'éprouve un animal s'accroît dans une proportion plus considérable que la vitesse, à mesure que celle-ci augmente. Ainsi, si un cheval attelé peut transporter sans fatigue pendant plusieurs jours de suite sur une route donnée, quinze cents kilog., poids de la voiture compris, à une distance de trente kilomètres par jour dans un espace de six heures et en marchant au pas, il ne pourrait supporter la fatigue qu'il éprouverait en

parcourant chaque jour le même espace au trot en trois heures avec la même charge. Les mécaniciens ont pu remarquer aussi qu'il y a beaucoup à perdre sur l'effet utile obtenu des chevaux attelés à un manége, lorsque les engrenages sont disposés de manière qu'on est forcé de leur faire prendre le trot ou même un pas très-allongé, pour obtenir dans la machine la vitesse dont on a besoin.

C'est pour cela que dans le service du roulage, l'expérience a fait reconnaître aux voituriers qu'ils obtiennent à un pas lent, une plus grande somme d'effet utile, c'est-à-dire le transport d'un poids plus considérable à une distance donnée, par journée de travail de leurs chevaux. Dans la vitesse extrême des courses de l'hippodrome, un cheval transporte son cavalier, soit un poids d'environ cinquante kilog. à quatre kilomètres de distance dans l'espace de quatre à cinq minutes; et la fatigue qui en résulte pour lui, dépasse vraisemblablement celle qu'il éprouverait en transportant le même poids à quarante ou cinquante kilomètres de distance au pas et dans l'espace de huit ou dix heures. Il y a donc dans la vitesse extrême, une perte des neuf dixièmes au moins sur l'effet utile obtenu; tandis que dans le service des locomotives sur les chemins de fer, on peut obtenir d'une quantité donnée de combustible à tous les degrés de vitesse, le même effet utile, c'est-à-dire le transport de poids égaux à des distances égales.

On comprend facilement d'après cela pourquoi le transport des marchandises dans les services où les chevaux marchent au trot, coûte beaucoup plus cher que par le roulage qui se fait au pas. Les allures accélérées sont donc le propre des jouissances personnelles et du luxe ; et les allures lentes sont celles du commerce et de l'industrie, sauf quelques cas où la rapidité est d'une haute importance pour ces derniers, et où l'on consent en conséquence à l'acheter moyennant une augmentation de dépense.

Outre la force physique, le cheval comme être vivant présente en quantité variable, ce que M. le duc *de Holstein* a appelé par une expression un peu hardie peut-être, la *force morale :* c'est cette disposition individuelle à faire spontanément et sans y être provoqué, l'emploi de sa force musculaire. C'est ce caractère qui distingue le cheval ardent de ce qu'on appelle le cheval froid. La *vigueur* du cheval, ou l'aptitude à produire des efforts considérables dans un court espace de temps, peut dépendre de la spontanéité unie à la force musculaire ; mais la force musculaire est la seule base du *fonds,* qualité qui rend le cheval capable d'efforts longtemps continués. On attache un grand prix à la spontanéité pour les services d'agrément et de luxe, surtout dans les allures accélérées, parce qu'il en résulte réellement quelque chose de fort agréable pour l'homme qui dirige lui-même la marche du cheval. Mais il

faut bien se garder de croire que cette disposition ajoute rien à la somme d'efforts dont un cheval est capable : la force musculaire est dépensée d'une manière plus agréable pour le cavalier ou le cocher, plus agréable même pour le spectateur, auquel cette démonstration d'énergie en impose souvent; mais elle se conserve plus longtemps dans le cheval plus froid ou plus économe de ses efforts, et auquel, dans l'occasion, le conducteur saura bien faire déployer l'énergie musculaire que réclamera le besoin. Cet élément de la valeur du cheval est donc purement relatif à l'usage auquel il doit être employé; mais dans le service ordinaire des chevaux de trait, marcheurs ou trotteurs, on préfère généralement le cheval froid, parce que sa durée est toujours plus longue; et cette disposition n'est un défaut que lorsqu'elle est poussée à l'excès qui constitue un cheval mou ou paresseux.

Les formes extérieures qui donnent au cheval le plus de valeur réelle, sont d'abord celles qui indiquent une conformation intérieure propre à assurer la régularité des fonctions vitales, et ensuite celles qui, pour chaque genre de service, favorisent le mieux l'action de la force musculaire et le développement des qualités que l'on doit rechercher dans l'animal. Ainsi, pour l'allure du pas, du trot ou du galop, pour les services où le cheval est appelé, soit à porter une charge plus ou moins forte, soit

à tirer des voitures légères ou pesamment chargées, la conformation des diverses parties du corps doit être fort différente. On parle souvent de la *beauté* d'un cheval; mais il n'est raisonnable d'appliquer ce mot qu'aux formes qui sont l'indice des qualités que l'on recherche pour chaque genre de service. Pour les chevaux de luxe cependant, on attache du prix à certaines formes qui, sans être la source de qualités réelles, donnent au cheval plus de grâce et d'élégance. Ces formes sont donc réellement un des éléments de la valeur des chevaux de ce genre; mais on ne peut trop se défendre de la disposition assez naturelle qui nous porte à généraliser les impressions que l'on reçoit facilement lorsqu'on se place à ce point de vue, et d'appliquer à des chevaux destinés à d'autres services, les idées de beauté que l'on se forme relativement à un cheval de selle ou de carrosse. Lorsqu'on considère les races de chevaux sous le rapport de leur amélioration dans l'intérêt général de la société, c'est sous un point de vue plus sérieux, je dirais presque plus austère, que l'on doit examiner les questions qui s'y rattachent; et pour les formes extérieures, comme pour tous les autres éléments de la valeur des animaux, l'utilité réelle, pour les divers services auxquels le cheval est principalement employé dans l'état actuel des sociétés, forme le but vers lequel doivent se diriger les améliorations.

PREMIÈRE PARTIE.

DES RACES DE CHEVAUX,

DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉTAT DE L'ART AGRICOLE ET AVEC LES DIVERS BESOINS DE LA SOCIÉTÉ.

CHAPITRE Ier.

Des races dans la période des pâturages naturels.

Dans un état peu avancé des sociétés, lorsqu'une vaste portion du territoire est encore inculte, c'est sur ces pâturages naturels que sont élevés les chevaux, de même que toutes les autres races d'animaux. Les races des divers cantons sont alors le produit des circonstances locales de climat, de richesse du sol, et peut-être de quelques autres circonstances non encore aperçues, et qui modifient les races d'animaux sur le territoire d'un pays ou d'une localité, de même que le terroir modifie la saveur et les autres propriétés des végétaux qui y croissent.

Une race d'animaux déterminée par les formes et les propriétés distinctives des individus qui la com-

posent, est toujours le résultat des conditions de régime et de climat auxquelles cette race a été soumise pendant une longue suite de générations. C'est là une vérité qu'il ne faut méconnaître à aucune période de l'amélioration des races; mais dans la situation agricole dont nous nous occupons ici, l'art ne possède qu'un moyen dont je parlerai tout à l'heure, pour modifier les caractères qui résultent des circonstances naturelles. En effet, le régime des animaux ainsi que le climat sont ici donnés par la nature. Si l'on voulait introduire dans un canton une race plus grande produite par d'autres influences, elle ne pourrait se soutenir, et retomberait bientôt au niveau de la race indigène, quand même on ne tenterait cette introduction que par des croisements; et en définitive la nature reproduirait toujours là ce qu'elle a produit une fois, parce qu'elle ne peut pas y produire autre chose aussi longtemps que les conditions essentielles ne sont pas changées.

Il est cependant un moyen de modifier une race dans ces circonstances: ce moyen consiste à choisir, pour la reproduction, parmi les animaux qui la composent, ceux qui se distinguent par certaines formes ou certaines qualités particulières. Ce moyen d'amélioration est très-puissant; car dans la même race, la nature présente sans cesse des variétés individuelles qui sont reproduites par la génération, et qui tendent ici à devenir constantes, parce qu'elles

ne s'éloignent pas des conditions auxquelles la race est soumise.

Lorsqu'il s'est trouvé dans une position semblable un peuple actif et intelligent, porté par ses mœurs à faire un usage fréquent du cheval de selle, et à rechercher en lui la vigueur et la vitesse, comme les qualités les plus précieuses pour le genre de service qu'il en tirait, il a su se prévaloir de ces différences individuelles, pour propager, accroître et fixer en quelque sorte les qualités qu'il recherchait le plus, en employant à la propagation et en accouplant avec jugement les individus qui se distinguaient le plus éminemment par ces qualités. Il paraît que c'est chez les Arabes et chez quelques autres nations orientales, que se sont rencontrées au plus haut degré ces deux conditions essentielles à la formation d'une excellente race de cette variété du cheval de selle, que l'on peut désigner sous le nom de *cheval coureur* : savoir, des pâturages naturels éminemment propres à produire des chevaux de cette espèce, et les soins les plus assidus que l'homme puisse apporter à propager ces qualités par le choix des types reproducteurs pris dans la race elle-même. Et cependant, comme nous le verrons plus loin, l'influence du régime est telle que dans ces pays mêmes, ce n'est qu'à l'aide de soins particuliers dans l'alimentation, que l'on peut soutenir à leur plus haut degré les excellentes qualités de la race.

Chez les autres nations qui sont à peu près à la même période de l'art agricole, les caractères des races de chevaux sont toujours ceux qui les rendent particulièrement propres à l'usage de la selle : les animaux sont généralement petits plutôt que grands, peu étoffés, sobres, robustes et doués d'une grande agilité. On peut ranger dans cette classe la plupart des races qui peuplent l'empire russe, la Pologne, etc.

Dans l'état de civilisation qui correspond à cette période de l'art agricole, les routes et les chemins sont encore peu nombreux ou fort mauvais ; en sorte que c'est au service de la selle que le cheval est le plus fréquemment employé à l'usage de l'homme. Cependant les pays du nord présentent à cet égard une particularité : comme toute la surface du pays peut être parcourue par des traîneaux pendant une bonne partie de l'année, on emploie généralement les chevaux à ce service ; de même que c'est avec ces chevaux que l'on exécute les travaux de culture peu multipliés auxquels on se livre dans ces pays. Mais cela ne change rien aux caractères de la race ; et c'est seulement le cheval de selle attelé, car on ne peut en produire d'autres dans cette période de l'art agricole.

CHAPITRE II.

Des races de chevaux dans la période de culture exclusive des céréales.

Dans un état de la culture plus avancé que celui dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, toutes les terres sont soumises à la culture, du moins toutes celles qui, par leur fertilité naturelle, seraient propres à former des pâturages où l'on pût élever des chevaux : c'est cette période que je désigne ici par la dénomination de *culture des céréales*. L'assolement triennal a dominé dans la culture française et y domine encore aujourd'hui, dans la période agricole que je veux indiquer ici ; et je suppose que cet assolement n'a pas encore été modifié par l'introduction des prairies artificielles. Dans cette combinaison, une portion plus ou moins considérable du sol, et toujours la plus fertile, est consacrée à former des prés naturels à faucher; et le reste est à l'état de terre arable avec des intervalles de repos plus ou moins prolongés.

Dans cette période de la culture, les races de chevaux conservent encore cette propriété qui fait

dépendre en grande partie leurs qualités, du climat et des propriétés naturelles du sol ; car dans ce système agricole, le pâturage forme la base de la nourriture des chevaux, soit dans les prairies naturelles après l'enlèvement des foins, soit par la dépaissance des herbes que la nature fait croître dans les chaumes des céréales ou dans les terres abandonnées au repos. Pour l'hiver, le foin des prairies naturelles forme la base du régime alimentaire. L'usage habituel de ce genre de pâturage et toute l'habitude de ce régime, ne tendent pas en général à donner aux races de chevaux une taille beaucoup plus élevée, ni des formes plus étoffées que dans la première période : si l'on en excepte quelques cantons où les pâturages sont particulièrement substantiels, c'est toujours le cheval constitué pour le service de la selle, mais que l'on emploie aux attelages pour les travaux des champs, parce qu'on n'en a pas d'autres, et qu'on ne peut en produire d'autres dans la situation où se trouve alors l'art agricole.

En France, à partir du milieu du siècle dernier, et surtout depuis le commencement de celui-ci, l'accroissement de la demande des céréales propres à la nourriture de l'homme, occasionné par l'augmentation graduelle de la population, a déterminé les cultivateurs dans presque toutes les parties du royaume, à soumettre progressivement à la culture, une partie des prés que contenait chaque ferme.

C'est là un fait dont ont gémi fréquemment les personnes qui ont porté leur attention sur l'état de l'agriculture dans notre pays; et le régime des chevaux en a beaucoup souffert dans toutes les localités où l'on n'avait pas encore introduit les prairies artificielles. La paille des céréales a remplacé le foin pour une bonne partie de la nourriture des chevaux pendant l'hiver; et une faible ration d'avoine, donnée seulement à l'époque des grands travaux de culture, venait seule modifier ce régime. Ainsi, à mesure que l'accroissement de population faisait restreindre l'étendue des prairies, l'espèce des chevaux se détériorait inévitablement et devenait de plus en plus chétive, parce que la masse de la nourriture qui leur était destinée, décroissait de jour en jour. Les cultivateurs, forcés d'entretenir pour leurs travaux un grand nombre de chevaux faibles et mal nourris, se trouvaient presque toujours dans la nécessité de les atteler beaucoup trop jeunes; et en les surchargeant de travail, ils hâtaient encore la détérioration de la race. Cet état de choses se prolonge encore de notre temps dans un grand nombre de localités en France.

Pendant longtemps, une circonstance particulière a eu pour effet de faire produire dans presque toutes les parties de la France, des chevaux qui, sans s'éloigner le plus souvent du caractère des races de chaque canton, se distinguaient néanmoins par une taille

plus élevée, de plus belles formes et plus de vigueur : les grands propriétaires appartenant à la classe de la noblesse, disséminés sur toute la surface du royaume, apportaient un soin particulier à l'élève des chevaux destinés à leur usage, leur consacraient une plus grande quantité d'aliments recueillis sur des héritages réservés en dehors de la culture générale, et choisissaient avec plus de soins les reproducteurs. Un grand nombre d'entre eux faisaient même de la vente de ces animaux une partie de leurs revenus. Cet état de choses, déjà fort ébranlé dès le dix-septième siècle et surtout dans le siècle suivant, par la désertion de la vie rurale de la part de la noblesse française, a complétement cessé à l'époque de la révolution de 1789. Pendant longtemps, cette classe de producteurs n'a été remplacée par aucune autre; en sorte que la production des chevaux se trouva abandonnée dans presque toutes les localités, à toute l'incurie d'une classe de cultivateurs pauvres et ignorants; et ensuite, la classe d'hommes qui a voulu remplacer les grands propriétaires dans la production des chevaux, s'est malheureusement laissé entraîner par la mode dans une fausse route, comme nous le verrons plus loin.

Cependant, en même temps que les races de chevaux se détérioraient ainsi dans les derniers siècles, l'accroissement de la population et de l'aisance de toutes les classes, le développement de l'industrie, la

multiplicité des routes, commençaient à exiger un plus grand nombre de chevaux pour les services étrangers à l'agriculture; et surtout il fallait des chevaux fort différents de ceux que pouvaient fournir les cultivateurs dans le plus grand nombre des cantons de la France. C'est alors que des importations annuelles et nombreuses de chevaux devinrent nécessaires pour subvenir à des besoins que l'agriculture ne pouvait satisfaire; et c'est alors aussi que s'élevèrent de toutes parts les plaintes les plus amères contre les fermiers, qui ne pouvaient fournir aux diverses industries les chevaux dont elles avaient besoin. On disait, et l'on répète souvent encore, que le mal vient du peu de soin que mettent les cultivateurs à choisir les animaux reproducteurs. On croit remédier au mal en les excitant à employer des étalons de races étrangères. Et l'on ne voit pas que tant que les choses agricoles sont dans cette situation, le cultivateur ne pouvant à peu près produire des chevaux que pour son usage, il ne doit pas mettre un grand intérêt au choix des formes, et que l'état de dégradation des races est, dans ce système d'agriculture, un résultat contre lequel les producteurs n'ont aucun moyen de se défendre, si ce n'est par un changement dans le système agricole. Si l'on veut s'assurer que l'incurie des cultivateurs sur le choix des étalons et sur les autres soins nécessaires à l'amélioration, n'est due qu'à la cause que j'indique ici, il suffit d'obser-

ver l'attention beaucoup plus active qu'on ne le croit généralement, que les cultivateurs apportent à ces divers objets dans les cantons où l'amélioration dans la race, qui a été le résultat de la seule introduction des prairies artificielles, leur a laissé entrevoir l'espérance de faire de l'éducation des chevaux une spéculation lucrative.

CHAPITRE III.

Des races de chevaux dans le système des herbages.

A une époque déjà fort reculée, et à côté du mode d'élève dont je viens de parler, on adopta dans quelques cantons de la France une combinaison particulière, qui consiste à consacrer à l'élève des chevaux, des prés naturels d'une haute fertilité, dont on fait consommer l'herbe au pâturage par les animaux pendant toute la belle saison, au lieu de la faucher. C'est ce qu'on nomme généralement des *herbages*. Cet usage s'est établi depuis fort longtemps dans la Normandie et dans quelques provinces de l'ouest et du centre de la France. Les races de chevaux que l'on a créées ainsi, se distinguent par une taille plus élevée et par une conformation plus étoffée que dans les races élevées dans les pâturages moins substantiels, qui appartiennent à la combinaison dont je viens de parler sous la dénomination de culture des céréales. Sous ce rapport, toutefois, ainsi que sous le rapport de plusieurs autres caractères, chaque localité des pays d'herbages a formé sa race de chevaux, d'après la diversité de richesse du sol, et aussi d'après différentes circons-

tances locales. Ici, en effet, c'est encore la nature qui donne le régime auquel les animaux sont soumis; et si l'on forme aussi artificiellement dans les mêmes pays, des herbages, en élevant à un haut degré de fertilité par des engrais, des terrains que l'on laisse ensuite se couvrir naturellement d'herbes, ces herbes sont des mêmes espèces que celles qui croissent dans les prairies voisines; en sorte que le régime est toujours le même.

Les chevaux produits dans ces localités, ayant beaucoup plus de valeur que ceux qui sont créés dans le système de culture des céréales, ont formé depuis longtemps l'objet d'un commerce fort important pour ces localités. Aussi, les éleveurs se sont-ils attachés à améliorer ces races par le choix des animaux reproducteurs; et comme on voulait conserver à chaque race le caractère particulier que lui donnaient les circonstances locales, c'est presque toujours dans la race elle-même que l'on a pris les types reproducteurs, en choisissant les animaux qui se distinguaient le plus éminemment par les formes qui la faisaient le plus rechercher dans le commerce, selon l'usage auquel chacune d'elles était employée. C'est ainsi qu'ont été formées en France les races normandes telles qu'elles existaient dans le dernier siècle, ainsi que les races bretonne, poitevine, limousine, etc.

Dans certains pays d'herbages, on produit un grand nombre de poulains que l'on vend, soit à des éle-

veurs exploitant des herbages placés souvent à de grandes distances, soit à des cultivateurs qui leur donnent la plus grande partie de leur nourriture au râtelier, et qui conservent les animaux jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, en les employant à des travaux modérés, pour les livrer ensuite au commerce. C'est dans ces transmigrations de poulains que l'on peut observer combien est puissante l'influence du régime sur les formes et les divers caractères des animaux : en effet, selon que les poulains de la même race et de la même origine auront été nourris dans les pâturages de telle ou telle partie de la Normandie, ou chez les fermiers de la Flandre, de l'Artois ou de la Brie, on voit disparaître en grande partie les caractères de la race dont ils sont issus; et l'on en forme, soit d'élégants carrossiers, soit des chevaux de gros trait aux allures lentes, mais propres à faire mouvoir les plus pesants fardeaux. Ces changements sont le premier pas d'une transformation complète de la race, qui s'opérerait si l'on entretenait les animaux pendant le cours de plusieurs générations, dans les conditions nouvelles où on les a placés. Cela nous ramène au principe que j'ai déjà posé, savoir : que les races ne sont autre chose que le produit d'un régime continué pendant une suite plus ou moins longue de générations; et dans le mot régime, je comprends ici toutes les influences auxquelles les animaux sont soumis dans des circonstances données.

Je suis forcé de combattre ici l'opinion qu'a émise sur ce sujet un éleveur fort distingué, M. *Person*. J'aurai occasion plus loin de m'appuyer de son autorité, sur des points où sa longue expérience pratique et la parfaite connaissance qu'il possède du cheval, lui donnent beaucoup de poids; mais il me semble qu'il s'est entièrement trompé dans une question qui peut en effet laisser quelque prise à une discussion systématique, celle de la nature des races et de leur formation. Il importe cependant beaucoup, pour éclairer la pratique, de se former des idées exactes sur ce sujet. M. *Person* s'exprime ainsi en s'adressant aux éleveurs normands (1) : « Voudriez-vous nous » dire ce que vous entendez par ces mots : *race* » *normande?* car nous avouerons notre ignorance à » cet égard. Qu'il y ait une province qui porte le » nom de Normandie, que cette province possède » d'abondants pâturages, un sol fertile, des fourrages » succulents, un climat tempéré, toutes conditions » favorables au développement des formes et des » qualités que réclament de l'espèce du cheval nos » habitudes et nos besoins : voilà ce que nous savons. » Que le cheval, à l'état de domesticité, y ait été » importé par nos aïeux; qu'au moyen de soins as» sidus et intelligents, secondés par l'influence du « sol et du climat, ils l'aient amené à un degré quel-

(1) *Les chevaux français en* 1840, page 14.

» conque de perfection : voilà ce que nous com-
» prenons. Mais qu'il y ait une race normande,
» produit spontané du pays, qui se trouve là et non
» ailleurs ; que cette race soit capable de se suffire,
» bien plus, de se régénérer elle-même : c'est ce
» que nous ne pouvons accorder. »

Ainsi M. *Person* nie jusqu'à l'existence de la race normande. Mais le cheval normand formé par les circonstances qu'il nous dépeint fort bien, est précisément ce qui constitue une race naturelle, comme on l'a toujours entendu, et comme je le comprends ici. Au reste, si M. *Person* refuse de reconnaître la race normande, c'est afin d'en tirer la conséquence que cette race ne peut se suffire à elle-même, et qu'ainsi il faut y introduire du sang étranger ; comme si les circonstances qui ont formé le cheval normand, qu'on l'appelle ou non une race distincte, ne devaient pas perpétuer le cheval normand. C'est là au surplus une question que nous examinerons plus amplement dans la suite.

M. *de Montendre,* un des hommes les plus éclairés de notre époque sur cette matière, s'est formé des idées plus exactes sur les races naturelles de chevaux, sur les circonstances qui les constituent, et sur la force de conservation qui réside en elles. Il s'exprime ainsi (1) : « Je suis loin de nier l'influence

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 171.

» immense que peuvent exercer le climat et le sol
» sur l'organisme des animaux, car je suis convaincu
» que les différences observées dans les espèces dis-
» séminées sur le territoire de la France (je ne veux
» pas aller plus loin), sur celui de la Normandie mê-
» me, ne proviennent que de cette influence si puis-
» sante ; mais doit-on nier celle non moins grande
» de la main de l'homme, de son active intelli-
» gence, qui peut à son gré, sinon combattre et
» détruire complétement les influences contraires à
» ses desseins, du moins les amoindrir et souvent
» même les faire servir à leur accomplissement?
» Ne doit-on pas reconnaître les heureux effets d'une
» éducation meilleure, de soins plus intelligents,
» et ne peuvent-ils suffire pour faire obtenir les
» résultats désirés?

Dans le même ouvrage, en parlant des améliorations que l'on avait voulu introduire par des croisements dans une race de petits chevaux d'un canton du département d'Eure-et-Loir, M. *de Montendre* ajoute (1) : « Mais il faudrait en même temps
» donner les moyens de changer l'éducation, la
» nourriture et l'emploi des produits ; car sans cela,
» ils n'éprouveraient qu'une amélioration instan-
» tanée que les influences des localités détruiraient
» promptement, etc. »

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 182.

Il est impossible de mieux établir que ne le fait ici M. *de Montendre,* cette vérité, savoir : que les races naturelles possèdent en elles-mêmes les germes de leur amélioration, et que c'est aux soins éclairés de l'homme à développer ces germes. Et si l'on veut apprécier l'influence que l'on peut attendre des croisements que l'on veut introduire partout, il faut la mesurer à l'échelle qu'il nous donne lui-même, par l'exemple de la race d'un canton du département d'Eure-et-Loir, et qui peut s'appliquer de même à toutes les autres races naturelles ; car partout les influences de localité tendent sans cesse à reproduire ce qu'elles ont déjà produit, c'est-à-dire la race locale.

CHAPITRE IV.

Des races de chevaux dans le système de la culture alterne.

Pendant la période que j'ai indiquée sous la dénomination de culture exclusive des céréales, l'accroissement de la population avait encouragé, comme je l'ai fait voir, la destruction de beaucoup de prairies, pour appliquer le sol à la culture des grains. Mais cet état de choses eût conduit à la situation la plus déplorable de l'agriculture, si l'industrie ne fût venue offrir le moyen de suppléer à l'emploi des prairies pour la nourriture du bétail, et par conséquent pour la production des engrais nécessaires pour assurer de copieuses récoltes de grains sur les terres arables. On a atteint ce but par le moyen des *assolements alternes,* qui consistent à employer les terres à produire alternativement des aliments pour le bétail, et des grains appropriés à la nourriture de l'homme.

Dans cette période de l'art agricole, ce n'est plus la nature seule qui crée les races d'animaux, en leur offrant un régime donné : l'art vient modifier les formes et les caractères des races, par le choix des ré-

coltes que l'on destine à la nourriture des bestiaux. L'époque de l'introduction de la culture alterne dans un pays, est donc toujours celle d'une révolution complète dans les caractères des races d'animaux domestiques qui le peuplaient auparavant. En Angleterre, c'est vers le milieu du siècle dernier que cette révolution s'est opérée; et c'est *Bakewell* qui en a été le principal instrument. Entre les mains de cet homme remarquable par un rare esprit d'observation, la race des chevaux indigènes, aussi bien que les races bovine et ovine, ont reçu des modifications qui ont excité l'étonnement des hommes de son temps. Mais il ne faut pas se méprendre sur le rôle qu'a joué ce célèbre éleveur : un demi-siècle plus tôt, les miracles qu'il a opérés eussent été impossibles; et son mérite a consisté à employer avec habileté les moyens que les perfectionnements de l'agriculture venaient mettre dans ses mains. L'amélioration dans le régime des animaux, qui était le résultat de l'adoption des assolements alternes, tendait à modifier le caractère des anciennes races; mais ces modifications étaient variables comme la diversité des régimes auxquels peuvent donner lieu les diverses combinaisons de l'assolement alterne. L'art de *Bakewell* a consisté à découvrir les effets de ces diverses combinaisons, pour les diriger vers la création des formes qui, chez les diverses races d'animaux, accroissent leur valeur pour l'homme, selon l'usage

auquel celui-ci les destine. Il s'empara avec sagacité des différences individuelles que le régime nouveau faisait naître parmi les animaux, afin de les combiner par des accouplements judicieux. On peut dire qu'il saisit l'instant où la matière était encore molle, pour la modeler à son gré, en combinant le régime avec les accouplements qui pouvaient le conduire au but auquel il tendait.

Bakewell ainsi que plusieurs autres éleveurs anglais qui le suivirent dans la même carrière, parvinrent à créer par ce moyen des races constantes, mais sous la condition qu'elles continueraient à être soumisés au même régime qui leur avait donné naissance. Aussi les mêmes races transportées dans diverses parties de l'Angleterre, y prennent des caractères un peu différents, parce que la diversité dans la nature du sol apporte toujours de la différence dans les propriétés alimentaires des plantes, même lorsqu'on continue à appliquer à la nourriture des animaux les mêmes espèces de récoltes. Lorsqu'on transporte en France les races de bétail à cornes ou de moutons créées en Angleterre, les modifications sont encore bien plus profondes, parce que le régime diffère davantage. On pourra bien, sous l'influence d'un régime approprié, conserver quelque chose des modifications introduites dans les races anglaises; mais dans la plupart des cas, trois ou quatre générations suffisent pour qu'une race anglaise introduite en

France, et conservée pure dans son type, ressemble à peine à la même race conservée en Angleterre sous l'influence du régime qui a développé les caractères qu'elle présente.

Pour les chevaux, c'est aussi à la suite de l'introduction des assolements alternes, qu'il s'opéra en Angleterre, dans les races qui avaient existé jusque-là, des modifications qui rendirent les animaux plus propres aux divers emplois auxquels ils étaient destinés, chez une nation dont l'industrie prenait alors le plus grand développement. Je laisse de côté, en ce moment, les chevaux de selle et de course dans la Grande-Bretagne : j'examinerai ce qui les concerne, dans une autre partie de cet écrit. Mais on se forme les idées les plus fausses sur la production des chevaux en Angleterre, lorsqu'on borne la dénomination de chevaux anglais à ceux de cette dernière espèce, comme on le fait communément en France, où l'on ne connaît guère les chevaux de l'Angleterre, que par des importations d'animaux connus sous la dénomination de chevaux de sang. Il est certain, au contraire, que la Grande-Bretagne, à côté d'un nombre relativement petit de chevaux qui composent sa race de luxe, possède d'excellentes races indigènes améliorées par les éleveurs, sans aucun mélange avec le pur sang, et qui sont éminemment appropriées aux divers usages auxquels on emploie les chevaux de trait chez une nation riche et indus-

trieuse, et surtout au service de l'agriculture, qui emploie à elle seule un nombre beaucoup plus considérable de chevaux que tous les autres services pris ensemble. Qu'on soit assuré qu'il n'est pas un homme éclairé, en Angleterre, qui n'attache bien plus d'importance à ce genre d'amélioration dans les races de chevaux du pays, qu'à celles que l'on a apportées aux chevaux de selle et de course; car ces derniers ne forment, relativement à la richesse générale, qu'un objet insignifiant, à côté de la multitude de chevaux qu'exigent les autres besoins de la société.

Dans toute l'Allemagne, c'est aussi à dater de l'époque de l'introduction des assolements alternes, et surtout des prairies artificielles qui forment toujours le premier pas dans cette introduction, que l'on a vu les races de chevaux s'améliorer, et le nombre de ces animaux s'accroître de manière que ce pays est en mesure de nous en fournir autant que nous voudrons lui en demander. Le Mecklembourg et le Holstein sont au nombre des parties de l'Allemagne où l'amélioration des chevaux remonte à l'époque la plus reculée, parce que là les assolements alternes y existent de temps immémorial. Ce sont des assolements alternes avec pâturages, de manière que toutes les terres de chaque domaine offrent successivement aux animaux de riches pâturages. On connaît les excellentes races de chevaux que l'on y produit depuis fort longtemps par cette combinaison.

Dans l'Allemagne méridionale, la multiplication des chevaux et l'amélioration des races datent aussi de l'introduction des assolements alternes, dont l'époque est beaucoup plus récente, car elle ne remonte qu'à la fin du siècle dernier. Je ne veux pas parler ici des excellentes races de chevaux que produisent depuis une époque très-reculée les riches pâturages de la partie inférieure de la vallée du Danube et de plusieurs de ses affluents. Ces races appartiennent au système d'herbages dont j'ai parlé dans le chapitre précédent. Mais dans tous les sols soumis à la culture dans la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et dans quelques parties de l'Autriche, auxquels on peut assimiler une partie du royaume de Saxe et la portion de la Prusse qui avoisine l'Elbe et l'Oder, les races de chevaux ont complétement changé de caractère depuis l'introduction des prairies artificielles. Le pâturage n'entre, en général, que pour une très-faible partie dans le régime de ces animaux. Souvent même ils ne pâturent pas du tout; et l'on tient les poulains dans des enclos attenant aux écuries, et où on les nourrit pendant l'été de fourrages artificiels fauchés en vert. Les chevaux de ces races sont généralement grands, bien faits, provenant en grande partie de croisements avec des chevaux orientaux, propres selon les localités à divers services du trait, du luxe, et à la remonte de la cavalerie. Mais on leur reproche d'être plus mous et de résister moins bien

à la fatigue que ceux qui ont passé leur jeunesse dans de bons pâturages.

Si nous revenons à la France, nous trouverons que sur la moitié au moins de sa surface, au midi, au centre et à l'ouest du royaume, les races de chevaux n'ont encore reçu que peu de modifications par la culture des prairies artificielles, parce que celles-ci, ou bien y sont encore inconnues, ou bien y sont cultivées en trop petite proportion et depuis trop peu de temps : généralement c'est encore le cheval de la culture exclusive des céréales. Dans l'autre moitié, on trouve d'abord des pays d'herbages, comme les départements qui composent la Normandie, la Bretagne, la Vendée, etc. Dans ces localités, l'introduction des prairies artificielles a déjà exercé une influence très-favorable sur la production des chevaux, parce que, bien qu'on y continue le système d'élève au pâturage, les fourrages artificiels permettent d'améliorer beaucoup le régime des animaux pendant la moitié de l'année où les herbages ne peuvent les nourrir.

Dans les autres départements du nord et de l'est de la France, l'introduction des prairies artificielles a exercé bien plus d'influence encore sur la production des chevaux et sur les caractères des races, parce que les fourrages artificiels entrent là pour une grande part dans l'alimentation des animaux pendant toute l'année ; et quoique les poulains y soient

le plus souvent élevés dans des pâturages, on leur donne cependant un supplément de nourriture toutes les fois qu'on le juge nécessaire; et de la copieuse alimentation que reçoivent les juments, il résulte des poulains plus fortement constitués, et qui prennent plus de développement. Rien n'est plus remarquable que les effets de la cause que je signale ici : la culture du trèfle s'est introduite dans un canton, et l'on a vu venir à sa suite, dans la race des chevaux indigènes, des modifications qui, après un très-petit nombre de générations, ont rendu cette race à peu près méconnaissable. Et c'est bien le trèfle qui a opéré ces changements; car la race est restée la même chez tous les cultivateurs qui ont repoussé la culture de cette plante, tandis que la progression est manifeste chez ceux qui l'ont adoptée, sans qu'ils aient employé d'étalons tirés d'une autre race. Je ne veux pas dire toutefois que c'est en nourrissant les chevaux de trèfle seul, qu'on a amélioré ou qu'on doit améliorer les races; mais là où le cultivateur récolte du trèfle, sa provision de fourrage étant augmentée, il peut consacrer à tous ses bestiaux une nourriture plus abondante, et faire entrer, lorsqu'il le juge convenable, le foin de ses prairies naturelles pour une portion plus ou moins forte dans la ration de ses chevaux. Le trèfle est en quelque sorte ici l'emblème de l'abondance et de la variété des fourrages, succédant à un régime de pénurie

et d'uniformité. Je présenterai dans la suite de ce travail un exemple frappant de cette modification de la race en Lorraine.

Mais le trèfle n'est pas le seul fourrage artificiel que l'on fasse entrer dans l'alimentation des chevaux, dans le système des assolements alternes : la luzerne, le sainfoin, ainsi que plusieurs espèces de graminées, la dragée, mélange de vesces et de plusieurs autres espèces de plantes, les carottes, les féveroles en fourrage ou en grain, etc., produisent non-seulement un effet général analogue à celui du trèfle, mais des effets spéciaux sur le volume et la conformation des animaux, selon que chacune de ces espèces de fourrages entre pour une plus ou moins grande proportion dans la nourriture des animaux producteurs ou des poulains. Ces effets spéciaux de chaque espèce d'alimentation, la science ne les a pas encore enregistrés tous sous la forme de doctrines; mais l'expérience a appris dans chaque canton, qu'à l'aide de tel régime on y produit des chevaux conformés de telle manière, et propres à tel service.

Dans le commencement de l'introduction de la culture alterne dans un pays, on remarque ordinairement beaucoup de diversité parmi les chevaux qu'on y élève, parce que la culture est elle-même très-variée chez les divers cultivateurs; et la race de ce pays ne présente que des caractères indéter-

minés, jusqu'à ce que la culture elle-même ait pris un caractère uniforme, en se fixant sur les espèces de récoltes et sur les assolements que l'expérience fait reconnaître comme les plus favorables dans la localité. Cette diversité de caractère parmi les chevaux du même pays, a été souvent un objet de critique, parce qu'on en méconnaît la véritable cause; mais c'est un état transitoire inévitable, partout où les méthodes de culture s'améliorent. Beaucoup de personnes ont attribué cette diversité à des croisements opérés sans système suivi. Cette cause peut bien y contribuer dans quelques cas particuliers; mais la cause essentielle et le plus généralement agissante, c'est la variété du régime, dans cette période de transition de l'art agricole.

C'est sous l'influence d'un régime modifié par les fourrages artificiels, que sont produits aujourd'hui dans plusieurs départements du nord de la France, les chevaux qui sont employés aux divers services du trait. On conçoit bien que c'est seulement dans la combinaison des assolements alternes, que la production peut se mettre au niveau des besoins de tout genre, parce que là, les combinaisons de régime sont tellement variées, que l'on peut produire toutes les espèces de chevaux que réclament les besoins de l'industrie et du luxe; tandis qu'aussi longtemps que les circonstances spéciales à chaque canton ne permettent d'y produire qu'une espèce de cheval,

comme c'est le cas sous le régime de la culture exclusive des céréales, il faut, d'une part, que la consommation se plie à cette loi, c'est-à-dire que l'on emploie souvent à certains services, des chevaux qui y sont peu propres; et de l'autre, que la production agricole supporte tout l'inconvénient de ne pouvoir offrir au commerce les espèces de chevaux qu'il demande, et qu'il est trop souvent forcé d'aller se procurer à l'étranger.

Beaucoup de personnes ne considèrent dans les races de chevaux, que les modifications que l'on peut y apporter par des croisements avec des étalons pris dans d'autres races. Mais si l'on observe avec quelque attention les faits qui démontrent les modifications profondes qui peuvent résulter du changement de régime dans un seul individu pris dès la première jeunesse, soit que cet individu soit transporté dans un canton éloigné de celui où il est né, soit qu'il reçoive dans la localité même une nourriture très-différente de celle à laquelle sa race était accoutumée, on sera disposé à apprécier toute l'étendue des modifications que peut apporter à une race, un changement de régime continué pendant plusieurs générations. On sentira facilement aussi que lorsqu'on modifie une race par l'introduction ou le concours d'une race étrangère, les influences du régime, si celui-ci reste le même, tendront sans cesse à reproduire ce qui existait avant le croisement, puisque ce

croisement n'est qu'un effort pour s'écarter de la route que la nature elle-même avait tracée, ou pour faire sortir d'un régime donné autre chose que ce qu'il peut produire ; car une race n'est que le produit de tel régime déterminé par les circonstances locales, et continué pendant une longue suite de générations.

Aussi, une multitude de faits attestent l'impuissance des croisements pour modifier une race d'une manière durable, toutes les fois que le régime n'est pas approprié aux changements que l'on veut produire. Si au contraire on procède par le changement de régime, sans introduction de race étrangère, et en se prévalant néanmoins des différences individuelles que ce régime produira certainement, pour propager les formes et les qualités que l'on croira devoir le plus rechercher, on créera ainsi une nouvelle race qui sera constante, et qui se maintiendra sans efforts, tant que l'on continuera de soumettre les animaux au régime qui lui a donné naissance. Et si, en changeant le régime, on croit devoir s'aider du concours d'une race étrangère pour arriver plus promptement aux formes et aux caractères que l'on désire obtenir, on ne pourra les conserver dans la race d'une manière constante, que dans le cas où le régime sera approprié à ces nouveaux caractères. C'est pour cela qu'un changement dans le régime doit être la base de toute amélioration dans les races ; et les croise-

ments ne doivent être que des moyens auxiliaires. Dans un cas semblable, on pourrait dire que la race introduite est le *patron* au moyen duquel on abrège et facilite le travail; mais l'*étoffe* dans laquelle il faut tailler la race que l'on veut former, c'est le régime. Dans la suite de cet écrit, je reviendrai sur cette idée, en l'appuyant sur de nouvelles considérations.

CHAPITRE V.

Des diverses races de chevaux sous le rapport des besoins de la consommation.

L'agriculture consomme à elle seule un beaucoup plus grand nombre de chevaux que tous les autres genres de services réunis. On calcule qu'en France, les quatre cinquièmes de la population chevaline sont employés aux travaux agricoles. Mais lorsque l'agriculture veut faire de l'élève du cheval une spéculation, elle doit se plier elle-même à l'emploi des races de chevaux qu'exigent les autres besoins de la société ; car c'est elle qui doit les produire, et il faut bien, pour qu'elle le fasse avec économie, qu'elle tire parti des services des animaux destinés à la propagation, ainsi que des élèves destinés à la vente.

L'espèce des chevaux de gros trait, c'est-à-dire ceux que l'on applique généralement au roulage ou aux autres services du même genre, a reçu une très-haute importance dans notre pays, par les immenses développements qu'a pris le commerce depuis un demi-siècle. Il est cependant un autre genre de chevaux dont l'importance ne le cède guère

aujourd'hui à celui-là : c'est celui des chevaux de poste et de messageries. L'activité toujours croissante des communications par le moyen des voitures publiques sur toutes les routes du royaume, et le peu de durée des animaux dans un service aussi fatigant, donnent lieu à des besoins extrêmement étendus de chevaux de cette classe, qui se rapproche de celle des chevaux de trait par la faculté de tirer de lourds fardeaux, mais qui doit y réunir plus d'agilité et d'aptitude à l'allure du trot. Les chevaux de carrosse ne peuvent être rangés, sous le rapport de l'étendue des besoins, que bien après ceux que je viens de désigner. Cependant, quoique l'emploi de ces chevaux soit presque concentré dans les grandes villes, la consommation en est encore assez considérable pour mériter une place distinguée dans l'échelle de la production agricole.

Quant aux chevaux de selle, on est forcé de reconnaître qu'il s'est opéré successivement en France, depuis deux ou trois siècles, un immense déplacement dans l'emploi, et par conséquent dans la demande des chevaux de cette espèce. Dans le seizième siècle encore, le petit nombre des communications par les routes, le mauvais état de celles-ci, l'état peu avancé de l'industrie qui produit les véhicules à roues, et aussi des restes d'habitudes contractées dans des temps où l'état des routes était encore bien plus défectueux, restreignaient presque exclusive-

ment à l'usage de la selle, l'emploi des chevaux destinés à transporter les hommes d'un lieu dans un autre. A la guerre, l'usage personnel des chevaux était réservé aux hommes de la classe privilégiée de la société, et à un groupe de combattants qui formaient leur suite. Dans cet état de choses, le cheval de selle et les exercices qui s'y rapportent, étaient naturellement en grand honneur dans la société. C'est alors que l'on a vu naître chez nous les titres honorifiques de *chevalier, écuyer, maréchal, connétable*, etc.; et c'est alors que l'éloge personnel d'un homme se résumait dans la qualification de *cavalier accompli*.

Cette situation des choses a changé progressivement, à mesure que les routes se sont multipliées et ont été mieux appropriées au service des voitures de tout genre, que l'industrie créait chaque jour pour les besoins les plus variés; et aujourd'hui que les hommes des classes élevées de la société montent beaucoup moins à cheval que les paysans; aujourd'hui que l'on voit sans surprise le fils d'un homme haut placé marcher à la tête d'une compagnie d'infanterie, tandis que les hommes de la dernière classe servent dans un escadron de hussards ou de carabiniers, il ne s'attache plus à la qualification d'*homme de cheval*, rien de cette idée chevaleresque qui la faisait si vivement rechercher dans d'autres siècles, par la noblesse française.

Il est résulté naturellement de là que les exercices de l'équitation sont négligés de notre temps, et que, même parmi les classes élevées, rien n'est plus rare que de rencontrer un homme bien placé à cheval. C'est un mal, sans doute; mais à côté de cela il est des compensations que l'on ne doit pas dédaigner : il ne faut pas considérer l'homme de cheval seulement à un carrousel ou dans une promenade publique, maniant son coursier avec grâce et dextérité; il faut aussi penser aux misères du cavalier voyageant par un temps affreux, le visage frappé de la pluie et du vent, arrivant crotté jusqu'à l'échine et trempé jusqu'à la peau. Nous serons forcés de reconnaître qu'aujourd'hui le plus mince fermier voyageant dans sa carriole couverte d'un berceau de toile cirée, se trouve bien plus à l'aise qu'un baron faisant route au quinzième siècle, suivi de ses écuyers; et lorsqu'un descendant de ce même baron se rend de nos jours à sa maison de campagne, dans son carrosse, accompagné de son épouse et de ses enfants en bas âge, pendant que la neige tombe à gros flocons, il lui prendra rarement fantaisie de regretter la manière de voyager de ses ancêtres. Remarquons aussi qu'ici l'économie se joint parfaitement à la commodité; car aujourd'hui, deux chevaux attelés à une calèche transportent quatre ou six personnes avec les effets dont elles peuvent avoir besoin en route; tandis que dans l'ancien système, il eût fallu autant de chevaux de

selle que d'individus, et de plus des chevaux de bât. Lorsque l'on considère une voiture publique attelée de trois ou quatre chevaux, transportant pour un prix très-modique et avec une admirable rapidité, une douzaine d'individus d'une extrémité du royaume à l'autre, et de plus une quantité d'effets ou de marchandises d'un poids équivalant à trois ou quatre fois celui des voyageurs, on ne peut méconnaître l'immense amélioration que l'adoption générale des véhicules à roues a apportée à l'art d'employer le cheval au service personnel de l'homme.

Au reste, je n'avais nul besoin de faire ici l'apologie des usages de nos jours; j'ai seulement voulu faire sentir que l'espèce de discrédit dans lequel est tombé chez nous l'usage du cheval de selle, tient à des causes sur lesquelles il ne serait pas facile de réagir, parcequ'elles ont leur source dans les progrès mêmes de la civilisation. Le cheval de selle est aujourd'hui, pour l'usage des classes aisées, ce qu'il peut et doit être dans l'état actuel de nos mœurs et de l'industrie : à l'exception de quelques personnes qui en font un article d'hygiène, c'est un objet de fantaisie plutôt encore que de luxe; et c'est seulement dans certains rendez-vous qui réunissent tous les cavaliers d'une grande ville, que l'on reconnaît qu'il existe encore des chevaux de selle en France. Si l'on excepte le service militaire, l'usage de cette espèce de chevaux est restreint dans des limites telles

qu'elle n'occupe qu'un rang très-inférieur dans la consommation générale; et même en y réunissant les chevaux d'officiers, qui sortent de la classe des chevaux d'escadron, le nombre des chevaux de selle demandés annuellement n'occupe encore qu'une place bien exiguë dans les besoins de la France en chevaux de toute espèce. Je montrerai ailleurs que les chevaux de troupe ne doivent pas être confondus dans la classe des chevaux de selle.

En Angleterre, des causes particulières ont concouru à rendre l'emploi des chevaux de selle, dans les classes élevées de la société, beaucoup plus fréquent qu'en France; et parmi ces causes on doit placer en première ligne le goût pour la chasse à courre, qui est encore si général parmi les grands propriétaires de ce royaume, où ce goût est favorisé, d'une part par la grande étendue et la réunion des propriétés foncières, et de l'autre par l'habitude qu'y ont conservée tous les grands propriétaires, de placer à la campagne leur résidence habituelle.

Un homme de beaucoup d'esprit, qui s'est placé en France à la tête des défenseurs du pur sang, a écrit dans un recueil qu'il publiait, un article auquel il a donné pour titre: *Aime-t-on les chevaux en France?* Il résout négativement cette question en s'appuyant sur des faits nombreux, auxquels il aurait pu en ajouter un : c'est que son journal avait très-peu d'abonnés, quoiqu'il fût fort bien fait et orné de char-

mantes figures. Toute son argumentation a pour objet le cheval de selle; et sous ce point de vue, il a raison. Beaucoup de gens aiment les chevaux pour l'utilité qu'ils en tirent, ou pour l'agrément qu'ils trouvent dans leur usage; mais il est certain qu'on ne rencontre presque plus en France, ce sentiment presque affectueux qui s'établit facilement entre le cavalier et les animaux avec lesquels il contracte des relations beaucoup plus intimes que dans tous les autres genres de service. Et que l'on remarque bien que ce dédain général pour le cheval de selle s'observe après quarante années d'efforts et de dépenses de la part du gouvernement, pour en favoriser la production et l'usage. Tout cela n'a pas même laissé de traces à la surface de la société : c'est que l'administration ne peut rien produire que de factice, toutes les fois qu'elle veut porter ses encouragements vers un genre de production étranger aux mœurs et aux besoins réels du pays.

C'est ici le lieu de faire remarquer combien est favorable à l'agriculture, aussitôt quelle a acquis les moyens de modifier les races de chevaux qu'elle élève, l'espèce de révolution qui s'est opérée progressivement dans les temps modernes en France, dans les besoins de la consommation, par l'énorme diminution de l'emploi des chevaux de selle. En effet, l'agriculture se trouve aujourd'hui appelée à produire presque exclusivement les diverses

races de chevaux dont elle peut elle-même tirer le parti le plus utile dans ses travaux, c'est-à-dire des chevaux propres aux services du roulage, des postes et messageries et du carrosse : les chevaux de ces divers genres sont parfaitement appropriés aux travaux de l'agriculture, tandis que les chevaux fins et légers y présentent beaucoup moins d'aptitude.

Je sais bien que dans quelques cantons fort arriérés en agriculture, on conserve encore l'opinion qui considère les chevaux de petite taille et d'une construction légère, comme préférables pour les travaux de culture. Mais ce préjugé a complétement disparu devant l'expérience, partout où l'art de cultiver la terre a fait quelques progrès; et si l'on parcourt l'Angleterre, l'Écosse, la Belgique, la Flandre, et les départements de la France où l'industrie agricole est le plus avancée, on reconnaîtra que tous les cultivateurs n'hésitent pas dans la préférence qu'ils donnent aux chevaux étoffés et de grande taille, pour tous les travaux de la culture. Là où les fermiers n'ont que de petits chevaux, ils disent que de gros animaux tasseraient et piétineraient trop la terre. Mais ils ne voient pas qu'avec une paire de chevaux forts, ils remplaceraient quatre animaux de petite taille, et souvent davantage, et que ces derniers, s'ils ont moins de poids, ayant aussi les pieds moins larges, enfoncent dans la terre humide tout autant que les gros ;

en sorte que l'avantage, sous ce rapport, reste du côté de la diminution du nombre.

Il est même une considération qui met dans la balance un poids énorme en faveur des gros et grands chevaux dans l'agriculture : c'est qu'en diminuant le nombre des attelages, on diminue dans la même proportion le nombre des hommes que l'on y emploie, et par conséquent les dépenses d'exploitation. Une charrue perfectionnée qui diminue d'un tiers ou d'un quart la force nécessaire au tirage, ne développe que la moitié des avantages qu'elle peut présenter, si l'on est encore forcé d'y atteler quatre chevaux, parce qu'alors il faut toujours employer deux hommes à la manœuvrer ; et ce n'est qu'au moyen des améliorations qui se sont introduites en Angleterre et en Écosse dans les races de chevaux de trait, que l'on a pu y apprécier tout l'avantage des charrues sans avant-train, qui peuvent labourer toute espèce de sol avec une seule paire de ces puissants animaux que fournissent aujourd'hui les races de chevaux de trait qui ont été créées dans ces pays.

Si la production des chevaux fins et légers propres à la selle, est moins favorable à l'agriculture que celle des chevaux plus étoffés, c'est surtout lorsqu'il est question des chevaux de sang ou de race, que le désavantage de la production est le plus marqué ; et pour sentir toute la portée de cette considé-

ration, il suffit de calculer le prix de production d'un cheval de race, comparé à ce que coûte celle d'un cheval de trait. Dans la plupart des localités, on peut évaluer à environ 400 fr. la dépense annuelle d'entretien d'un cheval de trait, en y comprenant la nourriture, l'intérêt du prix d'achat, le décroissement annuel de valeur et les autres dépenses accessoires. Nous devons donc considérer la valeur du travail que l'on obtient annuellement de ce cheval, comme égale à la même somme, en supposant même que l'entretien du cheval ne produit pas de bénéfice; et cette somme répartie sur 300 jours de travail, donne celle de 1 fr. 33 c. pour valeur approximative d'une journée de travail d'un cheval. Si un cultivateur, au lieu d'entretenir un cheval hongre, préfère une jument poulinière, la dépense d'entretien sera la même, et le travail aussi, à la réserve d'une quinzaine de jours pendant lesquels on sera privé des services de la mère, au moment du part. Cette perte peut donc être évaluée à vingt francs environ; et en y ajoutant une dixaine de francs pour le prix du saut, le poulain, en venant au monde, coûte au cultivateur environ trente francs.

Mais s'il faut qu'il entretienne la jument sans en tirer de service, comme c'est certainement le cas pour une bête de race, le poulain coûte le prix d'entretien de la jument pendant toute l'année; et cet entretien doit être évalué beaucoup plus haut que

celui du cheval commun, parce que le prix d'achat sera infiniment plus élevé; et en portant, dans ce cas-ci, le prix du poulain venant au monde à 500 fr., il est bien certain qu'il n'est aucun éleveur qui ne crût avoir encore beaucoup plus de profit à obtenir un poulain de race commune qu'il n'estimerait qu'à 30 fr. Si nous considérons maintenant que la même différence aura lieu pour l'entretien des deux poulains, depuis l'âge de deux à trois ans jusqu'à celui de quatre ou cinq, parce que le cultivateur ne pourra tirer aucun service de celui de race pure, et si nous faisons entrer dans la balance les soins particuliers, la nourriture plus coûteuse qu'exige le poulain de race, nous sentirons facilement qu'il faudrait que le cultivateur, pour y trouver un égal bénéfice, pût vendre le dernier au moins quinze cents francs de plus que l'autre, à l'âge de cinq ans. Il faudrait encore supposer pour cela que l'éleveur ne courût pas plus de chances défavorables avec une race qu'avec l'autre; tandis qu'on sait très-bien que dans une vingtaine de poulains de race, un petit nombre seulement pourront atteindre à une haute valeur, tandis que ceux qui seront affectés d'une tare ou de quelque défaut de conformation, perdront presque tout leur prix, parce qu'ils ne seront propres à aucun service. Mais dans les chevaux de trait, on court infiniment moins de risques d'une grande diminution dans la valeur de l'animal; et pour les chevaux destinés au carrosse ou

au service des postes, l'animal taré sera encore propre au trait.

En Angleterre, beaucoup de propriétaires entretiennent pour le service de la chasse, des juments de race, pour en obtenir des poulains destinés à la vente; de cette manière ils se placent, sous le rapport de l'emploi des animaux destinés à la propagation et des élèves, dans la même position que les cultivateurs qui élèvent des chevaux de trait : seulement c'est en services d'agrément que les juments et les élèves paient leur entretien. Il en est de même en France, pour quelques propriétaires amateurs qui se livrent à l'éducation des chevaux de race; mais pour l'agriculture, il ne faut pas lui en demander, car elle ne pourra jamais en produire avec profit.

C'est pour cela que l'on tombe dans la plus incroyable erreur, lorsqu'on croit favoriser l'opération de la remonte pour la cavalerie, en s'efforçant d'encourager l'élève des chevaux fins chez les cultivateurs. Ceux d'entre ces derniers qui sont disposés à améliorer la race de leurs chevaux, et qui possèdent assez de ressources alimentaires pour le faire, produiront naturellement des chevaux propres aux remontes, dans les races qui avaient jusque-là trop peu de taille pour y être employées; mais il ne faut nullement chercher à les éloigner de la conformation qui rend les chevaux propres au trait dans le service de l'agriculture; car le gouvernement ne peut consentir

à payer les chevaux de remonte au prix qui serait nécessaire pour favoriser la production des chevaux fins.

Le régime de la nourriture au râtelier, qui est en général celui des cantons où la culture des prairies artificielles a pris une grande extension, contribue probablement beaucoup à donner aux chevaux des formes et des qualités qui les rendent plus propres au trait qu'à la selle. Mais dans les cantons où l'introduction des prairies artificielles n'est encore que partielle, et où l'on a conservé le système de la pâture, en donnant aux animaux un supplément de nourriture en fourrages verts ou secs provenant des prairies artificielles, on remarque que les races, en prenant plus de taille et de volume dans toutes les parties du corps, ont néanmoins conservé dans les formes, cette légèreté qui les rend propres au service de la selle. On peut former pour les chevaux des cantons qui sont dans ce cas, une classe que je désignerai sous le nom de *chevaux intermédiaires,* qui sont propres au trait et au service de la selle; et pour élever à ce rang tous les chevaux de races chétives qui peuplent encore une grande partie du territoire français, il ne faut qu'une chose: l'amélioration des procédés agricoles qui permettra de consacrer aux animaux une nourriture plus abondante. Je me trompe: il faut encore que le gouvernement y fasse l'achat de ses remontes; car les chevaux, dans cette période de

l'amélioration des races, étant encore peu propres aux principaux services du trait que réclame le commerce, ne sont guère employés qu'à l'agriculture; et j'ai déjà montré dans le chapitre II, comment il se fait que les races sont négligées dans ce cas, tant qu'il ne se présente pas des acheteurs sur le marché, c'est-à-dire tant que l'élève ne peut former une spéculation profitable. Quant au rôle que les remontes devraient jouer ici, c'est une question dont nous nous occuperons plus loin.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DES RACES ET DE LEUR AMÉLIORATION.

CHAPITRE Ier.

Que doit-on entendre par dégénérescence?

On parle sans cesse de la dégénérescence des races de chevaux en France; et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en parle, car *Bourgelat* s'en plaignait amèrement, et d'autres s'en étaient déjà plaints avant lui. Jusqu'à nos jours, cette dégénérescence et le besoin d'y porter remède ont été, pour tous les hommes qui ont traité cette matière, la base fondamentale sur laquelle on fait reposer la nécessité d'introduire dans toutes nos races ce qu'on nomme des types régénérateurs, c'est-à-dire des étalons pris dans des races étrangères. Voyons d'abord ce que c'est que cette dégénérescence.

Sur une partie du territoire français, les chevaux sont petits, mal conformés, quoique ordinairement

doués de beaucoup de vigueur, usés souvent avant l'âge adulte par un travail forcé. Ce n'est pas là de la dégénérescence, ou du moins elle ne proviendrait ici que de la diminution de l'étendue des prairies et par conséquent des moyens d'alimentation, comme je l'ai dit dans le chapitre II de la première partie ; c'est tout simplement le résultat de l'absence de bonnes pratiques agricoles qui permettraient de consacrer aux animaux une nourriture plus abondante, et aussi de l'absence des soins éclairés par lesquels l'homme peut améliorer une race par un choix judicieux des reproducteurs, et par un bon système d'élevage des jeunes animaux. La connaissance de la cause du mal suffit pour indiquer le remède; et ce que je dirai plus loin sur l'influence des croisements, démontrera, je pense, combien peu on doit en attendre d'efficacité dans ce cas. Je citerai comme exemple des races dont je viens de parler, celles de nos départements du nord-est, dont le haras de Rosières forme le centre, et sur lesquelles j'entrerai dans plus de détails dans le chapitre où je parlerai des résultats produits par ce haras.

Pour quelques races autrefois fort renommées, il y a dégénérescence réelle sous le rapport de la production du cheval de luxe; car la plupart des animaux de ces races n'ont plus aujourd'hui les qualités qui les faisaient rechercher autrefois. On peut citer parmi ces dernières, les races du Limou-

sin, de la Navarre, et d'autres parties du midi de la France. La cause de cette dégénérescence a été bien indiquée par tous les hippiatres : c'est l'incurie des éleveurs, qui n'apportent plus au choix des reproducteurs et à l'élevage, les soins qu'ils leur consacraient autrefois. Mais il faut aller plus loin et remonter à la cause de cette incurie : elle ne peut être douteuse un seul instant; et ce n'est autre chose que le découragement que fait toujours naître chez les producteurs le défaut de débouché des produits. En effet, ces races fournissaient exclusivement au commerce des chevaux de selle; aussi, que l'on remarque bien que ce sont les amateurs de chevaux de cette espèce, les *hommes de cheval,* qui ont fait entendre depuis si longtemps des plaintes sur la dégénérescence des races de chevaux. C'est qu'en effet cette dégénérescence ne se fait sentir que sur les races de chevaux destinés à la selle. Elle date de l'époque où un grand changement s'est opéré dans les habitudes de la population, et où l'usage du cheval de selle a été progressivement remplacé en France, dans toutes les classes de la population, par celui des véhicules à roues.

Les races boulonaises et percheronnes dégénèrent-elles? Au contraire; elles se multiplient en nombre et s'améliorent en qualité, à mesure que les besoins du commerce s'accroissent. Tel canton du département d'Eure-et-Loir a quadruplé depuis qua-

rante ans le nombre des poulains qu'il produit ; et tous ces poulains se vendent facilement au prix de quatre cents francs au moins à l'âge de six mois, parce que les acheteurs sont assurés d'en trouver ensuite un prix élevé. Comment la production du cheval de selle, qui n'a plus de débouché dans le commerce, pourrait-elle lutter contre une telle concurrence?

On gémit de voir certains cantons de la Normandie qui produisaient autrefois des chevaux de luxe, se livrer aujourd'hui à l'élève des chevaux de poste ou de messageries. Mais ce n'est là en aucune façon de la dégénérescence ; c'est la pente naturelle qui porte l'industrie vers la production de ce qui est plus demandé. Il existe encore en Normandie d'autres causes qui tendent à diminuer la valeur des produits de cette contrée si riche en belles races de chevaux. J'entrerai dans des détails sur ce sujet en parlant du haras du Pin.

Si l'on veut savoir combien on abuse tous les jours en France du mot de dégénérescence ou abâtardissement des races, on peut consulter les expressions suivantes, prononcées en 1842 à la chambre des pairs par l'héritier d'un grand nom. M. le prince *de la Moskowa*, à propos d'une loi sur le roulage, après avoir presque dénié au limonier de charrette le nom de cheval, parce que sa conformation diffère totalement de celle du cheval arabe, ajoute : « C'est

» ainsi que la population chevaline de la France
» s'est graduellement agrandie, alourdie, abâtardie,
» par l'influence croissante du roulage, etc. » Ainsi, à mesure que les races de chevaux les plus utiles de toutes en définitive, se perfectionnent, en s'appropriant davantage aux usages auxquels les animaux sont destinés, ces races *s'abâtardissent* aux yeux des hommes qui ont concentré toutes leurs affections sur une espèce particulière de cheval. J'ai présenté, au reste, cette citation de préférence à beaucoup d'autres écrits où les mêmes opinions sont énoncées, parce que M. le prince *de la Moskowa* est président d'une réunion d'hommes qui s'efforce de se faire appeler : *Société pour l'amélioration des races de chevaux*. Cela indiquerait assez, si on ne le savait déjà, comment cette société comprend cette amélioration. Son titre serait tout à fait exact si l'on y ajoutait un seul mot : des races de chevaux *de course*.

Le limonier de charrette, c'est la tête de Méduse de Messieurs du Jockey-club. Le limonier de charrette..... Mais il ne sont pas en état de le comprendre, ce valeureux animal, qui sans cesse aux prises avec les ébranlements d'une masse de cinq mille kilogrammes, tire dans les montées plus fort que tous les autres; qui supporte seul toute la charge dans les descentes; qui développe chaque jour plus de véritable vigueur que le cheval de l'hippodrome; qui succombe sous le poids de la fatigue avant l'âge,

mais après avoir rendu au pays plus de services que tous les chevaux de pur sang.

Si l'on considère les races de chevaux comme destinées à fournir aux principaux besoins de la société, tels qu'ils sont indiqués par les demandes du commerce, non-seulement il n'y a pas de dégénérescence dans les races françaises, mais il y a amélioration progressive sur une bonne partie du territoire, depuis l'époque où la culture des prairies artificielles a été introduite dans notre pays; et cette amélioration suit la même marche que l'extension de cette culture. Outre les races de gros trait, de poste et de messageries dont j'ai déjà parlé, et chez lesquelles l'amélioration ne peut être contestée, dans tous ceux de nos départements qui ne possèdent que des races de petite taille, et par conséquent peu propres aux besoins que le commerce alimente, on fait des efforts pour grandir la taille des animaux, et l'on y réussit toutes les fois qu'on peut leur consacrer une alimentation suffisante. Il est vrai de dire cependant que ces efforts sont presque toujours mal dirigés; mais la plus large part de ces fautes doit être imputée à l'administration, comme je le démontrerai plus loin.

D'un autre côté, le nombre des chevaux s'est considérablement accru en France par l'effet des progrès de la culture des prairies artificielles; et les recensements officiels portent en 1840 le nombre de chevaux

à près de 400,000 de plus qu'il ne l'était en 1825, époque où ce nombre avait déjà dépassé celui qui résultait du recensement fait en 1812 dans la France impériale, et malgré une grande diminution de territoire. Le recensement de 1840 porte le nombre total des chevaux en France à 2,818,000, tandis que le recensement de 1812 de la France impériale ne portait ce nombre qu'à 2,245,000. La production des chevaux en France est donc en bonne voie de progrès sous tous les rapports; et les plaintes de dégénérescence et de diminution de l'espèce, que l'on entend si souvent répéter, ne peuvent s'appliquer qu'aux chevaux de selle.

CHAPITRE II.

De l'influence de l'hérédité

J'ai montré comment les races naturelles se forment et se modifient par l'influence du régime et des autres circonstances locales ; mais les individus de ces races sont encore soumis à une autre influence qui tend à les modifier dès l'instant de la conception, et qui dérive de cette loi naturelle d'après laquelle les parents transmettent dans de certaines limites à leurs descendants, leurs formes et leurs caractères. C'est ainsi que les différences individuelles que la nature crée toujours entre les individus d'une même race, se reproduisent par la génération, et peuvent donner lieu à des sous-races qui se distinguent nettement de la race principale, lorsqu'on a soin de les propager par des accouplements judicieux. Dans les animaux polygames, l'homme a trouvé un puissant moyen de perpétuer ces modifications, dans l'attention apportée au choix des producteurs mâles ; car, quoique l'influence du père et de la mère se fasse remarquer dans une proportion sensiblement égale dans les produits de l'accouplement, le mâle

exerce sur la race une influence beaucoup plus puissante que la femelle, parce que cette influence se multiplie par le nombre d'individus auxquels il peut transmettre ses caractères.

On se persuaderait à peine jusqu'à quel point on peut porter les modifications dans les formes et les caractères d'une sous-race, en employant comme reproducteurs, des animaux choisis dans la race elle-même, par un éleveur expérimenté dans l'art des appareillements. C'est en Angleterre que cet art a été porté au plus haut degré de perfection pour toutes les espèces d'animaux domestiques; et *Bakewell* qui en a été le créateur, faisait dire de lui de son temps, qu'il possédait la puissance de modeler la matière selon ses désirs, et de donner ensuite la vie à ce modèle. C'est en combinant ainsi des accouplements bien calculés avec un régime alimentaire approprié, que l'on a créé chez nos voisins les sous-races de bêtes à laine connues sous les noms de *Dishley* ou *New-Leicester,* de *New-Kent,* etc., ainsi que dans le bétail à cornes, les sous-races sans cornes, à courtes cornes et plusieurs autres. Dans les races de chevaux indigènes de la Grande-Bretagne appliqués aux travaux de la culture et aux autres besoins de l'industrie, les succès ont été les mêmes, en employant les mêmes moyens.

C'est aussi par l'attention dans le choix des reproducteurs, que l'homme, dans les premiers temps

de la domesticité du cheval, l'a rendu propre aux usages auxquels il le destinait; et dans la suite, c'est encore par les mêmes moyens que les races des diverses localités ont été modifiées de manière à les rendre propres à satisfaire à de nouveaux besoins, partout où les éleveurs ont apporté quelque attention au perfectionnement des races. Lorsqu'on poursuit ainsi l'amélioration par le choix des reproducteurs pris dans la race elle-même, on fait concourir au même but les deux espèces d'influences qui modifient les races : celle du régime et celle de la transmission par voie de génération; car les modifications que l'on propage par ce dernier moyen, ne sont alors que des accidents nés du régime lui-même, puisque c'est sous l'influence de ce régime qu'ont été produits les animaux dont on veut perpétuer les caractères.

Les circonstances ne sont plus les mêmes lorsqu'on cherche à modifier une race par des *croisements*, c'est-à-dire par des accouplements avec des animaux tirés de races étrangères. Si ces derniers appartiennent à des races créées par l'influence d'un régime qui diffère beaucoup de celui qui a produit la race indigène, les deux genres d'influences se combattent réciproquement, au lieu de tendre à un but commun; et c'est ainsi qu'il arrivera ce que l'on voit tous les jours, c'est-à-dire des proportions choquantes, entre les diverses parties du corps dans les produits,

d'où résulte ce qu'on appelle des animaux *décousus*. En continuant de fondre la race importée avec la race indigène par de nouveaux accouplements entre les produits, ces défauts de conformation s'atténuent peu à peu; mais c'est à mesure que la sous-race ainsi formée, soumise au même régime que l'ancienne, perd les caractères distinctifs qu'elle tenait du mélange d'une race formée par l'influence d'un régime différent.

Une observation attentive des faits montre qu'à cet égard les modifications que reçoit la race importée ont lieu successivement et dans un certain ordre, parce que les influences respectives de l'hérédité et du régime n'agissent pas à un égal degré sur toutes les parties qui composent le corps de l'animal. En considérant la question à un point de vue général, on trouve qu'au nombre des parties des animaux qui se modifient le plus lentement par le régime, et qui sont en conséquence plus immédiatement sous l'influence de l'hérédité, on doit placer en première ligne les poils et les cornes, dont la substance est chimiquement la même. Cela se reconnaît par la constance avec laquelle le pelage où la robe se reproduit chez les bêtes à cornes et chez les chevaux, sans que le régime semble y exercer une influence appréciable pendant un grand nombre de générations. C'est pour cela que la robe demeure sujette à beaucoup de variations, dans toutes les localités où l'on ne s'est pas

attaché à reproduire telle nuance par le choix des producteurs. On remarque aussi que les caractères de la laine se perpétuent, dans les races ovines, longtemps après que des changements dans le régime ont apporté de grandes modifications dans les autres parties du corps. Il en est de même dans les deux espèces, en ce qui concerne les cornes.

Quant aux parties qu'il importe le plus de considérer dans les races de chevaux, les os sont évidemment la partie qui se modifie le plus lentement par le régime, et qui se trouve en conséquence le plus directement placée sous l'influence de l'hérédité. Par l'effet d'un régime plus abondant, ou d'une alimentation composée de substances de nature différente, les os peuvent s'accroître beaucoup en volume dans la période d'une seule génération. Mais leurs formes restent semblables; et il paraît que c'est le même moule qui s'est accru en proportions égales dans toutes ses dimensions. Ainsi, la charpente osseuse qui résulte de la forme de chaque os en particulier et de leurs rapports entre eux, présente dans les animaux, le caractère qui se transmet le plus éminemment par l'hérédité. C'est pour cela que les tares qui affectent les os, sont reconnues pour celles qui sont le plus constamment héréditaires. C'est pour cela aussi que lorsqu'une race a été propagée pendant une longue suite de siècles sous l'influence d'un régime invariable, la charpente osseuse prend des

formes très-tranchées et profondément caractérisées dans la race; en sorte que si l'on croise cette dernière avec d'autres races, les formes des animaux qui dépendent le plus essentiellement de la charpente osseuse, résistent pendant fort longtemps aux influences du nouveau régime, et tendent à se perpétuer dans un grand nombre de générations, comme on l'a souvent remarqué dans les croisements que l'on opère avec les races orientales.

Les parties du cheval qui exercent le plus d'influence sur ce qu'on nomme la *figure* de l'animal, sont les parties osseuses, principalement les parties supérieures du corps, c'est-à-dire la tête, la colonne vertébrale dans toute sa longueur et ses apophyses, d'où dépendent la forme de l'encolure, du garrot, du rein et de la croupe, ainsi que la position de la queue. Ces parties sont aussi celles qui se modifient le plus facilement par les croisements, parce que l'hérédité exerce une puissante influence sur les os qui les composent. C'est par l'introduction des étalons du Holstein, qu'on avait donné aux chevaux normands les têtes busquées qui étaient si recherchées dans le siècle dernier. Aujourd'hui, c'est pour modifier ces formes que l'on recommande les croisements avec du sang anglais ou arabe. « Sans eux, dit » M. *Person*, qui nous délivrera de ces têtes longues » et bêtes, de ces garrots enfoncés, etc. » On ne peut certes pas blâmer les éleveurs de s'efforcer de

satisfaire à la fantaisie du moment; mais lorsqu'on considère l'amélioration du cheval sous le point de vue sérieux, on ne peut s'empêcher de remarquer que les qualités essentielles des races normandes sont tout à fait indépendantes de ces caprices de la mode : la réputation de ces races était établie bien longtemps avant l'invasion des têtes busquées. Aujourd'hui, lorsqu'on a modifié la charpente osseuse du cheval normand, on croit qu'on lui a donné *du sang* : mais, grâce à Dieu, c'est toujours le sang normand, parce que c'est l'apanage de la localité; et les vices dans l'élevage peuvent seuls altérer ses excellentes qualités.

Les parties du corps des animaux qui, à l'inverse des os, se modifient le plus promptement sous l'influence du régime alimentaire, sont certainement les fluides, qui sont les produits plus ou moins immédiats de la digestion; et tout porte à croire que c'est par suite de la modification des fluides, que la fibre musculaire éprouve des changements qui seront partagés plus tard par les tendons, et enfin dans la suite des générations, par les os eux-mêmes, si le régime auquel la race est assujettie, tend à donner de nouvelles formes à la charpente osseuse. C'est pour cela que la conformation des parties musculaires ou tendineuses, quoique soumise aussi dans de certaines limites à la transmission par hérédité, est beaucoup plus immédiatement que celle des os,

sous l'influence du régime, comme on peut s'en assurer par l'exemple des changements si remarquables que subissent, comme je l'ai déjà dit, pendant la période de leur croissance, les chevaux d'une même race élevés dans des pâturages de diverse nature, ou soumis à une alimentation différente. Par l'effet de la continuation de ces régimes divers pendant deux ou trois générations, les formes se fixent et constituent des sous-races entièrement différentes de la race primitive, pendant qu'il reste encore dans la charpente osseuse, des caractères qui sont évidemment dérivés de cette race, et qui céderont eux-mêmes plus tard aux influences du régime, si celui-ci tend à produire aussi des changements dans la forme des os.

La force musculaire et la spontanéité d'où résulte la vigueur des animaux, dépendent, comme je l'ai dit ailleurs, de la conformation des muscles et des tendons, et non de celle des os; aussi, des faits que l'on peut observer tous les jours, révèlent la puissance et la promptitude de l'influence de l'alimentation sur la force musculaire des animaux. Tout porte à croire que les différences individuelles que l'on remarque entre ceux-ci, sous le rapport de la vigueur, dépendent encore de quelque différence dans la force d'assimilation des aliments. Mais les caractères des organes digestifs qui peuvent être la cause de cette différence, sont eux-mêmes très-

facilement modifiés par l'alimentation, ainsi que par les traitements divers auxquels le cheval est soumis dans son jeune âge; en sorte que si la vigueur peut se transmettre par la génération, il est certain du moins que ce caractère est beaucoup plus sous l'influence du régime que sous celle de l'hérédité.

On peut facilement reconnaître cette vérité par l'observation des faits dans les résultats des croisements des étalons de pur sang sur toute la surface de la France : partout où les produits de ces croisements ont été soumis à une alimentation abondante, composée de substances excitantes et très-nutritives sous un petit volume, les animaux conservent la vigueur que leurs ascendants devaient à un régime semblable. Mais si l'on recherche sans prévention ce que deviennent les produits de ces croisements chez les éleveurs qui les soumettent au même régime que l'ancienne race, on reconnaîtra que ces produits parfaitement reconnaissables encore par des caractères pris dans la charpente osseuse, se sont mis, souvent dès la première génération, sous le rapport de la vigueur, parfaitement au niveau de la race indigène. Les hommes qui provoquent chez nous l'amélioration des races par des croisements, reconnaissent bien ce fait. Ils en gémissent, et en accusent la parcimonie, la routine ou l'incurie des éleveurs, qui ne consacrent pas aux élèves de ces races choi-

sies, une alimentation convenable pour leur donner la vigueur qui formait le caractère de la race paternelle. Mais il résulte de cette plainte elle-même, la preuve que la vigueur dépend beaucoup plus du régime que de l'hérédité; et qu'aucune race ne peut transmettre à d'autres, pendant le cours de plusieurs générations, la vigueur dont elle était douée, hors des conditions de régime auquel elle la devait.

En Allemagne, on trouve des exemples plus frappants peut-être encore de la vérité que j'énonce ici, parce que les croisements avec des étalons des races orientales se sont étendus beaucoup plus qu'en France, par l'effet de causes que j'indiquerai plus loin. Dans plusieurs parties de ce pays, presque tous les chevaux, même chez les simples cultivateurs, sont évidemment modifiés dans la forme de leur charpente osseuse, par le mélange des races orientales. Mais ces chevaux n'en sont pas moins mous et flegmatiques, partout où le régime alimentaire et le procédé d'élevage à l'écurie, tendent à donner ce caractère à la race indigène. Et ce qui prouve que c'est là le résultat du régime seul, c'est qu'à côté, dans les haras entretenus par les princes et par de grands propriétaires, où l'on nourrit en partie les animaux de grain dès leur jeunesse, et où on leur consacre des pâturages choisis, les produits des croisements des races orientales conservent la vigueur

particulière à ces races, en prenant ordinairement plus de taille et d'étoffe, ce qui les rend souvent propres au service du carrosse.

Ce sont presque exclusivement des chevaux allemands qui ont composé les remontes que la France a tirées depuis fort longtemps de l'étranger, en sorte que les chevaux provenaient en grande partie de ces croisements; tandis que dans les remontes faites en France, où les croisements avec le pur sang n'ont pris que très-peu d'extension, la plus grande partie des chevaux se compose du produit des races indigènes pures. Mais si l'on veut apprécier les résultats de cette différence entre les deux pays, relativement aux qualités essentielles des animaux, on peut consulter ce que dit sur ce sujet M. le général *Oudinot*, juge bien compétent sur la valeur des diverses remontes opérées jusqu'ici par l'armée (1) : « La France » a d'ailleurs cet avantage que ses chevaux possèdent » à un degré remarquable, les qualités qui constituent le cheval de guerre. A toutes les époques, » ils ont mieux résisté que ceux d'aucun autre pays, » aux campagnes les plus pénibles : en temps ordinaire, ils rendent également dans l'armée de plus » longs services que les chevaux étrangers. Il est » donc regrettable sous tous les rapports que la pro-

---

(1) *Des remontes de l'armée; de leurs rapports avec l'administration des haras*, page 11.

» duction chez nous ne suffise pas à la consom-
» mation. »

Quelques personnes diront peut-être que cela vient de ce qu'on n'a acheté en Allemagne que le rebut des chevaux du pays. Cela peut être vrai pour quelques fournitures, mais non pas pour toutes. D'ailleurs, on peut bien dire que le résultat des divers modes d'achats à l'intérieur que l'on a employés jusqu'ici, et des abus qui les ont accompagnés, a bien été aussi que l'armée n'a guère eu que les rebuts des chevaux français. Ainsi, on peut considérer les choses comme égales des deux côtés; et il demeure avéré que la grande extension qu'ont prise en Allemagne les croisements avec les races orientales, si elle a modifié jusqu'à un certain point la forme des chevaux, a bien peu contribué à améliorer les races dans leurs qualités essentielles.

Comme les mots exercent une grande influence sur les idées qu'on y attache, il est bien vraisemblable que l'opinion généralement répandue sur les résultats des croisements, tient en grande partie à une expression qui a passé dans toutes les langues, et d'après laquelle il semblerait que le *sang* d'une race peut se transmettre aux descendants : on dit, des animaux de *sang arabe*, de *pur sang*, de *sang noble*, etc., comme si le sang qui circule dans leurs veines était encore le même ou de même nature que celui des races d'où ils descendent. Cette idée donne

une certaine carrière à l'imagination, et se prête à quelques expressions poétiques; mais elle n'est au fond qu'une pure fiction. On ne pourrait appuyer sur aucun motif raisonnable, l'idée que le sang se transmet par la génération plus spécialement que toutes les autres parties du corps : au contraire, autant qu'il nous est permis de pénétrer dans les mystères de la transmission par voie de génération, des caractères des ascendants, tout porte à croire que parmi les parties qui composent le corps des animaux, les fluides sont celles qui se modifient le plus promptement par les changements dans le régime alimentaire; en sorte que c'est sur les fluides et par conséquent sur le sang, que l'hérédité exerce le moins d'influence. Cette opinion est sans aucun doute celle qui s'accorde le mieux avec l'observation des faits; et lorsqu'on voit un cheval qui a la tête attachée ou la queue plantée d'une certaine façon, au lieu de dire qu'il a du sang anglais dans les veines, il serait bien plus exact de dire qu'il conserve quelque chose de la charpente osseuse du cheval de course.

Quoique les os ne contribuent vraisemblablement en rien à la force musculaire des animaux, ils ont cependant une grande importance relativement à la valeur du cheval, parce que c'est des formes de la charpente osseuse que dépend en partie l'aptitude de l'animal à tel service ou à telle allure. C'est par l'hérédité que l'on peut surtout exercer de l'influence

sur ces formes. Si celles que l'on recherche ne sont pas en contradiction avec les résultats du régime auquel a été soumise dès longtemps la race que l'on veut améliorer, on trouve toujours dans cette race, des individus que l'on peut employer comme types, pour arriver progressivement à modifier la charpente osseuse de la manière qu'on désire. On peut aussi, sans aucun doute, employer à atteindre ce but, des croisements avec une race étrangère; mais ce moyen présente beaucoup plus de difficulté dans l'application, précisément parce que les deux races qu'on allie ensemble sont le produit de régimes différents. Ces croisements exigent de grandes connaissances dans l'art des appareillements, et un choix sévère des animaux que l'on veut accoupler ensemble. Quant aux croisements à tort et à travers, comme on en fait partout en France, on peut voir aussi partout quels résultats il est permis de s'en promettre.

CHAPITRE III.

De la prétendue nécessité du pur sang.

On s'efforce depuis longtemps d'employer comme remède à toute dégénérescence réelle ou supposée des chevaux, une panacée universelle : le croisement avec des races d'origine orientale, ce qu'on nomme le pur sang ; et l'on semble croire que nos races de chevaux ne peuvent manquer de dégénérer, si l'on n'en renouvelle ainsi le type par des importations incessantes de sang étranger.

C'est surtout, dit-on, pour donner plus de vigueur aux races françaises, que l'on veut y introduire du sang oriental. J'ai déjà fait voir que la vigueur dépend beaucoup plus du régime que de l'hérédité, et qu'on ne peut par conséquent transmettre ce caractère, du moins pour une suite de générations, au moyen de croisements. Mais les races françaises pèchent-elles donc par défaut de vigueur? Sans sortir du cercle des races de chevaux que l'on peut comparer pour le volume du corps aux races arabes, que l'on considère sans prévention et en se dégageant de ce prestige qui s'attache au seul nom

de cheval arabe, les races de chevaux de petite taille, souvent mal conformés, mais pleins de nerf et de vigueur, qui peuplent une partie de la Bretagne, de l'Auvergne, la Lorraine et plusieurs autres parties de la France; et que l'on dise si le sang arabe est nécessaire pour donner de l'énergie à une race. Mais, dit-on, c'est à d'anciens croisements avec des chevaux arabes, que ces races doivent leur vigueur; et voilà qu'on se met à chercher dans les vieilles chroniques, des traces de l'introduction dans tel pays, de quelques étalons des races orientales. On remontera s'il le faut jusqu'à l'invasion des Scythes, comme l'a fait un hippologue moderne, pour motiver les bonnes qualités des chevaux bretons. Et puis, si l'on ne trouve rien qui puisse indiquer l'introduction de chevaux orientaux, il doit y en avoir eu; car une race ne peut devoir qu'à cette cause son énergie.

Eh bien, je mettrai encore plus à l'aise les hommes qui sont dominés par cette opinion : toutes les races de l'Europe sont d'origine orientale; car tout indique que c'est dans ces contrées que l'espèce du cheval a pris naissance. C'est de cette race primitive que sont issues les races que nous voyons aujourd'hui si diversifiées par les climats et les circonstances locales. Mais nous voyons que ces races conservent encore après dix ou vingt siècles, après quatre ou cinq siècles seulement si vous voulez, une vigueur qui met

plusieurs d'entre elles sur un pied d'égalité avec la masse des chevaux communs que l'on rencontre dans la plupart des contrées de l'orient; ou du moins si ces derniers présentent quelque supériorité, ils la doivent à des pâturages auxquels on ne peut rien comparer dans les climats froids et humides. On s'efforce de nos jours à améliorer ces mêmes races par des croisements avec des chevaux orientaux. Ces croisements n'y font rien en dehors des influences du régime, comme l'expérience de tous les jours nous le montre; et l'on voudrait nous persuader que les croisements anciens ont eu la merveilleuse vertu de donner à ces races une vigueur qu'elles conservent encore après plusieurs siècles..... Il est donc bien évident que la vigueur est un caractère commun à l'espèce du cheval tout entière, et qui la suit dans tous les pays où elle a été transplantée, en se modifiant toutefois selon le régime que chaque race trouve dans la localité qu'elle habite.

On s'est rarement donné la peine d'établir sur des raisonnements ou des faits, l'opinion qui considère comme indispensable l'introduction du sang oriental dans nos races : on se contente de la considérer comme admise. M. *Person,* en critiquant les idées que d'autres personnes se sont faites sur ce sujet, établit la sienne, comme on va le voir, sur un raisonnement que l'on peut du moins saisir, et qui est en réalité le seul qui ait pu servir de base à cette opinion.

M. *Person* nous dit (1) : « Tout porte à croire que,
» comme les autres grands quadrupèdes, le cheval
» prit naissance dans les régions tropicales. C'est là
» qu'on le retrouve encore le plus près de l'état de
» nature et que l'on peut juger approximativement
» de ce qu'il était dans l'origine. Comme tous les
» animaux dont la vitesse et la légèreté sont les qua-
» lités distinctives, son corps ne dut avoir qu'un dé-
» veloppement médiocre, ses membres que le degré
» de grosseur et de force nécessaires pour le sup-
» porter.

» Cependant l'homme s'étant aperçu qu'il pouvait
» en exiger des services, le réduisit en esclavage et
» lui imposa le poids d'un maître. Cette augmenta-
» tion de charge devint un fardeau disproportionné
» pour les jambes qui bientôt fléchirent sous le faix.
» L'homme dut y chercher un remède ; et comme il
» existe toujours dans les espèces des individus plus
» ou moins fortement constitués, il choisit ceux dont
» les formes plus développées semblaient promettre
» plus d'aptitude à ce service ; il en fit des accouple-
» ments, et bientôt l'espèce augmenta en hauteur et
» en grosseur de corps et de membres ; mais il ne
» tarda pas sans doute à faire une autre remarque,
» c'est que plus les formes se développaient, et plus
» ses qualités primitives diminuaient. Cette considé-

(1) *Les Chevaux français en* 1840, page 52.

» ration dut l'arrêter aussitôt qu'il fut arrivé à un » degré suffisant; et comme il avait d'ailleurs pour » le transport des fardeaux, l'éléphant, le chameau » et le dromadaire, il n'eut aucun intérêt à rendre » le cheval propre à autre chose qu'à le porter lui- » même, ce qui, joint à la sécheresse du climat où » ces premiers essais eurent lieu, fut la cause que le » pays où le cheval prit naissance, est encore celui » où il se trouve le plus près de sa forme et de ses » qualités primitives.

» Cependant il faut se garder de croire que ce que » nous y voyons aujourd'hui soit, à beaucoup près, » semblable à l'état de nature; ce n'est, au contraire, » qu'à force de soins et de persévérance que les ha- » bitants maintiennent leurs races au degré de per- » fection où elles sont parvenues; s'ils cessaient de » s'en occuper, on apercevrait promptement une » dégénérescence marquée dans toutes les parties » extérieures.

» L'homme, en se répandant sur le globe, se fit » suivre de sa précieuse conquête, et, profitant de » climats plus humides et de pâturages plus frais, » lui donna un nouvel accroissement de volume qui » devenait nécessaire à de nouveaux besoins. En ef- » fet, ses compagnons d'esclavage n'avaient pu sui- » vre, et il devait suffire à tout. Il ne s'agissait plus » seulement de porter son maître, il fallait porter et » traîner des charges pesantes. L'homme travailla

» sans relâche à l'y rendre propre; mais à force de » le grandir et de le grossir, il le vit bientôt perdre » complétement ses qualités primitives : force fut » donc de retourner à la source, chercher du sang » originel pour retremper ce sang dégénéré. »

J'ai reproduit l'opinion de M. *Person* avec tous ses développements, parce qu'il est question ici de l'erreur la plus grave qui ait, je pense, contribué à donner une fausse direction à l'amélioration de nos races de chevaux. Remarquons d'abord que parmi les causes de modifications du cheval entre les mains de l'homme, M. *Person* ne fait pas même mention ici de la différence de régime entre le cheval de la nature et le cheval domestique, entre le cheval des contrées de l'Orient et le cheval nourri dans nos climats et sous l'influence de nos procédés de culture. Il ne méconnaît cependant pas entièrement l'influence de cette cause, comme on le voit dans d'autres parties de son ouvrage; et en la passant sous silence lorsqu'il s'agit de chercher les moyens d'améliorer nos races, il ne fait ici que ce que font tous les jours les hommes qui prétendent réduire toute cette amélioration à une question de croisement avec du sang oriental.

Pour ce qui concerne la nécessité du sang arabe pour l'amélioration de nos races, je ne sais si les personnes qui ont adopté cette opinion de confiance, n'ont pas été frappées, à la simple lecture, de la fai-

blesse des arguments de M. *Person*. Il est vraisemblable sans doute, comme il le dit, que c'est seulement, sinon dans les régions tropicales, du moins sous un climat plus chaud que le nôtre, que les grands quadrupèdes herbivores ont pu vivre à l'état de nature; car il était nécessaire, pour cela, qu'une végétation constante leur présentât pendant toute l'année des moyens d'alimentation. Mais lorsque l'industrie de l'homme a surmonté cet obstacle dans les pays froids, au moyen d'approvisionnements faits pour la saison rigoureuse, pourquoi donc les animaux y seraient-ils plus assujettis à la dégénérescence que dans le pays d'où ils tirent leur origine?

Presque tous les végétaux que nous cultivons dans nos champs et dans nos jardins, sont également originaires des pays chauds. Est-ce que nous sommes forcés de recourir aux types originels pour en empêcher la dégénérescence? Est-ce qu'ils n'ont pas été tous perfectionnés au contraire dans nos climats par les soins de la culture? Nous n'allons pas redemander au Bengale, au Japon, au Mexique, le type du rosier, du camellia, du dahlia, dont les soins de l'homme ont su tirer chez nous tant de variétés plus belles que les types. La pomme de terre est aujourd'hui, entre les mains de nos cultivateurs, infiniment supérieure à ce qu'elle était au moment de son introduction, et à ce qu'elle est encore dans les Andes du Pérou. Nos céréales, nos légumes et nos fruits les plus succu-

lents, qui sont presque tous originaires des contrées orientales, ont-ils besoin qu'on ait recours aux types originels pour que les espèces se perpétuent avec tous les perfectionnements qu'ils ont reçus des soins de l'homme civilisé?

Dans le genre animal, que l'on voie si les espèces du bœuf et du mouton ne se soutiennent pas et ne se perfectionnent pas tous les jours par les soins éclairés des cultivateurs, dans nos climats où ils ne pourraient exister à l'état de nature, et s'il est nécessaire de recourir à des types régénérateurs puisés dans les pays où les races ont pu prendre naissance? Pour l'homme lui-même, son existence à l'état de nature serait impossible ailleurs que sous des climats fort chauds; mais dès qu'il a appris à allumer du feu, à se vêtir, à faire quelques approvisionnements, il peut vivre sous des latitudes très-froides; et il n'est pas nécessaire, pour empêcher la dégénérescence de la race humaine dans ces pays, qu'il fasse venir des types régénérateurs des contrées où le genre humain a pris naissance. Pourquoi donc l'espèce du cheval ferait-elle seule une exception parmi tous les êtres organisés? Pourquoi une race formée dans nos climats par l'influence des circonstances locales, ne pourrait-elle s'y maintenir sans qu'on ait recours sans cesse aux races des pays chauds pour la régénérer?

M. *Person* expose fort bien comment, par des ac-

couplements judicieux, et en se prévalant des différences individuelles qui se rencontrent toujours entre les animaux d'une même race, l'homme a pu approprier davantage une race à ses besoins. Mais l'Arabe a-t-il encore là aujourd'hui le type originel du cheval à l'état de nature, pour régénérer la race qu'il a formée pour son usage ; et les soins de l'homme ne suffisent-ils pas pour la maintenir? Pourquoi ces soins ne suffiraient-ils pas de même aux races de nos climats tempérés? L'auteur dit qu'à mesure que les races ont été plus appropriées aux nouveaux besoins de l'homme, on s'est aperçu que *plus les formes se développaient, et plus les qualités primitives du cheval diminuaient*. Or, ce qu'il entend par ces qualités primitives, il nous le dit aussi : ce sont *la vitesse et la légèreté*. Mais si ces qualités ne sont plus nécessaires pour les usages auxquels le cheval est destiné, ou si l'on préfère du moins sacrifier quelque chose de ces qualités pour en obtenir d'autres auxquelles on attache plus de prix, pourquoi donc faudrait-il recourir à la race originelle? Pourquoi s'efforcer de détruire ce que l'industrie a fait pour obtenir une modification qui est un véritable perfectionnement dans la race, puisqu'il la rend plus propre à satisfaire aux besoins sociaux?

Sans doute, de nouvelles introductions de sang étranger seraient nécessaires pour une race que l'on serait parvenu à modifier par de nombreux croise-

ments, de manière à lui donner une conformation ou des qualités qui ne fussent pas en rapport avec le régime aúquel elle est soumise : on ne pourrait alors la maintenir dans cet état qu'en y renouvelant sans cesse, par l'introduction du sang étranger, l'influence par laquelle elle a été transformée. Mais lorsqu'une espèce d'animaux s'est modifiée dans la suite des temps, par les éléments qu'elle rencontre dans le sol d'un canton et dans les circonstances locales, elle forme une *race naturelle* qui se perpétue tant que les circonstances restent les mêmes. Cette race est toutefois susceptible d'améliorations par les soins apportés dans le choix des reproducteurs de la race elle-même et dans l'élevage; et si l'on a remarqué quelquefois de la détérioration dans une race améliorée ainsi, c'est uniquement, comme je l'ai expliqué en parlant de quelques races de chevaux de selle, parce que le débouché, le plus puissant de tous les encouragements, a manqué aux éleveurs, pour les exciter à persévérer dans les soins assidus sans lesquels on ne peut maintenir la race dans toute sa perfection.

Lorsqu'on accouple ensemble les animaux d'une même famille, il en résulte sans aucun doute une dégénération due aux effets bien connus de la consanguinité ; et c'est dans ce sens que l'on peut dire que les croisements sont utiles. Mais en accouplant entre eux les animaux de diverses familles d'une même race, il n'y a pas à craindre plus de dégéné-

ration que lorsque les diverses familles humaines d'un de nos départements s'allient entre elles ; et du sang étranger n'est pas plus nécessaire pour prévenir une prétendue dégénération de l'espèce chevaline, qu'il n'est nécessaire de faire entrer des Orientaux dans les familles bretonnes, afin de régénérer l'espèce humaine.

CHAPITRE IV.

De la race arabe.

On a dit souvent que les races orientales que l'on a généralement confondues sous la dénomination de cheval arabe, sont, à cause de leur antiquité, les plus propres de toutes à imprimer leur cachet sur les autres races. Mais l'antiquité ne fait rien ici, car nous voyons que ces races sont sujettes à se modifier elles-mêmes par le régime comme toutes les autres. C'est ainsi que dans la Turquie et la Perse, où les procédés de culture sont plus avancés que dans la plupart des autres contrées que peuple la race arabe, les chevaux y ont pris plus de taille, et des caractères qui les distinguent nettement.

Depuis que la France a le bonheur d'occuper l'Algérie, on peut apprécier chez nous l'influence du régime sur cette race de chevaux arabes, sur laquelle on se faisait les plus étranges illusions, lorsqu'on ne la connaissait que par quelques individus de premier choix introduits en Europe de loin en loin : des chevaux chétifs, mal conformés, criblés de tares, et dont la taille leur permet à peine de

monter notre cavalerie légère : voilà ce qui constitue la masse des chevaux de ce pays. On sait aussi par tous les rapports des voyageurs, que cette race est dans un état semblable dans tout le nord de l'Afrique. La population de ces contrées ne peut en posséder d'autres, parce que le régime alimentaire qu'elle peut leur consacrer ne le permet pas. C'est seulement chez quelques cheiks ou grands du pays, que l'on rencontre des chevaux plus distingués, des familles de chevaux auxquelles on a pu consacrer dès longtemps une alimentation plus abondante. Ces familles nobles de chevaux sont donc tout simplement des familles bien nourries. Les étalons qui en sortent serviraient à la régénération de toute l'espèce autour d'eux, si les types régénérateurs pouvaient quelque chose contre les influences du régime ; car ces étalons se trouvent là en nombre relativement beaucoup plus considérable que les étalons orientaux ne pourraient jamais se trouver au milieu des races de nos contrées.

Mais voici bien autre chose : M. *Hamont*, médecin-vétérinaire attaché pendant longtemps au gouvernement égyptien, pour lequel il a fondé des haras dans ce pays, a lu, en 1842, à l'Académie royale de médecine, un mémoire qui a eu un certain retentissement, et qui a pour titre : *Des causes premières de la morve et du farcin*, etc. Sans doute, la raison a bientôt fait justice des opinions systémati-

ques de l'auteur sur les causes de ces maladies, et sur les moyens d'en préserver la cavalerie française. Mais enfin, M. *Hamont* doit bien connaître les chevaux arabes, au milieu desquels il a vécu pendant quatorze ans : or, à ses yeux, les races égyptiennes, syriennes, turques, etc., parmi lesquelles ont été pris tous les animaux importés jusqu'ici en France, sous le nom de chevaux arabes, sont des races dégénérées et méprisables. Il n'y a en Orient qu'une race arabe pur sang : c'est celle que l'on trouve dans le Nedji, canton situé au centre de l'Arabie. Mais les animaux de cette race sont fort rares partout ailleurs, même en Orient, parce que les habitants de ce canton ne consentent presque jamais à en vendre ; et il n'en est, dit-il, jamais arrivé un seul individu en France.

Le cheval nedji est nourri d'une manière toute particulière : des dattes, de l'orge, du lait de chamelle, du bouillon de viande et même de la viande : voilà ses aliments; et on ne lui permet l'usage de l'herbe, que pendant quarante jours de l'année : c'est son carême. M. *Hamont* explique comment on administre la viande à ces animaux : on fait cuire le mouton dans de l'eau ; on leur en donne le bouillon. Ensuite, les animaux étant rangés autour d'une table, un Arabe s'occupe à désosser, et distribue à chacun sa part. Mais aussi, quel cheval ! quel coursier!.....

Nous savons maintenant à quel prix on obtient le

vrai pur sang dans une race de chevaux. Il ressort bien de tout ceci que la race du Nedji elle-même, ainsi que toutes les autres races arabes, est soumise à l'influence du régime, et ne peut se soutenir hors des conditions de cette influence. M. *Hamont* en conseillant de se procurer à tout prix quelques étalons nedjis pour en former un type de pur sang, en les accouplant, soit avec des juments algériennes, soit avec des juments des Pyrénées qu'il trouverait encore fort bonnes pour cela, n'oublie pas d'indiquer comme condition essentielle, d'amener avec les étalons, des chamelles pour leur en donner le lait, et de soumettre les animaux de ces haras au régime animal. Mais lorsqu'on introduira ce pur sang dans nos races françaises, il faudra donc aussi nourrir les chevaux de lait de chamelle et de côtelettes de mouton..... Car si les races arabes ne jouissent pas du privilége d'être exemptes de la dégénération dans leur propre pays, dès qu'on cesse de les soumettre au régime sous l'influence duquel elles se sont formées, comment nous persuadera-t-on que quelques gouttes du sang de ces races introduites dans celui des races françaises, auront la miraculeuse vertu de préserver ces dernières de la dégénérescence? En effet, lorsqu'il y a dégénérescence dans nos races, cela est dû à une cause locale quelconque ; et il n'y a que deux moyens d'y remédier : ou il faut écarter cette cause, ou du moins, si l'on croit pouvoir y

porter remède par des croisements, il faut que la race que l'on y emploie ait par elle-même la propriété de résister à cette influence.

On n'a jamais pu trouver au reste, dans les races orientales, qu'une ressource extrêmement bornée pour le nombre; car depuis que l'on connaît mieux qu'on ne le faisait autrefois les pays qui produisent ces races, on sait qu'on ne peut y trouver qu'en petit nombre et à des prix très-élevés, de bons chevaux exempts de tares, et tels qu'ils peuvent convenir à la reproduction. M. *de Herbert* ayant été envoyé en 1836 en Syrie par l'administration des haras d'Autriche, pour y faire un achat d'animaux reproducteurs, n'a pu y acheter que dix étalons et six juments réellement distingués; et dans un compte rendu de ce voyage, reproduit en France par M. *de Montendre*, il s'étend longuement sur l'extrême difficulté que l'on rencontre pour trouver dans ce pays, des chevaux véritablement nobles et exempts de tares. Cependant, pour exercer une influence sensible sur une seule de nos races françaises, par le croisement avec des étalons orientaux, il faudrait pouvoir les introduire par milliers; car les partisans de ces croisements ont raison de dire qu'il faut toujours en revenir au pur sang, et éviter d'employer des étalons de demi-sang. Cette vérité est fondée sur la puissance d'absorption des races naturelles indigènes, qui tend incessamment à tout ramener à leur type par les influences de

localité, si l'on n'y introduit sans cesse du sang pur de la race au moyen de laquelle on prétend combattre ces influences.

Il est toutefois quelques-uns de nos départements dont les races indigènes se rapprochent beaucoup de la race arabe, et où, par conséquent, les circonstances sont très-propres à conserver indéfiniment les qualités de ces races. Le Limousin doit être placé en tête de ces localités. Mais on peut dire que là, l'importation de la race arabe présente peu d'utilité; car, soit que la race indigène soit naturelle à ces contrées, soit qu'elle ait été modifiée, comme quelques personnes le croient, par d'anciennes importations de chevaux orientaux, on peut, par des soins convenables, la maintenir dans toute sa pureté et avec toutes ses qualités, sans de nouvelles importations de sang étranger. Je citerai à l'appui de cette assertion, ce que dit M. *de Montendre* en parlant de la race limousine (1) : « Le Limousin aura l'immense avan-
» tage de conserver, sans avoir besoin de revenir au
» premier type, ce cachet de sang, cette élégance et
» cette pureté que l'on ne rencontre que chez le che-
» val anglais de pur sang et chez le cheval arabe. Les
» résultats sont là pour prouver ce que j'avance. »
Partout ailleurs, c'est-à-dire là où les influences de localité n'ont pas autant d'analogie qu'en Limousin

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 334.

avec celles qui ont produit la race arabe, on pourra, comme on l'a fait jusqu'ici, produire isolément quelques chevaux distingués, par des croisements avec des étalons orientaux; mais il serait chimérique d'espérer que l'on pourra modifier par ce moyen les races d'une manière appréciable, autrement qu'en y introduisant sans cesse un nombre très-considérable d'étalons de race orientale. Croire qu'une douzaine de ces étalons introduits dans un département pourront y faire remarquer leur passage par une modification dans les qualités essentielles de la race, c'est prétendre améliorer une barrique de mauvais vin avec un demi-verre de Bordeaux.

Ainsi, soit qu'on considère les faits sur lesquels on a prétendu établir la nécessité de la régénération de nos races chevalines par l'introduction d'étalons arabes, soit qu'on recherche quel degré d'efficacité on pourrait attendre de l'emploi de ce moyen, on ne trouve dans tout cela qu'une grande déception, dont j'indiquerai la source dans le chapitre VI.

CHAPITRE V.

De la race anglaise.

Depuis la fin du siècle dernier, la mode a voulu que la race de chevaux de course anglais obtînt la préférence même sur les races orientales, pour les croisements avec toutes nos races indigènes. Cette révolution ne s'est pas toutefois opérée sans résistance de la part de quelques-uns de nos hommes de cheval les plus distingués. Mais en France, qui pourrait résister au torrent de la mode? En Allemagne, la rivalité s'est aussi établie entre les deux races, parmi les hommes de cheval; et l'école anglaise s'est séparée avec éclat de l'école arabe; mais là le sang oriental a beaucoup mieux conservé le terrain qu'il avait précédemment conquis.

Il importe de faire remarquer d'abord, que la race anglaise dite de pur sang n'est pas une race naturelle créée par des circonstances de climat et de sol : c'est une race créée par l'art et qui ne peut se soutenir que par l'art. Les Anglais ne possédant pas dans leur île des races de chevaux réunissant la distinction des formes à des allures vives et légères, pour le ser-

vice de la selle et du carrosse, ont formé de toutes pièces celles qu'ils ont employées à tous les besoins du luxe, et même à former par des croisements les animaux destinés au service du trait qui exige de la légèreté. Mais c'est spécialement par l'hippodrome et pour l'hippodrome que cette race a été améliorée, parce qu'un goût national très-vif portait les Anglais opulents vers cet exercice.

La race anglaise est bien issue de la race arabe; mais en l'améliorant pour les services auxquels on la destinait, on en a fait une race entièrement nouvelle, que l'on met dans ce pays beaucoup au-dessus de la race originaire. Les Anglais ont mis dans cette création la sagacité et l'esprit de suite qu'ils ont apportés à l'amélioration des races, dans toutes les espèces d'animaux indigènes qui en étaient susceptibles; mais ils n'ont pu y parvenir, pour la race étrangère de chevaux qu'ils importaient, qu'en l'isolant de toutes les influences locales, au moyen d'un régime et d'un mode d'élevage qui s'écartent entièrement de tout ce que l'on a fait dans quelque pays que ce soit, pour la reproduction d'aucune espèce d'animaux.

Ils ont créé par ces moyens une race de chevaux que l'on peut appeler universelle; car, par l'emploi des mêmes moyens, cette race peut se soutenir partout, parce que ces moyens ne laissent presqu'aucune prise aux influences de localité. En effet, l'a-

voine entre dans une telle proportion dans l'alimentation des jeunes animaux, que les qualités diverses que le foin tire du climat et du sol, disparaissent presque devant l'influence du grain. Mais le foin sec, comme aliment habituel des poulains, exerce déjà beaucoup moins d'influence sur la conformation des animaux, que les diverses sortes d'herbages employés comme pâturages; et pour l'avoine, ses qualités sont encore beaucoup moins variables, lorsqu'on en fait un bon choix dans les diverses localités. Quant aux soins par lesquels on entretient cette race, ils peuvent être imités partout. Mais aussi on a créé de cette manière une race dont l'entretien est extrêmement dispendieux : la quantité d'avoine que consomment les poulains de race suffirait pour doubler ou tripler le prix de revient des animaux; et si l'on y ajoute la nécessité d'entretenir sans les employer à aucun service, les étalons et les juments, ainsi que les frais d'une éducation particulière du poulain, qui coûte presque aussi cher que celle d'un fils de famille, et que l'on regarde comme indispensable pour entretenir la pureté de la race, on ne s'étonnera plus de voir que les personnes qui se livrent à l'élève de cette race en France, ne peuvent la soutenir qu'à force de sacrifices pécuniaires, malgré les prix élevés auxquels elles peuvent vendre quelques-uns de leurs produits.

Cette race artificielle est donc essentiellement une

race de luxe. Et que l'on remarque bien qu'à l'aide d'un entretien aussi dispendieux, la race ne s'améliore plus depuis longtemps : beaucoup de connaisseurs, même en Angleterre, prétendent, comme on le verra tout à l'heure, qu'elle n'est plus aujourd'hui aussi parfaite qu'elle l'était il y a cinquante ans, et que rien n'est plus rare que de rencontrer des chevaux de pur sang exempts de tares. Ils citent le célèbre *Éclipse* comme ayant formé l'apogée de la situation florissante de cette race. Il est bien certain du moins qu'elle ne fait plus de progrès; et tout ce que l'on peut attendre des soins dispendieux avec lesquels on l'entretient, c'est qu'elle ne dégénère pas.

Que l'on voie maintenant quels avantages on peut espérer rencontrer en croisant une telle race avec une race naturelle, par exemple notre race normande : dans cette dernière, on peut appeler parcimonieux plutôt qu'économiques, les soins par lesquels on l'entretient. Si les éleveurs emploient comme étalons, des poulains de deux ans qu'ils vendront ensuite comme chevaux de service, ou s'ils emploient à la reproduction des étalons tarés qu'ils ne pourraient vendre avec avantage; s'ils font produire à leurs pouliches un ou deux poulains avant de les vendre; s'ils ne donnent pas à leurs élèves un seul grain d'avoine, comme on le leur reproche si amèrement; s'ils laissent constamment les pou-

lains errer sans soins dans les enclos, dans tout cela ils n'ont qu'un but : c'est la production au plus bas prix possible. Ce principe est mal appliqué sans doute, mais il est excellent en lui-même ; et dans la production des chevaux comme dans toutes les autres, l'économie dans les frais de production est un des principaux buts auxquels doit tendre l'industrie.

Mais si les éleveurs normands voulaient adopter les croisements avec le pur sang anglais, que l'on voie comme ils s'éloigneraient de ce but : en supposant même qu'ils pussent obtenir gratuitement la saillie des étalons de cette race, croit-on que leurs élèves pourraient se contenter du régime et des soins qu'ils leur consacrent aujourd'hui ? Chaque goutte de sang anglais qu'ils introduiraient dans leur race, accroîtrait son exigence pour l'alimentation et les soins ; car les races contractent des habitudes aussi bien que les individus ; et les produits d'un étalon anglais exigeront impérieusement une nourriture et des soins analogues à ceux que recevait la race du père. C'est pour cela que M. *de Montendre*, en comparant entre eux les effets des croisements de la race limousine avec les étalons anglais ou arabes, nous dit (1) : « Le cheval anglais a besoin, en Limousin » comme partout ailleurs, d'une forte et abondante

---

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 334.

» nourriture, afin de pouvoir conserver cette force
» musculaire que l'on rencontre dans le cheval de
» cette race..... Le produit du cheval arabe est
» beaucoup plus sobre que celui fils d'anglais : il
» se contente de la nourriture du pays....; le che-
» val anglais est le cheval de l'homme riche et de
» l'amateur de course; et l'arabe est celui du petit
» propriétaire et de l'armée. »

Mais si l'on ne peut aujourd'hui déterminer les éleveurs normands à consacrer plus de soins et de dépenses à la production du cheval, que l'on dise donc comment on espérerait remédier à ce mal par des croisements avec la race anglaise? Si les éleveurs conservent leurs habitudes, la dégénérescence serait rapide; car du moins avec la race naturelle, les influences locales sont toujours là pour refaire la race normande. D'un autre côté, si l'on peut déterminer les éleveurs à améliorer leurs méthodes, qui peut douter qu'une bien faible partie des soins et des dépenses qui seraient nécessaires pour soutenir la race croisée, ne suffise pour donner un lustre éclatant à la race normande? Pour en être convaincu, il ne faut qu'observer ce qu'est encore cette race, malgré les vices nombreux et essentiels de l'élevage.

La nouvelle race anglo-normande, en supposant qu'on parvînt à la former, serait-elle préférable à la race indigène améliorée par elle-même et sou-

mise à un meilleur régime d'élevage, ou même à cette race dans son état actuel? Ce qui est fort remarquable, c'est qu'on n'a pas même cherché à résoudre cette question d'une manière positive : toutes les fois que l'on veut mettre en lumière l'excellence de la race anglaise, c'est toujours l'hippodrome que l'on appelle en témoignage, parce que dans ces épreuves, pour lesquelles elle a été spécialement créée, cette race défie réellement toute concurrence. Quant aux services d'utilité auxquels on pourrait l'appliquer chez nous, on parle souvent de la rapidité avec laquelle on voyage en Angleterre, au moyen des chevaux de demi-sang ou de quart de sang. Mais on sait bien que les routes de ce pays sont dans un état parfait d'entretien. C'est dans des circonstances égales qu'il faudrait établir la comparaison : qui ne sait combien a gagné en France pour la vitesse, la marche des courriers, des diligences et des voitures des particuliers, depuis que les routes sont mieux entretenues; et est-il bien sûr qu'avec nos chevaux percherons ou normands tels qu'ils sont aujourd'hui, on n'égalera pas la vitesse anglaise, lorsqu'on sera parvenu chez nous à la même perfection dans l'entretien des routes? On emploie à Paris pour le service du carrosse, beaucoup de chevaux normands et quelques chevaux anglais de demi-sang. Que l'on voie si les premiers, lorsqu'une fois ils ont été affranchis des chances que

leur fait courir le changement de régime par suite des vices de l'élevage, le cèdent aux autres pour la résistance et la durée, dans le service de cette grande cité, si justement nommée l'enfer des chevaux. Pourquoi donc s'efforcer d'ôter à notre race normande, par des moyens dispendieux, son caractère local, pour avoir quelque chose qui ne vaudrait pas mieux, ou peut-être qui vaudrait moins pour les services auxquels les chevaux sont employés en France?

J'aime à citer M. *de Montendre,* parce qu'on trouve à chaque page dans ses écrits, des indices qui révèlent non-seulement une profonde connaissance de la matière hippique, mais aussi un esprit éclairé et droit qui voit bien les choses comme elles sont. On reconnaît toutefois que, dominé par les influences qui l'entourent, il se laisse entraîner malgré lui sur la pente de cette anglomanie, dont il déplore si énergiquement lui-même les conséquences funestes pour nos races françaises, comme nous le verrons plus loin. En parlant du Cotentin, il nous dit (1) : » C'est encore, dans l'état actuel des choses, la con- » trée de Normandie qui offre le plus de ressources » pour les croisements de l'étalon de pur sang avec » la jument indigène. » Cette phrase est fort significative : d'abord, c'est une amère critique des ten-

(1) *Institutions hippiques,* tome II, page 174.

tatives que l'on fait pour introduire du sang anglais dans toutes les localités de la France, même celles qui peuvent le moins admettre ces croisements. M. *de Montendre* sait que l'étalon anglais exige impérieusement des juments de haute taille et fortement étoffées; et c'est avec raison qu'il a trouvé dans le Cotentin ce qui convient le mieux pour ce but. Mais que l'on remarque bien comment est employé ici le mot *ressources* : pense-t-on que l'on espère trouver dans la race anglaise une ressource pour l'amélioration des nôtres? Pas du tout; c'est au contraire dans les races françaises que nous sommes réduits à chercher des ressources pour l'emploi de l'étalon anglais; et c'est à la plus précieuse de toutes les races françaises que l'on s'adresse, pour s'efforcer ainsi de la dénationaliser. Mais si elle présente des ressources pour ces croisements, n'en présente-t-elle pas aussi pour être améliorée par elle-même, au moyen de soins plus judicieux de la part des éleveurs? Eh! mon Dieu oui : on le sait, on le dit, on répète chaque jour aux éleveurs que leurs procédés ne peuvent que détériorer la meilleure race; et ce qui est vraiment admirable, c'est qu'on en tire la conséquence qu'il faut y introduire le sang anglais, qui exige bien plus impérieusement encore que la race indigène, des soins et des dépenses dans l'élevage, que l'on ne peut obtenir aujourd'hui des producteurs.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les qualités réelles de cette race que l'on veut imposer à tous les producteurs français. Je montrerai en parlant des courses, par quels moyens on est arrivé en Angleterre à produire une race dans laquelle les qualités les plus précieuses ont été sacrifiées à une seule, l'extrême vitesse, qui est entièrement inutile aux usages auxquels on emploie les chevaux en France. Pour le présent, je me contenterai de faire connaître, en m'appuyant d'imposantes autorités, l'état où se trouve aujourd'hui la race anglaise dite de pur sang.

M. *de Montendre* rend compte dans le tome I[er] de ses *Institutions hippiques*, d'une polémique soulevée depuis quelques années entre les hippologues les plus éminents de l'Allemagne, au sujet de la race anglaise; et il présente, en rapportant le pour et le contre, des détails pleins d'intérêt, dont je recommande vivement la lecture aux personnes qui s'occupent de cette question. On verra que si les partisans de la race anglaise sont moins nombreux, et leur opinion moins dominante en Allemagne qu'en France, ils ne montrent guère moins d'enthousiasme; mais il se trouve là des hommes éminents dans la matière, qui établissent l'opinion opposée sur des faits que leurs adversaires eux-mêmes ne peuvent contester.

Ainsi M. *de Burgsdorf*, directeur du haras prus-

sien de Trakehnen, ayant été envoyé en Angleterre par son gouvernement en 1817 et en 1826, pour y faire quelques achats d'étalons et de juments, s'exprime ainsi, au sujet de sa seconde mission (1) : « Malheureusement je pus encore moins la remplir » à ma satisfaction que celle de 1817, par la raison » son que dans cet intervalle les chevaux ne s'étaient » pas améliorés en Angleterre, etc.; » et l'opinion de M. *de Burgsdorf* est, dit M. *de Montendre*, qu'un cheval qui court bien vite, peut d'ailleurs être très-mauvais ; que les chevaux anglais n'ont d'autre bonne qualité que la vitesse, et qu'ils ne sont bons qu'à gagner une partie de jeu bien arrangée. M. *de Knobelsdorf* s'exprime ainsi (2) : « L'Angleterre, il » est vrai, est riche en chevaux de pur sang ; mais » à présent elle n'en a que fort peu de vraiment dis- » tingués ; et elle leur donne une valeur si élevée, » que souvent le propriétaire d'un tel étalon de- » mande pour une seule saillie une somme énorme. » L'étranger pourra donc rarement se procurer de » ces individus qui sont les seuls propres à l'amélio- » ration de la race. » C'est encore lui qui dit : « Si » l'expérience avait démontré que la plus grande force » et la plus grande utilité sont toujours jointes au » plus noble sang, le gouvernement de Prusse aurait

---

(1) *Institutions hippiques*, 2e édition, tome Ier, page 160.

(2) *Idem*, page 249.

» bien pu ne garnir ses haras que d'étalons de race
» anglaise pure. Un espace de vingt à trente ans
» aurait suffi, sans de trop grands frais, pour s'en
» procurer en Angleterre un nombre aussi grand,
» puisque là ils abondent, ainsi que le prouvent
» les ventes aux enchères de Tattersall, qui se font
» toutes les semaines, et auxquelles vient une énor-
» me quantité de chevaux de pur sang, désignés
» par le nom de *weeds*. » Le mot weeds signifie
littéralement en anglais *mauvaises herbes;* mais que
l'on remarque bien que c'est d'étalons distingués
et de juments de race, qu'est provenue cette foule
de chevaux manqués; et si telles sont les chances
que présente le pur sang en Angleterre même, que
penser de la foi robuste de ceux qui ne doutent pas
que chez nous, tout cheval de pur sang distingué pro-
duira des merveilles par son accouplement avec les
races indigènes.

M. *de Knobelsdorf* cite encore les passages suivants
de l'hippologue anglais *Craven* (1) : « Dans l'orga-
» nisation actuelle de l'hippodrome, et grâce à l'é-
» légance moderne que nous avons su donner au
» sang arabe, nous avons obtenu tout ce qu'on peut
» demander à un coursier. Il est vrai que nous avons
» appauvri sa conformation et remplacé la vigueur
» par la force des poumons. Mais il nous faut de la

(1) Pages 255 et 257.

» vitesse à tout prix ! On ne saurait l'obtenir qu'au
» prix d'autres qualités.... Je crois qu'il n'existe
» qu'une seule opinion parmi les juges compétents,
» sur le caractère de la race pur sang d'aujourd'hui ;
» il est reconnu qu'elle n'est plus celle du siècle
» passé. Çà et là, on trouve encore un type de cette
» race, mais ces exemplaires sont très-rares. Tous
» les connaisseurs reconnaissent ce fait, mais ordi-
» nairement on lui assigne une cause qui n'est pas
» la vraie. On a l'habitude d'attribuer l'affaiblisse-
» ment des chevaux à la diminution du travail. Tous
» les grands stakes se font à courtes distances et avec
» des poids légers; la vitesse y est donc l'essentiel :
» la durée et la force ne sont que des qualités du
» second ordre. »

M. *d'Erichsen*, considéré en Allemagne comme un hippologue éminent, s'exprime de la manière suivante, en s'appuyant de l'autorité de plusieurs Anglais dont les noms font autorité dans leur pays sur cette matière (1) : « Il est intéressant pour l'hippologue
» allemand, qu'en Angleterre même un aussi grand
» nombre de voix s'élèvent pour se plaindre du sys-
» tème actuel des courses dans cette contrée, et
» pour en signaler les suites funestes sur l'élève du
» cheval.

» En Angleterre on met au jour des opinions

(1) *Institutions hippiques*, 2e édition, tome 1er, page 205.

» qu'un Allemand ne pourrait publier sans courir
» le danger d'être accusé d'ignorance, voire même
» de trahison! bien que la saine majorité de ses
» compatriotes y applaudirait en silence.

» Le résumé de ces plaintes est l'aveu fait par *Cra-*
» *ven*, l'un des écrivains du *Sporting magazine* anglais,
» aveu que plusieurs autres écrivains ont choisi pour
» épigraphe, sans avoir été démentis : *Nous avons de*
» *plus en plus besoin d'une espèce de chevaux de sang*
» *devenus très-rares et qu'on ne peut se procurer qu'à*
» *des prix énormes*.

» Les améliorations que la voix publique et le
» besoin général réclament en Angleterre pour
» l'élève du cheval de service, n'ont pas été accom-
» plies; et au lieu d'avancer, on a même reculé. Les
» éleveurs n'ont eu en vue que la vitesse des che-
» vaux, et ont négligé les autres qualités nécessaires
» à un cheval de service.

» Le nombre actuel des chevaux de pur sang étant
» devenu si grand, on s'étonne qu'il n'existe pas
» une espèce bien propre à l'usage.

» *Nimrod* dit : « A peine la vingtième partie de nos
» chevaux de chasse est de pur sang. » *Ringwood*
» s'exprime ainsi : « Je ne peux admettre qu'un che-
» val qui n'est pas capable de porter facilement et à
» travers champs un poids de 12 à 15 stones (75 à
» 95 kilog.), soit un bon cheval de chasse. De tels
» chevaux de pur sang sont bien rares; et en passant

» en revue tous les équipages de chasse, je n'en con-
» nais qu'une demi-douzaine ou environ. »

M. *d'Erichsen* reprend : « De ce fait, ne peut-on » pas conclure que les anglais élèvent d'après un » faux principe? Cette opinion devient certitude par » l'affirmation de *Craven :* que la plupart des che- » vaux qui se distinguent à la chasse n'ont pas ob- » tenu de grands succès sur l'hippodrome....; mais » bien qu'ils se soient assez mal acquittés de ce qu'on » exigeait d'eux sous le rapport de la vitesse, ils » n'en ont pas moins, presque sans exception, suffi » à tout ce qu'un homme peut exiger d'un cheval, » c'est-à-dire qu'avec leur cavalier, et pendant un » temps de vingt-cinq minutes, ils n'ont pas été » devancés par les chiens de la race la plus vite. » Eh bien! après cela, peut-on douter de l'ineffica- » cité des épreuves?

» On veut nous faire croire que la célérité en- » traîne avec elle toutes les autres qualités dont doit » être doué tout bon cheval de service; mais celui » qui depuis sa jeunesse s'est mêlé de chevaux ne » le croira jamais, car sans doute il aura vu des » chevaux très-vites et néanmoins mal constitués, » d'une marche peu assurée, etc.

» Si le système des courses est bon et vrai, pour- » quoi si peu de chevaux ayant passé l'examen sont- » ils employés à la chasse, lorsqu'il est impossible » que tous soient employés à la propagation?

» Comment se fait-il que parmi nos chevaux de » service, il se trouve tant d'individus aux jambes » excessivement grêles, ce qui autrefois n'avait pas » lieu? Le cheval noble et bien constitué que les » anglais désignaient par le nom de *hunter* (cheval » de chasse), et qu'en Allemagne, en se le rappe- » lant bien et en le regrettant, on nomme encore » le cheval anglais d'ancienne race, qu'est-il de- » venu?.... Comme les éleveurs du cheval entière- » ment noble en cultivaient exclusivement la vitesse, » les autres qualités se perdirent ou s'affaiblirent, » et il lui fut impossible de continuer à les commu- » niquer à ses fils. »

Je terminerai cet exposé en présentant ici l'opinion que professe sur la race anglaise, un des hommes de France les plus compétents en matière de belles et bonnes races de chevaux. M. *Person* s'exprime ainsi (1) : « Comme les formes extérieures » qui se rapprochent le plus de nos besoins sont » diamétralement opposées à celles qui procurent » l'extrême vitesse, on ne doit jamais viser à obtenir » cette dernière, qui ne s'acquiert qu'au détriment » de qualités infiniment plus précieuses pour nous, » telles que le liant, la liberté des épaules, l'éléva- » tion des allures, la solidité. La chose est si vraie, » qu'abstraction faite des défauts de conformation

(1) *Les chevaux français en* 1840, page 58.

» du cheval de course anglais, non-seulement il a
» lui-même d'assez mauvaises épaules, mais c'est
» encore le défaut capital de la plupart de ses pro-
» ductions; et toutes rasent le tapis. La raison en
» est facile à concevoir : à force de sacrifier à la vi-
» tesse, et d'exagérer les parties qui la donnent, on
» a obtenu dans l'arrière-main, une force de dé-
» tente hors de proportion avec celle des autres par-
» ties; et la masse étant poussée sur les épaules avec
» une vigueur qui n'est pas contrebalancée, l'équi-
» libre se trouve ainsi rompu. En effet, tout animal
» est une machine vivante. Or, une machine cesse
» d'être parfaite du moment que quelques-uns des
» rouages ou des ressorts ont une force dispropor-
» tionnée avec celle des autres : et l'éleveur qui ne
» s'attache dans le cheval qu'à obtenir la vitesse,
» ressemble un peu à un horloger qui croirait ren-
» dre une bonne montre meilleure, en doublant la
» force du grand ressort. Oui, si la plupart des che-
» vaux anglais sont roides, s'ils prennent sur la
» main, s'ils ramassent les cailloux, s'ils ont des
» réactions dures, et des contre-temps insuppor-
» tables, il ne faut pas en chercher d'autres causes.
» Cependant, comme à côté de ces défauts se trou-
» vent des qualités précieuses; que le goût des cour-
» ses est répandu dans la nation; que ses richesses et
» ses lois leur assurent un développement considé-
» rable, il est facile de concevoir qu'en raison des

» bénéfices qu'elles procurent, l'Angleterre a de » puissants motifs pour continuer, malgré les in- » convénients, à élever le pur sang dans le but de » la course. Mais pour nous qui, avec nos modiques » fortunes, notre égalité de partage, n'avons pas, ne » pouvons jamais avoir ce goût dispendieux, etc. »

On ne peut peindre avec plus de vérité les défauts du cheval anglais.... Ainsi cette race artificielle, d'un élevage si dispendieux, et qui ne peut même produire de bons chevaux de selle pour d'autres usages que pour la course, voilà ce que l'anglomanie nous offre pour améliorer les races françaises destinées à tous les besoins de la société. C'est par des provocations à adopter cette race, que l'on détourne l'attention des producteurs, des véritables moyens de régénération de toutes les races de chevaux : l'amélioration du régime par les perfectionnements de l'agriculture, des soins d'élevage plus judicieux, et un choix attentif des étalons dans la race elle-même.

CHAPITRE VI.

Les hommes de cheval.

Mais comment se fait-il donc que l'idée de la nécessité de recourir aux chevaux orientaux pour régénérer nos races indigènes, se soit répandue comme elle l'a fait depuis plusieurs siècles, du moins dans les classes élevées de la société? Le voici; cela vaut la peine qu'on scrute à fond la source de cette opinion, car il s'agit ici d'une des questions qui présentent le plus de gravité dans l'amélioration des races de chevaux. Il existe une classe d'hommes que l'on nomme les *hommes de cheval;* hommes estimables, aussi distingués que quelque autre classe que ce soit par la droiture, par la loyauté, par les sentiments d'honneur; pour le surplus, c'est M. *Person* qui va nous apprendre à les connaître. Lui aussi, il est homme de cheval dans toute l'étendue de l'expression; il le dit, il le proclame : et quand il ne le dirait pas, ses écrits sont là pour ne laisser de doute à personne..... « *A horse! A horse! My kingdom for a* » *horse! (Un cheval! Un cheval! Je donnerais mon royau-* » *me pour un cheval!)*..... » Je ne sais à quel auteur

M. *Person* a emprunté ces mots, qu'il a donnés pour épigraphe à une brochure qu'il a publiée en 1840 (1); mais cet auteur était certainement aussi un homme de cheval. M. *Person* s'exprime ainsi, page 6 de la même brochure : « Il ne faut pas s'y tromper, la » passion, c'est le mot, la passion du cheval exclut » à peu près toutes les autres, et ne laisse guère de » place pour d'autres idées. L'homme de cheval ne » pense, ne parle, ne s'occupe que de l'objet de » sa prédilection. C'est à ce prix seulement qu'il » peut en acquérir une connaissance approfondie. »

Mais que l'on remarque bien que le cheval de selle peut seul exciter ce goût vif, cette passion qui caractérise l'homme de cheval ; aussi ce nom n'a jamais été mérité que par des hommes passionnés pour le cheval de selle. C'est qu'en réalité, il y a dans les rapports intimes qui s'établissent entre le cavalier et le cheval, quelque chose qui n'a d'analogue avec quoi que ce soit dans les autres emplois que l'homme peut faire de cet animal : par un contact immédiat, deux êtres vivants n'en forment plus en quelque sorte qu'un seul ; et si c'est l'intelligence qui commande, il semble que c'est aussi une intelligence qui obéit, moins à des ordres qu'à des désirs exprimés par d'imperceptibles mouvements. Aussi, dès qu'un homme a le sentiment de l'équita-

(1) *Les Chevaux français en* 1840.

tion, il acquiert bientôt le goût le plus vif pour cet exercice, et l'animal qui lui procure les jouissances qu'il y trouve, devient bientôt quelque chose de plus que son serviteur : c'est son compagnon de plaisir, de fatigue dans ses campagnes, de danger dans les batailles. Le goût des chevaux s'exalte facilement jusqu'à la passion, chez les hommes organisés d'une certaine manière. En approchant le cheval de sa personne, l'homme semble l'élever d'un degré dans l'échelle des êtres organisés. C'est presque une œuvre de *civilisation universelle;* et il y a là, sans qu'on s'en doute, je ne sais quel sentiment poétique de création, qui fait oublier au véritable homme de cheval, que cet animal est destiné en définitive à satisfaire à des besoins tout matériels, résultant de l'état de la société dans chaque période de la civilisation.

C'est par cette passion seule qu'un homme peut être irrésistiblement entraîné à faire du cheval l'objet des études de toute sa vie. Aussi, depuis *Solleysel* jusqu'à *Bourgelat* et M. *Person,* les hommes de cheval sont les seuls qui aient écrit des ouvrages dignes de fixer l'attention, non-seulement sur l'art, ou comme ils disent, sur la *science* de l'équitation, mais aussi sur les accouplements, l'élève et les maladies du cheval. C'est toujours au point de vue du cheval de selle qu'ils ont considéré leur sujet; car c'était le cheval de selle qui dominait toutes leurs pensées et leurs affections. Que ces hommes aient considéré

le cheval oriental à la fois comme le type de l'espèce, et le point de mire auquel on doit viser dans l'amélioration des races, c'est ce qui ne doit pas du tout surprendre.

J'ai montré ailleurs par quel concours de circonstances les peuples orientaux sont en possession de races de chevaux stéréotypées de même que leur civilisation, et comment cette civilisation est restée stationnaire depuis plus de vingt siècles, à cette période des sociétés où l'homme ne tire d'autre service du cheval que celui de la selle. Il est donc naturel que ce soit là que se rencontre le cheval de selle par excellence; et l'on ne doit pas être surpris que tous les hommes de cheval de l'Europe aient tourné de ce côté leurs regards, afin d'arrêter par des croisements, les transformations que les nouveaux besoins de la société tendaient à faire subir aux races indigènes. A leurs yeux, en effet, toutes les modifications qui tendent à éloigner les formes et les qualités du type du cheval de selle, sont de la dégénérescence. Ne parlez pas à un homme de cheval des besoins du roulage : il les déplore sans consentir à s'y soumettre; et s'il daigne s'occuper de cette espèce, ce sera pour demander que l'on contraigne les rouliers par des règlements, à n'employer du moins que des chevaux que l'on puisse monter au besoin. Si vous lui disiez que la race boulonaise est plus parfaite que la race arabe, parce qu'elle est plus utile dans notre état so-

cial, vous le feriez sauter par dessus les oreilles de son cheval.

A côté des hommes de cheval, il existe une autre classe beaucoup plus nombreuse, celle des hommes qui veulent le paraître : ce sont les *amateurs*. On peut s'en rapporter à eux pour se parer des opinions, des doctrines et des préjugés des hommes de cheval, pour les colporter et les propager dans la société, en les commentant et en les exagérant encore, comme cela arrive toujours en pareil cas. Pour tous les hommes qui n'ont pu faire une étude de cette matière par l'observation des faits, il n'est qu'un moyen de former leur opinion : c'est la lecture des ouvrages publiés par les hommes de cheval ; et comment ne pas les regarder comme les hommes spéciaux, dans toutes les questions où il s'agit de l'amélioration des races de chevaux ? Comment craindrait-on de ne pas être dans la bonne route, lorsqu'on s'attache à leurs opinions et à leurs doctrines ? C'est ainsi qu'il est arrivé que les hommes de cheval qui ne voient qu'un petit coin du tableau, se sont trouvés en possession d'imposer leurs opinions à une partie considérable de la société ; et parmi ce grand monde qui parle dans les salons, qui lit, qui écrit, qui administre ou qui dirige les administrateurs, s'est établie presque sans contrôle et sans contradiction, l'opinion de la prééminence du cheval de selle sur toutes les autres races, et par suite, de la nécessité

de renouveler sans cesse par des croisements avec le pur sang, les races indigènes. Quant à l'épisode moderne du pur sang anglais, c'est parce que de notre temps la classe des amateurs l'emporte infiniment par le nombre et par la position sociale sur celle des véritables hommes de cheval, que l'on a vu surgir cet engouement de la mode pour le cheval anglais, véritable aberration pour nous autres Français, dans le goût des chevaux de pur sang; et les hommes qui aiment réellement le cheval de selle, se sont laissé presque tous entraîner par ce torrent, par impuissance d'y résister.

Cette ferveur de pur sang a amené chez nous une situation assez bizarre. Dans notre démocratique France, l'aristocratie du cheval, non-seulement s'est soutenue dans toute sa force, mais a accru les vaniteuses prétentions de sa prérogative. On ne s'enquiert pas si une race de chevaux est utile dans la société : on lui demande si elle est noble. Pour un cheval, pourvu qu'il soit *bien né* (c'est l'expression consacrée), fût-il une rosse, ce qui arrive fort souvent, il sera digne de faire la monte dans les haras royaux ; car c'est du pur sang.

Une seule classe résiste à ce mouvement, c'est celle des producteurs dans les pays d'élève, de ceux-là qui ont besoin de vendre leurs produits pour payer leur fermage et élever leur famille. Pour eux, pas d'entraînement passionné ; et rien n'est plus pro-

saïque pour cette classe d'hommes, que l'élève du cheval. Les besoins de la société, une longue étude ne leur est pas nécessaire pour les connaître; les demandes du commerce les leur révèlent. Lorsqu'ils repoussent les croisements avec le pur sang, on leur répond : Vous êtes des ignorants et des routiniers; et l'on persiste dans des mesures qui, sans pouvoir produire aucun effet en faveur de la production du cheval de selle, parce que rien ne peut remplacer les besoins de la consommation, contrarient puissamment, comme je le montrerai plus loin, la marche naturelle de l'amélioration de nos races.

CHAPITRE VII.

Principe fondamental des appareillements.

Nous verrons dans les chapitres suivants, comment on a mis en pratique, en France, la doctrine de la prétendue nécessité des croisements avec les races étrangères ; mais il importe de bien poser ici un des principes fondamentaux de l'amélioration des races par les appareillements, précisément parce que ce principe a été souvent méconnu dans les tentatives que l'on a faites. L'expérience a indiqué certaines règles auxquelles on doit s'assujettir, d'après la conformation respective de l'étalon et de la jument, si l'on veut obtenir de beaux produits : mais le principe dont je veux parler ici domine toutes ces règles. Une longue expérience a démontré que l'on ne peut obtenir une bonne conformation dans les produits, que lorsque la jument est supérieure ou du moins à peu près égale à l'étalon, sous le rapport de la taille et de l'étoffe, c'est-à-dire sous le rapport du développement des systèmes osseux et musculaire. Lorsqu'au contraire on accouple avec une petite jument un étalon de grande taille, on peut être assuré de n'obtenir

que des produits mal conformés, des animaux décousus, à longs membres, à poitrines étroites et sans vigueur. Aussi, tous les hippologues expérimentés posent comme principe fondamental des appareillements, que l'on doit éviter de donner à une jument, un étalon qui lui soit supérieur en taille. C'est en vertu de cette loi naturelle, que le mulet, produit du baudet et de la jument, est de plus grande taille, mieux conformé et plus vigoureux que le bardeau, produit du cheval et de l'ânesse. Dans les deux cas, c'est le croisement des mêmes espèces ensemble; mais dans le premier, la supériorité de taille est du côté de la femelle, et dans l'autre elle est du côté du mâle; et cette circonstance suffit pour établir une énorme différence entre les produits.

Ce n'est pas seulement à l'espèce du cheval que s'applique cette loi de la nature; mais elle s'étend à toutes les espèces d'animaux, comme l'ont reconnu les Anglais, qui ont amené à un si haut degré de perfection l'art d'améliorer les races de tous les animaux domestiques. Le principe que j'énonce ici a été expliqué par les éleveurs anglais d'une manière fort rationnelle: ils disent que le fœtus volumineux produit par un mâle de grande taille, se trouvant gêné dans l'utérus d'une petite femelle, ne peut prendre son développement normal; tandis qu'au contraire un petit fœtus se développant à l'aise dans une femelle de grande taille, y acquiert des formes plus

parfaites. On a reconnu aussi que ce n'est pas du volume du jeune animal au moment de sa naissance que dépend la taille qu'il atteindra dans l'avenir. C'est pour cela que les éleveurs anglais disent que *la taille du cheval est dans le sac à avoine.* A dater de la naissance, le poulain d'une grande jument trouvera dans le lait de la mère une alimentation plus abondante que celui d'une jument de petite taille; et tous les éleveurs savent que c'est surtout à cette période de la vie, que l'abondance de l'alimentation favorise l'accroissement de la taille.

C'est pour cela que la taille de la mère exerce beaucoup plus d'influence que celle du père, sur la taille qu'atteindra un jour le cheval, comme on le voit par l'exemple du mulet et du bardeau que j'ai déjà cité; et l'on pourra obtenir de la même jument, des chevaux aussi grands à l'âge de cinq ans, en la faisant saillir par un étalon plus petit qu'elle, que par un étalon plus grand; mais dans le premier cas, les produits seront toujours beaucoup mieux conformés. M. *de Montendre* a dit (1) : « Une petite jument et un » grand étalon ne donneront en général rien de » bon; » et dans la même page, dans la description qu'il donne du haras de Deux-Ponts, après avoir cité un fort bel étalon arabe de 4 pieds 6 pouces, il ajoute qu'on admire à côté de lui son fils provenant

(1) *Institutions hippiques*, 2e édition, tome Ier, page 7.

d'une jument anglaise, et dont la taille est de 5 pieds. Il résulte de tous ces faits, qu'une des fautes les plus graves que l'on puisse commettre dans l'amélioration d'une race, est de tenter de la grandir par l'introduction d'étalons de plus grande taille.

Il ne faudrait pas au surplus exagérer dans la pratique l'application de ce principe, pas plus que d'aucun autre : lorsqu'une jument est très-étoffée, un ou deux pouces de supériorité de taille dans l'étalon qu'on lui donne n'empêcheront pas qu'on en obtienne des produits d'une bonne conformation, pourvu que la mère et le poulain soient soumis à une alimentation particulièrement abondante et substantielle. Mais cette condition qui est de rigueur dans ce cas, interdit cette latitude dans les appareillements à la classe commune des éleveurs, qui généralement pèchent par l'alimentation, et même à ceux qui ayant déjà introduit des améliorations sous ce rapport, ne sont pas encore riches en excellents fourrages. Et il est bien certain aussi que ceux qui, par les circonstances où ils se trouvent, peuvent se permettre cette licence, éprouveraient de grands mécomptes s'ils voulaient étendre les limites de cette disproportion de taille.

Le principe que je viens d'exposer explique pourquoi l'on a obtenu si souvent de bons résultats des croisements avec les étalons arabes. En effet, indépendamment des bonnes qualités de cette race, la

petitesse de sa taille la rend propre à des croisements avec presque toutes les autres; et cette circonstance a pu bien souvent faire illusion sur la véritable cause des bonnes qualités des produits que l'on obtenait de ces croisements. C'est peut-être là le secret de la mystérieuse faculté que l'on a accordée si souvent au cheval arabe, de régénérer toutes les autres races.

Du même principe il en découle aussi un autre, qui doit former la base de tout l'édifice de la régénération : dans une race quelconque, les améliorations introduites tendent nécessairement à monter dans l'échelle de la taille des individus, et ne peuvent jamais descendre cette échelle. En effet, comme c'est surtout par les mâles que les améliorations se propagent, les étalons qui ont reçu cette amélioration peuvent les transmettre à toutes les juments qui sont placées dans cette échelle, soit au même rang qu'eux-mêmes, soit dans un rang supérieur; mais jamais ils ne peuvent les transmettre dans les rangs inférieurs de l'échelle, parce qu'il y a alors accouplement vicieux. On a dit souvent que si l'on emploie de grands étalons, c'est afin d'obtenir des juments capables de recevoir des étalons de haute taille. Mais il y a évidemment un vice radical dans ce raisonnement; car en supposant même que la taille des produits dût s'élever dans la même proportion que celle des étalons que l'on a employés, ce qui est entièrement faux, il est certain que si les juments

que l'on obtiendra ainsi, proviennent de pères plus grands que leurs mères, elles seront certainement mal conformées, et peu propres à servir de souche à une bonne race.

Ainsi, sous quelque point de vue que l'on examine la question, il est évident que dans toute race dont on doit chercher à grandir la taille, les améliorations que l'on introduira au sommet de l'échelle, resteront là sans pouvoir s'introduire dans les degrés inférieurs, de même qu'une couche d'huile ne peut se mêler à la masse d'eau qu'elle recouvre. Au contraire, les améliorations que l'on introduira par des étalons appropriés aux juments de taille inférieure, tendront sans cesse à se propager dans la race tout entière.

TROISIÈME PARTIE.

DE L'INFLUENCE
DE NOS INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
SUR LES RACES DE CHEVAUX.

CHAPITRE Ier.

Des courses publiques.

J'ai exposé dans la première partie de ce travail, la marche par laquelle l'institution des courses publiques a été amenée en Angleterre, par des besoins réels qui naissent des mœurs et de l'état social de cette nation. Examinons maintenant quelle a pu être l'utilité des courses chez nos voisins, et quelle influence on peut raisonnablement en attendre en France, pour l'amélioration des races de chevaux.

J'ai dit comment l'Angleterre, par la création d'une race artificielle de chevaux, s'est placée pour tous les besoins du luxe, au niveau des nations beaucoup plus favorisées qu'elle par les circonstances naturelles, et surtout par le climat. Il est certain

même qu'elle a dépassé la plupart d'entre elles dans cette carrière industrielle, par les soins qu'on sait donner dans ce pays, à tout ce qui tient à la production et à l'élève des animaux de toute espèce.

Évidemment, les courses publiques dont le goût est devenu si national en Angleterre, n'ont formé d'abord qu'un épisode dans l'histoire de cette amélioration de la race chevaline, quoiqu'elles soient devenues ensuite le but principal vers lequel on s'est dirigé dans l'amélioration de la race de pur sang. Quelques chevaux de cette race se trouvèrent doués à un plus haut degré que les autres, de cette conformation particulière qui tend à favoriser un développement rapide et étendu de l'appareil locomoteur dans l'allure du galop. En accouplant successivement entre eux les animaux qui se distinguaient le plus éminemment par ce caractère, on est parvenu à former la race la plus vite du monde entier. Mais cette qualité n'est précieuse dans le service du cheval de selle, que pour l'usage de la chasse. Cependant elle est devenue dans ce pays encore utile à autre chose : car le développement prodigieux des courses, et l'énormité des bénéfices que peut procurer la possession d'un coureur distingué, ont provoqué l'industrie à produire des chevaux de course pour la course elle-même. Mais la conformation spéciale par laquelle un cheval est doué d'une extrême vitesse dans l'hippodrome, n'est

d'aucune importance pour l'usage ordinaire de la selle ou pour la voiture. Il est certain même, qu'en exagérant ainsi dans le cheval une qualité unique, on a nui à d'autres qualités essentielles ; car on ne peut presque plus, comme je l'ai déjà fait voir, employer aujourd'hui en Angleterre des chevaux de pur sang au service de la chasse, qui exige plus de vigueur réelle que l'exercice de l'hippodrome.

On dit souvent qu'un cheval qui a remporté des prix aux courses sera très-propre à la reproduction, parce qu'il est nécessairement très-bien constitué, doué d'une grande vigueur et pourvu d'excellents poumons. Sans doute ; mais il lui faut autre chose encore que de la vigueur et de bons poumons : il lui faut cette conformation spéciale d'où résulte l'extrême vélocité, et qui n'est bonne à rien en France, si ce n'est à l'hippodrome. Croit-on qu'il n'y a de bons poumons et de vigueur que dans les vainqueurs des courses? Dans le service du carrosse, des postes, des diligences et dans tous les autres emplois que l'on fait du cheval, ne sait-on pas bien reconnaître les animaux vigoureux et possédant de bons poumons? Mais ici du moins, on reconnaît aussi ceux qui possèdent dans leur conformation, les qualités qui leur donnent le plus de prix pour les divers services, ce que la course n'indique en aucune façon.

On peut opposer à l'opinion qui concentre toutes les qualités du cheval dans les épreuves de l'hippodrome, le témoignage d'un homme qui s'est placé en première ligne parmi les défenseurs du pur sang et des courses, mais qui est en même temps parmi eux un des plus éclairés et des plus raisonnables. M. *de Montendre,* en rendant compte dans le *Journal des Haras* (1), des observations qu'il avait faites aux courses publiques de Nancy, donne de grands éloges aux chevaux appartenant à M. *de Germigney*, *Georges* et *Rapide,* dont l'un n'avait pas couru, et dont l'autre avait été battu ; puis il ajoute : « Je » suis grand partisan des courses, chacun le sait ; » il en est même qui m'en font un reproche et » m'accusent d'accorder une trop grande supério» rité aux chevaux vainqueurs sur les vaincus. Eh » bien ! dussé-je m'attirer le courroux des sportsmen » de l'Europe hippique tout entière, je dirai sans » la moindre hésitation et sans craindre les foudres » de tous les jockey's-clubs du monde, que je pré» férerais *Georges* et *Rapide* pour étalons, malgré » leurs très-minces succès de course et leurs défaites, » à certains vainqueurs dont la supériorité n'est due » qu'à un entraînement plus complet, à des soins » plus soutenus et mieux entendus, et non à des » qualités natives supérieures. »

---

(1) Mars 1841.

Comme je tiens à bien établir sur cette matière l'opinion de M. *de Montendre*, un des hommes de France qui connaissent le mieux le cheval, je veux dire, l'opinion qui est au fond de son esprit, plutôt que dans ses manifestations quasi officielles, je citerai encore le passage suivant de ses écrits. En parlant, dans ses *Institutions hippiques*, etc. (1), des soins que le duc Christian de Deux-Ponts avait donnés vers 1770 à l'amélioration des chevaux dans ses états, il s'exprime ainsi : « A défaut de courses, » la chasse à courre lui donnait la facilité de met- » tre à l'épreuve, sinon la plus grande vitesse, du » moins, *ce qui valait encore mieux*, la valeur, la » solidité, le fonds de ses élèves. » Il est impossible d'établir en termes plus clairs, qu'un connaisseur n'a pas besoin de l'épreuve de l'hippodrome pour distinguer les qualités d'un cheval destiné à la reproduction ; que les qualités les plus précieuses dans un cheval ne sont pas toujours celles qui lui font remporter les prix aux courses, et qu'il y a dans la solidité et le fonds d'un cheval, autre chose que la faculté de servir avec une extrême vélocité, une course de quelques minutes sur un sol bien nivelé. Mais alors, de quelle utilité réelle peuvent être les courses? Et n'est-il pas évident qu'elles ne sont utiles qu'à l'amélioration de la race de chevaux destinés

(1) Tome Ier, 2e édition, page 4.

aux courses elles-mêmes; ou à créer dans la production du cheval une industrie à part, qui n'a que des rapports indirects avec les autres genres de service?

J'ai déjà invoqué, relativement à l'état actuel de la race anglaise pur sang, l'opinion d'un homme qui forme une grave autorité dans cette matière, de M. *Person*. Je crois devoir présenter ici son opinion au sujet des courses, considérées comme épreuves pour les animaux reproducteurs (1) : « Que la » course soit le seul moyen de fournir au cheval » l'occasion de développer ses qualités et de prou» ver qu'il est digne de procréer les chevaux que » réclament nos différents services : voilà ce qu'il » nous est impossible de comprendre.

» Quels sont en effet ces services? L'attelage, la » route, la guerre; à peine y devons-nous joindre » la chasse. Quant à la course, nous l'avons déjà » dit, elle ne peut jamais devenir un besoin chez » nous, ni être comptée au nombre de nos servi» ces : nos lois, nos habitudes, l'état de nos fortunes » y mettent des obstacles insurmontables, et l'ex» trême vitesse ne peut nous être pour elle-même, » d'aucune utilité. Quant aux chevaux d'attelage, de » voyage ou de guerre, que leur demandons-nous? » Marcher avec aisance, trotter bien, vite, et long-

(1) *Les Chevaux Français en* 1840, page 60.

» temps, courir avec assurance, avoir les mouve-
» ments souples et réguliers, la bouche belle, le
» devant haut, du fonds et du soutien; telles sont
» les qualités qu'il s'agit de constater; et l'on n'au-
» rait d'autre moyen pour s'en assurer, que de re-
» courir à un exercice qui n'a aucun rapport avec
» ce que l'on veut savoir! On ne s'occuperait ni
» du pas, ni du trot! Pour le galop, on choisi-
» rait précisément l'espèce dont pas un cheval de
» service n'aura peut-être occasion de faire usage
» une fois en sa vie! L'ensemble, la régularité, le
» soutien, le fonds ne seraient comptés pour rien!
» C'est vraiment incroyable. Mais, nous dit-on, ces
» diverses qualités sont plus ou moins hypothéti-
» ques, leur appréciation est assez difficile, et don-
» nerait lieu à des discussions sans fin. La vitesse,
» au contraire, est un fait patent, qui ne peut être
» l'objet d'aucun doute, et que tout le monde peut
» apprécier. En effet, sous ce rapport, le système
» des courses est un fort beau système; et du moment
» qu'on admet que le cheval qui arrive le premier
» est toujours le meilleur, il n'est point besoin d'é-
» tudes préparatoires bien ardues, ni d'une science
» bien profonde pour apprécier son mérite. Nous
» convenons que c'est fort commode. Malheureuse-
» ment l'expérience nous a démontré qu'il n'est pas
» rare que des chevaux, quoique très-vites, n'aient
» ni liberté, ni soutien, ni fonds; qu'ils peuvent être

» couverts de tares, et doués de la plus vicieuse con-
» formation ; qu'assez souvent même, la vitesse sem-
» blait s'accroître par l'état douloureux de certaines
» parties : et nous persistons à croire qu'avant de lui
» confier la régénération de son espèce, il faut s'as-
» surer si le cheval est doué d'une conformation con-
» venable, s'il est exempt de tares, s'il possède les
» qualités que nous désirons qu'il transmette à ses
» descendants, ou en d'autres termes s'il marche,
» trotte et court d'une manière satisfaisante. Il est
» vrai que pour ces diverses appréciations, il faut de
» certaines connaissances qui ne s'acquièrent que
» par de longs travaux, et pourraient rendre la tâche
» de quelques personnes un peu plus difficile qu'elle
» ne l'a été jusqu'à ce jour, et exiger d'eux autre
» chose que l'acquisition d'un chronomètre. »

Que les amateurs du turf en Angleterre aient vu dans les courses le principe de toute amélioration de la race, cela est fort naturel ; car on aime assez à se persuader que les choses dont on s'occupe et dont on s'amuse, sont utiles à l'intérêt général. Il est certain même que lorsqu'un amusement est devenu national, l'idée de son utilité s'établit facilement dans l'opinion. Nous avons bien vu chez nous le théâtre élever la prétention d'être une école de mœurs ; et c'est je crois le Vaudeville qui avait inscrit sur son rideau, au commencement de ce siècle, cette sentence : *Castigat ridendo mores*. Dans l'ancienne

Rome, on s'efforçait de justifier la passion du peuple pour les combats de gladiateurs et d'animaux féroces, en disant que ces spectacles étaient utiles pour affermir le courage des citoyens, et leur inspirer l'abnégation de la vie. Les courses publiques ont été engendrées en Angleterre par le goût des chevaux, dont j'ai indiqué les motifs chez cette nation, et par la fureur des paris, que les Anglais poussent si loin dans tous les genres. Que beaucoup d'Anglais soient persuadés que ce spectacle est utile pour l'amélioration générale de l'espèce, cela ne doit pas surprendre; mais le bon sens a ses droits, et la raison ainsi que toutes les idées que l'on peut puiser dans les connaissances relatives aux modifications que l'art peut apporter dans les races d'animaux, nous conduisent à la conviction que le cheval vainqueur dans les courses n'aura de supériorité sur aucun autre, comme étalon, que pour procréer des chevaux de course.

Ces vérités sont aujourd'hui bien reconnues par beaucoup d'Anglais eux-mêmes, comme je l'ai montré ailleurs; elles le sont aussi par un grand nombre d'hommes éclairés en France, même parmi ceux qui sont attachés à l'administration des haras; et plusieurs d'entre eux sont disposés, du moins dans les entretiens particuliers, à faire bon marché des courses sous le rapport de leur utilité réelle. Mais on les défend encore comme spectacle public, ayant

pour but de faire naître le goût du cheval parmi les hommes des classes élevées de la société. L'État fait bien la dépense de spectacles d'autres genres ; et l'on comprendrait qu'on voulût y joindre encore celui-ci, si le public y prenait réellement de l'intérêt, et si les courses ne présentaient de graves inconvénients, comme je le dirai plus loin. Mais l'intérêt du public pour les courses est nul, quoiqu'on en puisse dire ; et la seule influence que les courses aient exercée sur le goût des chevaux parmi les hommes des classes aisées, a été de faire naître la mode des chevaux de selle d'une taille très-élevée. Au temps où les hommes de cheval abondaient en France, on donnait la préférence pour le service de la selle, à des chevaux de taille moyenne, dont l'usage est plus commode, et dont les allures sont plus agréables ; aujourd'hui, quelques cavaliers d'occasion se plaisent à monter au bois de Boulogne, de grands chevaux anglais à l'encolure roide et la queue au vent, qu'ils ne savent pas monter, parce que c'est seulement à certains jours de la semaine qu'il leur prend fantaisie d'être hommes de cheval. Mais que les véritables hommes de cheval se comptent ; et ils verront quels progrès les courses ont fait faire chez nous au goût du cheval. Que pouvait-on espérer, en effet, d'une excitation factice produite par une institution qui ne répond à aucun des besoins ou des goûts de la société ? Tout spectacle gratis

est suivi dans Paris, parce que la foule attire la foule; mais on ne porte là rien de cet intérêt pour les courses elles-mêmes, qui attire le public anglais à Newmarket; et le jour où le gouvernement cessera d'en faire les frais, les courses seront oubliées ainsi que le Stud-Book.

C'est avec grande raison que le public en France s'obstine à conserver au Jockey's-club, grand promoteur des courses, son véritable nom, malgré les efforts de quelques-uns de ses membres pour lui donner en français une pompeuse dénomination, qui tendrait à attribuer à cette association un but d'utilité réelle. Habitudes, langage, jockeys, là tout est anglais et doit rester anglais. Ce n'est pas une plante qui puisse s'acclimater dans notre sol : c'est un drapeau étranger planté momentanément sur le territoire de la France, et qui doit conserver ses couleurs, afin que personne ne s'y méprenne.

Nous trouvons comme accompagnement obligé des courses, *l'entraînement*, pratique plus barbare encore qu'elle n'est savante, par laquelle on amène un animal au dernier degré d'amaigrissement sans nuire à ses forces musculaires, et dont les résultats sont ces ombres de chevaux que l'on voit figurer sur l'hippodrome. Des courses de tous les jours infligées au cheval revêtu de pesantes couvertures et monté de son cavalier, et dans lesquelles la sueur ruisselle de tout son corps, jointes à un régime

alimentaire composé presque uniquement d'avoine, telle est la torture prolongée par laquelle on épuise méthodiquement le corps du malheureux animal, en ménageant ses forces musculaires. Après avoir été amaigris par l'entraînement, beaucoup d'animaux reprennent ensuite leur embonpoint; et l'on cite avec admiration les formes colossales de tel cheval, qui n'était plus reconnaissable pour ceux qui ne l'avaient vu que dans l'état de misère où on l'avait réduit précédemment pour le faire courir. Sans doute, la nature a bien des moyens de réparer les extravagances des hommes. Mais combien de chevaux restent toute leur vie faibles ou tarés par suite de ce traitement? Et ces hommes sont ceux qui se vantent d'être pénétrés seuls de l'amour du cheval.

Ce n'est pas seulement comme préparation immédiate à la course, que l'on pratique l'entraînement; mais on y soumet aussi en Angleterre les poulains, parce qu'on a reconnu que cet exercice pratiqué pendant la croissance des animaux, accroît réellement leur vitesse. En exerçant fréquemment l'animal à l'allure du galop graduellement forcé jusqu'aux dernières limites de fatigue qu'il peut supporter, on parvient à concentrer toutes les facultés locomotives du cheval sur les muscles qui se trouvent en action dans une course rapide en ligne sensiblement droite et sur un terrain uni; et l'on fixe en quelque sorte la tête dans cette position horizontale et

allongée, qui facilite l'action du cheval lancé à toute course.

Mais on sacrifie à cette aptitude unique toutes les autres qualités que l'on doit rechercher dans un cheval de selle. Dans les exercices de manége, tels que les ont décrits dans les beaux temps de l'équitation, les *Pluvinel* et les *la Guérinière*, et tels que la tradition en est encore conservée de nos jours par un petit nombre de véritables hommes de cheval, on s'attache à donner au cheval des allures relevées, à assouplir les épaules, les reins, les hanches, les jarrets, de manière à mettre le cheval en état d'exécuter dans toutes les directions, avec agilité et précision, les mouvements que peut désirer le cavalier; on veut donner à l'encolure cette souplesse qui favorise si puissamment la sensibilité de la bouche à l'action de la main. C'est là le contre-pied complet de l'entraînement. Aussi, tout le monde sait ce qu'est un cheval entraîné, pour l'agrément et la souplesse des allures : c'est un cheval tout d'une pièce; c'est la flèche, que l'on fait longue et roide afin qu'elle soit rapide.

Que l'on se demande maintenant dans quel but on pourrait songer à livrer les poulains à l'entraînement dans les haras royaux, où les chevaux ont une tout autre destination que la course. Cependant l'anglomanie l'a voulu : poulains et pouliches sont impitoyablement soumis à l'entraînement. Tous les

hommes sensés parmi les employés des haras gémissent d'un tel travers, car ils aiment leurs chevaux, eux; et ils sont témoins tous les jours des souffrances qu'ils leur font endurer, et des résultats funestes qui en sont la suite pour beaucoup d'entre eux.

C'est surtout en effet dans le jeune âge que beaucoup de chevaux succombent aux exercices de l'entraînement. On le sait, on en convient..... Tant mieux, dit-on : on s'assure du moins que les chevaux les plus vigoureux qui y auront résisté, seront seuls employés à la reproduction..... Cela est vrai au point de vue des courses : puisqu'il faut que les chevaux destinés à l'hippodrome subissent l'entraînement, il y aura plus de chances de trouver des animaux capables de supporter cette épreuve, en les prenant parmi les descendants de ceux qui ont déjà été entraînés. Mais pour tous les autres services auxquels les chevaux peuvent être destinés, quelle garantie peut-on donc trouver de leur vigueur, dans une épreuve aussi excentrique? Lorsqu'on sera assuré qu'un étalon ou une jument sont doués de ce tempérament particulier qui peut leur faire supporter un exercice violent et d'abondantes sueurs de tous les jours, jusqu'à l'amaigrissement complet, sous le poids de quarante kilogrammes de couvertures, et sous l'influence du régime alimentaire le plus excitant, quel motif peut-on avoir de croire que ces animaux seront plus propres à donner dans leur descendance, de bons carrossiers

et de bons chevaux de troupe? Cependant dans les haras de France, les ordres de l'administration supérieure sont formels. On entraîne en Angleterre : comment pourrait-on se dispenser d'entraîner aussi?

Si l'on compare la France à l'Angleterre, sous le rapport des effets que l'on peut attendre des courses, on trouvera qu'il n'existe aucune parité entre les deux pays. En Angleterre, une seule race d'origine étrangère, et modifiée par l'art, est employée à tous les besoins du luxe. La France, au contraire, est peut-être de tous les pays de l'Europe, celui qui, à cause de la diversité de son climat et de son sol, possède dès longtemps les races indigènes les plus variées; et il suffit de citer ses races limousine, navarrine et normande, pour présenter l'idée de ce qu'il y a de plus parfait pour l'usage de la selle et celui du carrosse. Le seul but raisonnable chez nous, est donc de développer les qualités diverses que possèdent les races naturelles du pays. Si ces races ont éprouvé de la détérioration, il faut en chercher les causes et s'efforcer d'y apporter remède. Mais il faut conserver avec soin leurs qualités natives ; non pas seulement parce que ces races sont françaises, mais parce qu'elles sont excellentes; et parce que c'est en se renfermant dans le cercle des qualités que le cheval trouve dans les circonstances naturelles de chaque localité, que l'on peut avec le plus de facilité et le moins de dépenses, conserver et accroître encore ces qualités. C'est en

considérant la question sous ce point de vue, que l'on reconnaît les graves inconvénients que présentent chez nous les courses publiques de chevaux.

Que l'on remarque bien qu'en Angleterre les courses sont un moyen d'exercer un choix parmi les individus d'une même race ; chez nous, au contraire, c'est dans la réalité un moyen de fixer le choix entre plusieurs races. Et en présentant ainsi au public la race anglaise dans un genre d'épreuves où elle a une supériorité marquée sur toutes les autres races du monde, parce qu'elle a été améliorée pour cet usage spécial, on lui a donné un tel avantage sur toutes les autres, que rien n'est plus naturel que l'anglomanie qui en est résultée, en ce qui concerne les chevaux. On dit que c'est dans l'intérêt de nos races elles-mêmes que l'on a institué les courses, et qu'on leur procurera ainsi des types régénérateurs. Mais le résultat immédiat et nécessaire de l'introduction des courses en France, a été d'amener la mode des chevaux anglais, et par conséquent de porter le découragement chez les éleveurs de nos races distinguées ; en sorte que sous prétexte de leur fournir des moyens d'amélioration, on amène près d'elles une rivale qui les étouffe, en luttant contre elles avec toute la puissance que lui donne l'empire de la mode.

Écoutons encore M. *de Montendre* sur les effets funestes qui ont été pour nos races françaises, les résultats de la concurrence que leur font les chevaux

anglais. En parlant de la production des chevaux de luxe dans la première moitié du siècle dernier, il s'exprime ainsi (1) : « Nous n'étions pas encore entachés de cette déplorable anglomanie qui, de nos
» jours, est venue paralyser les efforts de nos éleveurs du Limousin, de la Navarre, de la Normandie, etc., en inondant nos marchés des chevaux
» de service que pourraient tout aussi bien fournir
» ces contrées, etc. » Quatre pages plus loin, arrivé dans son exposé historique, à l'époque de la Restauration, il dit : « Cette déplorable et antinationale anglomanie, qui avait déjà donné quelques
» signes d'existence avant la révolution de 1789,
» nous est importée plus complétement encore ; les
» princes eux-mêmes en donnent le funeste exemple....; la mode est plus absurde et plus antifrançaise que jamais : chevaux anglais, jockeys anglais,
» équipages anglais, uniformes anglais, etc., tout
» est emprunté à nos voisins d'au-delà du détroit ;
» et, pendant ce temps, nos éleveurs de la Normandie, qui, à la vérité, restaient stationnaires
» sous plus d'un rapport, tandis que les étrangers
» perfectionnaient leurs méthodes, voient leurs écuries se remplir d'animaux dont le débit devient
» de jour en jour plus difficile, etc. »

Mais cette anglomanie, qui donc l'a créée? Ne sont-

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 23.

ce pas ces courses dont M. *de Montendre* fait remonter l'historique en France, précisément à cette même époque qui a précédé la révolution de 1789? Et n'est-ce pas le développement que l'on a donné à cette institution, qui tend à perpétuer chez nous la mode des chevaux anglais? L'auteur se plaint avec beaucoup de raison dans ce passage, que *les éleveurs normands soient restés stationnaires sous plus d'un rapport, tandis que les étrangers perfectionnaient leurs méthodes*. La conséquence rationnelle de cette vérité n'est-elle pas qu'il faut que nos éleveurs perfectionnent aussi leurs méthodes? Mais peuvent-ils s'adonner à ce perfectionnement, s'ils ne trouvent pas à vendre leurs produits? L'amélioration des races n'est pas l'affaire d'un jour; et le moyen le plus certain d'en arrêter les progrès, ce sont les courses, d'où découlent l'anglomanie et le découragement de nos éleveurs.

L'Angleterre, on peut en être assuré, attache une grande importance à la continuation des courses publiques en France : chez cette nation, une pensée commerciale est au fond de toutes les questions; et tant que les Français se laisseront persuader que les courses sont un moyen d'améliorer leurs races indigènes, on sait bien de l'autre côté du détroit, que leur résultat le plus certain sera d'assurer à l'Angleterre la vente en France de beaucoup de chevaux d'une race que nous pouvons il est vrai produire

aussi, mais pour laquelle l'avantage sera toujours du côté de la nation chez qui elle est seule en possession d'attirer l'attention des éleveurs de chevaux de luxe.

J'ai fait voir ailleurs jusqu'à quel point on s'est trompé en considérant le pur sang anglais comme le type régénérateur de nos races. Ici, j'ai seulement voulu prouver deux choses : d'abord, que la question des courses publiques de chevaux se présente en France sous un point de vue tout autre qu'en Angleterre ; et que, quand même on serait convaincu que c'est par l'effet des courses que la race des chevaux de luxe s'est améliorée chez nos voisins, on ne pourrait rien en conclure pour la France. Ensuite, j'ai voulu faire voir que les moyens par lesquels on prétend aider nos éleveurs à mieux produire, tendent immédiatement et directement à étouffer la production, et à fermer la porte à toute amélioration, en décourageant les éleveurs français.

La pratique anglaise est toutefois fondée sur une idée excellente, et que nous ferions bien de nous approprier : c'est celle qui exige que les chevaux aient été soumis à des épreuves avant d'être employés comme étalons. La conformation est un indice des qualités d'un cheval ; mais cet indice trompe quelquefois. Il faut cependant dire que l'épreuve n'est elle-même qu'un autre indice ; car l'expérience montre que dans le pur sang, les succès d'un étalon dans la production ne sont pas toujours d'accord avec

ses succès dans l'hippodrome ; et les résultats de la reproduction peuvent seuls prononcer avec certitude sur la valeur réelle d'un cheval comme étalon. Cependant l'épreuve est un indice qu'il est utile de consulter ; mais pour qu'elle ait toute la valeur qu'elle comporte, il faut que l'épreuve se fasse dans le genre de service auquel les produits sont destinés ; car le cheval conformé de manière à posséder la plus grande vélocité au galop dans une épreuve de quelques minutes, ne présentera pas nécessairement pour cela la même supériorité dans un service où il doit fournir au trot une carrière de quelques heures. Et comme c'est à cette dernière allure que doivent être employés les chevaux de carrosse, de poste et de messageries, des épreuves au trot ne seraient en France que l'application exacte à nos besoins, du principe par lequel on est parvenu en Angleterre au perfectionnement des chevaux de course. L'expérience a montré depuis longtemps que les races naturelles peuvent se soutenir sans qu'on ait recours à ces épreuves ; mais celles-ci contribueraient sans doute à les améliorer.

On a proposé en conséquence d'établir des courses au trot, dans une forme analogue à celle des courses de vitesse au galop ; et quelques tentatives de ce genre ont même été faites. C'est là une réminiscence malheureuse, parce qu'on ne trouve plus dans les courses dirigées vers ce but, les conditions qui ont fait le

succès des courses de vitesse à la manière anglaise. M. *Houël*, directeur du dépôt de Langonnet, principal promoteur des courses au trot, dit : « Tout cheval des fortes races destiné à faire un étalon, ne » devrait être acheté qu'après avoir fait au moins » deux myriamètres dans une heure sans suer ni » souffler. » La seule énonciation de cette idée, qui est très-juste, suffit pour indiquer qu'une épreuve de ce genre ne peut être l'objet d'un spectacle public : l'intérêt des spectateurs ne peut être tenu en suspens pendant aussi longtemps. Bien d'autres raisons encore condamneraient les courses au trot, considérées comme spectacles publics. Évidemment, un hippodrome est tout à fait inutile ici ; et une grande route y convient beaucoup mieux sous tous les rapports. Il ne s'agit que d'appliquer aux chevaux que l'on destine au service d'étalons, les épreuves auxquelles on soumet tous les jours les chevaux de service. Dans les épreuves, il ne peut y avoir qu'une question à débattre entre le vendeur et l'acheteur, ou entre le possesseur d'un étalon et ceux des juments à saillir. Dans tout ceci, il s'agit d'avoir pour producteur un cheval qui, outre une bonne conformation, présente certaines conditions de vigueur, dans l'application aux services auxquels sont destinés les produits ; et il serait entièrement superflu de chercher à établir entre plusieurs étalons, une lutte qui ne présenterait aucun intérêt aux spectateurs, et dont le résultat, dans les

conditions données, pourrait être influencé par bien des circonstances diverses.

Il suit de là que les chevaux destinés à faire le service d'étalons, ne doivent pas être élevés dans l'oisiveté, mais qu'il faut au contraire accroître et entretenir leur vigueur par un travail modéré et soutenu, dans lequel on reconnaîtra ce qu'on peut attendre de leurs qualités naturelles, dans les épreuves auxquelles il seront soumis. C'est à l'industrie privée seule, qu'il appartient de donner aux jeunes étalons un travail profitable pour eux aussi bien que pour l'éleveur; ou plutôt, de chercher dans les jeunes chevaux, d'après les qualités qu'ils développent dans le travail, ceux qu'il conviendra d'employer comme reproducteurs. Et cette considération seule suffirait pour donner à l'industrie privée un immense avantage sur les haras publics pour la production des étalons, dans toutes les espèces de chevaux intermédiaires.

Quant aux courses publiques, sous quelque forme que ce soit, c'est une institution à supprimer complétement, le jour où l'administration comprendra la question des chevaux.

CHAPITRE II.

Des primes et des approbations d'étalons.

Ce chapitre sera court, parce que les moyens dont j'ai à parler, s'ils ont peu d'efficacité pour le but qu'on se propose, ne présentent pas du moins de graves inconvénients.

Les primes d'encouragement accordées publiquement et avec appareil, aux éleveurs qui ont obtenu des succès dans l'amélioration, ou qui entretiennent de beaux animaux reproducteurs, paraissent au premier aperçu un moyen bien calculé d'encourager les progrès de cet art. Le gouvernement, beaucoup de conseils généraux et des sociétés agricoles consacrent des fonds à cet objet. Presque toujours on propose des prix ou des primes aux personnes qui présenteront les plus beaux élèves, les plus beaux étalons ou les plus belles juments. Mais on peut demander quelle idée présente cette expression : *le plus beau poulain, la plus belle pouliche*, etc. Si l'on prend pour juge de la beauté un jury composé de maîtres de poste, le plus bel animal à ses yeux sera celui qui annoncera par sa conformation, qu'il

fera un mallier de première force et un beau trotteur. Si l'on consulte des rouliers, le jugement sera déjà différent; enfin si le prix est adjugé par des amateurs de chevaux de selle, comme c'est ordinairement le cas, l'animal dans lequel on trouvera des formes orientales obtiendra généralement la couronne.

Ces divers juges ont tous raison ; car lorsque nous appliquons le mot de beauté aux formes d'un animal, il est certainement raisonnable de désigner par cette expression, les formes qui, en garantissant la vigueur de sa constitution, le rendent plus éminemment propre au service auquel il est destiné. Que les peintres se créent, s'ils le veulent, une beauté idéale qui ne résulte que des formes qui présenteront le plus d'élégance dans un tableau : quant à nous, dont le but est de produire des animaux consacrés à une utilité réelle, nous ne devons considérer comme beauté, que les formes qui concourent le plus directement à cette utilité. La beauté d'un cheval de course diffère de celle d'un cheval de roulage, comme la beauté d'un lévrier diffère de celle d'un braque, celle d'un chien courant de celle d'un chien de berger. C'est seulement dans l'enfance de la production, ou lorsque tous les animaux d'une espèce sont employés au même service, que l'on a pu se faire des idées absolues de la beauté dans cette espèce ; mais à mesure que par les progrès de l'industrie, on a tiré des services différents de la même espèce d'animaux, on a

senti la nécessité de créer des races particulières appropriées à ces différents services ; et dès ce moment, les idées de beauté doivent s'appliquer pour chaque race, aux formes les mieux appropriées à ce service. Dans l'état actuel de notre industrie pour la production du cheval, il n'est plus possible de parler de beauté d'une manière absolue, et sans spécifier le genre de cheval auquel on prétend appliquer cette expression.

Dans la plupart des cas, on ne dissimule pas que le genre de beauté que l'on veut encourager par des primes, c'est la beauté du cheval de selle. Cependant quelques conseils généraux et quelques sociétés agricoles ont divisé la masse des primes en plusieurs classes, pour en appliquer une partie aux chevaux de selle, une autre aux chevaux de trait, etc. Ici, on s'est encore trompé : les races de trait n'ont pas besoin de primes, parce que les animaux de ces races trouvent toujours un débouché facile, lorsqu'ils sont beaux et bons ; et la prime qui récompense l'éleveur pour avoir produit un bon cheval, c'est l'acheteur qui la paie. L'élévation du prix de vente forme la plus efficace de toutes les primes, on peut même dire la seule efficace ; car elle est obtenue, non pas par quelques animaux seulement, mais par tous les produits qui la méritent. Le cheval de selle est en réalité le seul auquel il conviendrait d'attribuer des primes, s'il pouvait jamais être utile

de s'efforcer d'imprimer à l'industrie une fausse direction, en excitant à produire ce qui ne se vend pas.

D'ailleurs, pourra-t-on fréquemment, en France, former un jury composé d'hommes placés dans la société, de manière à ne pas laisser le moindre prétexte aux soupçons d'influence exercée par les noms des concurrents, et cependant assez connaisseurs pour savoir démêler, classer et apprécier les qualités réelles des animaux présentés, sans se laisser influencer par ces formes arrondies, ce poil luisant, cet air de fierté qui caractérisent trop souvent un animal bien préparé pour le concours? La difficulté de former en France, des jurys à l'abri de tous soupçons d'erreur ou de partialité, soit dans la préférence à donner à une espèce sur une autre, soit dans l'appréciation des qualités réelles d'un cheval, soit par rapport aux considérations personnelles relativement aux concurrents, suffirait seule pour faire rejeter le système des primes; car celles-ci produisent beaucoup plus de mal que de bien, toutes les fois que l'opinion de la masse des concurrents ne confirme pas la décision des juges; et si l'on observe les faits, on reconnaîtra certainement que c'est le cas le plus ordinaire. M. *Huzard* fils, dans un fort bon ouvrage ayant pour titre : *Des Haras domestiques*, etc., a bien exposé, il y a déjà longtemps, les inconvénients des primes d'encouragement; et sa conclusion est que

c'est un moyen sur lequel l'expérience a suffisamment prononcé aujourd'hui, et auquel il serait fort utile que l'on renonçât. M. *de Montendre* partage cette opinion, et cite à l'appui de la sienne, des témoignages nombreux qui prouvent qu'à cet égard les hommes spéciaux sont aujourd'hui à peu près unanimes.

Les approbations d'étalons présentent les mêmes inconvénients que les primes, et sont encore plus fréquemment suspectées de partialité, parce que l'examen et la décision n'ont pas lieu publiquement. Il faut bien remarquer que l'on n'a été amené à cette institution que par l'existence des haras royaux, qui présentent, au préjudice des propriétaires d'étalons, une concurrence qu'il est impossible à ces derniers de soutenir. Les étalons approuvés réunis à ceux du gouvernement, n'offrent encore qu'un chiffre tout à fait disproportionné avec les besoins du service pour l'amélioration des races du pays; et cette institution tend à décourager l'industrie particulière dans l'entretien des étalons.

Au total, on peut dire que si les encouragements de ce genre tendent à favoriser la production des espèces de chevaux qui sont les plus demandés par le commerce, et dont la société a par conséquent le plus besoin, ils sont superflus; et ils sont certainement nuisibles, s'ils ont pour but de donner à l'élève une autre direction.

CHAPITRE III.

Des haras royaux et des dépôts d'étalons.

Ire SECTION.

Considérations générales.

Les considérations que j'ai exposées dans les deux premières parties de cet écrit, suffiraient pour faire comprendre combien peu d'utilité il est permis d'attendre des haras royaux et des dépôts d'étalons. Cependant ces établissements présentent quelques autres points de vue sous lesquels je vais les examiner.

C'est pour me conformer à l'usage ordinaire, que je donne à ces établissements le nom de *haras;* car leur destination n'est pas l'élève du cheval, comme semblerait l'indiquer ce mot. On comprend bien, en effet, que cent cinquante poulinières environ distribuées dans tous les haras de la France, sont une chose entièrement insignifiante, relativement à la production générale du pays; et l'expérience montre combien est minime le chiffre des étalons de quelque distinction qu'ils peuvent fournir à la reproduction. Nos haras ne sont réellement que des dépôts d'éta-

lons ; et c'est seulement sous ce point de vue que je les considérerai ici. Ce que j'en dirai pourra s'appliquer également aux *dépôts* placés dans des situations analogues.

Lorsqu'on cite l'exemple de l'Angleterre, où les races de chevaux ont acquis un haut degré de perfection par les efforts seuls de l'industrie privée, et sans l'intervention d'établissements fondés par le gouvernement, l'administration des haras ne manque jamais de répondre que les circonstances sont fort différentes dans les deux pays. En Angleterre, dit-on, des propriétaires opulents n'ont cessé de favoriser l'amélioration de la race ; mais cette action manquant en France, il faut bien que le gouvernement vienne la remplacer. L'administration a raison, en se plaçant à son point de vue : les propriétaires anglais favorisent par de grands sacrifices pécuniaires la production des chevaux de selle, de chasse, et surtout des chevaux de course, parce que leurs habitudes et leurs goûts les portent à placer leurs jouissances dans ces divers emplois du cheval.

Il est évident que si l'on veut faire produire chez nous des chevaux du même genre, le gouvernement doit en faire les frais. Mais j'ai déjà montré combien les goûts et les habitudes des nations diffèrent sous ce rapport ; et c'est là un fait sur lequel personne ne songera à élever de contradiction. Si les grands

propriétaires manquent en France à la production des chevaux de selle, ils manquent aussi à la consommation; car c'est pour eux qu'on les fait en Angleterre. Si l'on veut produire en France les espèces de chevaux qui conviennent à la France, pourquoi l'industrie privée n'y suffirait-elle pas? La production des chevaux de tout genre a été en Angleterre complétement abandonnée à l'industrie privée; et cette dernière n'a reçu d'impulsion que des besoins créés par les mœurs et les habitudes du pays, et des demandes qui naissent de ces besoins. Sous ce rapport, la production française, en ce qui concerne les chevaux de roulage, de poste et de diligences, s'est trouvée dans les mêmes conditions que la production anglaise, et de même que celle-ci, elle a prospéré et s'est améliorée. C'est seulement pour ce qui regarde la production des chevaux fins, que l'on a cru pouvoir en France, remplacer les besoins qui n'existent pas chez nous comme chez nos voisins, par une excitation factice. Il est donc très-vrai, comme le dit l'administration des haras, que les circonstances sont différentes entre les deux pays; mais il n'y a dans cette différence, rien qui puisse motiver l'intervention du gouvernement français dans la direction qu'il convient de donner à l'amélioration des races de chevaux.

Dans les pays où la production des chevaux est

l'objet d'une spéculation, les races se modifient sous le régime de l'industrie privée, selon les besoins de la consommation, autant que peuvent le permettre les influences locales; car chaque éleveur est vivement intéressé à produire l'espèce d'animaux qui est le plus généralement demandée. Il est évident que le but qu'a eu en vue l'administration, et qu'elle poursuit avec persévérance, par l'institution des haras et des autres genres d'encouragements qui s'y rattachent, est de donner en France plus d'extension à la production des chevaux de selle, ou en d'autres termes, de donner plus de légèreté à toutes les races sur lesquelles son action peut s'étendre. Mais j'ai déjà montré sur quoi repose chez nous la substitution générale du cheval d'attelage au cheval de selle; et c'est de là qu'est née la tendance générale des éleveurs à accroître la taille et l'étoffe dans les races légères de chevaux, parce que cette modification les rend plus propres au service des attelages. Les efforts sont unanimes parmi tous les éleveurs; et cette tendance n'est pas seulement un progrès industriel, c'est aujourd'hui en France un besoin social. Les efforts que fait l'administration pour la contrarier, sont tout à fait déraisonnables; et tout impuissants qu'ils sont pour atteindre un but évidemment contraire aux intérêts du pays, ils nuisent beaucoup, en entravant l'amélioration la plus désirable des

races, celle qui est conforme aux besoins de la société.

Quelques conseils généraux de département, ainsi que des hommes qui connaissent les véritables besoins du pays, ont souvent réclamé contre cette tendance, et ont demandé que les chevaux de carrosse, de poste ou de gros trait, eussent du moins part aux encouragements; mais les Haras leur ont répondu : La production des chevaux de trait est suffisamment encouragée par les demandes et la facilité des débouchés, tandis que les producteurs de chevaux de selle trouvent difficilement des acheteurs pour leurs produits; c'est donc vers ces derniers qu'il convient de diriger les encouragements, car sans cela la race des chevaux de selle serait bientôt perdue en France. Ce raisonnement équivaut à ceci : les chevaux de selle sont ceux dont la France a le moins besoin; ainsi, c'est la production de cette espèce de chevaux qu'il importe le plus d'encourager. Il faut bien dire cependant qu'en se plaçant au point de vue des Haras, ils ont raison de parler et d'agir ainsi; car leur inutilité serait évidente à tous les yeux, s'ils voulaient s'immiscer dans la production des chevaux que réclame le commerce; et la tendance vers le cheval de selle, est pour eux une condition d'existence.

Lorsqu'on s'efforce par tous les moyens possibles de tirailler la production dans une direction opposée

à celle des véritables besoins du pays, on dit que c'est dans l'intérêt des remontes de l'armée. J'ai déjà montré que l'agriculture ne peut produire des chevaux de selle proprement dits, aux prix que l'on pourrait lui en offrir pour le service militaire; et que c'est seulement dans la classe des chevaux intermédiaires propres au trait aussi bien qu'à la selle, que l'on peut espérer de faire des remontes. D'ailleurs, c'est bien cette espèce de chevaux qui convient à la cavalerie, et non le cheval de selle proprement dit : le cheval de guerre doit être plus étoffé et plus fortement membré, afin de pouvoir supporter de longues marches sous le poids du cavalier, du manteau, du porte-manteau et d'un harnachement toujours fort pesant. Dans la réalité, toutes les remontes pour notre cavalerie qui sont faites, soit en France, soit à l'étranger, se composent de chevaux qui ont été pris à la charrue; et il ne peut en être autrement. Je montrerai dans les sections suivantes, en parlant des diverses localités où l'on a établi des haras et des dépôts d'étalons, combien peu ces établissements peuvent y favoriser la production des chevaux de cette espèce.

On a dit souvent qu'un des buts principaux de l'institution des haras, était de placer sous les yeux des producteurs, de bons exemples d'élevage. Mais cette administration semble avoir oublié que c'est à des industriels que ces exemples doivent s'adresser,

à des hommes qui sont forcés de mettre les dépenses de la production en rapport avec les prix du produit. Avec leur élevage dans le genre princier, avec leur prodigalité dans l'alimentation et les soins, avec leur entraînement des poulains, sur qui donc les Haras espèrent-ils exercer l'autorité de l'exemple? Les faits le montrent assez; c'est sur un petit nombre d'amateurs qui trouvent là une jouissance ruineuse pour ceux qui ne sont pas très-riches, fort dispendieuse pour tous. Mais pour les éleveurs proprement dits, pour ce qui constitue la masse de la production dans une contrée, des exemples de ce genre ne peuvent y pénétrer; et s'ils exercent quelque action sur les producteurs, c'est en leur montrant ce qu'il faut prendre soin d'éviter, si l'on veut produire avec profit.

L'administration ne semble avoir en vue dans les pays de production, que les éleveurs amateurs dont je viens de parler. Elle leur achète à de hauts prix les étalons qu'elle emploie; et sans cela, ce genre d'élevage ne pourrait se soutenir qu'avec de trop énormes dépenses. En cela, l'administration est conséquente avec elle-même; et l'on ne peut l'en blâmer. Mais il résulte de là que l'on a créé dans la production du cheval, une industrie à part : la production des étalons pour les étalons eux-mêmes, et non pour l'amélioration générale de la race; car l'administration peut seule acheter ces étalons aux

prix qu'elle en donne ; et il se trouve que les étalons du gouvernement, ou sont présentés à des races de chevaux auxquelles ils ne conviennent pas du tout, ou sont repoussés avec raison par les éleveurs de profession. Leur principal usage est, dans la réalité, de servir à la propagation chez le petit nombre d'éleveurs favoris qui alimentent les haras d'étalons. C'est employer du levain à reproduire sans cesse du levain, sans qu'il en résulte jamais du pain.

On nous dit souvent aussi : les éleveurs français ne sont pas riches, et se montrent peu disposés à faire des sacrifices pour se procurer des étalons distingués : il faut donc que le gouvernement se charge de leur en procurer à peu de frais...... Mais sous le régime de l'industrie privée abandonnée à elle-même, la charge des étalons est un tribut que l'industrie se paie à elle-même, puisqu'elle se résout en un prix quelconque pour la saillie, et c'est l'industrie qui fournit les étalons. Si cette charge forme une dépense, elle forme donc aussi pour l'industrie un revenu précisément égal à la dépense. En lui procurant des étalons pour un prix modique qu'elle paie au gouvernement, celui-ci diminue pour elle la dépense, mais il la prive de la totalité du revenu : sous ce rapport, il y a encore perte pour elle.

Mais pour comprendre toute l'étendue de cette perte, il faut apprécier l'importance d'un revenu

de ce genre pour l'encouragement et les progrès de l'industrie productrice : un prix élevé obtenu pour les étalons ou pour la saillie, forme le plus puissant encouragement possible pour la production des beaux et bons chevaux en général. C'est une prime bien autrement efficace que celles que peut distribuer l'administration, ou que l'achat des étalons qu'elle prend chez les éleveurs ; car cette prime est acquise à tous les beaux produits ; et la faveur ou l'arbitraire n'ont aucune part à la distribution, puisque c'est le public des éleveurs qui en est le juge. C'est de l'espoir de cette prime que naît l'émulation entre les éleveurs, et c'est lui aussi qui peut seul les déterminer tous à faire quelques sacrifices pour obtenir la saillie de beaux étalons, qui leur donne des chances d'obtenir une part de ces primes. Et lorsqu'on a anéanti cette émulation, en établissant contre les possesseurs d'étalons une concurrence qu'ils ne peuvent soutenir ; lorsqu'on a ainsi jeté la production dans le marasme que nous voyons, on vient dire : Vous voyez bien que l'industrie privée n'est pas en état de se procurer à elle-même de bons étalons...... C'est ainsi que le gouvernement gâte tout, lorsqu'il porte imprudemment la main à ce mécanisme si simple et si puissant de l'industrie privée stimulée par la libre concurrence. C'est bien là la véritable cause du mal, puisque les éleveurs savent bien se procurer de bons étalons pour toutes les espèces de

chevaux, excepté celle à laquelle le gouvernement a réservé l'influence de son action.

IIe SECTION.

Haras du Pin et race normande.

L'histoire nous retrace les excellentes qualités des chevaux de la race normande. On sait que Henri IV voulant faire à la reine d'Angleterre un cadeau précieux, lui envoya quarante étalons normands et un certain nombre de juments de la même race. Sous Louis XIV, la Normandie fournissait d'excellentes remontes à la cavalerie française, ainsi que tous les équipages de luxe de la cour et des grands, et les chevaux de chasse des princes. Cette supériorité des chevaux normands est restée bien établie jusqu'à l'époque de notre Révolution, du moins en ce qui concerne les chevaux de carrosse; car pour les chevaux de selle, ils avaient ressenti là comme dans tout le reste de la France, les effets de la diminution qui s'était graduellement opérée dans l'emploi des chevaux de ce genre.

C'est cependant Louis XIV qui a établi le premier un haras royal en Normandie, dans le local que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *haras du Pin.* Le but que l'on avait en vue alors était d'accroître la production des chevaux, bien plus que d'amé-

liorer une race qui n'en avait nul besoin ; car M. *de Montendre* nous dit, d'après les documents officiels qu'il a consultés, que l'on établit alors ce haras (1) « au milieu d'un canton déjà renommé par » la beauté de ses chevaux, l'élégance de leurs for» mes, leur vigueur et leur légèreté réunies à la » noblesse. » Voilà certes un bel éloge du pur sang normand à cette époque ; et l'on ne croyait guère alors qu'on dût aller chercher dans d'autres pays, des animaux destinés à modifier cette belle race normande dont la France s'enorgueillissait. Il est bien permis de demander aujourd'hui d'après quelle donnée on a pu s'imaginer qu'il fallait du sang anglais pour améliorer une race que la nature aidée des soins des éleveurs, avait pu doter de telles qualités.

La race normande a éprouvé un cruel échec à l'époque de notre Révolution : pendant dix années on ne savait plus en France ce que c'était qu'équipage de luxe. Notre cavalerie, d'abord remontée par voie de réquisition ou par des achats payés en assignats, sut bientôt aller chercher elle-même au-delà du Rhin, les chevaux dont elle avait besoin. Dans de telles circonstances, on ne doit pas s'étonner du découragement qui s'empara des éleveurs normands. Mais il faut bien du temps pour retrouver

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 144

les éléments d'une race dont on a laissé perdre les principaux types. Aussi, que de plaintes ne faisait-on pas entendre, dans les premiers temps de l'Empire, sur la perte de notre belle race de chevaux normands? Le temps eût suffi pour réparer tout le mal, lorsque les besoins du pays ont commencé à réclamer les chevaux de carrosse dans les premières années de ce siècle, si le gouvernement y eût joint des achats constants et réguliers pour le service des remontes; car la Normandie était toujours là pour refaire les chevaux normands, aussitôt que des débouchés faciles et constants viendraient encourager les soins des éleveurs. Au lieu de cela, c'est à l'Allemagne qu'on est allé demander depuis cette époque, le plus grand nombre des chevaux que réclamait le service militaire. On a pris d'un autre côté des mesures pour fermer, au moyen de l'anglomanie, le débouché du luxe aux chevaux normands; et en échange des débouchés qui peuvent seuls assurer la prospérité d'une industrie, ce qu'on offre aux éleveurs normands, ce sont des étalons anglais.

J'ai déjà montré que c'est avec de bien justes raisons que les éleveurs normands repoussent ces étalons. Mais si l'on veut poser nettement le débat entre les qualités natives des races normandes et celles de la race anglaise par le mélange de laquelle on prétend les améliorer, que l'on adresse à l'admi-

nistration des haras elle-même les questions suivantes : 1° Que pensez-vous que deviendrait le cheval cotentin, si, sans aucun mélange de sang étranger, on soumettait cette race, pour les soins dans les appareillements, pour l'abondance du grain donné aux jeunes animaux, pour les ménagements attentifs dans le jeune âge, etc., au même régime que l'on applique aux produits de la race anglaise, là où ils sont bien soignés? 2° Que deviendrait la race anglaise, si elle était soumise au régime de négligence et de parcimonie qui règne chez les éleveurs normands, si les poulains étaient totalement privés d'avoine, et abandonnés à l'incurie jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, comme le sont presque toujours les élèves de la race normande? Sans approuver ni blâmer rien d'un côté ni de l'autre, c'est en approfondissant les questions de ce genre, c'est en distinguant ce qui appartient aux races elles-mêmes de ce qui tient au régime auquel on soumet les individus, que l'on arrive bientôt à se dégager de beaucoup d'illusions sur les qualités essentielles inhérentes aux diverses races. On comprend alors tout ce qu'il y a de déception dans cette idée, que l'on peut améliorer la race normande par des croisements avec le cheval anglais; et les véritables moyens d'amélioration de nos races se manifestent clairement à l'esprit.

Les éleveurs normands, en repoussant les étalons anglais que l'administration leur présente, n'ont

jamais cessé de demander à grands cris qu'elle leur donnât des étalons normands. Nous n'avons pas besoin d'autre chose, disent-ils, pour régénérer notre race; et M. *Person* les gourmande rudement à ce sujet. Mais a-t-on jamais rien vu de plus monstrueux que cette demande adressée au gouvernement, pour qu'il fournisse des étalons normands à ceux-là même qui les produisent? Cependant, ces réclamations sont en même temps fort instructives : c'est l'administration elle-même qui a inculqué à la population des éleveurs cette bizarre idée, que le gouvernement doit intervenir dans la production, et que c'est à lui à leur fournir des étalons à bas prix. Maintenant ils regardent cela comme un droit qui leur est acquis; et s'il leur fallait payer quarante ou cinquante francs à un confrère pour la saillie d'un bel étalon normand, ce sacrifice leur pèserait à l'égal d'une contribution qui leur serait imposée par le gouvernement. D'un autre côté, en face d'une administration qui donne pour un morceau de pain la saillie d'un étalon qu'elle a payé 50 à 60 mille francs, le possesseur d'un étalon semble se livrer à une exaction, s'il établit le prix de la saillie à un taux suffisant pour exciter les éleveurs dans la carrière si coûteuse et si fertile en mécomptes, de la production des chevaux très-distingués.

Cependant la spéculation des étalons est nécessaire dans un pays d'élève; et c'est elle seule qui peut

tendre à relever la race par elle-même. Il faut que les éleveurs aient un grand intérêt à chercher parmi tous les produits, les sujets distingués qui pourront acquérir une haute valeur en les employant comme étalons; et cette valeur dépend du prix que l'on pourra demander pour le saut. Mais les producteurs ne consentiront eux-mêmes à payer un prix raisonnable pour la saillie, que lorsqu'ils auront l'espérance d'en obtenir des produits qu'ils pourront employer comme étalons. La cause réelle de la dégradation de la race normande, c'est l'absence de cette émulation parmi les éleveurs.

En décourageant cette spéculation, on a forcément amené la combinaison que nous voyons aujourd'hui dans l'élevage normand : chaque éleveur ne pouvant faire la dépense d'un étalon distingué pour le nombre de juments qu'il possède, a été naturellement amené à employer fort jeune comme étalon, un cheval qu'il vendra ensuite comme cheval de service. C'est là la conséquence forcée de la situation dans laquelle on a placé l'industrie productrice. Ainsi, pendant que l'administration des haras offre aux éleveurs, des étalons très-souvent mauvais dans leur espèce, et d'espèces qui ne conviennent nullement à la race du pays, elle décourage complétement la production des étalons distingués de cette race. Et le résultat de cette combinaison est qu'en Normandie même, il n'existe presque plus d'étalons proprement

dits de la race normande; car ceux que l'on emploie à ce service, ne sont guère que des étalons de circonstance. Qu'on se demande si une race quelconque dans le monde, pourrait résister à un traitement empirique qui mine ainsi les bases de la reproduction? Et doit-on être surpris de ce fait si souvent signalé, que la race normande se détériore tous les jours au lieu de s'améliorer?

En Normandie comme ailleurs, il se rencontre un certain nombre d'amateurs qui font de l'élève du cheval un objet de jouissances personnelles. C'est parmi eux que le goût des chevaux anglais s'est introduit, et qu'on se livre à l'imitation des procédés d'élevage employés dans les haras royaux, parce que ni les uns ni les autres ne sont forcés de calculer les dépenses. Mais les éleveurs sérieux, ceux qui doivent s'astreindre aux conditions de la production industrielle, voient très-clairement que cette imitation serait ruineuse pour eux : comme ils font des chevaux pour les vendre, il faut produire ce qui est recherché par le commerce, et le produire économiquement. Aussi, si l'administration se glorifie quelquefois de recevoir des témoignages d'assentiment et de sympathie de la part des éleveurs amateurs, la presque totalité des producteurs de profession réprouvent, comme je viens de le dire, la marche qu'elle a cru devoir adopter : ils disent que l'introduction des chevaux anglais tend à détériorer la race

normande plutôt qu'à l'améliorer; que ce n'est pas pour l'hippodrome qu'il faut faire des chevaux en France; que des succès au Champ-de-Mars ne sont d'aucun poids, relativement aux besoins auxquels une bonne race de chevaux doit satisfaire; et que lorsque l'engouement qui porte le découragement parmi les éleveurs de la race normande sera passé, il faudra encore une fois rechercher péniblement les types de cette belle race. Sans nul doute, on finira par comprendre qu'ici c'est du côté des hommes de pratique que sont le bon sens et la raison. Du jour où l'administration des haras se sera retirée de la Normandie avec ses étalons anglais, on verra s'établir la spéculation des étalons privés; et les races normandes prendront en peu de temps une tout autre face, pourvu que l'administration de la guerre adopte des moyens convenables pour ses remontes, et pourvu que l'on écarte aussi les causes qui entretiennent l'anglomanie parmi les consommateurs opulents.

Si l'on veut considérer dans tout ceci l'intérêt des remontes de l'armée, il est bien certain que le mélange du sang anglais ou arabe, ou en d'autres termes, que l'intervention du haras du Pin et des dépôts d'étalons du gouvernement, n'ont pu et ne pourront jamais contribuer en aucune façon à accroître le nombre des chevaux propres aux remontes de la cavalerie, dans toute l'étendue du territoire qu'occupe la race des chevaux normands: cette race,

sous les diverses modifications qu'elle offre selon les localités, présente presque dans toutes, un grand nombre de chevaux dont la conformation n'a nul besoin d'être changée, pour que les diverses armes de la cavalerie puissent y trouver la matière d'excellentes remontes; et ce nombre s'accroîtra beaucoup encore lorsqu'on aura écarté les entraves qui contrarient aujourd'hui la production et l'amélioration de la race.

Il semble au reste que l'administration commence à reconnaître qu'elle s'est engagée dans une fausse route. On peut du moins en juger ainsi d'après un article fort curieux inséré dans le cahier de janvier 1843 du *Journal des Haras*. Cet article présente des caractères officiels auxquels on ne peut se méprendre; et tout indique qu'il exprime un nouveau programme de l'administration des haras. L'auteur commence cet article en félicitant les producteurs normands sur un achat qu'a fait récemment l'administration dans ce pays, de quatre-vingts jeunes chevaux provenant de croisements avec des étalons de pur sang, et qui sont destinés à être employés comme reproducteurs; et à propos des qualités que l'on remarque dans cette remonte, il nous dit: « Il » y a progrès sous plus d'un rapport ! A quoi l'attri- » buer ce progrès incontestable, si ce n'est à l'emploi » devenu plus général de l'étalon de pur sang? » Cependant une idée le préoccupe ensuite vivement :

il dit qu'il y a « nécessité absolue de pourvoir au
» remplacement des fortes et belles poulinières des-
» tinées à recevoir l'étalon de pur sang, et dont le
» nombre diminue chaque jour. Comment y parvenir
» si on n'introduit pas au plus vite en Normandie de
» forts et grands carrossiers, dont il n'existe plus un
» seul spécimen au haras du Pin à l'heure qu'il
» est?..... Nous pouvons fort bien nous passer à l'a-
» venir d'étalons de pur sang, nous en faisons suffi-
» samment pour nos besoins actuels..... Mais où les
» trouver ces carrossiers étoffés, membrés, capa-
» bles de produire les poulinières qui nous man-
» quent? » etc.

Il paraît qu'on ne s'était pas douté jusqu'à ce jour qu'en s'efforçant de faire des chevaux légers, en employant des étalons légers, il pourrait bien arriver que l'on ferait aussi des juments légères. L'auteur insiste sur l'urgence de changer de système ; et après avoir parlé de la nécessité d'étalons carrossiers, il ajoute : « Nous sommes tellement convaincus de cette
» nécessité, que, malgré les qualités que l'on prête
» à beaucoup de jeunes chevaux qui viennent d'être
» achetés en Normandie, nous voudrions qu'un très-
» petit nombre d'entre eux fût employé à la repro-
» duction dans le pays qui les a vus naître et élever.
» Nous voudrions plus encore, mais nous nous con-
» tenterons aujourd'hui du vœu que nous venons de
» former, et pour lequel nous sommes tout à fait

» d'accord avec les propriétaires éleveurs les plus » expérimentés, les plus éclairés des contrées qui » viennent de fournir une si belle remonte aux » haras. »

Ainsi, de l'aveu de l'administration, voici la position où l'on a été conduit par le *progrès incontestable* obtenu à l'aide du pur sang : d'abord, l'élite des produits mâles provenant de ces croisements, doit être écartée avec soin de la propagation, dans la race d'où ils sont issus. Pour les femelles, le nombre des juments propres à donner de bons chevaux, diminue de jour en jour. Les produits que l'on obtient aujourd'hui sont fort satisfaisants, sauf les mâles et les femelles; et l'on est dans une excellente voie, pourvu que l'on prenne au plus vite le contre-pied de la route que l'on a suivie jusqu'à ce jour. Quant au haras du Pin où se concentrent les types de l'amélioration de la race normande par le pur sang, il ne possède plus *un seul spécimen* de l'espèce de chevaux qui convient pour l'amélioration des races en Normandie.

L'administration, après avoir tourné si longtemps le dos au véritable cheval carrossier, comprend maintenant que ce qu'il faut pour l'amélioration de la race normande, ce sont ces carrossiers étoffés, membrés, capables de produire les poulinières qui manquent aujourd'hui, et que la Normandie savait si bien faire au temps où la production n'y était pas tiraillée par l'esprit de système et l'anglomanie. Mais

est-ce à la Normandie qu'on va les demander? Oh! non vraiment..... Que ferait-on du haras du Pin, si la Normandie se mettait à produire encore toute seule de beaux et bons chevaux? L'administration nous fait connaître ici sa pensée, car l'auteur ajoute immédiatement : « Où les trouver, ces carros-» siers étoffés, membrés?...... En Angleterre; c'est là » qu'il faut aller en chercher, coûte que coûte »....

Ainsi, la tâche d'aujourd'hui, c'est de défaire avec de nouvelles dépenses ce qui a été fait si dispendieusement. Le mal que l'on reconnaît est le résultat de l'introduction du pur sang anglais; et c'est encore en Angleterre qu'il faut aller chercher le remède à ce mal..... Eh bien, il y a chance pour que l'année prochaine on marche dans cette direction. L'absurdité n'y fait rien : ce sont les bureaux du ministère qui tiennent les cordons de la bourse; et à chaque changement de système dont on s'est avisé, on a toujours bien su leur faire croire ce qu'on a voulu. Mais la dépense est bien ici le moindre de tous les maux..... Pauvre race normande!..... Que de mal lui a fait la pernicieuse tutelle dont les liens la tiennent enlacée! Et que de mal ne lui réserve-t-on pas encore!

IIIe SECTION.

Haras de Pompadour et race limousine.

Si nous jetons les yeux sur la localité où se trouve placé le haras de *Pompadour,* nous y trouverons un exemple frappant des circonstances qui peuvent rendre florissante une race de chevaux, ou en déterminer la dégénérescence, ainsi que de la nullité des influences que l'on peut se promettre d'un haras et de l'introduction du sang étranger, pour combattre cette dégénérescence. C'est M. *de Montendre* qui me fournira les faits : c'est une autorité que ne récuseront pas sans doute les partisans des haras. Je crois devoir d'abord reproduire avec quelque étendue, les expressions dont il se sert, en parlant de l'antiquité des diverses races françaises, et en particulier de la race limousine (1) :

« La France offre diverses espèces de chevaux,
» dont l'origine se perd dans les temps anciens et
» date au moins de la conquête des Gaules ; mais,
» sans faire de recherches dans des siècles aussi
» reculés, il est certain que le cheval limousin a
» toujours été considéré comme le premier cheval
» de selle français, et, comme tel, il a fait souvent

(1) *Institutions hippiques,* tome II, page 320.

» l'envie des puissances voisines. Effectivement, si » on excepte le cheval arabe et le pur sang anglais, » il n'est point de cheval qui ait plus de grâce, plus » de légèreté, plus de vitesse, qui soit plus souple, » qui ait plus de force et de santé et qui vive plus » âgé que le cheval limousin. Ces qualités lui ont » été données par l'influence du climat, plus que » par l'hygiène anciennement adoptée, et dont on » a reconnu les erreurs.

» Les divers croisements opérés par les étalons » barbes, arabes et persans ont sans doute amé- » lioré sensiblement l'espèce primitive des chevaux » du Limousin, dont les fourrages aromatisés, les » bonnes eaux et le terrain granitique et montueux » avaient exercé une grande influence sur les divers » systèmes osseux et tendineux des animaux. Adop- » tant ces vérités connues de tout le monde, » on peut dire en principe que le sol limousin » est le meilleur de France pour l'élève des che- » vaux de selle. Nos pères le jugèrent ainsi, et » c'est sans doute ce qui détermina l'érection en » haras de la belle terre de *Pompadour*. Ce fut » sous le règne de Louis XV qu'elle fut érigée en » haras. »

Avant d'aller plus loin, remarquons cette apologie de la fondation d'un haras royal dans un pays où les seules influences locales avaient suffi pour former une race aussi parfaite que celle que nous dépeint

M. *de Montendre*. Dans l'origine, ce haras avait certainement été fondé dans le but de produire des chevaux pour les écuries du prince; et la localité était en effet fort bien choisie. Quant à ce qu'on pouvait attendre de cet établissement comme moyen d'amélioration de la race limousine, on pourrait demander ce que l'amélioration avait à faire là. Mais l'expérience a parlé relativement à ses effets; et nous allons en juger.

M. *de Montendre* présente ensuite l'historique du haras de Pompadour depuis l'époque de sa fondation; il énumère les étalons de races arabe, persane, syrienne, égyptienne, barbe, espagnole et anglaise qui y ont été successivement introduits, en citant les noms d'un grand nombre d'entre eux. Pour tel étalon, il dit qu'il a laissé de *bons souvenirs;* pour tels autres, il dit *qu'ils firent un grand bien,* ou que *leurs noms sont encore en vénération dans le pays.* En parlant d'un superbe étalon arabe nommé *Derviche,* amené en France en 1782, il dit que *c'est à lui qu'on doit en grande partie l'amélioration en Limousin.* Après avoir cité une remonte d'étalons remarquables faite en 1764 par M. le marquis *de Tourdonnet,* alors directeur du haras de Pompadour, il ajoute en parlant de ce directeur : « En peu d'années, il fit la réputa-
» tion européenne des chevaux limousins, déjà accré-
» dités depuis les croisades. Tous les courtisans ne
» voulurent plus que des chevaux limousins, et les

» écuries du roi furent renouvelées avec les chevaux
» nés et élevés à Pompadour. »

Comment serait-il possible que l'on ne remarquâ pas, d'un autre côté, que l'époque brillante de la race limousine a précédé de plusieurs siècles la fondation du haras de Pompadour, et que l'époque de cette fondation coïncide précisément avec la décadence de cette race? Dès le milieu du siècle dernier, tous les hommes de cheval déploraient en France la disparition presque totale de la belle race de chevaux de selle limousins; et c'était de 1770 à 1780, que *Bourgelat* et *Bohan* en particulier, exprimaient dans leurs écrits des plaintes amères sur ce sujet; en sorte que la décadence de cette race marchait de front avec les brillants résultats qu'enregistre M. *de Montendre*. C'est qu'il n'y avait dans tout cela que de ces petits succès de haras, dont on fait encore si souvent retentir de notre temps les salons et les journaux, succès qui ne se font remarquer que dans un rayon très-étroit par la production de quelques beaux animaux, et qui n'exercent aucune influence sur la masse des chevaux d'un pays. A l'instant même où l'on proclamait à la cour la régénération de la race limousine, en voyant les vingt ou trente chevaux peut-être que le haras de Pompadour avait fournis aux écuries du roi, cette belle race achevait de s'éteindre chez les cultivateurs, les seuls en définitive qui tiennent entre

leurs mains une race d'animaux sur toute la surface d'un pays.

Ce fait présente la preuve la plus évidente de cette vérité, savoir : que ce n'est pas par des croisements avec des chevaux étrangers que l'on peut non-seulement améliorer, mais même soutenir une race. Dès l'époque où l'usage du cheval de selle a été négligé par les hommes de la classe élevée de la société, la race limousine a dû se détériorer, parce que l'encouragement a manqué aux producteurs, pour donner à l'élevage les soins sans lesquels une race ne peut se soutenir à la hauteur dont la rend susceptible l'influence du sol et des circonstances locales. Quand on aurait introduit en Limousin, quatre fois, dix fois plus d'étalons étrangers, on n'aurait pas obtenu un résultat plus favorable. C'est seulement en procurant à ce pays des débouchés pour ses produits, que l'on aurait pu prévenir la décadence de cette race ; et alors il n'était besoin en aucune façon d'y introduire du sang étranger ; car les circonstances de sol et de climat y sont si favorables à la reproduction du type qui caractérise le cheval de la localité, que la race peut s'y conserver avec toutes ses qualités *sans avoir besoin de recourir au premier type,* comme le dit M. *de Montendre* lui-même dans un passage que j'ai déjà rapporté.

Voilà tout le secret de la décadence de la race limousine ; et M. *de Montendre* en juge lui-même ainsi ;

car après avoir reproduit les plaintes d'un éleveur de ce pays, qui attribue la décadence de cette belle race à la disparition de l'emploi du cheval au service de la selle dans les classes élevées de la société, il ajoute (1) : « Ces réflexions sont parfaitement justes, » et il y a peu de remède à un mal qui a de sembla- » bles causes. » Évidemment, ce qu'il faut dans ce pays pour y ranimer la production des chevaux, c'est un débouché pour ses produits. Or le seul débouché possible pour cette race, dans l'état actuel des choses, c'est la remonte de la cavalerie. Ce qu'il faut produire là aujourd'hui, ce ne sont pas quelques chevaux de deux ou trois mille francs, que l'on ne trouvera pas à vendre, mais des centaines de chevaux de six cents francs, qui trouveront un placement facile le jour où le gouvernement le voudra. Ce sont des chevaux aussi étoffés que peut le comporter la localité, ce que l'on obtiendra facilement, en ajoutant au régime des animaux quelques fourrages artificiels qui commencent à se cultiver dans le pays.

Il est certain que le haras de Pompadour, par la direction qu'il s'efforce d'imprimer à l'élève dans le pays, l'écarte entièrement de ce but. Il faut produire avec économie pour pouvoir fournir aux remontes de l'armée; et ce n'est pas avec du pur sang anglais, avec tout l'attirail de régime et de soins dispendieux

---

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 332.

dont on entoure les chevaux dans les haras, et que l'on proclame aujourd'hui l'*hygiène perfectionnée qu'ignoraient les anciens éleveurs limousins*, ce n'est pas avec tout cela que l'on peut faire des chevaux à bon marché. Ce n'est pas non plus avec des étalons fins, barbes ou anglais, que l'on fera en Limousin les chevaux étoffés qui conviennent pour le service de la guerre, mais bien en cherchant dans le pur sang limousin lui-même, les étalons qui par leur conformation se rattachent le plus à la classe des chevaux intermédiaires, seule source où la cavalerie puisse faire ses remontes.

Il se rencontre en Limousin beaucoup plus encore qu'en Normandie, un certain nombre de grands propriétaires amateurs de chevaux, et qui en élèvent plutôt par goût que par spéculation. Le haras de Pompadour s'applaudit vivement de la sympathie qu'il leur inspire, du zèle avec lequel ils se livrent à l'imitation de ce qu'on appelle les bonnes méthodes d'élevage, du goût qu'ils manifestent pour les courses publiques. Mais tout cela ne sortira jamais du cercle des amateurs, et ne peut descendre chez les éleveurs de profession, car ce n'est qu'à force de sacrifices pécuniaires que ces haras particuliers peuvent se soutenir, malgré les faveurs de plusieurs genres que leur accordent les haras royaux. Prétendre améliorer une race par ces moyens, c'est construire à une maison une belle façade, derrière laquelle on ne place rien.

IVe SECTION.

Haras de Rosières et race lorraine.

Le haras de *Rosières* nous présente encore un enseignement fort instructif, relativement à l'influence que peut exercer un établissement de ce genre sur l'espèce chevaline du pays qui l'entoure. Je m'étendrai un peu longuement sur ce qui le concerne, d'abord parce que l'état des chevaux en Lorraine est un sujet sur lequel j'ai pu diriger mes observations pendant fort longtemps, ensuite parce que les circonstances dans lesquelles se trouvent placés les étalons du gouvernement au milieu de cette race, se reproduisent sur une très-grande partie du territoire français.

M. *de Champagny,* dans le tableau statistique de la France qu'il a publié en 1834 sous forme de carte géographique, indique comme peuplés de la race de chevaux de Deux-Ponts, les sept départements suivants : *Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges, Haut-Rhin, Bas-Rhin* et *Haute-Marne.* Cette indication a vraisemblablement sa source dans cette circonstance, que le haras de Rosières placé au centre de ces départements, a reçu en 1793 les chevaux qui composaient le haras conquis par nos armées dans le duché de Deux-Ponts. La race ducale de Deux-Ponts est la

race arabe un peu grandie dans sa taille, et modifiée par les soins éclairés que les ducs lui avaient consacrés dans le siècle dernier. Pour la taille, cette race est à peu près un terme moyen entre le cheval arabe et le cheval de course anglais. Pendant longtemps cette race a été seule admise au haras de Rosières ; et aujourd'hui encore elle en forme le fonds.

M. *de Champagny* dans sa foi sur l'efficacité des haras, a cru sans doute que cette race avait dû s'étendre et se propager dans tout le pays. Mais si l'on consulte les faits, on trouvera que dans tous ces départements, et même dans les environs de Rosières, on ne rencontre pas un cheval sur cent, dans lequel il soit possible de reconnaître des traces du sang de Deux-Ponts ou du sang oriental qui en formait le type. Cette race n'existait pas dans le pays avant la translation à Rosières du haras de Deux-Ponts; et elle n'a exercé depuis cette époque sur l'espèce des chevaux, qu'une influence à peu près nulle. Ce n'est pas toutefois par le manque d'une bonne administration du haras, car il a été constamment dirigé par des hommes fort capables.

M. *de Montendre,* dans le tome II de ses *Institutions hippiques*, présente de la race des chevaux en Lorraine, un tableau plein de vérité jusque dans les plus petits détails, et qui révèle cette sagacité et cette profonde connaissance du cheval qui le distingue. Les chevaux lorrains sont petits mais pleins de nerf,

sobres et durs à la fatigue. Les formes ont peu de distinction : la tête est carrée, la ganache grosse, le garrot peu sorti, les formes anguleuses, la croupe courte et souvent avalée. A côté de ces défauts se rencontrent des qualités précieuses, sur lesquels je vais rapporter les expressions dont se sert M. *de Montendre* (1) : « Le cheval lorrain..... a les membres » musculeux, les jarrets bien évidés....., les jambes » excellentes, les pieds bons, et les extrémités saines » et exemptes de tares ou maladies ordinaires à ces » parties. » Et à la page suivante : « Les qualités des » petits chevaux de la Lorraine consistent : 1° dans » une vigueur remarquable et leur aptitude au pays » qui les a vus naître ; 2° dans leur longévité bien » prouvée, puisque, bien qu'attelés dès l'âge de deux » ans, accablés sous le poids des plus rudes travaux, » mal nourris et mal soignés, on en rencontre fré- » quemment qui ont atteint vingt et vingt-cinq ans ; » 3° dans la solidité de leurs membres, qui, malgré » leur mauvaise direction, sont presque toujours » exempts de tumeurs synoviales et osseuses ; 4° dans » leur longue haleine et fonds inépuisable, qui se » font remarquer dans les marches prolongées que » l'usage du pays leur fait faire rapidement, quoi- » qu'attelés à de fort grands chariots. »

D'après la tradition, le duc Léopold et le roi Sta-

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 281.

nislas ont introduit en Lorraine, il y a plus d'un siècle, des étalons d'origine orientale; et l'opinion exclusive qui ne veut rien voir de bon dans les chevaux que le sang arabe, en a conclu que c'est à ces introductions que la race lorraine doit ses bonnes qualités. Mais il est bien permis de juger de ce qui a pu se passer alors, par l'effet que nous avons sous les yeux : si l'entretien constant du sang arabe dans le haras de Rosières, non plus que les étalons normands dont on avait composé ce haras lors de sa fondation en 1766, n'ont pu exercer aucune influence appréciable sur la race lorraine, comment pourrait-on supposer que quelques importations isolées d'étalons, qui sont du reste très-peu justifiées, auraient pu modifier la race d'une manière sensible? La race lorraine, de même que toutes les autres races naturelles, est le produit du sol et des circonstances locales; et rien n'indique qu'elle ait été sensiblement modifiée par aucune influence extérieure, si ce n'est par celles dont je parlerai plus loin.

La taille et la conformation des chevaux lorrains les rendent plus propres aux allures accélérées, qu'à traîner de pesants fardeaux. On n'en attelle presque jamais moins de six à la charrue; on voit plus souvent des attelages de huit chevaux et quelquefois davantage. L'attelage des chariots se compose aussi ordinairement de six chevaux au moins dans le cas même où le chargement ne dépasse pas 1,500 ou



2,000 kilogrammes. Mais le cultivateur revient toujours du marché le même jour, même lorsqu'il en est éloigné de six ou sept lieues ; et le retour s'exécute au grand trot et souvent au galop. En général, rien n'est plus rare que de rencontrer un charretier lorrain cheminant à vide au pas ; et bien souvent sur un beau chemin, il conduit au trot un char de foin ou de gerbes. Les fermiers de ce pays ne montent plus guère à cheval ; mais tous ont des chars à bancs légers qu'ils attellent d'un ou de deux chevaux, et avec lesquels ils font souvent de très-longues courses, et toujours à l'allure du trot.

A l'époque de la Révolution française, la race des chevaux lorrains était abrutie dès longtemps et rapetissée par la misère de l'assolement triennal ; et le pays n'était peuplé que de chevaux de la plus chétive apparence. L'introduction des prairies artificielles dans cette province ne paraît pas remonter au-delà de 1780 ; dans les commencements, cette culture ne fit que des progrès extrêmement lents, et ce n'est guère que depuis 1810 qu'elle a commencé à se répandre généralement. L'amélioration de l'espèce des chevaux a fait précisément les mêmes progrès que la culture des prairies artificielles ; et il est fort intéressant de remarquer par l'observation des faits, dans toute l'étendue de cette province, avec quelle promptitude les races se modifient avec les changements de régime. C'est dans la *Lorraine allemande* et la *vallée*

de la Seille, au nord-est de la province, que s'est introduite d'abord, et que s'est répandue avec le plus de rapidité la culture du trèfle et ensuite celle de la luzerne : là, l'ancienne race des chevaux lorrains est à peine reconnaissable ; elle a pris plus de taille, des formes plus distinguées et plus d'étoffe, sans avoir rien perdu des excellentes qualités qui la distinguent. Sur tous les autres points de la province, des changements analogues ont eu lieu, à mesure que dans une commune, dans un canton, ou même chez un seul cultivateur, le trèfle ou la luzerne sont venus modifier l'état de choses qui avait amené la dégradation de l'espèce.

Aussi longtemps que les cultivateurs n'ont pu, par la production des chevaux, que pourvoir à leurs propres besoins en animaux de trait, ils n'ont attaché aucune importance au choix des étalons ; et le hasard réglait à peu près seul les accouplements. Mais il est remarquable qu'à mesure qu'ils ont pu espérer de faire de l'élève du cheval une spéculation lucrative, ils ont compris qu'ils pourraient par le choix des étalons, accroître beaucoup la valeur des élèves ; et un assez grand nombre d'entre eux témoignent du moins qu'ils sentent ce besoin, soit qu'ils prennent les étalons parmi ceux des chevaux du pays qui leur semblent le mériter, ce qui est le cas le plus fréquent, soit qu'ils fassent saillir leurs juments par les étalons du gouvernement, ou qu'ils prennent dans les races

comtoises ou ardennaises, les mâles destinés à la reproduction.

Ces différences apportent d'importantes modifications dans les résultats; et l'on remarque d'une manière frappante le mélange du sang comtois dans les parties méridionales de la province, de même que le mélange de la race ardennaise dans la partie septentrionale. Ces croisements réussissent fort mal chez les cultivateurs qui ne sont pas encore riches en fourrages : l'espèce dégénère bientôt chez eux et devient plus chétive peut-être qu'elle ne l'était avant l'introduction d'un autre sang dans la race du pays. Mais chez les cultivateurs qui peuvent nourrir les animaux avec abondance, et dont les juments avaient déjà pris de la taille par l'amélioration du régime, la race lorraine, dans ces deux cas, devient plus propre au service du trait, mais conserve assez de légèreté pour présenter encore d'excellents chevaux à la remonte de la cavalerie, quoiqu'il s'en trouve déjà beaucoup qui seraient plus propres au service de l'artillerie. Dans les parties qui avoisinent la Franche-Comté, on a souvent aussi tenté l'amélioration par l'introduction des juments comtoises; mais la dégénération dont je viens de parler, s'est de même manifestée dans tous les cas où l'on n'a pas consacré aux chevaux des aliments abondants et substantiels. Quant aux croisements opérés par les étalons du gouvernement, j'en indiquerai tout à l'heure les résultats.

Lorsque les cultivateurs ont procédé à l'amélioration sans croisements étrangers, mais en choisissant leurs étalons dans la race du pays, modifiée par le seul changement du régime, ils ont produit ce que l'on peut appeler la race lorraine améliorée, race généralement un peu moins étoffée que les produits des croisements dont je viens de parler, mais cependant assez pour rendre de bons services dans l'agriculture, et qui, par sa taille, par ses formes et par sa vigueur, est parfaitement appropriée aux remontes de la cavalerie légère, et même des dragons, lorsque les étalons ont été bien choisis dans l'espèce du pays.

Malheureusement, les soins que donnent ainsi les cultivateurs à l'amélioration de la race, sont généralement très-peu éclairés; et l'on s'imaginerait à peine jusqu'à quel point la plupart d'entre eux poussent l'ignorance sur ce qui constitue la bonne ou mauvaise conformation d'un cheval. Ils ne connaissent pas davantage les soins nécessaires pour l'élève des poulains : dans les trois quarts des chevaux lorrains, les jambes sont usées avant qu'ils aient atteint l'âge de cinq ans; car s'il est vrai, comme le dit M. *de Montendre,* que les tumeurs synoviales ou osseuses ne se rencontrent presque jamais dans le cheval lorrain, rien n'y est plus commun que ce genre de tares qui consiste dans le défaut d'aplomb sur les membres, et qui résulte d'un travail forcé dans le jeune âge.

Aujourd'hui, les cultivateurs lorrains ne connaissent guère qu'un genre de beauté dans l'étalon qu'ils veulent employer : c'est une haute taille ; et cette condition fait disparaître à leurs yeux la conformation la plus vicieuse. Ils savent que leurs produits auront en général plus de valeur s'ils ont plus de taille ; et ils en sont encore à croire que la race peut être grandie par l'emploi d'un grand étalon, sans calculer si la taille de leurs juments peut permettre cet accouplement, et s'ils pourront consacrer à des animaux plus grands que ceux de la race indigène, dans l'état où elle se trouve en ce moment chez eux, une nourriture suffisante pour leur développement. Il faut bien dire aussi que l'administration des haras contribue autant qu'elle le peut, à les entretenir dans l'erreur sur les résultats de l'accouplement des juments de la race lorraine avec de grands étalons ; car presque tous ceux qu'elle offre aux éleveurs sont beaucoup trop grands pour la race du pays, même avec l'accroissement de taille qu'une portion de cette dernière a reçu par l'amélioration du régime. On ne peut calculer le mal qu'a fait en Lorraine le haras de Rosières, en accréditant dans l'esprit des cultivateurs une erreur aussi funeste à l'amélioration de la race.

Il est résulté de tout cela, que la race des chevaux lorrains améliorée dans son étoffe par une alimentation plus abondante chez un grand nombre de

cultivateurs, mais moulée dans beaucoup de cas sur de mauvais patrons par des accouplements peu judicieux, présente aujourd'hui une extrême diversité sur toute la surface du pays ; et l'observateur qui le parcourt, pourra bien juger qu'elle n'y présente plus de type défini. Cependant, cette race s'est conservée avec ses caractères chez un grand nombre de cultivateurs du pays, et elle conserve sous cette enveloppe peu gracieuse, ses caractères spéciaux, ainsi que toute sa vigueur et ses excellentes qualités. Pendant vingt ans, j'ai eu constamment dans mes attelages de culture, des chevaux lorrains concurremment avec des ardennais et des comtois ; et les premiers ont toujours été trouvés aussi vigoureux, malgré quelque infériorité de taille, plus durables et moins sujets aux maladies.

Cette race est bien loin d'avoir acquis encore tout ce qu'elle peut gagner sous le rapport de la taille et de l'étoffe ; car on ne cultive pas encore en Lorraine la dixième partie des prairies artificielles que la culture du pays pourrait comporter. Les dix-neuf vingtièmes au moins des chevaux y sont encore nourris par la vaine pâture pendant l'été, et ne mangent en hiver à peu près que de la paille, avec une très-petite ration d'avoine, seulement les jours où ils vont au marché.

D'après les derniers recensements opérés par l'administration, on trouve dans le département de la

Meurthe 22,000 juments, dont 2,600 seulement atteignent à la taille de 1 mètre 46 centimètres (4 pieds 6 pouces). Mais ce qui manque aux petites juments pour atteindre à une taille plus élevée, ce n'est pas du sang étranger, c'est seulement une nourriture plus abondante et un meilleur régime. Il y a donc encore bien de la marge pour l'amélioration. L'élan est donné pour l'accroissement des prairies artificielles, et il ne s'arrêtera certainement pas; et la taille des chevaux s'accroîtra dans la même proportion.

La population chevaline est fort nombreuse dans le pays, car le cheval est presque exclusivement employé à la culture; et le sol de la Lorraine est généralement un des plus tenaces et des plus résistants de la France entière; aussi chaque cultivateur entretient un grand nombre de chevaux. La dernière statistique publiée par le gouvernement porte à 242,000 têtes, le nombre de chevaux dans les quatre départements formés de l'ancienne Lorraine. On peut juger par là quelle immense ressource le gouvernement y trouvera un jour pour la remonte de la cavalerie. Le nombre des juments dans ces quatre départements est de 78,000 têtes, d'après la même statistique. En admettant seulement un tiers de ce nombre en poulains bien venus arrivant chaque année à l'âge de cinq ans, on aurait là de quoi remonter une grande partie de la cavalerie française en chevaux qui, sans

aucun croisement avec du sang étranger, ne le cèderaient à aucune autre race du monde, sinon pour l'élégance, du moins pour les qualités essentielles du cheval de guerre, destination spéciale à laquelle cette race est incontestablement appelée par ses qualités naturelles.

Voyons maintenant ce qu'a fait le haras de Rosières pour l'amélioration de cette race, et ce qu'on peut en attendre pour l'avenir : d'abord pour le service des 78,000 juments qui peuplent sa circonscription, il faudrait employer environ 2,000 étalons; or le haras de Rosières en entretient environ 70, c'est-à-dire pas tout à fait un étalon pour mille juments. En supposant que tous ces étalons fussent bons et bien appropriés à la race, serait-il possible d'attendre un effet appréciable d'une telle proportion? Mais tous les étalons du haras ne sont pas bons : l'administration le sait fort bien et en gémit. Et pour ce qui regarde l'appropriation à la race du pays, on pourra en juger par les faits suivants : parmi les étalons qu'entretient le haras, il y a ordinairement deux ou trois arabes dont les plus petits ont environ 1 mètre 46 c. (4 pieds 6 pouces). Les autres sont de la race de Deux-Ponts dont la taille est de quelques pouces supérieure à celle des orientaux, ou de race anglaise dont la taille encore plus élevée atteint généralement 1 m. 57 à 1 m. 60 c. (10 à 11 pouces), ou enfin de chevaux normands ou anglo-normands de 1 m. 60

à 1 m. 63 (11 à 12 pouces). D'un autre côté, il résulte des renseignements recueillis par l'administration du haras, qu'on ne rencontre dans la race lorraine qu'environ un dixième de juments qui atteignent à la taille de 1 mètre 46 c., minimum de celle des deux ou trois étalons orientaux du haras. Tout homme expérimenté peut juger par ce rapprochement, des résultats que l'on peut attendre du haras de Rosières considéré comme dépôt d'étalons.

M. *de Vaugiraud,* qui a dirigé pendant vingt ans le haras de Rosières avec beaucoup de capacité et d'intelligence, disait en 1818 dans une communication qu'il a faite à la société d'agriculture de Nancy : « Toutes les fois que j'ai rencontré en Lorraine un » cheval bien fait, il était de petite taille. » Cette observation est parfaitement exacte ; et M. *de Vaugiraud* en concluait qu'il ne faut pas donner à cette race de grands étalons. L'évidence des faits qui se présentent chaque jour dans le voisinage de ce haras est telle, qu'il n'est pas douteux que ses successeurs n'aient partagé la même opinion. Mais tous ont été dominés par la tendance générale de l'administration des haras.

Aussi, un fait qui demeure constant aujourd'hui pour tous les éleveurs éclairés du pays, c'est qu'il n'est presque jamais sorti de produits même médiocres, de l'accouplement des chevaux anglais ou anglo-normands avec les juments lorraines : des animaux décousus, levrettés, étroits de poitrail, ou présentant

d'autres graves défauts de conformation, voilà ce qu'on rencontre chez les cultivateurs, toutes les fois que leurs juments ont été saillies par les grands étalons du haras; et il est bien remarquable que pour la taille, ces animaux ne tiennent rien de leur père; et dans plusieurs cas, leur taille est même inférieure à celle de la mère. Ce sont en général des chevaux qui, pour quelque service que ce soit, ont moins de valeur que ceux qui sont produits par de simples étalons lorrains.

Les produits réellement bons que l'on a obtenus des étalons du haras de Rosières, se bornent à peu près à ceux du nombre extrêmement petit d'étalons de sang oriental, dont la taille s'accorde mieux avec celle des plus grandes juments du pays. On cite quelques produits remarquables d'un ou deux étalons de cette race; et au total, si l'on met à l'écart les produits de quelques juments de grande taille introduites dans le pays par des amateurs, on trouvera réduit à bien peu de chose, le nombre de chevaux bien faits provenant du croisement des étalons du haras de Rosières avec les juments de la race lorraine. Les exceptions se rencontrent chez les cultivateurs en petit nombre chez qui la taille des juments a déjà été beaucoup élevée par l'amélioration du régime, et qui nourrissent fortement les produits. Encore, c'est seulement sous le rapport de l'ennoblissement des formes et de l'aptitude à de belles allures,

qu'il y a véritablement chez eux amélioration; car pour la vigueur et les autres qualités essentielles à un bon cheval de guerre, la race lorraine n'a d'amélioration à recevoir d'aucune autre.

Au total, les faits sont venus ici démontrer parfaitement la vérité du principe que j'ai établi dans le chapitre VII de la deuxième partie de ce travail, savoir : que lorsqu'on veut modifier une race par des croisements, si l'on introduit les améliorations au sommet de l'échelle relativement à la taille, c'est-à-dire si l'on s'adresse aux plus grands individus de la race, l'amélioration reste constamment à la surface, sans pouvoir exercer aucune influence sur ce qui constitue la masse de la race.

Tous ces faits sont aujourd'hui généralement reconnus dans le pays; aussi, un grand nombre de cultivateurs ont renoncé à employer les étalons du haras, malgré l'extrême modicité du prix de deux francs que l'administration a cru devoir fixer récemment pour la saillie du plus grand nombre de ses étalons. Je citerai en particulier un homme qui a été pendant quelques années un des plus fermes soutiens du haras de Rosières : M. *Husson,* ancien officier de cavalerie, aujourd'hui fermier de M. le comte *d'Haussonville* et cultivateur fort distingué, et grand amateur de chevaux. Sa ferme se trouvant placée très-près de Rosières, il crut comme beaucoup d'autres, pouvoir améliorer la race qu'il entretenait, par l'emploi des

étalons du haras. Comme il est riche en fourrages naturels et artificiels, il pouvait mieux que tout autre réussir dans ce croisement. Cet éleveur a été l'objet de beaucoup de faveurs de la part de l'administration du haras; et ce n'était réellement de la part de cette dernière que l'accomplissement d'un devoir. Les produits obtenus par ce cultivateur se sont même fait remarquer plusieurs fois aux courses de Nancy. Malgré tout cela, cet éleveur, homme d'un sens très-droit, a fini par reconnaître qu'il s'égarait dans une fausse route; et après y avoir consommé de grands sacrifices, il a renoncé aux chevaux fins et aux étalons du haras. Il s'occupe maintenant à faire des chevaux de trait ou plutôt des chevaux intermédiaires, seule espèce dont la production se trouve profitable en Lorraine. S'il ne produit plus de chevaux pour l'hippodrome, en revanche la cavalerie peut dès aujourd'hui trouver chez lui d'excellentes remontes. Mais il a perdu vingt-cinq ans de sa vie dans cette tentative à laquelle il s'était laissé entraîner.

Remarquons bien que ce sont vingt-cinq ans perdus aussi pour l'amélioration générale de la race du pays : en effet, il se rencontre partout de ces hommes qui par leur position et leur goût, sont disposés à se placer à la tête de l'amélioration de la race des chevaux, et dont l'exemple exerce une grande influence sur la détermination des autres éleveurs. En entraînant ces hommes dans une fausse

direction, on exerce sur cette amélioration une influence défavorable dont on ne peut calculer l'étendue. L'éleveur dont je viens de parler et plusieurs autres qui sont dans le même cas, auraient été précisément ceux qui, s'il n'eût pas existé de haras à Rosières, eussent cherché, soit dans la race du pays, soit dans d'autres races appropriées à la race lorraine, des étalons dont ils eussent fait usage eux-mêmes, et qu'ils eussent offerts aux autres éleveurs moyennant rétribution. Il se serait établi ainsi entre les possesseurs d'étalons, une concurrence qui eût tourné au profit de l'amélioration, parce que c'est par la comparaison des produits de chaque étalon, que les cultivateurs se seraient décidés à donner la préférence à ceux que leur eussent offerts les divers spéculateurs; et le prix du saut de chacun se serait ainsi fixé par la concurrence. Ainsi, le haras de Rosières en offrant aux juments du pays une soixantaine d'étalons qui ne leur conviennent pas du tout, décourage les éleveurs qui seraient tentés d'en introduire de meilleurs.

La société d'agriculture de Nancy reconnaissant par l'évidence d'une multitude de faits, la fâcheuse influence de la disproportion de taille qui existe entre les juments de la race du pays et les étalons qui y ont été introduits, soit par le haras de Rosières, soit par beaucoup de cultivateurs ordinaires, soit par quelques propriétaires d'un rang plus élevé,

a proposé depuis quelques années à l'administration supérieure, de lui allouer des fonds qu'elle emploierait à l'introduction de juments étrangères de grande taille. Que l'on voie où l'on est conduit dès qu'on s'est engagé dans une mauvaise route : on amène dans le pays des étalons pour les juments qui s'y trouvent, sans doute; et parce qu'on voit que l'on s'est trompé, on vient nous dire : C'est que vos juments sont trop petites; il faut les changer. Remplacer les 22,000 juments du seul département de la Meurthe par des juments étrangères : y songe-t-on? Chaque jument introduite produira à peine une pouliche dans trois années. Que l'on voie où conduit l'amélioration d'une race par les femelles. Mais veut-on savoir ce que deviendraient ces juments chez les cultivateurs lorrains? Le fait suivant va l'apprendre.

Dans la portion du département des *Vosges* qui avoisine la Franche-Comté, ainsi que dans le canton de *Vézelise*, département de la Meurthe, l'ambition des gros chevaux a déterminé beaucoup de cultivateurs depuis une vingtaine d'années, à se procurer des juments de la race comtoise, qu'ils achetaient dans le département de la Haute-Saône. Il est aujourd'hui constant dans ces localités, que l'on n'a presque jamais obtenu qu'un beau poulain de ces juments, c'est le premier qu'elles donnent après leur introduction; ceux qui viennent ensuite ne forment que des chevaux petits et mal conformés. Un vété-

rinaire de ce pays, bon observateur et très au fait de ce qui se passe dans les écuries des cultivateurs, en me confirmant l'exactitude de ce fait, l'expliquait de la manière suivante : les juments que les cultivateurs achètent sur les foires qui sont très-nombreuses dans la Haute-Saône, sont toujours préparées pour la vente, c'est-à-dire en très-bon état d'embonpoint ; et on les choisit presque toujours pleines. Lorsque la bête arrive à la maison, le maître est amoureux de sa nouvelle emplette ; il la ménage dans le travail et la nourrit bien. Les fils de la maison et les valets lui donnent encore à la dérobée quelques portions de grains ; et l'on obtient un beau poulain qui est également l'enfant gâté de la maison. Mais lorsque les impressions de la nouveauté se dissipent, lorsque la jument est remise au régime qui entretient en bon état les autres chevaux de la ferme, elle dépérit, parce que sa taille et son étoffe exigent davantage ; et les produits qu'elle donne ensuite sont chétifs, quoique provenant d'étalons comtois qui sont communs dans ces cantons. Voilà ce que deviendraient infailliblement les juments grandes et étoffées de quelque race que ce soit, chez les cultivateurs lorrains.

La race des chevaux lorrains présente encore plus de ressources qu'on ne le croit généralement pour son amélioration. Mais le point d'où il faut partir, c'est ce mot que j'ai déjà cité, d'un des hommes qui

ont le mieux étudié cette race : *Toutes les fois que j'ai rencontré en Lorraine un cheval bien fait, il était de petite taille.* On n'aurait donc pas dû songer à des croisements de cette race avec de grands étalons. Voilà évidemment l'explication de la nullité d'aucun bon résultat de la part du haras de Rosières depuis sa fondation en 1766, période pendant laquelle il n'a presque jamais présenté à la race du pays, que des étalons beaucoup trop grands pour elle. De là, la mauvaise conformation de presque tous les animaux de cette race ; car à l'imitation du haras, on a généralement donné aux juments des étalons plus grands qu'elles. En effet, lorsque les cultivateurs voient une administration qui doit être composée des hommes les plus expérimentés dans l'élève du cheval, amener pour l'amélioration de la race d'un pays, des étalons beaucoup plus grands que les juments de cette race, comment pourraient-ils se persuader qu'ils ne sont pas dans la bonne route lorsqu'ils imitent cet exemple en choisissant les plus grands étalons, soit dans la race du pays, soit dans d'autres?

Mais c'est aux environs du haras que l'influence du mauvais exemple s'est fait le plus vivement sentir ; et c'est pour cela que la partie de la circonscription qui avoisine le haras, présente, à un petit nombre d'exceptions près, les chevaux les plus mal faits des quatre départements qui la composent. J'oserais à peine énoncer ce fait, quelque exact qu'il soit, si je ne

pouvais l'appuyer de l'autorité d'un excellent juge. M. *de Montendre* après avoir dépeint fidèlement la race des chevaux lorrains et après avoir indiqué les conformités nombreuses qu'elle présente avec la petite race bretonne, ajoute (1) : « En Lorraine, comme » en Bretagne, le cheval le plus laid, le plus petit, » le plus nerveux et le plus négligé, celui qui se » ressent le moins de toute amélioration, se trouve » au centre du département et non loin du haras. » Pour la Bretagne, c'est évidemment du dépôt de Langonnet que M. *de Montendre* a voulu parler ici ; et la conformité des faits dans ces deux localités, donne une juste mesure des résultats qu'on peut attendre des étalons du gouvernement pour l'amélioration des races.

L'amélioration de la race lorraine, d'après les principes que j'ai posés, serait la chose du monde la plus simple : parmi les petits chevaux de cette race, on en trouve dans plusieurs cantons du pays, un assez grand nombre de bien faits ; et au moyen d'un bon choix parmi eux, on trouverait facilement des étalons qui, avec une taille de 1 m. 30 (4 pieds), ou même un peu moins, conviendraient parfaitement pour toutes les juments jusqu'à la taille de 1 m. 40 (4 pieds 3 ou 4 pouces). La plupart des produits de ces accouplements auraient autant de taille que si

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 281.

l'on eût donné à leurs mères des étalons plus grands qu'elles; mais ils auraient généralement de meilleures formes, parce que l'accouplement serait conforme au principe fondamental des appareillements; et parmi eux on trouverait certainement bien des étalons de 4 pieds et quelques pouces, dignes de concourir à la propagation de l'espèce. Ceux-ci, par l'accouplement avec des juments de même taille ou même plus grandes, présenteront un nouveau degré d'amélioration, si l'on sait mettre quelque discernement dans le choix des reproducteurs et dans l'appareillement. Mais dès qu'on aura l'étalon lorrain *pur sang* de 1 mètre 46 c. (4 pieds 6 pouces), bien conformé, on ne peut espérer de trouver rien de mieux pour l'accouplement avec les plus grandes juments de cette race.

L'amélioration se continuerait ainsi d'elle-même en marchant progressivement vers la meilleure conformation dont la race est susceptible, pourvu qu'on ait soin de choisir constamment pour les juments, des étalons plus petits qu'elles ou de taille égale. Par cette marche, l'amélioration s'avancerait de bas en haut dans l'échelle de la taille, seul moyen par lequel on puisse la faire pénétrer dans toute la race, comme je l'ai fait voir; et en procédant ainsi à l'amélioration d'une race par elle-même, on trouve cet avantage immense, que les produits sont constamment au niveau du régime auquel la race est soumise

sous le rapport de l'alimentation et des soins ; car les reproducteurs eux-mêmes ont été formés sous ce régime. Aussi, à mesure que le régime alimentaire des chevaux s'améliorera par l'extension d'un bon système de culture, l'accroissement de la taille des chevaux marchera du même pas, sans qu'on tombe dans les inconvénients de tout genre qui résultent du croisement des juments du pays avec des étalons plus grands qu'elles, ou appartenant à des races plus exigeantes pour l'alimentation et les soins. L'observation de faits nombreux pendant le cours de ma vie me donne la conviction qu'en procédant ainsi, on métamorphoserait complétement la race lorraine dans l'espace de vingt ou trente ans, et qu'on en formerait une des races françaises les plus précieuses, principalement pour les divers services de la guerre. Si j'avais à recommencer ma carrière agricole en Lorraine, c'est certainement une œuvre à laquelle je me dévouerais. Cette restauration vaudrait bien sans doute, pour les jouissances qu'on pourrait y trouver, et pour l'utilité générale du pays, les soins et les dépenses auxquels se livrent quelques personnes, pour restaurer de vieux monuments lorrains.

Le plus grand obstacle qui s'oppose aujourd'hui à cette amélioration, c'est ce défaut absolu de connaissances spéciales parmi les éleveurs, dont j'ai déjà dit un mot. On a souvent appelé cela de l'incurie ou de l'apathie, mais ce n'est au fond que de

l'ignorance. On n'en est pas surpris, au reste, lorsqu'on réfléchit que jamais jusqu'ici l'attention des cultivateurs lorrains n'a été portée de ce côté. Jamais ils n'ont reçu l'enseignement le plus profitable et le seul efficace pour les producteurs de tous les genres; celui qui résulte du contact avec les acheteurs, les plus sévères de tous les critiques, sur les défauts du produit. Il n'existe pas de foires dans le pays, et chaque cultivateur n'élevait des chevaux que pour son propre usage. S'il arrivait dans des cas rares qu'un cultivateur vendît un cheval à l'un de ses confrères, c'était à un homme aussi peu connaisseur que lui. Un petit nombre de chevaux ont été achetés depuis quelques années pour les remontes; mais on s'y est pris pour ces achats, de telle manière qu'il n'a pu en résulter aucun enseignement qui pût profiter aux éleveurs. C'est seulement à dater de l'époque actuelle, que le cheval lorrain, par sa taille et son étoffe, peut devenir un objet de commerce; et le pas le plus important qu'il reste à faire aux cultivateurs pour en faire une spéculation profitable, c'est qu'ils acquièrent du moins les notions les plus simples de l'art de l'éleveur; c'est-à-dire qu'ils apprennent à distinguer les vices de conformation qu'ils doivent rejeter dans un étalon ou une jument, et à connaître les soins qu'exige le poulain pour la conservation et le développement de ses qualités naturelles. C'est en vain qu'on croirait

que la race pût être améliorée par des étalons quelconques, sans cette condition première; car dans tous les genres d'industrie, les connaissances de qui que ce soit ne peuvent remplacer les connaissances pratiques des producteurs. C'est seulement du commerce que ces derniers peuvent recevoir cette instruction; car les acheteurs sont seuls placés de manière à la donner efficacement. Il faut donc que le cheval lorrain devienne un objet de commerce; et le gouvernement peut beaucoup pour lui faire atteindre ce but, car les remontes de l'armée formeront pendant longtemps une des principales destinations des chevaux de cette race. Ce but ne pourra donc être atteint que par un bon système de remontes, dont je parlerai dans le chapitre VII.

CHAPITRE IV.

De l'influence de l'état des routes sur les races de chevaux.

M. *Ad. Dittmer* a publié en 1842 sous le titre de *Les Haras et les Remontes,* etc., une réponse pleine de force et de logique à certaines prétentions manifestées par M. le lieutenant général *Oudinot* au nom du ministère de la guerre. On trouve toutefois dans cette brochure quelques allégations qui ne doivent pas rester sans réponse, précisément parce qu'elles tiennent à des idées qui se sont répandues depuis quelque temps en France, dans une certaine classe de la société. M. *Dittmer,* dans le but de prouver que l'emploi des chevaux de gros trait en France, tient au mauvais état de nos routes, s'exprime d'abord ainsi (1) : « En Angleterre et en Allemagne, le cheval léger est le cheval du pays, le cheval de gros trait est l'exception ; chez nous, au contraire, le cheval du pays c'est le cheval de gros trait, et l'on ne produit que par exception les animaux d'espèce légère. » Il serait superflu de montrer combien

(1) Page 46.

cette allégation est inexacte, en ce qui concerne l'Allemagne et l'Angleterre. Pour ce qui regarde la France, c'est là, je ne puis me dispenser de le dire, l'idée la plus erronée qu'il soit possible de se former sur sa population chevaline. Sans doute si l'on se borne à parcourir les grandes routes, on pourra passer là en revue tous les chevaux de gros trait qui se trouvent dans le pays; car leur domicile, c'est la grande route. Mais si l'on prend la peine de visiter les communes rurales et les fermes, à l'exception d'un petit nombre de départements où l'on produit des chevaux de gros trait, et au nombre desquels il faut compter les départements qui avoisinent la capitale, on trouvera partout le véritable cheval du pays, le cheval de culture, emploi qui occupe au moins les quatre cinquièmes de l'espèce chevaline. Là, on trouvera en très-grande majorité le cheval léger, et même, dans un grand nombre de nos départements, le cheval trop léger, car on n'y rencontre souvent qu'un petit nombre d'animaux d'assez forte taille pour remonter les dragons ou même la cavalerie légère.

M. *de Champagny,* inspecteur-général des haras, a publié en 1834, sous la forme d'une carte géographique, un tableau statistique de l'espèce chevaline en France, en indiquant l'espèce de chevaux fournie par chaque département. On n'y rencontre que seize départements, c'est-à-dire environ le cinquième du territoire français, qui fournissent des chevaux de

gros trait. Et encore il faut observer que ce tableau ayant été dressé d'après les caractères qui font le plus remarquer chaque département dans les transactions du commerce, on a fait figurer dans la catégorie du gros trait, plusieurs départements où une très-grande partie des chevaux sont d'espèce légère, et ne paraissent guère sur les foires.

On évalue généralement à 250,000 le nombre de chevaux employés en France par l'industrie, c'est-à-dire par le roulage, les postes, les diligences, etc. En supposant qu'un nombre égal de chevaux des mêmes races se trouve chez les éleveurs en animaux de reproduction et en poulains, cela formerait un total de 500,000 chevaux de gros trait, soit le cinquième environ de la population chevaline de la France, que l'on évalue à 2,500,000. Le surplus, c'est-à-dire 2,000,000, est employé aux travaux de l'agriculture, aux usages du luxe et de l'armée ; mais comme ces deux derniers emplois n'atteignent pas 200,000 chevaux, on peut compter que plus de 1,800,000 têtes d'espèce légère plutôt que pesante, sont occupées par l'agriculture. On peut voir par là s'il est vrai que le cheval de gros trait est le cheval du pays, et le cheval léger l'exception.

M. *Dittmer* continue : « Il faudrait donc beaucoup » augmenter cette dernière espèce (l'espèce légère), » afin que le gouvernement eût toujours la certitude » de trouver, en cas de guerre, une masse considé-

» rable de chevaux de troupe. Mais cette augmentation ne peut s'obtenir dans une forte proportion » avant que l'état de nos routes ne permette à l'industrie et au commerce d'employer des charrettes » et des diligences moins pesantes, et de remplacer » le lourd cheval de trait par des chevaux plus lé» gers. » Il importe beaucoup de rectifier ces idées : le roulage emploie de lourds chevaux de trait, parce que cette espèce est d'un usage plus profitable pour traîner de pesants fardeaux ; et l'avantage relatif est le même sur les belles routes comme sur les mauvaises. Les routes de France se sont considérablement améliorées depuis vingt-cinq ans : voit-on que l'espèce des chevaux de gros trait soit devenue pour cela plus légère ? Au contraire, c'est précisément pendant cette période que les hommes des haras et les amateurs des chevaux de course, se plaignent avec tant d'amertume d'avoir vu les races de chevaux *s'alourdir* et *s'abâtardir* en France. Les résultats de l'amélioration des routes et des changements qu'ont éprouvés ainsi les races de chevaux, sont ceux-ci : le nombre d'animaux que l'on attelle communément aujourd'hui à toutes les voitures de roulage, n'est que d'environ moitié de celui qu'on attelait vers 1815 ; et les chargements sont plus forts. Les prix de transport ont diminué partout de près de moitié ; et une réduction analogue sur les prix, jointe à une grande augmentation de vitesse, se font remarquer

dans le service des diligences. Les prix diminueront encore et la vitesse s'accroîtra, à mesure que les routes recevront les améliorations dont elles sont encore susceptibles.

Mais croire que le roulage et les diligences emploieront pour cela des chevaux plus légers, c'est bien la plus étrange déception à laquelle on ait jamais pu se laisser entraîner. Les faits qu'on a pu observer chez nous, depuis la date de l'amélioration des routes, prouvent évidemment que cette amélioration ne peut donner une telle tendance à la production des chevaux. Que l'on voie d'ailleurs de quelles espèces de chevaux se sert l'industrie des transports, dans l'intérieur des villes ou dans leur voisinage immédiat, c'est-à-dire sur les voies placées dans les meilleures conditions d'entretien : on trouvera partout d'énormes chevaux, parmi lesquels on peut citer ces colosses qu'emploient les brasseurs de Londres. Que l'on voie quelles espèces de chevaux on emploie pour le halage des bateaux, sur les canaux et les rivières. Ici, ce n'est pas le mauvais état de la route qui fait obstacle à l'emploi des chevaux légers. Cependant partout, en Allemagne et en Angleterre comme en France, on emploie à cet usage des chevaux de tête pris dans les plus fortes races. C'est qu'en réalité, toutes les fois qu'il est question de traîner de pesants fardeaux sur toute espèce de voie, le moyen d'obtenir le plus grand effet utile avec une dépense donnée,

est d'y employer de forts et lourds chevaux. Seulement, lorsque la marche des voitures pesamment chargées doit être accélérée, les chevaux doivent réunir à la masse de leur corps, une conformation particulière qui les dispose à l'allure du trot; et sous ces deux rapports, certaines races de chevaux ont fait de grands progrès en France dans ces derniers temps.

On accuse aussi de l'alourdissement des chevaux de roulage, la pesanteur des voitures qu'on y emploie. Mais pour porter de lourdes charges, il faut de fortes voitures; et qu'on soit bien assuré que si un voiturier peut obtenir une diminution de 100 kilog. sur le poids de sa voiture, ce sera pour accroître d'autant son chargement, c'est-à-dire le produit de son entreprise; car le transport de 100 kilog. de marchandises de plus, à raison d'un franc par jour, accroît sa recette annuelle de 300 francs au moins. Aussi, le but constant des voituriers est de porter au plus haut point qu'ils le peuvent, le poids de leur chargement. La condition des chevaux ainsi que celle des routes ne sera donc nullement changée par la diminution du poids des voitures.

C'est certainement pour éviter d'encourager l'emploi des gros chevaux au roulage, que l'on tient obstinément à ce système des ponts à bascule reconnu si vicieux, au lieu de proportionner la largeur des jantes au nombre des chevaux attelés, ce qui per-

mettrait les vérifications sur tous les points et sur toutes les routes. C'est à cette idée que l'on reviendra certainement, lorsque les préjugés que l'on s'est formés depuis longtemps dans l'administration sur cette matière, auront disparu.

Maintenant, dans l'idée exprimée par M. *Dittmer,* nous voyons que c'est aux chevaux de trait, qui forment environ le cinquième de la population chevaline de la France, que l'on veut s'adresser pour demander des chevaux de remonte. Mais cette partie de la population chevaline du pays est la plus avancée dans l'échelle de l'amélioration industrielle ; car ce sont des chevaux de ce genre que réclament partout les besoins sociaux ; et leur production est le but vers lequel tendent tous les éleveurs qui le peuvent. Relativement au volume du corps et à l'ampleur des membres, les chevaux de trait, marcheurs ou trotteurs, ont dépassé, dans l'échelle de l'amélioration industrielle, ce terme qui rend les chevaux propres aux remontes de la cavalerie. On voudrait les forcer à rétrograder, tandis qu'on semble oublier les quatre autres cinquièmes des chevaux français, qui sont principalement occupés à la culture. Dans ce nombre, la moitié environ, soit deux cinquièmes de la totalité, peuvent être rangés dans la classe des *chevaux intermédiaires,* parmi lesquels se trouvent un grand nombre de chevaux propres au service de la guerre ; et les deux autres cinquièmes encore de trop petite

taille pour cet usage, grandissent chaque jour par l'effet des progrès de l'art agricole.

Par quel ordre d'idées a-t-on donc pu être conduit à résister ainsi à la tendance générale de l'industrie? Évidemment le voici : c'est par des croisements avec des étalons étrangers, et surtout avec des étalons anglais, que l'on veut absolument modifier les races françaises. Or, pour les races indigènes de moyenne ou de petite taille, l'expérience a tellement fait reconnaître que l'on n'obtient que de mauvais produits de ces croisements, que l'administration elle-même ne peut se faire d'illusion à cet égard. Elle continue de leur donner des étalons qui ne leur conviennent pas, parce qu'elle est instituée pour cela, et parce qu'elle ne peut faire autre chose en leur faveur. Mais les hommes les plus éclairés dans son sein, ont souvent insinué ou même exprimé nettement qu'il serait plus convenable d'abandonner ces races à leur sort, et de concentrer les efforts du gouvernement sur les races de plus forte taille.

Pour les chevaux de gros trait, de poste ou de diligences, il y aurait réellement là de la ressource pour l'emploi des étalons de l'administration; et il est certain que par des croisements de ce genre, on pourrait faire de beaux et bons chevaux pour d'autres usages. Seulement on les gâterait pour l'emploi auquel ils sont destinés; et c'est pour cela que la production industrielle repousse ces étalons. Alors

on s'est avisé de penser que c'est peut-être parce que les routes ne sont pas encore assez belles ; et l'on s'est adressé à l'administration des ponts et chaussées pour lui demander de bonnes routes. Ici, on ne peut qu'applaudir ; et plaise à Dieu que cette idée, tout erronée qu'elle est, contribue à améliorer plus promptement encore la viabilité en France. Mais on a dit aussi à l'administration : Donnez-nous des règlements qui forcent le roulage à employer le cheval léger. A cet égard, la réglementation, si l'on réussissait à la faire passer dans les lois, ne pourrait produire que du mal. On pourrait bien imposer à l'industrie des transports, des gênes et des tracasseries ; on pourrait par l'effet de ces gênes accroître, au préjudice du commerce, le prix des transports ; mais on ne ferait jamais renoncer l'industrie à la préférence qu'elle donne aux gros et forts chevaux, car cette préférence est fondée sur la nature des choses.

Quant aux remontes militaires, qu'on en soit bien assuré, ce n'est pas dans les chevaux de gros trait, de poste ou de diligences, qu'elles trouveront jamais à accroître leurs ressources ; et les étalons de l'administration des haras seront tout aussi inutiles aux besoins de l'armée, lorsqu'on voudra les employer pour ces races de chevaux, qu'ils le sont dans leur application aux races de petite taille. Ici, je ne puis mieux faire que d'invoquer l'autorité de M. *Dittmer*

lui-même : en poursuivant cette idée qu'il n'y a en France que des chevaux de gros trait, et que c'est par conséquent à eux qu'il faut demander des chevaux de remonte, il combat en ces termes le projet qu'a manifesté la Guerre de multiplier le nombre des étalons (1) : « Tant que le cheval de trait sera » le cheval national de la France, multipliez, si bon » vous semble, les étalons de sang ; doublez, qua» druplez leur nombre ; ayez en 4,000, comme vous » le désirez ; 6,000, comme le voudrait le général » *de Sparre* : on ne produira pas plus de chevaux » pour la selle qu'on n'en produit maintenant, parce » que la production doit toujours se régler sur la » consommation »...... Très-bien, très-bien...... Voilà donc l'administration des haras amenée à proclamer ce principe fondamental de l'industrie, que *la production doit toujours se régler sur la consommation*. Mais alors, qu'elle nous dise donc comment les 8 ou 900 étalons qu'elle offre à l'industrie privée, sont plus à l'abri de l'application de ce principe, que les 4 ou 6,000 étalons que voudrait lui offrir l'administration de la guerre?.... Il y a moins de millions dépensés en pure perte ; et voilà tout.

---

(1) Page 47.

CHAPITRE V.

Des institutions hippiques en Allemagne et en France.

Dans l'examen des institutions hippiques de la France, qui font l'objet des chapitres précédents, j'avais pour tâche de rechercher les causes de la nullité des résultats que l'on en attendait en les fondant; car pour cette nullité elle-même, il serait superflu de la démontrer : elle est reconnue de tout le monde, et elle est aussi avérée qu'un fait peut l'être. Cependant dans des pays qui nous avoisinent immédiatement, dans les divers états de l'Allemagne, il existe des institutions analogues; et si tout le monde n'est pas d'accord sur le bien réel qui a pu en résulter, il est certain du moins qu'elles ont produit un effet : dans plusieurs parties de ce pays, les races de chevaux ont été sinon améliorées par des croisements, du moins modifiées dans leur conformation. Ces établissements sont d'ailleurs généralement en état de prospérité, et administrés avec ordre et économie. Cette opposition de résultats tient, comme je vais essayer de le montrer, à des différences dans les institutions politiques, dans les habitudes des classes élevées de

la société, dans les mœurs des habitants des campagnes, et dans l'état de l'art agricole dans les deux pays.

En Allemagne, les connaissances du cheval sont beaucoup plus répandues parmi les hommes opulents et même parmi la classe aisée, parce que tous les hommes qui appartiennent à la classe noble, dans ce pays, ont conservé, à l'inverse des grands propriétaires français, l'habitude de résider à la campagne : tous les propriétaires s'y occupent de travaux agricoles, et presque tous font valoir pour leur compte. L'élève et l'entretien des animaux domestiques de toute espèce leur sont donc familiers; et parmi les animaux de leurs exploitations, il est naturel qu'ils placent en première ligne le cheval, dans les soins qu'ils leur consacrent. En cela, la noblesse allemande a été imitée par une multitude de propriétaires aisés de la classe plébéienne. Les princes régnants de tous les états germaniques partagent ce goût pour les occupations rurales; et ce goût s'est surtout porté chez eux vers l'élève du cheval : tous entretiennent des haras particuliers, dont plusieurs sont fort nombreux, et dont quelques-uns suffisent pour exercer une influence très-marquée sur les races de chevaux dans leurs petits états. Tous ces princes se plaisent à faire participer les simples cultivateurs aux saillies de leurs étalons; et l'on sait que le duc de *Schleswig-Holstein* prend souvent plaisir à

examiner lui-même les juments qui sont amenées par les paysans, et à désigner l'étalon qu'il convient de donner à chacune d'elles, d'après sa conformation.

Dans les grands états où l'on a établi des haras et des dépôts d'étalons pour le service public, le prince a pu trouver facilement autour de lui un homme spécial à qui il pût confier la direction de ces établissements. Un tel poste exige non-seulement la connaissance parfaite du cheval, mais aussi celles qui se rapportent à l'appareillement et à l'élève, ainsi que des connaissances étendues sur la production agricole dans chaque localité, sur les mœurs et les habitudes des habitants des campagnes. Rien n'est plus facile que de rencontrer tout cela dans les hommes des classes élevées en Allemagne; et lorsque l'un d'eux y réunit de la capacité et du dévouement, le prince peut lui accorder une latitude complète sur l'organisation des établissements, sur le choix des agents qui sont placés sous ses ordres, et sur la direction qu'il convient de leur donner. C'est ainsi qu'en Prusse, M. *de Knobelsdorf*, grand écuyer du roi, se trouve placé à la tête d'établissements plus considérables que ceux de France pour le nombre de chevaux qu'ils contiennent, mais organisés de la manière la plus simple, avec un personnel très-peu nombreux et n'entraînant qu'une dépense très-légère, en comparaison de ce qu'il en coûte à la France pour l'entretien de ses haras. Le directeur a des pouvoirs illi-

mités, ne rend compte qu'au monarque, et ne relève que de lui ; en sorte que rien ne vient entraver l'exécution de ses plans. Il confie tous les postes à des hommes capables, parce qu'il est personnellement en état de les apprécier; et il donne à l'ensemble de son administration une direction ferme et persévérante, parce qu'il est lui-même à peu près inamovible à son poste.

En Autriche, les haras impériaux sont également dirigés depuis 1815 par un homme de haute capacité, M. le comte *H. de Hardegg,* qui exerce une autorité absolue en tout ce qui les concerne, et ne rend compte qu'à l'empereur. M. le comte *de Champagny,* dans une brochure publiée en 1842 (1), donne des détails pleins d'intérêt sur les haras de l'Autriche, qui sont au nombre de cinq, et qu'il avait visités dans tous leurs détails, dans une mission qui lui avait été confiée par le gouvernement français. Les domaines qui forment la dotation de ces cinq établissements qui comprennent une population chevaline de plus de 7,000 têtes, présentent une superficie de 90,000 hectares de terres fertiles, qui sont exploitées par l'administration de chaque établissement, dans les conditions d'une agriculture très-avancée ; car M. *de Hardegg* comprit dès l'origine, nous dit M. *de Champagny,* qu'une bonne agriculture est la base fonda-

(1) *Notice sur les Haras impériaux d'Autriche.*

mentale sur laquelle il devait asseoir le système nouveau. Ce sont de véritables haras, puisqu'on s'y livre à la reproduction sur une grande échelle ; mais ils ne fournissent pas de remontes à l'armée ; leur destination est de produire annuellement 4 à 500 étalons pour l'entretien des dépôts formés pour le service public dans toute l'étendue de l'empire, et qui se composent d'environ 2000 étalons. Je ferai remarquer ici en passant, qu'on ne semble pas avoir là une très-haute idée de la nécessité du pur sang pour la régénération des races; car dans ces cinq haras, on ne compte, d'après les états publiés par M. *de Champagny,* que *douze* étalons et *douze* juments de race arabe pure ; quatre étalons et pas une seule jument de pur sang anglais.

Cette vaste machine composée des rouages les plus simples, est mise en mouvement par une volonté unique ; l'organisation du personnel est militaire et absolue. M. *de Champagny* nous dit : « Les directeurs, » sous-directeurs et employés, ne sont en réalité que » des officiers de police qui font exécuter la volonté » du comte *de Hardegg*. C'est ainsi que l'on a obtenu » cette unité si remarquable dans tous les haras de » l'empire : là point de dissidence, point d'hésitation : le maître a parlé, il est obéi. » J'aurai occasion de revenir encore sur les haras impériaux d'Autriche, lorsque je parlerai de la proposition d'établir chez nous des haras militaires.

En France, avec les habitudes citadines des hommes des classes élevées, croit-on que l'on rencontrerait beaucoup de sujets réunissant l'ensemble de connaissanees nécessaires pour diriger en chef une telle administration, dont le but, en définitive, est d'exercer une influence donnée sur la production agricole? Il faut donc ici, non-seulement un homme qui connaisse bien le cheval ou même l'élève des chevaux fins, mais aussi et surtout un homme versé dans la production industrielle dont le cheval est l'objet chez les cultivateurs, et dans les divers procédés de l'agriculture.

Mais lorsqu'on aurait trouvé cet homme, peut-il exister dans notre organisation politique un poste où il pût faire l'application de ses connaissances et de ses talents? Dans nos institutions, toute branche de l'administration doit relever d'un ministre responsable. Les haras ont passé successivement des attributions du ministère de l'intérieur à celui du commerce; mais l'un et l'autre de ces portefeuilles exigent des connaissances spéciales fort étrangères à celles qui doivent diriger l'administration des haras, en sorte qu'il faudra toujours qu'un ministre s'en rapporte à d'autres sur les mesures les plus importantes, et sur une multitude de choses qui concernent cette administration. S'il existe un homme vraiment capable dans cette partie, quelle chance y a-t-il pour que le ministre lui accorde sa confiance, et l'accorde

à lui seul? Quelle chance y a-t-il pour que les ministres qui se succèdent lui accordent leur confiance pendant une longue série d'années? Et cependant, si cet homme ne peut faire adopter ses vues dans l'ensemble et dans tous les détails pendant une très-longue période de temps, tout succès est impossible; car les résultats qu'il pourrait obtenir en travaillant dans la direction de ces idées, seront contrariés par des mesures résultant d'autres vues. La conséquence d'un tel état de choses, c'est que le pouvoir réside nécessairement dans les bureaux, et n'appartient pas au ministre; c'est-à-dire que la direction est vague et sans unité. Les hommes et les systèmes y changent chaque jour, au gré des influences qui dominent successivement parmi les hommes qui entourent les ministres.

M. *de Montendre*, dans le premier chapitre de ses *Institutions hippiques* de la France, trace un tableau fort piquant des vicissitudes de l'administration des haras depuis l'époque de leur rétablissement sous l'empire, et des inconvénients qui résultent d'une telle versatilité. Mais comment pourrait-il en être autrement dans nos institutions? On a créé des directeurs généraux, on a institué des commissions, des conseils; mais rien de tout cela ne peut imprimer la stabilité à une administration, sous un ministre qui ne connaissant pas la matière, veut cependant avoir une opinion à lui, et la prend partout où il la

trouve. On sait à combien de critiques plus ou moins fondées a donné lieu l'administration des haras sous une telle direction. Pour ce qui regarde en particulier l'effectif des étalons, c'est encore M. *de Montendre* (1) qui nous apprendra où l'administration a été conduite par ce régime : il parle de la nécessité d'un renouvellement général des étalons « dont le » plus grand nombre des meilleurs a vieilli, d'autres » sont médiocres, beaucoup sont fort mauvais, et » enfin la plupart à remplacer. »

Voilà la position où a été conduite une administration qui dispose chaque année d'une somme d'environ deux mille francs par tête pour les étalons qu'elle entretient. Cette administration compte cependant dans son sein beaucoup d'hommes d'un grand mérite ; mais ils sont là comme de bons rouages dans une machine qui fonctionne mal, parce qu'elle est entachée d'un vice radical dans l'action du moteur lui-même. Un honorable général a proposé récemment de laisser l'administration des haras dans les attributions du ministère du commerce, mais de charger le ministre de la guerre de désigner un officier général qui exercerait les fonctions de directeur général. Comprend-on quelle nouvelle complication résulterait, au point de vue constitutionnel, de cette combinaison dans laquelle un ministre responsable

(1) *Institutions hippiques*, tome II, page 138.

n'aurait pour mission que de signer les actes d'un agent qu'il n'aurait pas même choisi ?

Plusieurs branches de l'administration publique en France, forment pour un ministre, des attributions bien coordonnées : ainsi, dans les finances, le ministre peut, dans sa spécialité, se former des idées précises sur l'ensemble et sur les détails des diverses administrations qui lui sont confiées. Il administre de fait, et il est réellement responsable, car il ne peut jamais se trouver dans l'alternative de faire à la tribune l'apologie de fautes commises sous son administration, ou de venir dire : Ce n'est pas moi qui suis coupable, car c'est une matière sur laquelle je suis forcé de m'en rapporter à d'autres. Aussi, à l'exception d'une des attributions de ce ministère, qui sort de la spécialité financière, et dont je ne veux pas parler ici, on peut dire que les finances de l'État sont très-bien administrées en France. Il en est de même de l'administration de la justice, de l'intérieur, etc. ; mais pour les haras, leur spécialité est telle qu'ils ne peuvent entrer convenablement dans les attributions d'aucun ministère.

On s'efforce depuis quelque temps de démontrer que les haras devraient être réunis au ministère de la guerre. J'examinerai dans le chapitre suivant, ce qu'on appelle les haras militaires ; je ne veux considérer ici la question que sous le rapport de la spécialité du ministre ; et je prie qu'on me par-

donne si mon sujet m'entraîne dans des considérations qui au surplus s'y rapportent intimement. Sans doute, il y a plus de chances pour que le ministre de ce département soit un homme de cheval, que celui du commerce ou de l'intérieur; mais il faut bien autre chose encore pour qu'un homme soit en état de diriger les améliorations dans la production des chevaux, sur un territoire aussi étendu et aussi varié dans les circonstances agricoles, que l'est celui de la France. Cette direction y aurait donc la même inconsistance que dans les autres ministères.

D'ailleurs, depuis que l'on a réuni à ce département le ministère de l'administration de la guerre que l'Empereur avait jugé nécessaire d'en séparer, il se trouve tellement surchargé d'attributions disparates, que nul homme ne pourrait y suffire : à côté du personnel, des mouvements, des arsenaux, des fortifications, etc., se trouvent des marchés de tout genre, des fournitures, des achats de marchandises ou denrées de toute nature, des constructions, des fabrications diverses, etc., qui exigent chacune des connaissances spéciales; et puis l'administration militaire, civile et judiciaire de vastes possessions conquises, qui formerait à elle seule pour un ministre, une tâche fort difficile. On ne sait en vérité quelle espèce d'homme il faudrait rencontrer, pour qu'on pût le charger du pouvoir et surtout de la responsabilité, dans des fonctions si

diverses. Ce ministère présente sans aucun doute la plus mauvaise combinaison de toute notre machine gouvernementale; aussi est-il bien certain que la Guerre est la partie la plus mal administrée des affaires publiques en France. L'inertie dans toutes les branches du service, suite inévitable de l'omnipotence des bureaux, les abus qui naissent et grandissent à l'abri de l'inertie, voilà le spectacle que déplorent tous les amis sincères du pays, et dont gémissent chaque année, sans pouvoir y porter remède, les commissions législatives chargées d'examiner les détails des actes de cette administration. Et le mal ne peut être attribué aux hommes, car les choses ont été de même sous tous les ministres qui se sont succédé. Tous étaient des hommes d'honneur et de conscience, et plusieurs ont apporté là une incontestable capacité. Mais le mérite et les efforts des hommes ne peuvent rien contre les effets d'une mauvaise organisation administrative.

Une circonstance particulière tend à aggraver ici la confusion des attributions : dans le personnel d'une armée, où l'obéissance passive est rigoureusement exigée par la discipline, et où l'avenir de tous les individus dépend d'un seul chef, il n'existe aucun contrôle des mesures administratives, parce que toutes ces mesures engagent la responsabilité de ce chef lui-même ; tandis que ce contrôle serait partout dans l'armée, si l'administration de la guerre dépen-

dait d'un ministère spécial. D'un autre côté, la Guerre trouverait alors dans l'administration un contrôle pour beaucoup de choses, et en particulier pour ces fantaisies incessantes de changements de toilette militaire, qui deviennent pour les finances de l'État une si lourde charge. Le public a le sentiment de l'incapacité administrative du ministère de la guerre dans son état actuel : on ne le chicane pas, parce que c'est la Guerre ; et en France, dès qu'on a mis en avant le mot d'honneur national, on ne peut plus discuter. Quelques voix timides ont seulement demandé si l'on ne pourrait pas défendre l'honneur national avec moins de prodigalité et plus d'intelligence. On ne doit donc pas être surpris que l'opinion publique se soit soulevée, lorsqu'il a été question de faire passer encore les haras dans les attributions de ce ministère.

Ainsi, lorsqu'on aura trouvé cet homme spécial si rare chez nous, connaissant bien le cheval et l'élève, possédant des connaissances agricoles assez étendues pour apprécier les besoins et les ressources de la production dans toutes les localités, on ne peut créer pour lui un emploi dans les attributions d'aucun de nos ministères ; et c'est un portefeuille ministériel qu'il faut créer pour lui. Mais y songeons-nous? Cet homme est-il pair ou député? Est-il homme de tribune? Et puis, avant de s'informer de ses talents, on lui demandera la couleur, la nuance

même de son drapeau politique. S'il n'a pas de drapeau, il ne peut être ministre ; et s'il en a un, il ne le sera pas longtemps. Il y a donc dans tout cela des impossibilités qui repoussent, sous nos institutions, des établissements de la nature de ceux-ci ; et il est bien certain qu'en général le gouvernement représentatif est peu favorable à l'entretien aux frais de l'État, d'établissements destinés à produire, ou à donner à la production une direction déterminée. Le régime de l'industrie privée indépendante et libre, est leur apanage. On l'a senti depuis longtemps en Angleterre ; et l'amélioration des races de chevaux légers en France, datera de l'époque où cette vérité y sera comprise.

Si le sol français est moins favorable que le sol germanique, pour la formation d'institutions hippiques par les gouvernements, il ne faut pas toutefois que l'on s'exagère les inconvénients qui peuvent en résulter pour nous. Ici, des observateurs français risquent beaucoup de se méprendre en remontant des effets aux causes : dans toute l'Allemagne, l'agriculture a fait d'immenses progrès depuis le milieu du siècle dernier ; et ces progrès ont eu pour résultat nécessaire, l'amélioration de toutes les races d'animaux produits par le pays. Ainsi, ce ne sont pas seulement les chevaux qui se sont accrus en nombre, et qui ont acquis plus de taille et une meilleure conformation : il en a été entièrement de même pour

le bétail à cornes et pour les moutons. Les mêmes faits ont été observés en Angleterre ; et à mesure que l'art agricole y a fait des progrès, les animaux domestiques de toutes les espèces s'y sont multipliés dans une énorme proportion, et ont été améliorés jusqu'au point de perfection où nous les voyons aujourd'hui. Dans ce dernier pays, l'amélioration des races de chevaux s'est opérée sans l'intervention du gouvernement, par la seule puissance de l'industrie privée, et en marchant de front avec l'amélioration de tous les autres produits de l'agriculture. Et je ne veux pas parler ici des chevaux de course, mais des races anglaises destinées aux travaux de l'agriculture ainsi qu'aux divers services du trait, et qui n'ont rien à démêler avec les races nobles.

En Allemagne au contraire, pendant que l'agriculture améliorait l'étoffe dans les races de chevaux, les gouvernements ont cru devoir intervenir, et imposer à cette étoffe le patron auquel chacun d'eux croyait devoir accorder la préférence. Il est facile de comprendre qu'à l'aide des moyens arbitraires et coërcitifs que peuvent permettre la forme des gouvernements et les mœurs dans ce pays, on soit parvenu à introduire ce qu'on nomme du sang, dans un assez grand nombre de chevaux des races allemandes. Dans le Mecklembourg et le Holstein par exemple, les croisements par le pur sang anglais se sont beaucoup multipliés. Il s'est rencontré là une

race indigène, forte de taille et d'étoffe, et qui pouvait par conséquent admettre ce croisement ; car cette contrée est la Normandie de l'Allemagne. Mais c'est la Normandie avec des paysans dociles comme leurs chevaux ; en sorte que les souverains ont pu là diriger les accouplements à leur gré, sans éprouver trop de résistance de la part des éleveurs. Les produits des croisements avec des chevaux anglais sont donc réellement nombreux dans ce pays. Aux yeux des partisans des haras, c'est là un immense progrès.

Mais que l'on n'oublie pas qu'à partir d'une date fort reculée, les races du Mecklembourg et du Holstein étaient rangées au nombre des meilleures de l'Europe pour le service du carrosse, et comme chevaux de selle étoffés. Voici comment s'exprime à l'égard de la race des chevaux du Mecklembourg avant 1815, c'est-à-dire plusieurs années avant qu'il fût question d'introduire dans ce pays des étalons anglais, M. *de Knobelsdorf,* hippologue allemand fort distingué dont j'ai déjà parlé, et dont l'opinion a d'autant plus de poids qu'il accompagnait M. *de Burgsdorf* dans la mission que ce dernier a remplie en Angleterre pour une acquisition d'étalons pour le compte du gouvernement prussien (1) : « Dans ces temps, quand on voyait un bon cheval de

---

(1) *Institutions hippiques*, tome Ier, 2e édition, p. 245.

» guerre, on disait presque proverbialement : Certainement c'est un vrai mecklembourgeois...... » La beauté de leur conformation, leur durée et » leurs qualités reconnues avaient fondé leur renommée, les faisaient rechercher et bien payer. Tous » ces excellents chevaux tiraient leur origine de parents qui n'avaient pas été éprouvés d'après le système de courses d'aujourd'hui ; ils n'avaient pas » vaincu sur nos hippodromes, et leur arbre généalogique était un problème. Les connaisseurs qui » les achetaient se contentaient d'examiner la justesse de leurs proportions, leurs allures, et de » s'assurer s'ils possédaient les qualités répondant à » l'usage auquel ils les destinaient. » Il est bien permis de douter que le mélange du sang anglais ait amélioré cette excellente race, autrement qu'en lui donnant les formes que réclame la mode du temps. Les chevaux de ces pays sont-ils réellement devenus plus propres à tous les services de la société? C'est là ce qui est contesté en Allemagne par les marchands de chevaux qui, de même que les producteurs de chevaux fins en France, se plaignent amèrement de ne pouvoir trouver des débouchés aussi faciles pour les produits des croisements d'étalons anglais, que pour les chevaux des anciennes races du Mecklembourg et du Holstein.

En Allemagne même, les hommes qui se sont occupés le plus spécialement de l'amélioration des

races de chevaux, sont loin d'être d'accord sur l'utilité des résultats que l'on prétend avoir obtenus au moyen des haras et des dépôts d'étalons entretenus aux frais des gouvernements. Il s'est établi depuis quelques années sur ce sujet une polémique très-vive dans laquelle M. *de Burgsdorf*, directeur du haras de Trakehnen en Prusse, a principalement soutenu le poids de la discussion en faveur de ces établissements. D'autres personnes, parmi lesquelles on peut citer MM. *de Lorenzen*, du nord de l'Allemagne, *de Bally*, de la Silésie, ont vivement attaqué l'intervention du gouvernement dans les moyens d'amélioration de la race chevaline. Les hippologues qui professent cette opinion sont en général les partisans des chevaux et des méthodes anglaises. De même que le Jockey's-club de Paris, ils disent aux gouvernements : Vous voyez bien que vous ne faites rien de bon avec vos haras et vos étalons...... Donnez-nous beaucoup d'argent pour nos courses, et pour des primes à nos étalons, à nos juments et à nos élèves...... Donnez-nous tout l'argent que vous dépensez inutilement dans vos haras; et vous verrez comme les choses marcheront......

L'établissement des haras publics aux frais des gouvernements, n'est donc pas plus à l'abri de la critique en Allemagne qu'en France. Il est certain que les races de chevaux se sont améliorées dans ce pays beaucoup plus que chez nous; mais la cause

fondamentale de ce fait ne peut être douteuse un seul instant; et si la France doit envier quelque chose à l'Allemagne sous ce rapport, ce ne sont pas ses haras, mais bien son excellente agriculture, source féconde de l'amélioration de toutes les races d'animaux.

CHAPITRE VI.

De l'intervention de la Guerre dans la production des chevaux.

Le ministère de la guerre a manifesté depuis quelques années des intentions et des vues qui ont attiré avec beaucoup de raison, l'attention et la sollicitude des hommes qui s'occupent de l'élève du cheval, et de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité du pays. En partant de la supposition d'une prétendue impossibilité de se procurer par des achats faits en France, les chevaux nécessaires à la remonte de la cavalerie, la Guerre s'est proposé d'intervenir elle-même dans la production. On ne doit certes pas être surpris de la défaveur universelle qui a accueilli la manifestation de cette pensée : l'administration de la guerre s'est montrée depuis longtemps tellement dépensière et tellement inintelligente dans ce qui se rattache aux chevaux en particulier, dans les achats comme dans la conservation de ceux qui lui sont confiés, que le public a bien pu juger que c'était là pour elle une spécialité malheureuse, et qu'étendre ses attributions jusqu'à la production des chevaux,

serait ouvrir un nouveau gouffre à millions, là où il n'en existe déjà que trop. Un échec parlementaire éprouvé en 1842, a mis un obstacle à ces prétentions. Mais pour quiconque connaît la ténacité de cette administration dans les projets qui doivent mettre beaucoup d'argent à sa disposition, il est bien certain qu'elle ne renoncera pas pour cela à celui-ci : la retraite ne sera pour elle qu'un moyen d'essayer de tourner la position qu'elle ne peut enlever de face. C'est donc là une question qu'il faut examiner avec soin.

Le premier pas que l'administration de la guerre a fait dans cette route, a été l'établissement des *dépôts de remontes*. Nous examinerons dans le chapitre suivant, le mode d'achat adopté pour les dépôts; mais cette institution a été une faute grave, en la considérant comme un moyen d'entretenir aux frais de l'État les chevaux achetés, jusqu'au moment où ils seront livrés au corps. Les chevaux appartiennent de droit à l'agriculture jusqu'au moment où ils doivent être dressés pour entrer dans les rangs; car non-seulement ils sont entretenus à beaucoup moins de frais chez les éleveurs qu'ils ne peuvent l'être par l'administration, mais chez les premiers, la nourriture des chevaux de cet âge est payée par la valeur de leur travail. Devancer pour l'achat, l'époque où un cheval est propre à faire un bon service dans l'armée, est une idée essentiellement vicieuse. C'est

chez les producteurs que l'État doit entretenir une réserve pour les besoins extraordinaires. Pour cela, les chevaux ne devraient pas généralement être achetés avant l'âge de cinq ans; et il vaudrait encore mieux que le plus grand nombre le fût à six : la réserve serait ainsi établie de la manière la moins coûteuse pour l'État.

Quant aux dépôts de remontes, si l'on répartit tous les frais qu'ils occasionnent sur le nombre de chevaux qu'ils fournissent aux régiments, on ne peut pas estimer cette dépense à moins de cent cinquante ou deux cents francs par cheval, en supposant que ceux-ci ne fassent aux dépôts qu'un court séjour. Mais si l'on veut en former des dépôts de réserve où les chevaux soient entretenus pendant une année en moyenne, avec toutes les chances d'accidents, alors c'est à quatre ou cinq cents francs qu'il faut porter l'augmentation du prix par tête, pour tous les chevaux qui seront livrés aux corps.

Le second pas qu'a fait l'administration de la guerre vers le but qu'elle poursuit, c'est la formation des *dépôts de poulains*, faute bien plus grave encore que les dépôts de remontes, parce qu'elle place pendant plus longtemps les animaux dans cette position fausse où l'État se substitue à l'industrie privée, dans une tâche que celle-ci peut accomplir beaucoup mieux que lui. M. le marquis *de Torcy*, dans un écrit

lumineux publié en 1842 (1), M. le comte *de Morny*, dans son rapport au conseil général de l'agriculture, dans la même année, et plusieurs autres personnes expérimentées, ont démontré avec tant d'évidence les inconvénients graves qui résulteraient de cette institution, tant sous le rapport de la production du cheval en France que sous celui des intérêts de l'État, que je ne crois pas devoir de nouveau approfondir ce sujet. M. *de Torcy*, par des calculs extrêmement modérés qu'il fonde sur les prix qu'à payés l'administration pour l'élevage des poulains qu'elle possède, arrive à ce résultat, que les poulains achetés et élevés au compte du gouvernement, *sans recevoir un seul grain d'avoine*, fourniraient aux régiments, des chevaux de cavalerie légère coûtant en moyenne 1,450 francs. D'autres personnes ont trouvé un chiffre plus élevé; et je pense que leurs calculs sont beaucoup plus rapprochés de la vérité.

L'administration de la guerre sait bien elle-même que les chevaux qu'elle obtiendrait ainsi, seront chers; et M. le lieutenant général *Oudinot* s'exprime ainsi dans un ouvrage que l'on peut considérer comme un manifeste de l'administration de la guerre (2): « Sans doute, dans diverses localités, les essais du

---

(1) *Des Remontes de l'armée et de leurs rapports avec l'agriculture.*

(2) *Des Remontes de l'armée, de leurs rapports avec l'administration des haras*, page 48.

» gouvernement, pour élever des poulains, ne réa-
» liseront pas toutes les espérances; sans doute le
» prix de revient de chaque cheval sera, au moment
» de son admission dans les rangs, plus élevé que
» le prix actuel des chevaux de remontes, etc. » Mais M. *Oudinot* pense qu'il y aura compensation, attendu que « tout se réunit pour garantir que la durée des
» chevaux élevés dans nos dépôts serait de 10 à 12
» ans, tandis que la durée moyenne de service de
» nos chevaux n'atteint jamais 7 années. » En vérité, la Guerre n'est pas difficile sur les garanties qui lui assurent ce résultat. Ce qui est certain, c'est qu'il y aura là la différence que l'on remarque entre les jeunes gens élevés dans les hospices d'enfants trouvés, et ceux qui sont nourris dans leurs familles. Que l'on voie de quel côté penche la balance de la mortalité, et de quel côté sont les sujets sains et vigoureux.

Mais la Guerre ne borne pas là ses prétentions; et l'écrit de M. *Oudinot* que je viens de citer, a révélé toute sa pensée. Elle ne se contente pas d'élever des poulains; elle veut les produire. En un mot, il s'agit de créer des haras militaires destinés à fournir à l'armée au moins une bonne partie de ses remontes. Les éleveurs ont compris de suite tout ce qu'aurait de funeste une telle institution, pour la production nationale; et les réclamations les plus vives se sont élevées de toutes parts. Je me contenterai d'établir

par quelques calculs, les prix auxquels les chevaux pourraient revenir à l'État, s'il était possible qu'on mît un tel plan à exécution. Cherchons d'abord les bases de ces calculs dans les faits que nous offrent les haras autrichiens destinés à fournir des étalons pour les dépôts de l'empire ; et certes, personne ne pourra révoquer en doute la bonne administration de ces haras.

J'ai déjà exposé sommairement dans le chapitre précédent, l'organisation et l'importance des haras autrichiens. Les personnes qui proposent de former en France des haras destinés à produire des chevaux pour la remonte de l'armée, pourraient trouver un utile enseignement dans les faits que présente cette institution, et qui sont décrits dans la brochure de M. *de Champagny,* que j'ai déjà citée. Les cinq haras impériaux présentent un effectif de 2,411 juments, sur une population totale de 7,407 têtes, en y comprenant les chevaux de service destinés à l'exploitation de ces immenses domaines. Mais si l'on voulait y élever tous les produits jusqu'à l'âge de 5 ans, le nombre des juments devrait être réduit à 1,500 environ, pour maintenir la population totale dans les mêmes limites. Ainsi, en supposant que l'on obtiendra chaque année un produit en poulains équivalant aux deux tiers des juments, proportion que l'on ne peut pas espérer de dépasser en moyenne, il naîtrait annuellement 1,000 poulains. Les chances

de mortalité et d'accidents pendant cinq ans réduiront certainement ce nombre à 800 au plus. Tous ces animaux ne seront pas propres à entrer dans les rangs; et il faut en déduire un certain nombre pour le renouvellement des juments et des étalons. Mais négligeons cela, et supposons que des haras fondés sur des domaines égaux en étendue au territoire des cinq haras autrichiens, fourniront chaque année 800 chevaux des deux sexes à livrer aux régiments.

Cherchons maintenant à calculer à quel prix les chevaux pourraient revenir à la France, si elle voulait les produire ainsi par des haras militaires : les 90,000 hectares de terres fertiles et parfaitement cultivées que possèdent les haras impériaux, ne peuvent s'évaluer en France à un loyer inférieur à 100 francs l'hectare. Ce loyer serait même estimé trop bas, si l'on y comprend l'intérêt du capital d'exploitation, ainsi que celui des capitaux employés en constructions de bâtiments d'exploitation, d'écuries, de logements des employés, etc. Ce serait donc un loyer annuel de 9 millions. Supposons que les haras ainsi dotés seraient assez bien administrés et assez bien cultivés en France pour se suffire à eux-mêmes, comme ils le font en Autriche : nous aurons alors un produit de 800 chevaux pour une dépense annuelle de 9 millions, soit plus de *onze mille francs* par tête de cheval..... Dans les parties mêmes de l'Au-

triche où ces haras sont situés, et où la terre a beaucoup moins de valeur qu'en France, il faudrait que l'on descendît jusqu'au chiffre de cinq francs de loyer par hectare, pour que l'État produisît des chevaux de remonte au prix de revient de 600 francs par tête, c'est-à-dire encore la moitié en sus du prix auquel il peut les acheter dans ce pays. On ne s'étonnera pas, d'après cela, qu'on ait abandonné en Autriche, il y a plus de vingt ans, la tentative que l'on avait faite pour créer des haras militaires. Ils ont été remplacés, comme je l'ai dit, par des établissements destinés à produire seulement des étalons, création du comte *de Hardegg* qui y exerce un pouvoir absolu depuis plus de vingt-cinq ans. Ces nouveaux haras, au reste, ne recueillent pas l'approbation de tout le monde en Autriche; car M. *de Champagny* nous apprend que (1) « l'empereur est souvent au-
» près du conseil aulique l'avocat du comte *de Har-*
» *degg,* qui a aussi ses ennemis, surtout parmi les
» gens de la guerre, lorsque le frère du comte n'est
» pas à la tête de ce ministère. »

Sans doute, on pourra soumettre à la discussion et à la critique, les résultats obtenus par les haras autrichiens. On pourra prétendre qu'il serait possible d'obtenir la production d'un plus grand nombre de chevaux sur cette étendue de terre. D'abord il

---

(1) *Notice sur les haras impériaux d'Autriche*, page 9.

faut faire remarquer qu'il ne peut être question de prendre ici pour point de comparaison, de riches herbages comme ceux de la Normandie, terrains qui forment une rare exception, et dont le gouvernement ne pourrait certainement pas songer à disputer la possession à l'industrie privée. Les haras autrichiens sont des établissements agricoles complets, dans lesquels, pour arriver à une production économique qui permît d'obtenir les chevaux comme produit net, on a été forcé sans doute d'établir d'autres genres de bestiaux, comme du bétail à cornes pour les besoins en produits de la laiterie et en viande, de toute la population qui vit sur les exploitations; et aussi des bêtes à laine sans lesquelles on ne peut exploiter avec profit de vastes domaines. Mais enfin, que l'on établisse les calculs comme on le voudra; que l'on suppose que l'on saura en France mieux qu'en Autriche, résoudre les difficultés que présente l'exploitation de grands domaines au compte du gouvernement; que l'on double, que l'on triple si on le veut le nombre des chevaux que l'on pourra produire sur une surface de terre égale, et l'on arrivera encore à ce résultat, que chaque tête de cheval de remonte coûtera à l'État quelques milliers de francs.

Si l'administration des haras en France, opposait au ministère de la guerre des calculs comme ceux que je viens d'établir, afin de repousser son projet

favori de haras militaires, la Guerre lui répondrait sans doute : Mais voyons donc aussi à quel prix reviennent vos produits? Et il ne serait pas certain que l'on arrivât à un chiffre inférieur à celui que je viens d'indiquer pour les chevaux de remonte. Tout cela prouve seulement que les gouvernements sont mauvais producteurs ; et la production des chevaux leur convient encore moins que toute autre, parce qu'on ne peut les produire que dans des exploitations rurales complètes, qui sont la chose du monde qui peut le moins s'accommoder des formes de l'administration publique. Il est donc impossible de placer la production des chevaux par l'État, dans des conditions économiques telles qu'elles puissent soutenir une comparaison quelconque avec l'industrie privée. Par ses dépôts de remontes considérés comme achevant l'élevage, le gouvernement perd comme nous l'avons vu, quelques centaines de francs par cheval. S'il veut élever des poulains, il perd un millier de francs ; et s'il veut les produire de toutes pièces, nous venons de voir à quel chiffre on arrive. Dans tout ceci, moins le gouvernement est producteur, moins il perd. J'ai dit que le gouvernement représentatif n'est pas favorable à l'entretien d'établissements de cette nature ; et l'on voit qu'ici c'est le gouvernement représentatif qui a raison.

L'administration de la guerre, pour l'accomplissement de ses vues, veut d'abord se substituer à

l'administration des haras; et elle prétend qu'en considérant les haras comme un moyen d'encourager la production des chevaux de remonte dans l'industrie privée, elle peut, beaucoup mieux que sa rivale, atteindre ce but. Mais d'abord, si elle veut se faire elle-même productrice, elle porte à cette industrie le coup le plus funeste, par le découragement dont elle frappe les éleveurs. Ensuite, si elle se contente de fournir des étalons aux producteurs, de même que les haras, quel moyen possède-t-elle de faire mieux qu'eux ou autrement qu'eux? L'expérience, dit-elle, a suffisamment démontré l'impuissance des haras à faire produire des chevaux de guerre. Sans doute; et j'ai montré, je pense, à quelles causes tient cette impuissance; mais ces causes sont entièrement les mêmes pour la Guerre que pour les haras. Pour les personnes qui placent de la confiance dans l'efficacité des types reproducteurs, que l'on voie si la Guerre songe à en employer d'autres que les haras, et si elle pourrait en chercher ailleurs que dans les races arabe ou anglaise. Selon ses idées, les saillies seraient gratuites; mais ce serait là un mal de plus, car ce serait décourager encore bien davantage la production des étalons privés. L'administration de la guerre ne ferait donc pas mieux que les haras; et son impuissance serait la même. Elle dépenserait beaucoup plus d'argent; voilà toute la différence.

M. *Oudinot* dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, parle

de la tentative d'élever des poulains dans les marais de Rochefort ; et il dit (1) : « C'est au gouvernement » qu'il appartient de faire en grand un pareil essai, » que quelques particuliers ont déjà tenté avec avan- » tage sur une petite échelle. » Mais pourquoi donc est-ce au gouvernement, je vous prie? Est-ce que les particuliers ne savent pas toujours tirer meilleur parti de ces entreprises, qui ne peuvent réussir qu'à l'aide d'une multitude de soins de détail ? Il est bien certain au contraire que si le succès est possible, on ne peut l'attendre que d'essais sur une petite échelle, agrandis progressivement avec circonspection, d'après l'observation attentive des faits et des résultats obtenus par les moyens employés. Mais c'est là une route dans laquelle les intérêts privés savent marcher bien mieux que les gouvernements.

La Guerre se plaint qu'elle ne peut faire ses remontes en France. Quant à la qualité des chevaux qu'elle peut s'y procurer, on peut consulter ce qu'en dit M. le général *Oudinot* dans le passage que j'ai cité page 329, et où il constate la supériorité des chevaux français parmi les chevaux de remonte. Ainsi, les chevaux de guerre que fournit la France sont bons ; on en convient. On se plaint seulement que le pays ne produit pas assez de chevaux propres à ce service. Mais quelle peut donc être la cause de ce mal? M. *Ou-*

(1) Page 44.

dinot nous dit (1) : « L'administration qui consomme » peut seule agir d'une manière efficace sur la pro- » duction »..... Mais comment l'entend-on ? C'est en *consommant*, sans doute, que l'administration qui *consomme* peut agir sur la production. C'est aussi en consommant, que les industries qui emploient les chevaux de trait, de poste et de diligences, maintiennent la production au niveau des besoins. Pourquoi n'en a-t-il pas été de même relativement aux chevaux de guerre ? Il n'y a pas plus de difficulté à faire des chevaux de cuirassiers ou de dragons, que des chevaux de poste ou de roulage ; cela est même plus facile. Quelle cause a donc empêché que la production ne s'élevât au niveau des besoins ? Cette cause est unique, et l'évidence nous la montre : c'est qu'il y a ici un consommateur maladroit qui n'a jamais su tirer parti de son rôle d'acheteur pour exciter la production.

La Guerre seule a fait le mal : les faits que j'exposerai dans le chapitre suivant ne laisseront pas de doute à cet égard ; et c'est la Guerre qui vient aujourd'hui demander que pour remédier au mal qu'elle a créé, on lui permette d'en produire un bien plus grand encore. Elle a jusqu'ici découragé l'industrie productrice ; mais c'est à son anéantissement complet que tend le système qu'elle propose.

(1) *Des remontes de l'armée*, etc., page 65.

En effet, comme on l'a fait observer avec beaucoup de raison, la production privée n'est plus possible, en concurrence avec une administration qui n'a pas à calculer les prix auxquels lui reviennent ses produits; et le résultat certain des haras militaires, s'ils étaient possibles, serait la décroissance progressive de la production privée; en sorte que l'administration serait forcément entraînée à produire elle-même tous les chevaux qu'elle consomme. Ce n'est plus alors cent mille hectares de terre qu'il faudrait mettre à sa disposition, comme dans les haras de l'Autriche, mais bien un million d'hectares, soit en moyenne le territoire d'un millier de communes, qui sera exploité, assolé, labouré et récolté par l'administration de la guerre. Mais comme cela est impossible, cette route nous ramène tout droit à revenir aux achats à l'étranger, c'est-à-dire aux marchés généraux, système favori de la Guerre dans tous les temps.

De tous les arguments que présente M. le général *Oudinot*, en faveur du désir qu'a la Guerre d'intervenir dans la production des chevaux, le plus péremptoire est celui-ci (1) : « Au surplus, toutes les difficul-
» tés, tous les obstacles doivent s'aplanir. Il s'agit de
» mettre la France à l'abri de la dépendance de ses
» voisins, en lui assurant des remontes indigènes ca-
» pables de suffire à toutes les éventualités. » Ainsi,

(1) Page 49.

on le voit : il ne s'agit pas de savoir si le système qu'on propose est bon; c'est sur la question d'indépendance nationale qu'il faut porter son attention. Ce mode d'argumentation est au reste très-familier au ministère de la guerre : chaque fois qu'il est question d'obtenir beaucoup d'argent, on fait sonner le mot d'indépendance nationale; et tout est dit. La spécialité même des chevaux nous fournit un exemple fort remarquable de ce fait : il y a peu d'années encore, il s'agissait de trouver un moyen d'apporter remède aux pertes énormes qu'éprouve la cavalerie française par l'effet de la morve. Quelques recherches bien simples auraient pu faire découvrir la véritable cause de ce fléau : des rapprochements faits avec intelligence entre les pertes éprouvées par les différents corps depuis une vingtaine d'années, et les circonstances dans lesquelles chacun d'eux s'était trouvé aux époques de mortalité, sous le rapport du casernement, du régime alimentaire, des soins hygiéniques, etc., auraient certainement conduit à la connaissance de la vérité. On aurait pu aussi obtenir des lumières précieuses en envoyant chez les nations voisines dont la cavalerie est, dit-on, dans un meilleur état sanitaire, non pas des savants ni des hommes revêtus d'un grade élevé, mais de bons observateurs, chargés d'examiner avec soin tous les détails du régime. Au lieu de cela, on a eu recours à la panacée universelle : on a créé une commission composée de

beaucoup d'officiers généraux. Des causes de la mortalité, on en a eu tant qu'on a voulu, car chacun a donné la sienne; et l'on a tout pris, tout consigné dans un volumineux rapport. Mais parmi les causes indiquées, il en est une sur laquelle la Guerre a concentré toutes ses idées, car elle devait entraîner l'État dans d'énormes dépenses : les écuries sont mauvaises, a-t-on dit; voilà la véritable cause du mal. Les hommes les plus compétents ont démontré jusqu'à l'évidence que cette cause n'est pour rien dans la mortalité des chevaux. On les a laissés dire; on a porté la question sur le terrain de l'indépendance nationale; quarante millions ont été demandés et votés, et l'on a soin de dire que ce n'est là qu'un commencement. On aura donc des écuries somptueuses où les chevaux ne mourront pas moins.

La question de la production des chevaux par la Guerre serait bien autre chose encore; et c'est par centaines qu'il faudrait demander les millions. Cette prétention aura toutefois des résultats utiles, si cela peut ouvrir les yeux au pays sur le vice radical d'organisation d'un ministère qui, dans une question aussi importante que celle-ci, se méprend sur la production industrielle et agricole au point de croire qu'il pourra se substituer lui-même à l'industrie privée, pour l'élève ou la production des chevaux dont l'État a besoin pour le service de ses armées.

CHAPITRE VII.

Des remontes militaires.

On évalue à 230,000 environ, le nombre des chevaux que produit annuellement la France. Sur ce nombre, d'après les projets de la Guerre indiqués par M. le lieutenant général *Oudinot*, les besoins de la remonte se porteraient à l'avenir à 9 ou 10,000. Ce ne sont pas là assurément des besoins auxquels il soit difficile de satisfaire avec les ressources du pays. Mais la classe de chevaux que réclame la cavalerie est celle qui est le moins dans le commerce; car quoique les agriculteurs en produisent un assez grand nombre pour leur propre usage, la Guerre est le consommateur qui en achète le plus. Il faut donc que l'administration prenne des moyens convenables pour remplacer par ses achats, l'action stimulante qu'exercent sur la production, les demandes du commerce, pour les autres espèces de chevaux. Voyons d'abord comment a été accomplie jusqu'ici cette tâche, qui forme sans aucun doute le moyen le plus efficace par lequel le gouvernement puisse exercer de l'influence sur la production.

Rien n'est plus curieux que le tableau historique que M. le général *Oudinot* trace (1) des remontes faites en France depuis 1791 jusqu'à l'établissement des dépôts de remontes qui existent aujourd'hui, et qui date de 1831. Pendant cette période de quarante années, réquisitions, achats faits à l'étranger ou à l'intérieur, achats par marchés généraux, achats par les corps, dépôts fondés dans diverses combinaisons, tout s'essaie, s'abandonne, se reprend, avec une versatilité à peine croyable ; et partout des abus, des prévarications dont les éleveurs ont autant à souffrir que le trésor. Aussi, partout découragement parmi les premiers, et dénûment de l'armée. Voilà comme la production du cheval de guerre a été favorisée en France jusqu'en 1831.

M. *Oudinot* expose ensuite le système actuel des dépôts de remontes, qu'il semble regarder comme le plus parfait qui soit possible. Et cependant on ne peut s'empêcher en lisant son livre, d'être frappé par une réflexion bien simple : si l'administration de la guerre a confiance dans les achats faits par les dépôts, comment se fait-il donc qu'elle regarde comme indispensable, ainsi que l'expose M. *Oudinot*, de créer non-seulement des dépôts de poulains, mais aussi des haras dans lesquels elle produira elle-même du moins une partie des chevaux nécessaires

---

(1) *Des Remontes de l'armée*, etc., page 11 et suivantes.

à la remonte de l'armée? Il est donc clair que d'après l'expérience acquise par la Guerre sur les opérations de ses dépôts de remontes, elle ne croit pas elle-même à leur efficacité. Cela est d'autant moins douteux que M. *Oudinot* indique lui-même comme cause de la pénurie actuelle de chevaux en France, la nécessité où l'on s'est trouvé à diverses époques depuis 1831, de passer des marchés pour des achats de chevaux à l'étranger, ainsi que les variations dans les conditions de taille, d'âge et de castration, par lesquelles on a semé, selon ses expressions, l'inquiétude parmi les éleveurs; et qui ne pourraient, dit-il, se prolonger sans porter atteinte au système des remontes indigènes.

M. *Oudinot* donne le tableau suivant des achats faits par les dépôts de remontes de 1831 à 1841 (1):

En 1831	8,202
1832	5,271
1833	1,383
1834	79
1835	2,532
1836	5,433
1837	4,131
1838	9,065
1839	5,061
1840	9,403
1841	4,141
Total.	52,701

(1) Page 22.

Cela donne en moyenne 4,791 chevaux par an. Mais comment ne serait-on pas frappé des énormes variations de chiffres, d'une année à l'autre; et croit-on qu'il soit possible à l'industrie de régler la production sur de telles variations qu'elle ne peut prévoir à l'avance? Le résultat nécessaire, c'est le découragement des éleveurs, et la diminution de la production. Aussi nous trouvons encore dans l'ouvrage de M. le général *Oudinot,* cette phrase remarquable (1): « Si l'effectif de la cavalerie n'avait pas éprouvé des » réductions qui ont, à diverses reprises, interrompu » les achats; si le service important des remontes » avait toujours été confié à des hommes spéciaux et » expérimentés, la France ne se serait pas trouvée » dans l'obligation de dépenser récemment 20 mil- » lions hors du territoire, pour remonter ses troupes » à cheval. » Que l'on se demande maintenant si la pénurie des chevaux indigènes dont on se plaint, n'est pas l'œuvre de l'administration de la guerre elle-même.

On a dit un jour: il faut que le gouvernement fasse directement ses achats près des éleveurs. Mais on ne semble pas se douter, même après l'expérience qu'on a acquise, de la gravité des difficultés que présente la réalisation de cette idée. La première difficulté pour le gouvernement se rencontre dans

(1) Page 20.

le choix des agents. Savoir acheter, en général, est un don fort rare parmi les hommes qui ne font pas du commerce leur profession. Mais les achats de chevaux présentent une difficulté toute particulière, parce qu'ils exigent en outre une connaissance parfaite du cheval, connaissance qui ne peut s'acquérir que par une longue habitude et par une disposition intellectuelle spéciale. Parmi cent hommes qui ont passé leur vie à voir des chevaux, à peine en rencontre-t-on dix qui les connaissent réellement. Que l'on ne croie pas qu'il résultera seulement du défaut d'aptitude des agents, un excédant de dépense de 25 ou 50 francs par cheval pour le gouvernement, et l'achat d'un certain nombre de chevaux défectueux. Le mal est bien plus grave, car les éleveurs soigneux sont découragés par des achats faits sans intelligence; et l'administration perd ainsi toute l'influence qu'elle devrait exercer dans sa qualité de consommateur, sur l'amélioration de la production.

Dans cette industrie, les produits sont disséminés sur tous les points du pays; et la recherche en serait fort difficile, si l'intérêt des acheteurs aussi bien que celui des producteurs n'avait introduit l'usage des foires, lieux de rendez-vous des uns et des autres; et les achats sont beaucoup plus difficiles pour le gouvernement que pour les particuliers, précisément parce que d'importantes considérations lui interdisent de faire acheter sur les foires. Les éleveurs condui-

sent sans difficulté leurs chevaux aux foires, parce qu'ils trouveront là dix acheteurs pour un; et si les chevaux en sont ramenés sans être vendus, il n'en résulte ni dépréciation de la marchandise, ni humiliation pour le détenteur, parce que chacun sait que vendre ou ne pas vendre sur une foire, c'est purement une question de prix à accepter ou à refuser; et s'il n'a pas vendu, c'est qu'il ne l'a pas voulu. On connaîtrait bien peu les éleveurs, si l'on croyait qu'ils conduiront aussi volontiers des chevaux, soit aux dépôts de remontes, soit chez un particulier qui leur a fait connaître qu'il est disposé à faire une emplette. La dignité de vendeur s'y oppose; et tout marchand expérimenté sait bien que si hors des foires, il pouvait acheter cent chevaux dans un canton en allant les chercher dans les écuries des éleveurs, il ne pourrait s'en procurer dix en invitant ces derniers à les lui amener dans un lieu déterminé, même à une petite distance de chez eux.

Dans beaucoup de dépôts de remontes, on emploie à explorer les fermes où l'on produit les chevaux, ce que l'on appelle des *officiers acheteurs*, qui ne sont en réalité que des agents de recherche, lorsqu'ils ne sont pas autorisés à conclure définitivement les achats. Il faut donc que le vendeur consente à amener le cheval vendu au véritable acheteur, celui qui peut seul conclure le marché par la *réception*. S'il y consent, il s'expose à l'affront d'un refus;

car enfin nul cheval n'est parfait ; et soit que tel défaut ait ou n'ait pas été aperçu par le premier officier, qui peut savoir de quel œil ce défaut sera vu par le commandant du dépôt, qui doit recevoir le cheval ? Comment ne voit-on pas que, dans cette combinaison, la position de toutes les parties est fausse : celle de l'officier acheteur envers le vendeur et envers son commandant ; celle de ce dernier envers les deux autres ; et la position du vendeur est la plus fausse de toutes. Un cheval refusé empêche d'en amener beaucoup d'autres ; et il doit nécessairement résulter de là ce que l'on voit partout et tous les jours, c'est-à-dire le mécontentement des vendeurs, des plaintes de leur part contre les dépôts, et des plaintes du dépôt contre les éleveurs. De là, impossibilité qu'il s'établisse jamais entre les éleveurs et les agents des remontes, la confiance qui serait nécessaire pour que ces derniers pussent exercer quelque influence sur la production.

Mais si les officiers sont autorisés à conclure définitivement les achats, des inconvénients d'un autre genre se présentent : comment veut-on que des hommes étrangers au commerce des chevaux, qui ne connaissent pas la localité et que la localité ne connaît pas, puissent accomplir avec intelligence une telle tâche. En effet, ce qu'il y a de vraiment incompréhensible dans le plan du ministère de la guerre, c'est l'idée d'employer comme agents dans

ses achats, des officiers de cavalerie attachés momentanément aux remontes, et qui doivent bientôt après reprendre leur place dans les cadres des régiments auxquels ils n'ont jamais cessé de rester attachés. Il paraît que cette mesure est le résultat d'une idée réfléchie et bien arrêtée de la part du ministère de la guerre; car M. le général *Oudinot* s'exprime ainsi (1) : « La presque totalité des officiers de re- » montes appartiennent aujourd'hui aux régiments » et sont destinés à y retourner. Qu'on ne dise pas » que ces mutations sont préjudiciables aux remon- » tes; elles leur sont utiles, nécessaires même. La » stabilité dans le personnel a des avantages sans » doute; mais il ne faudrait pas que, éloignés trop » longtemps des corps, les officiers perdissent, avec » les habitudes militaires la connaissance intime des » besoins et des intérêts de l'armée. »

Ainsi, lorsqu'un officier commence à connaître la localité dans laquelle il est employé, lorsqu'il a acquis quelque connaissance du cheval, et l'habitude de traiter avec les éleveurs, on le déplace pour donner l'occasion à un autre de venir faire à son tour son apprentissage. Si un éleveur pouvait être disposé à céder aux recommandations des officiers du dépôt, relativement aux appareillements ou aux procédés d'élevage, on a soin qu'il sache bien que lorsque

(1) *Des Remontes de l'armée*, etc., page 73.

les produits seront en état d'être vendus, il aura affaire à d'autres officiers qui pourront avoir des idées toutes différentes. On pourrait demander à la Guerre s'il est vraiment indispensable pour le service de la cavalerie, que les officiers possèdent, non pas la connaissance du cheval, mais l'habitude d'acheter des chevaux. Mais ce qui est bien certain, c'est que, par cette combinaison, le vice du mode d'achat est singulièrement aggravé ; et qu'il est entièrement impossible que de cette manière la cavalerie française trouve jamais à se remonter autrement que par des achats à l'étranger.

M. *Persón,* dans une brochure (1) publiée en 1842, résume parfaitement l'opinion de ses confrères les éleveurs de la Normandie, sur les dépôts de remontes. Je ne puis résister au désir de faire encore connaître cette opinion par des citations un peu étendues ; et je pense que mes lecteurs ne m'en sauront pas mauvais gré. L'autorité de M. *Person* est ici d'un grand poids ; car lui ainsi que ses confrères, connaissent bien le principal et le plus ancien dépôt de remontes, celui qui a été établi depuis 1818 à Caen, au milieu d'eux, et dans leur intérêt, dit-on. L'auteur trace ainsi l'historique rapide de l'institution des dépôts de remontes (2) : « En 1819 on avait créé deux

---

(1) *Les Remontes. Les Haras. Le Pays.*

(2) Page 6.

» dépôts de remontes qui devaient alimenter l'armée.
» Ils l'alimentèrent si bien qu'en 1823, elle n'avait
» pas un cheval pour entrer en Espagne, et qu'il fallut
» avoir recours aux fournitures. Le service des re-
» montes ne pouvait suffire aux besoins. Que faire?
» Une commission d'officiers généraux fut organisée.
» Elle reconnut que la cavalerie n'avait jamais été si
» mal montée que depuis qu'il existait deux dépôts
» de remontes; elle demanda...... leur suppression?
» — Non, non; qu'on en créât sept nouveaux. Les
» choses n'en allèrent pas mieux, comme on peut
» croire. Le nombre et la qualité des chevaux élevés
» en France diminuaient de jour en jour; le com-
» merce s'éloignait de plus en plus; l'armée avait
» plus de peine que jamais à se remonter. La révo-
» lution de juillet éclata : la cavalerie était à pied,
» bien entendu; les neuf dépôts de 1825 ne furent
» pas plus habiles que les deux de 1819. Encore les
» fournitures. Il fallait bien en convenir, la machine
» fonctionnait mal et réclamait de prompts remèdes :
» nouvelle commission d'officiers généraux; ordon-
» nance du 11 avril 1831; création de six nouveaux
» dépôts! Cependant on finit par s'apercevoir qu'avec
» des changements perpétuels d'hommes et de prin-
» cipes, on ne pouvait espérer aucun résultat avan-
» tageux. On transforma les employés des remontes
» en corps spécial de la remonte. Malheureusement
» si le corps était spécial, plus d'un membre ne l'était

» guère, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir d'une
» autre chose, c'est qu'on ne savait plus que faire de
» ceux qui ne convenaient pas. Il fallut donc retou-
» cher encore à cette institution si bien constituée;
» on redéspécialisa les spécialités, et il n'en fut plus
» question. Les dépôts étaient donc en activité; ils
» fonctionnaient vaille que vaille; l'armée se remon-
» tait comme à l'ordinaire...... sur le papier, lors-
» qu'en 1840, nous faillîmes, par suite de nos bévues
» et de nos inconséquences, nous attirer l'Europe
» entière sur les bras. Un cri de détresse retentit de
» toutes parts : Et notre cavalerie, et notre artillerie,
» que vont-elles devenir? Nos quinze dépôts ne trou-
» vaient pas quinze chevaux. Il fallut de nouveau re-
» courir aux fournitures et à l'étranger. Ce dont nous
» fûmes témoins en cette circonstance, nous ne pen-
» sons pas qu'un cœur français l'ait oublié, et nous
» ne nous appesantirons pas davantage sur ce pénible
» sujet. La crise passée, il fut question de chercher
» un remède au mal toujours croissant malgré les
» quinze dépôts, et la commission dont nous avons
» parlé fut installée. Ce qu'elle a imaginé, on le de-
» vine de reste : Créer de nouveaux dépôts! étendre
» le bienfait de l'institution aux contrées qui y avaient
» échappé jusqu'alors, et la patrie est sauvée. »

M. le général *Oudinot* en convenant que les dépôts de remontes avaient fort mal fonctionné jusqu'en 1831, et que l'institution avait été *faussée dès son*

origine, avait dit que dès cette époque, une nouvelle ordonnance vint la consolider et lui donner tout le développement qu'elle comporte. M. *Person* dépeint ainsi qu'il suit, les résultats de cette nouvelle organisation (1) : « Nous devons le dire, c'est » vainement que nous cherchons aucune trace de » cette stabilité dont on parle. Est-ce que ce n'est » pas depuis cette époque, au contraire, que l'institution a subi deux métamorphoses complètes, » par l'établissement d'un corps spécial, et par son » licenciement? L'organisation de 1832 est-elle la » même que celle de 1836, et celle de 1836 la même » que celle qu'on propose aujourd'hui? Non, il » n'est pas d'année qui n'ait vu éclore une telle multitude d'ordonnances, de règlements, d'instructions, que leurs titres et leurs dates formeraient » des volumes. Et si la stabilité n'est pas dans les » choses, la trouverons-nous du moins dans les » hommes? Chaque jour nous présente des visages » nouveaux : à peine a-t-on le temps de connaître » leurs noms qu'ils sont déjà remplacés. Elle sera » peut-être dans le système? Vraiment non : qu'on » examine seulement les cinq dernières années depuis ce règlement de 1837, qui devait couronner » l'œuvre. Autant de dépôts, autant de méthodes » différentes : ici des marchands, là des courtiers;

(1) Page 4.

» plus loin, tous les deux; ailleurs, l'achat direct: » l'un admet des chevaux entiers, l'autre les re» pousse; celui-ci achète tout ce qui se présente, » celui-là ne prend rien; et tout cela alternativement » dans chaque localité, à mesure des changements » dans le personnel. Mais, nous dit-on, ces divers » inconvénients ont été reconnus, et l'on a pris des » mesures pour qu'ils ne se renouvellent plus. Qu'im» porte? Après ceux-là, il en viendra d'autres. On » ne fait autre chose depuis vingt ans que de retou» cher, d'améliorer, de corriger. Qu'y a-t-on gagné? » Quand une construction pèche dans sa base, il n'y » a qu'une chose à faire. Toute réparation devient » inutile, etc. »

Quant aux motifs sur lesquels on appuie la nécessité de renouveler sans cesse le personnel des employés des remontes pour rappeler dans les corps les officiers qui y étaient attachés, voici comment M. *Person* s'exprime sur ce sujet (1): « Qu'on trouve un » moyen pour que les employés des remontes nais» sent, vivent et meurent dans les dépôts; ou qu'on » renonce à y voir jamais des spécialités. Mais, dit» on, la discipline, les habitudes militaires, les be» soins de l'avancement..... Qu'en faut-il conclure? » — Que le système est impraticable; voilà tout. »

On ne peut s'empêcher dans tout ceci d'être frappé

(1) Page 6.

de ce luxe de commissions d'officiers généraux, créées sans cesse par le ministère de la guerre depuis vingt-cinq ans, et dans le sein desquelles ont été élaborées toutes les mesures qui ont été adoptées pour les remontes. Les noms les plus honorables, les capacités les plus éminentes de l'armée sont appelés là pour donner leur avis sur la matière; tous sont animés du plus sincère désir de procurer à l'armée un grand nombre de bons chevaux, et des chevaux français. Comment se fait-il donc que tout cela ait abouti à la situation déplorable où la France se trouve sous le rapport de la production et de l'achat des chevaux de guerre?

Mais ne s'est-on pas trompé sur la spécialité des hommes? La question des chevaux a bien des faces diverses dont chacune exige une aptitude et des connaissances spéciales : les connaissances hippiques, ce tact qui apprend à juger un cheval du premier coup d'œil, sont indispensables à l'officier chargé de la réception des chevaux, et à l'agent qui doit exécuter les achats. Ce dernier doit y joindre ce savoir-faire qui apprend à bien acheter. Mais à quoi tout cela pourrait-il servir à ceux qui sont appelés à concourir à l'organisation d'un service destiné à atteindre le double but d'obtenir des achats réguliers, et d'exercer sur la production une influence donnée? Pour une telle mission, ce ne sont donc pas des hommes de cheval qu'il faut chercher. La connaissance des

besoins de l'armée....., qu'est-ce à dire? Savoir quel nombre de chevaux sont nécessaires pour la remonte d'un régiment, et former par une addition le nombre nécessaire à l'armée tout entière? Mais c'est dans les bureaux que l'on dresse ces renseignements...... Connaître les qualités que doivent posséder les chevaux pour la remonte de chaque arme? Mais c'est l'affaire de ceux qui seront chargés des achats et des réceptions.

Dans le travail d'organisation d'un bon système de remontes, il s'agit de trouver les moyens les plus efficaces pour que le gouvernement puisse acheter à l'intérieur le plus grand nombre de chevaux qu'il sera possible; il s'agit surtout de faire en sorte que les achats soient dirigés de manière à encourager la production. Ce n'est là ni une question hippique ni une question militaire : c'est une question de commerce et de production industrielle. Parce que des hommes se sont illustrés dans vingt batailles, parce qu'ils ont dirigé les études de toute leur vie vers les questions de stratégie ou de discipline militaire, croit-on qu'ils seront plus propres que d'autres à résoudre des questions de ce genre? M. *de Marmier* disait un jour à la tribune : « J'ai connu grand nombre d'officiers, et j'ai toujours vu qu'ils savaient » beaucoup mieux se faire tuer bravement avec leurs » chevaux qu'ils ne savaient en élever. » Si cela est vrai de l'élève du cheval, cela est encore bien plus

vrai lorsqu'il s'agit d'opérations d'achats, et de combinaisons qui se rattachent à une véritable question d'économie politique. Aussi, qu'on lise les rapports de toutes ces commissions, que l'on parcoure les nombreux écrits qui ont été publiés sur ce sujet par des officiers généraux très-distingués; et l'on verra que la question n'a jamais été comprise.

Le mal radical des remontes militaires, c'est qu'il y a là un monopole qui résulte de la nature des choses. Pour les autres espèces de chevaux, des milliers de producteurs se trouvent en face de milliers de consommateurs et d'acheteurs; et de la libre concurrence entre tous, naissent cet équilibre entre les prix et les frais de production, cette fixité, cette stabilité dans les demandes, qui maintiennent sans cesse la production au niveau de la consommation. Les besoins du gouvernement ne peuvent produire un effet semblable pour l'espèce de chevaux dont il est le principal consommateur, non-seulement parce que ses achats sont faits sans intelligence, mais surtout parce que du monopole qu'il exerce, il résulte inévitablement l'instabilité des mesures, qui varient comme les idées des hommes qui sont successivement appelés à exercer de l'influence sur les décisions de l'administration. Dans les dépôts de remontes, on semble s'être plu à étendre jusqu'à leurs dernières limites, les effets de ce monopole, en greffant sur le monopole général exercé par le gou-

vernement, le monopole de chaque dépôt dans sa circonscription, et ensuite le monopole de chaque officier acheteur dans la subdivision qui lui est affectée. Si l'on considère d'un autre côté que c'est encore par le monopole des étalons, que les haras prétendent améliorer l'espèce du cheval de guerre, on comprendra comment de monopole en monopole, on s'est laissé entraîner à cette monstrueuse combinaison rêvée par la Guerre, qui ajouterait le monopole de la production au monopole de la consommation.

L'influence du monopole se fait reconnaître au premier examen dans les prix fixés pour l'achat. Les chevaux de l'espèce dont le gouvernement a besoin, sont peu demandés par le commerce, et par conséquent les prix en sont fort bas. Mais le gouvernement entend bien se prévaloir des avantages que lui donne le monopole; et la preuve en est qu'il refuse de payer les chevaux français aux prix qu'il paie pour des chevaux achetés à l'étranger, où tout le monde sait que l'on produit à plus bas prix. Les remontes ne doivent acheter, dit M. le général *Oudinot,* que des chevaux *bons ou très-bons;* mais le gouvernement ne veut pas les payer plus cher qu'on ne pourrait les vendre dans un état de choses où les chevaux de cette espèce sont peu demandés. En d'autres termes, il veut les acheter à un prix que le défaut de concurrence a fait tomber au-dessous du rapport que la concurrence a établi pour les autres espèces de

chevaux. Mais quel accroissement de prix le gouvernement devrait-il fixer pour chaque espèce de cheval ? Il ne peut le savoir lui-même; car la concurrence n'est pas là pour le lui apprendre. S'il élève trop les prix, il produira un autre mal; car la production surexcitée amènera un trop-plein, et par suite une réaction funeste à l'industrie productrice.

Les marchés généraux qui ont pris jusqu'ici la plus grande part à la remonte de la cavalerie française, n'ont guère été signalés que par les scandaleux abus auxquels ils ont donné lieu. Mais leur vice est encore ailleurs; car enfin, avec une administration probe et ferme, on pourrait obtenir des marchés faits consciencieusement et fidèlement exécutés; mais le monopole est toujours là pour vicier radicalement les opérations de cette nature; car en traitant avec un fournisseur pour faire des achats à l'intérieur du pays, le gouvernement le met à sa place, et le monopole ne fait que changer de main. C'est ainsi que, comme nous l'apprend M. le général *Oudinot* (1), le gouvernement qui avait eu recours à une compagnie de marchands de chevaux, n'a pu en obtenir de 1816 à 1818 inclus, qu'une fourniture de 5,905 chevaux achetés en France; et pendant ce temps-là, les éleveurs de la Normandie faisaient entendre contre cette compagnie, des plaintes aussi amères que celles

(1) *Des Remontes de l'armée*, etc., page 17.

qu'ils articulent aujourd'hui contre les dépôts de remontes. C'est que les effets du monopole sont les mêmes partout et dans tous les temps.

On comprend si peu cette vérité dans l'administration, qu'un des principaux motifs qu'on allègue contre les achats faits par les corps, est que les régiments se font concurrence entre eux dans les pays de production. Mais c'est là en réalité un des principaux avantages que présente cette mesure : dans cette combinaison, ce n'est plus le gouvernement qui a besoin de chevaux, ce sont les régiments; et il est possible de faire naître de là quelque chose qui se rapproche du moins beaucoup de la libre concurrence, qui assure une production suffisante de chevaux pour les autres genres de services. Un grand nombre d'hommes éclairés s'accordent aujourd'hui pour demander que le gouvernement adopte exclusivement ce mode d'achat; et les éleveurs le sollicitent vivement. Il présente en effet d'importants avantages, parmi lesquels on a fait valoir avec raison celui d'attacher les régiments à leurs chevaux, et de les encourager à prendre plus de soins pour leur conservation. Mais il faut que ces achats soient soumis à des règles convenables. Qu'on remarque en effet que jusqu'ici c'est par des mesures exceptionnelles, et presque toujours pour des marchés d'urgence, que le gouvernement a autorisé les régiments à faire des achats de chevaux; et l'on conçoit facilement

que des abus de divers genres aient été le résultat d'opérations que l'on n'avait pas pris la peine de soumettre à des règles fixes, parce qu'on ne les considérait que comme temporaires.

Le mode d'achat direct chez les éleveurs ne conviendrait en aucune façon dans la combinaison des achats faits par les corps ; d'abord parce qu'il forcerait le ministre de la guerre de laisser constamment les régiments en garnison dans les pays où les achats doivent être faits ; ensuite parce qu'on retomberait, relativement à la position des officiers acheteurs à l'égard des colonels et à l'égard des éleveurs, dans les mêmes inconvénients que j'ai signalés en parlant des dépôts de remontes. Mais l'inconvénient le plus grave de ce mode, c'est que le monopole en résulterait inévitablement : en effet, on ne pourrait jamais empêcher que des régiments de même arme, en garnison dans un pays de production, n'arrivassent à se cantonner pour leurs achats, de manière que chacun d'eux évitât d'en faire hors de la localité qui lui serait attribuée. Les arrangements de cette nature seraient inévitablement amenés par le désir des corps d'éviter de se contrarier dans leurs achats, et de prévenir les divisions toujours très-fâcheuses entre militaires, qui résulteraient infailliblement de la rivalité des officiers des divers régiments sur le même marché. Les éleveurs se trouveraient donc encore une fois

dans cette position décourageante où ils n'ont à faire qu'à un seul acheteur.

Les principaux éleveurs du Calvados, dans une pétition adressée aux chambres en 1842, réclamaient avec instance la suppression des dépôts de remontes, et l'adoption exclusive des achats faits par les chefs de corps par l'entremise des marchands de chevaux. M. *Person* dont l'expérience dans cette matière et les lumières ne seront contestées par personne, appuie fortement cette combinaison ; et lorsqu'on examine attentivement la question, on comprend bientôt que ce mode d'achat est celui qui écarte le plus sûrement les difficultés et les inconvénients que présentent la remonte de l'armée. Il existe dans l'administration une prévention très-vive contre le commerce de chevaux et contre les marchands ; mais c'est là le résultat de la position fausse que le gouvernement a prise dans ses achats. La concurrence des acheteurs du commerce lui est odieuse ; et ceux-ci de leur côté, ne fréquentent qu'avec répugnance les localités qui sont exploitées par les dépôts de remontes. C'est tout simplement une jalousie de métier.

Pour les chevaux comme pour tous les autres produits, rien n'est plus utile aux consommateurs que le commerce qui se charge de rechercher la denrée et de la mettre à leur portée ; et le gouvernement peut trouver dans son intervention les mêmes avantages que les autres consommateurs. Dans ce

commerce comme dans tous les autres, il se trouve des hommes honorables; et les marchands possèdent généralement une grande connaissance du cheval; ils savent où ils trouveront ceux qu'on peut leur demander, et ils ont une grande expérience dans l'art d'acheter près des éleveurs, dont ils connaissent les mœurs et les habitudes. Sous tous ces rapports, il n'y a aucune comparaison à établir entre eux et les dix-neuf vingtièmes des officiers que l'on peut charger de faire les remontes. D'ailleurs ils achètent sur les foires, ce qui leur donne un avantage incalculable sur les officiers acheteurs. Ils voyagent aussi beaucoup plus économiquement que les officiers; et ils savent mieux que qui que ce soit faire voyager les chevaux avec économie, et les mettre à l'abri des accidents. Il n'y a certes pas d'exagération à dire que si le marchand trouve un bénéfice de vingt-cinq francs par cheval rendu au corps, le gouvernement trouvera de son côté un bénéfice bien supérieur à cette somme, à acheter près de lui, plutôt que de faire directement des achats. D'un autre côté, l'élève des chevaux de guerre serait fortement encouragé par ce mode d'achat, parce que les marchands fournisseurs des divers corps parcourraient les lieux de production en concurrence entre eux; et le commerce des chevaux en général prendrait beaucoup plus de développement, parce que les marchands, dans les voyages qu'ils feraient pour les

remontes, feraient en même temps des achats pour le commerce.

On ne peut guère opposer à ce mode d'achat que deux objections sérieuses : la première est la difficulté d'éviter de la part des chefs de corps, des abus coupables, soit à leur profit, soit au profit des masses occultes des régiments, comme cela est arrivé quelquefois. Il ne serait certainement pas difficile de prendre des mesures propres à rendre ces abus impossibles, ou du moins très-rares. Dans la position où se trouve un colonel, en supposant le cas où son honneur ne suffirait pas pour lui interdire toute connivence honteuse avec le fournisseur, il ne s'y livrerait certainement qu'avec la certitude presque absolue d'être à l'abri même de soupçons. Or, au moyen de certaines règles, les abus de ce genre ne pourraient rester ignorés; et si les colonels avaient la certitude qu'une destitution en serait la conséquence immédiate, aucun d'eux ne voudrait s'y exposer. On ne doit pas se dissimuler en effet, qu'en adoptant cette combinaison, la position des colonels se trouve changée : les qualités de l'officier ne suffisent plus pour occuper cet emploi; et il faut qu'ils méritent la confiance de l'administration sous un rapport qui devient une partie importante de leurs fonctions. Il ne faut ici qu'une habileté fort ordinaire comme acheteur; mais une probité sévère est indispensable; et il importe qu'on sache bien dans l'ar-

mée, que c'est désormais une condition sans laquelle on ne peut occuper l'emploi de colonel.

Lorsqu'un corps aurait besoin d'une remonte, le colonel, d'après l'autorisation du ministre, devrait faire annoncer publiquement, et en particulier par un avis inséré dans le journal de la localité chargé des annonces judiciaires, que l'on peut s'adresser à lui dans un délai déterminé, pour une fourniture de tel nombre de chevaux pour la remonte de son corps. Il ferait ensuite connaître au ministre les prix auxquels divers marchands offrent de lui faire ces fournitures, en donnant son opinion particulière sur la possibilité d'obtenir une réduction sur ces prix. Le ministre en comparant les communications qu'il recevrait ainsi des colonels placés sur divers points, pourrait déjà se former des idées fort nettes sur les prix auxquels on pourra obtenir les fournitures, relativement à la distance qui sépare les régiments des lieux de production. Il acquerra aussi par cette comparaison, des présomptions qui approcheront de la certitude, sur la confiance que mérite chaque colonel dans sa qualité d'acheteur; et il ne s'agit plus que d'admettre la supposition que les colonels ne trouveront pas dans l'administration centrale, un appui pour des prévarications. Du reste, les marchés doivent être passés par les colonels seuls, sans autre intervention du ministre que l'autorisation de traiter à tels prix et à telles conditions; car si l'on

veut que la responsabilité du colonel soit sérieusement engagée, il faut que le marché soit son œuvre. Lorsqu'il sera passé, le colonel en adresserait un double au ministre ; et il serait nécessaire de prendre des mesures pour que dès ce moment, les prix et conditions fussent connus du corps entier, et même du public dans la localité ; car la publicité est sans aucun doute le moyen le plus efficace pour prévenir les abus dans les marchés de cette nature.

Le mode de réception est d'une très-haute importance ; car si un colonel s'était laissé entraîner à quelque connivence avec le fournisseur, des complaisances à la réception seraient une nécessité pour lui. Les chevaux ne devraient jamais être reçus que trois jours après qu'ils auraient été amenés dans les écuries du régiment ; et pendant cet intervalle ils seraient soignés par les hommes du corps, et tous les officiers seraient admis à les visiter. Cette condition pourra paraître dure aux marchands ; et peut-être traiteraient-ils à vingt-cinq francs de moins par tête pour des chevaux qui devraient être reçus sans cet examen préalable ; mais on peut être assuré que la remonte sera beaucoup meilleure, car pour des chevaux qui doivent être reçus de cette manière, les marchands mettront infiniment plus de soins à éviter de présenter des animaux dont certains défauts pourraient bien passer inaperçus dans un examen de quelques instants. D'un autre côté, cette mesure

donnera une puissante garantie de la moralité de l'opération, attendu qu'avant le moment de la réception, l'opinion du corps sera déjà formée sur la valeur de la remonte en général, et sur les qualités ou les défauts d'une grande partie des chevaux qui la composent.

La réception individuelle doit se faire publiquement par le colonel assisté des membres du conseil d'administration, et en outre des officiers qu'il désignera à cet effet; car les plus capables pour des opérations de cette nature, peuvent fort bien ne pas être membres du conseil. Le colonel pourra aussi adjoindre au vétérinaire du régiment, un autre homme de l'art, s'il le juge convenable. Du reste, le colonel seul prononcera la réception de chaque cheval.

Je dirai ici que l'on se trompe entièrement lorsqu'on croit obtenir plus de garanties, en formant pour des opérations de cette nature, des commissions où tout le monde a voix délibérative, et où la responsabilité n'est par conséquent pour personne. En général la responsabilité ne peut se partager; et il n'y en a de réelle que lorsqu'elle pèse sur une seule tête : il faut qu'ici le colonel l'assume entièrement sur lui. Le ministre doit toujours connaître d'avance l'époque de la réception des chevaux dans chaque régiment, afin qu'il puisse y faire assister un inspecteur général, s'il le juge convenable;

mais cet officier se bornerait là au rôle d'observateur. S'il n'y assiste pas, il devrait venir très-peu de temps après, pour inspecter avec soin la remonte.

Au moyen de ces formes qui n'ont rien de blessant pour les colonels, et qui leur laissent avec la direction suprême de l'opération, tous les moyens d'éclairer leur conscience, leur responsabilité est tellement engagée, qu'il leur serait à peu près impossible de cacher de frauduleuses manœuvres ; et l'on ne doit pas craindre qu'on soit tenté de s'y livrer.

L'autre objection que l'on peut présenter contre ce mode d'achat de chevaux de remonte, consiste dans la difficulté que l'on pourrait éprouver pour empêcher que les marchands ne fassent entrer dans les fournitures des chevaux achetés à l'étranger. M. *Person* répond à cela qu'il est si facile pour tout homme expérimenté de reconnaître les chevaux étrangers, qu'il suffirait de faire aux colonels des défenses expresses à cet égard, en leur faisant connaître que le gouvernement y attache une grande importance. Il est facile en effet de distinguer un cheval normand d'un cheval étranger; mais il n'en est pas de même des chevaux produits dans d'autres contrées de la France, et surtout dans les départements qui avoisinent l'Allemagne et la Suisse. On ne doit guère compter sur la sévérité que les officiers des corps

mettront à exclure des chevaux présumés étrangers, si ces chevaux sont bons; et l'on ne saurait prendre trop de précautions pour prévenir cet abus, qui deviendrait funeste à la production française.

C'est des inspecteurs généraux chargés de visiter les remontes, que l'on devrait attendre plutôt que des colonels, des vues qui s'étendent au-delà de la bonne composition d'une remonte en particulier; et ils sont placés de manière à comprendre de quelle importance est l'exclusion des chevaux étrangers, pour l'avenir des remontes de l'armée. Il devrait donc leur être recommandé de porter spécialement leur attention sur ce point, dans l'inspection qu'ils feraient, soit au moment de la réception, soit peu de temps après, sans gêner du reste l'action du colonel dans son rôle d'acheteur. Chaque traité avec un fournisseur devrait contenir la clause formelle qu'il s'engage à ne fournir que des chevaux français, en se soumettant à une retenue de 200 francs au moins par cheval dont il ne pourrait justifier l'achat en France, pendant les trois mois qui suivraient la livraison. Et afin de faciliter les recherches en cas de présomption qu'un ou plusieurs chevaux sont étrangers, le fournisseur devrait remettre au moment de la livraison, un état par numéros d'ordre de tous les chevaux qu'il présente, avec le signalement très-détaillé de chaque cheval, et l'indication du nom et de la résidence de l'éleveur chez qui il a été

acheté, avec la date de l'achat, ce qui le forcerait à acheter directement des éleveurs. Une somme déterminée sur le prix de la fourniture resterait entre les mains de l'administration pendant ces trois mois, afin de servir de garantie.

Lorsqu'un inspecteur général soupçonnerait que quelques-uns des chevaux de remonte sont étrangers, le ministre de la guerre adresserait d'après son rapport, au préfet du département dans lequel le marchand a déclaré les avoir achetés, les renseignements nécessaires pour qu'il fasse administrativement des recherches sur la réalité des achats. On peut compter sur la bonne volonté des maires des communes et des éleveurs, à donner les renseignements nécessaires pour faire découvrir le mensonge s'il existait, ou la fraude, si le marchand se servait d'un prête-nom. Le ministre ordonnerait s'il y a lieu, d'après ces renseignements, la retenue qui devra être faite au fournisseur. Dans tous les cas, il devrait être interdit à tous les colonels d'admettre ensuite à concourir aux fournitures, le marchand qui aurait ainsi contrevenu à l'obligation qu'il a contractée. Si l'administration de la guerre le veut fermement, elle arriverait certainement par ces moyens, et en témoignant son mécontentement aux colonels qui auraient consenti à admettre des chevaux étrangers, à exclure ceux-ci des remontes. On ne doit pas se dissimuler au reste qu'il résultera de l'ensemble de ces précau-

tions, une certaine augmentation sur le prix des chevaux; mais si l'on veut que les remontes soient composées de chevaux français, il faut bien se résigner à cette augmentation, quelque mode d'achat que l'on emploie. La concurrence qui s'établira dans les achats, entre les marchands fournisseurs des divers corps, suffit pour donner la garantie que cette augmentation tournera bien au profit des éleveurs du pays.

On pourrait peut-être aussi donner des ordres à l'administration des douanes pour qu'elle fasse marquer d'un signe indélébile mais peu apparent, tous les chevaux qui acquitteront les droits à l'entrée. Un simple bouton de feu appliqué sous la crinière, suffirait pour faire reconnaître avec certitude un cheval étranger, et il n'en résulterait aucune dépréciation du cheval pour tout autre acheteur que les régiments. Il resterait à déterminer au surplus, jusqu'à quel point l'efficacité de cette mesure pourrait être contrariée par le danger des introductions frauduleuses, pour lesquelles elle donnerait évidemment un nouvel appât. C'est là une question sur laquelle l'administration des douanes pourrait seule émettre une opinion fondée sur des données positives. Cette mesure ne pourrait vraisemblablement être considérée que comme un moyen auxiliaire; et il serait nécessaire d'y joindre les dispositions dont j'ai parlé, pour faire constater éventuellement les achats faits

près des éleveurs français ; car il est certain que le danger de l'introduction de chevaux étrangers dans les remontes, doit être considéré comme la difficulté la plus grave que présente le mode d'achat par les corps à l'aide de fournisseurs. Ce mode d'achat présente d'ailleurs de si importants avantages, que l'on doit mettre tout en œuvre pour écarter cette difficulté.

CONCLUSION.

Les mesures à prendre pour assurer l'amélioration des races de chevaux propres aux remontes militaires, et pour en accroître graduellement la production, sont donc bien simples : d'abord supprimer entièrement les haras et dépôts d'étalons, les primes et les courses publiques aux frais de l'administration ; institutions à l'aide desquelles on a trouvé le moyen de dépenser depuis 1806 plus de quatre-vingts millions, non-seulement sans produire aucun bien, mais en contrariant et en entravant partout la production des chevaux, et surtout des espèces propres au service militaire. Ensuite faire connaître au commerce et au public, par des mesures administratives portant un caractère de fixité et de permanence, que le gouvernement opérera exclusivement à l'avenir la remonte de l'armée par voie de marchés souscrits par les colonels des corps, d'après des règles fixes et uniformes.

Il n'est pas difficile de prévoir que la principale considération qui pourra s'opposer à l'adoption de la première de ces mesures, et qui empêchera peut-

être que l'on ne veuille reconnaître l'inutilité de l'administration des haras, se trouvera dans l'intérêt qu'inspire le sort des employés de cette administration. Ici, il est évident que la raison et l'équité voudraient que les employés fussent traités très-favorablement, dans le cas de licenciement de cette administration; car ils ne peuvent être punis de l'erreur que l'on a commise, en croyant que l'on pourrait produire du bien à l'aide d'une combinaison administrative, dans laquelle ils devaient se croire assurés de trouver un avenir honorable. Il devrait donc leur être alloué des pensions, qu'il serait peut-être convenable de porter pour plusieurs d'entre eux au montant de leur traitement actuel. Il en résulterait donc pour quelque temps, une dépense annuelle de quelques centaines de mille francs, qui serait au reste vraisemblablement couverte, d'abord par l'intérêt du prix de vente des étalons, et ensuite soit par le loyer des domaines qui dépendent des haras, soit par l'intérêt du prix de vente, si l'on se décide à les aliéner. L'économie pour le trésor consisterait donc dans les deux millions que l'on alloue à l'administration des haras; et si l'on répartit cette somme sur les dix mille têtes de chevaux que l'on présume devoir être achetés annuellement par la Guerre, il arriverait que le trésor public se trouverait encore au pair, en supposant qu'il résultât de cette nouvelle combinaison, une augmentation de deux cents francs

par cheval, ce qui est certainement fort exagéré. Dans tous les cas, l'augmentation qui pourra en résulter tournera réellement au profit de la production nationale; et l'armée obtiendra de bien meilleures remontes.

Au reste, la question d'économie n'est pas celle qui doit dominer ici; et s'il importe de supprimer les haras, c'est parce qu'ils produisent un très-grand mal, en enlevant la production d'une classe de chevaux au régime de libre concurrence industrielle qui assure l'amélioration progressive des autres espèces. Lorsque cet obstacle sera levé, et lorsque le débouché sera assuré aux producteurs au moyen d'un bon système de remontes, on sera surpris de la rapidité avec laquelle la production des chevaux de guerre s'améliorera et se mettra au niveau des besoins.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

ÉTUDES SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DANS SES RAPPORTS AVEC LA RICHESSE DES PEUPLES.

RÉFLEXIONS SUR QUELQUES BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN FRANCE.

DE LA PRODUCTION DES CHEVAUX, DES HARAS ET DES REMONTES MILITAIRES.

PREMIÈRE PARTIE. — DES RACES DE CHEVAUX, DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉTAT DE L'ART AGRICOLE ET AVEC LES DIVERS BESOINS DE LA SOCIÉTÉ.

DEUXIÈME PARTIE. — DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DES RACES ET DE LEUR AMÉLIORATION.

TROISIÈME PARTIE. — DE L'INFLUENCE DE NOS INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES SUR LES RACES DE CHEVAUX.

FIN DE LA TABLE.







